Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 059-200053742-20250320-202500115V2-BF

REGION
HAUTS-DE-FRANCE
SÉANCE PLÉNIÈRE
DU CONSEIL REGIONAL

Délibération n° 2025.00115
Réunion du 20 mars 2025

Exercice Budgétaire : 2025 Fonction :

Direction : DIRFI

Thème : C01.04 Finances

Objet : Adoption du Budget Primitif Principal pour l'exercice 2025

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 20 mars 2025, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2021.01288 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à son Président,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu le projet du budget primitif principal pour 2025 présenté par Monsieur Xavier BERTRAND, Président, sur rapport de Monsieur Jean-Pierre BATAILLE,

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER),

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

DECIDE

Par 106 « Pour », 50 « Contre », 0 « Abstention »

- D'adopter le budget primitif 2025 du budget principal, par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, en recettes et en dépenses, à la fois au titre des crédits de paiement ouverts pour l'exercice 2025, mais également au titre des autorisations d'engagements et de programmes, conformément au document budgétaire joint en annexe de la présente délibération.

Le rapport de présentation du projet de budget primitif 2025 est joint en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 059-200053742-20250320-202500115V2-BF

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

***Présents** (124) : Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Nathalie BILLET, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Nicolas CAPRON, Madame Maryse CARLIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DE RIGNÉ, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Monsieur Eric DONNAY, Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Caroline MELONI, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.*

***Pouvoirs donnés** (44) : Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR, Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Madame Laurence CHARPENTIER donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET, Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Claire JOLY, Madame Caroline LUBREZ donne pouvoir à Madame Brigitte LHOMME, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Madame Martine MIQUEL donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Frédéric MOTTE donne pouvoir à Monsieur André GENELLE, Madame Patricia POUPART donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE.*

Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT, Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE, Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Ludovic ROHART, Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Madame Maryse CARLIER.

Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL, Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Madame Edith VARET.

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 059-200053742-20250320-202500115V2-BF

Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE, Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Madame Laurence BARA, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Sandra DELANNOY donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Joëlle GARAULT donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Alexandre MAESEELE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Pierrick BERTELOOT.

Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Thomas HUTIN, Madame Marianne SECK donne pouvoir à Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sandrine GOMBERT, Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON, Madame Margaux ROUCHET donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD.

Monsieur Guillaume DELBAR donne pouvoir à Monsieur Frédéric LEFEBVRE.

***N'ont pas participé au vote** (12) : Madame Nathalie BILLET, Monsieur Cédric BRUN, Madame Elodie CLOEZ, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Bernard GERARD, Madame Zahia HAMDANE, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marine TONDELIER.*

***Absents** (2) : Madame Christine ENGRAND, Madame Fatima MASSAU.*

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

ADOPTE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Envoyé en préfecture le 25/03/2025
Reçu en préfecture le 25/03/2025
Publié le
ID : 059-200053742-20250320-202500115V2-BF

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle	Gestion annuelle	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 90 "Opérations ventilées"				
900	Services généraux	11 208 665,60	17 263 331,64	3 112 312,69
9005	Gestion des fonds européens	0,00	180 229 379,44	180 229 379,44
902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	192 910 366,00	191 563 189,42	121 060 503,39
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	63 454 581,00	56 465 330,00	1 933 501,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	71 105 500,00	73 646 035,81	0,00
906	Action économique	94 362 598,25	112 512 177,30	15 500 505,65
907	Environnement	15 640 650,00	13 697 454,62	3 061 804,00
908	Transports	364 781 549,08	581 679 577,09	311 718 517,69
909	(fonction en réserve)	0,00	0,00	0,00
Rubrique 92 "Opérations non ventilées"				
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00	29 948 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	448 212 813,98	729 446 843,94
925	Opérations patrimoniales (à l'interieur de la section)	0,00	42 600 000,00	42 600 000,00
926	Transferts entre les sections	0,00	952 438 000,00	896 112 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
950	Dépenses imprévues	5 000 000,00	0,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	0,00	0,00	333 578 833,18
954	Produits des cessions d'immobilisation	0,00	0,00	6 505 088,32
Solde d'exécution reporté				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**822 963 909,93**	**2 674 807 289,30**	**2 674 807 289,30**

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle	Gestion annuelle	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 93 "Services ventilés"				
930	Services généraux	5 308 808,00	249 831 877,83	14 842 735,30
9305	Gestion des fonds européens	0,00	90 670 073,80	90 670 073,80
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	607 536 193,99	924 914 001,56	170 490 228,68
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90 743 441,50	113 592 096,25	435 754,87
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	3 368 500,00	3 260 000,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	6 080 750,00	12 034 570,58	350 000,00
936	Action économique	96 872 450,00	84 519 749,08	3 356 987,37
937	Environnement	11 542 040,00	15 819 910,00	29 424,00
938	Transports	387 371 970,91	965 645 619,67	70 563 038,22
939	(fonction en réserve)	0,00	0,00	0,00
Rubrique 94 "Services communs non ventilés"				
940	Impositions directes	0,00	0,00	62 698 003,22
941	Autres impôts et taxes	0,00	3 200 000,00	2 299 179 333,04
942	Dotations et participations	0,00	0,00	172 851 397,32
943	Opérations financières	0,00	150 408 237,31	9 858 129,89
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (dépenses)	0,00	1 776 136,45	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00	4 900 000,00	2 500 000,00
946	Transferts entre les sections	0,00	896 112 000,00	952 438 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
952	Dépenses imprévues	5 000 000,00	0,00	0,00
953	Virement à la section d'investissement (dépenses)	0,00	333 578 833,18	0,00
Solde d'exécution reporté				
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00
TOTAL		**1 213 824 154,40**	**3 850 263 105,71**	**3 850 263 105,71**

TOTAUX GENERAUX	**2 036 788 064,33**	**6 525 070 395,01**	**6 525 070 395,01**

Rapport du
Budget primitif 2025

Session du 20 mars 2025

SOMMAIRE

Préambule **4**

PARTIE 1 : RECETTES **7**

En fonctionnement : 9

En investissement : 19

PARTIE 2 : DEPENSES **42**

Synthèse du budget 43

En fonctionnement 43

En investissement 45

Monsieur Xavier BERTRAND : FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET SECURITE **47**

Madame Brigitte FOURE : 1ère VICE-PRESIDENCE en charge de l'ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS **55**

Monsieur Christophe COULON : 2ème VICE-PRESIDENCE en charge des MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS **70**

Madame Florence BARISEAU : 3ème VICE-PRESIDENCE, en charge de la RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE L'EAU **87**

Monsieur Daniel LECA : 4ème VICE-PRESIDENCE, en charge de l'EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES **100**

Madame Manoëlle MARTIN : 5ème VICE-PRESIDENCE, en charge de l'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, ORIENTATION **110**

Monsieur Laurent RIGAUD : 6ème VICE-PRESIDENCE, en charge de l'EDUCATION ET LYCEE **122**

Madame Marie-Sophie LESNE : 7ème VICE-PRESIDENCE , en charge de l'AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET PECHE **139**

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS : 8ème VICE-PRESIDENCE en charge des RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI **150**

Madame Anne PINON : 9ème VICE-PRESIDENCE en charge de la SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES **163**

Monsieur François DECOSTER : 10ème VICE-PRESIDENCE en charge de la CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET RELATIONS INTERNATIONALES **174**

Madame Marie-Noëlle DELAIRE : 11ème VICE-PRESIDENCE en charge de l'ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE **185**

Monsieur Arnaud DECAGNY : 12ème VICE-PRESIDENCE en charge de la POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION URBAINE ET APPRENTISSAGE **191**

Madame Véronique TEINTENIER : 14ème VICE-PRESIDENCE en charge de la BIODIVERSITE **199**

Monsieur Antoine SILLANI : 15ème VICE-PRESIDENCE en charge des SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE **205**

Monsieur Frédéric MOTTE : PRESIDENT DE LA MISSION REV3 ..... **214**

Monsieur Daniel FASQUELLE : Conseiller régional délégué en charge du TOURISME 218
PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS 222
Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020 223
Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2021-2027 224
Prévisions de dépenses pour l'année 2025 227
Prévisions de recettes pour l'année 2025 231
PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP.....233

Préambule

Le Budget Primitif 2025 de la Région Hauts-de-France s'inscrit dans un contexte économique et institutionnel marqué par une instabilité inédite. L'adoption récente de la loi de finances 2025 par le Parlement français, après un processus législatif complexe, a introduit des mesures d'économies budgétaires impactant directement les ressources des collectivités territoriales, comme le gel de la TVA, la baisse de DCRTP au titre des variables d'ajustement, la réduction programmée du Fonds vert, le renchérissement des cotisations CNRACL, etc… L'institution d'un « fonds de réserve », possiblement pluriannuel, a également un impact significatif sur la gestion financière et budgétaire pour l'exercice 2025 (110 M€ estimés au total pour l'ensemble des mesures) et d'ici la fin du mandat.

Face à ces défis**, la Région s'adapte et se transforme avec une stratégie financière fondée sur la prudence, la responsabilité et le maintien d'une dynamique d'investissement forte dans le respect de la trajectoire financière du mandat et sans alourdissement de la fiscalité du travail**.

Malgré les contraintes budgétaires accrues, la Région demeure déterminée à soutenir ses habitants et ses territoires, en assurant une gestion financière responsable et en préservant la qualité des services publics.

Avec un budget global pour 2025 proposé à hauteur de 4,1 milliards d'euros, dont 1,2 milliard consacré aux investissements (hors dette), et dans la continuité des budgets précédents, la Région Hauts de France a fait le choix de préserver ses priorités.

Le budget primitif 2025 est ainsi conçu autour de 5 axes stratégiques:

- **Une Région offensive sur l'emploi et qui protège chacun**

La Région Hauts-de-France se distingue par sa volonté de développer des politiques ambitieuses pour répondre aux défis du marché du travail tout en assurant une protection sociale adaptée aux besoins des habitants, sans recours au versement mobilité pourtant permis par la Loi de finances 2025.

- Stratégies pour soutenir l'emploi :

La Région met en place des programmes pour renforcer l'accès à l'emploi pour les jeunes, les seniors et les personnes en reconversion professionnelle. L'accent est mis sur l'innovation et les secteurs d'avenir comme la transition énergétique, les nouvelles technologies, et la mobilité durable pour créer des opportunités d'emploi durable.

- Soutien à l'entrepreneuriat et à la formation :

Un soutien renforcé est accordé aux entreprises locales, notamment à travers des subventions et des aides à la création d'emplois.
Les dispositifs de formation continue et de reconversion professionnelle sont préservés pour accompagner les habitants dans l'évolution de leurs compétences et garantir leur employabilité.

- Protéger chaque individu :

La Région œuvre pour une protection sociale renforcée, tournée vers le travail, en mettant en place des dispositifs d'aides et de sécurité pour les personnes en situation de précarité.
Des politiques de soutien à la santé, à l'accessibilité des services et à l'insertion professionnelle permettent d'assurer une protection sociale globale.

En résumé, les Hauts-de-France poursuivent un objectif clair : non seulement soutenir la croissance et l'emploi, mais également garantir un accompagnement et une sécurité pour chaque citoyen de la région, pour un avenir plus équitable et prospère.

- **Une Région connectée, aménagée durablement**

La Région des Hauts-de-France s'engage résolument dans un développement connecté, aménagé et durable en exploitant ses atouts géographiques et en modernisant ses infrastructures de transport. Au cœur de cette transformation, le secteur ferroviaire joue un rôle central en développant la connectivité entre ses grandes agglomérations et les autres régions françaises, facilitant ainsi les déplacements quotidiens et l'attractivité économique.

Le transport fluvial, autre point fort de la Région, bénéficie également d'un important développement. Le projet du Canal Seine-Nord Europe et ses ports intérieurs sont un élément majeur de cette stratégie : il vise à relier le réseau fluvial de la Région aux grandes voies navigables européennes.

L'aménagement du territoire dans la Région Hauts-de-France est également une priorité pour garantir un développement équilibré et durable. Il vise à adapter les espaces urbains et ruraux aux besoins des populations et des entreprises, tout en respectant les enjeux environnementaux. Une fois de plus, la Région Hauts-de-France ne se résume à ses deux métropoles : Amiens et Lille mais s'appuie sur l'ensemble de ses territoires.

Les mobilités douces, comme le vélo, sont également encouragées par des aménagements urbains qui privilégient les espaces piétonniers et les pistes cyclables, contribuant ainsi à réduire l'empreinte carbone et à améliorer la qualité de vie.

- **Une Région stratège pour les territoires et la ruralité**

La Région Hauts-de-France met en place diverses stratégies pour le développement des t erritoires et de la ruralité, en s'appuyant notamment sur plusieurs axes majeurs :

- L'aménagement et attractivité territoriale :

Soutien aux petites communes et aux zones rurales pour éviter la désertification.
Développement des infrastructures (transports, numérique, services publics).

- L'économie et emploi local :

Aides aux entreprises locales et à l'artisanat.
Promotion du tourisme rural et du patrimoine régional.

- Transition écologique et énergétique :

Soutien aux énergies renouvelables et accompagnement de la décarbonation de l'économie (REV3)
Protection des terres agricoles et des espaces naturels.

- **Une Région engagée pour la dynamique rev3**

La dynamique REV3 (Révolution Industrielle 3) est la colonne vertébrale de l'action de la Région Hauts-de-France visant à concilier écologie et économie, afin de construire un modèle industriel régional adapté aux enjeux du XXIe siècle, en particulier en matière de transition énergétique, d'innovation et de développement durable. Cette démarche ambitionne de faire des Hauts-de-France un modèle de modernisation industrielle responsable.

Les principaux axes de cette dynamique sont la transition énergétique et l'écologie industrielle, l'innovation et la transformation numérique, le soutien à l'emploi et à la reconversion professionnelle.

REV3 représente donc un levier essentiel pour la région afin de renforcer son tissu industriel, tout en étant un acteur clé de la transition écologique et de l'innovation, avec pour objectif de créer des emplois durables et de préserver les ressources pour les générations futures.

- **Une Région toujours vigilante sur la maîtrise et l'efficience de ses actions**

La Région reste vigilante à la maîtrise et l'efficience de ses actions par la mise en place d'une gestion rigoureuse et réfléchie des ressources publiques. Cela se traduit par :

- L'optimisation des dépenses publiques : Chaque projet, qu'il soit lié à l'infrastructure, à l'environnement ou au soutien aux entreprises, fait l'objet d'une analyse approfondie afin de maximiser l'impact des fonds investis.

- L'innovation et le numérique : Les Hauts-de-France favorisent l'innovation, en particulier dans le domaine du numérique, pour améliorer l'efficience de ses actions. Par exemple, les outils numériques sont utilisés pour améliorer la gestion des services publics et faciliter l'accès aux démarches administratives et l'optimisation des coûts de gestion induits.

Il en résulte les équilibres du projet de budget 2025 suivants :

en millions d'euros	**BP 2025 soumis au vote**
FONCTIONNEMENT	
Recettes	**2 897,8**
Dépenses	**2 620,6**
dont dépenses sectorielles	2 268,6
dont Pacte	112,6
dont charges financières	122,6
dont fonds européens	90,9
dont Fonds de réserve (DILICO)	25,8
Epargne brute	**277,3**
Taux d'épargne brute	**9,6%**
INVESTISSEMENT	
Remboursement capital dette	228,2
Epargne nette	**49,1**
Taux d'épargne nette	1,7%
Recettes hors dette	**673,1**
Dépenses hors dette	**1 232,6**
dont dépenses sectorielles	745,1
dont dépenses SPL GAAM	304,0
dont Pacte	1,6
dont fonds européens	181,9
Emprunt	**510,4**

PARTIE 1 : RECETTES

PRESENTATION DES RECETTES 2025 HORS DETTE

Recettes Budget Primitif 2025	Recettes réelles d'Investissement		Recettes réelles de Fonctionnement	
	Chapitre	Montant RRI	Chapitre	Montant RRF
Fiscalité Directe - imposition directes		- €	940	62 698 003,22 €
Fiscalité Indirecte - Autres impôts et taxes		- €	941	2 299 179 333,04 €
Dotations et participations	922	29 948 000,00 €	942	172 851 397,32 €
Opérations Financières		- €	943	9 858 129,89 €
Provisions et autres opérations mixtes		- €	945	2 500 000,00 €
Produit des cessions d'immobilisation	954	6 505 088,32 €		- €
Recettes non ventillées		**36 453 088,32 €**		**2 547 086 863,47 €**
Services généraux	900	3 112 312,69 €	930	14 842 735,30 €
Gestion des fonds européens	9005	180 229 379,44 €	9305	90 670 073,80 €
Sécurité	901	- €	931	- €
Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	902	121 060 503,39 €	932	170 490 228,68 €
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	903	1 933 501,00 €	933	435 754,87 €
Santé et action sociale	904	- €	934	- €
Aménagement des territoires et habitat	905	- €	935	350 000,00 €
Action économique	906	15 500 505,65 €	936	3 356 987,37 €
Environnement	907	3 061 804,00 €	937	29 424,00 €
Transports	908	311 718 517,69 €	938	70 563 038,22 €
recettes ventillées		**636 616 523,86 €**		**350 738 242,24 €**
Total des recettes		**673 069 612,18 €**		**2 897 825 105,71 €**

En fonctionnement :

LES RECETTES NON VENTILEES

Fonction 01
Opérations non ventilables

La fiscalité directe (impositions directes)

Chapitre 940	Impositions directes	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	62 698 003,22 €
IFER - imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		62 698 003,22 €
	TOTAL	62 698 003,22 €

Les recettes de fiscalité directe pour 2025 s'élèvent à **62 698 003,22 €.**

Ce montant progresse de + **11,93 %** par rapport au BP 2024 (56 017 460 €) et de **+ 4,22 %** par rapport au, montant total voté 2024 (60 159 441 €).

- **IFER - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux**

Le produit des IFER est notifié en mars chaque année. La projection 2025 se base sur le montant encaissé en 2024.

Le produit 2025 s'établit donc à **62 698 003,22 €**, soit + 11,93 % par rapport au BP 2024 (56 017 460 €).

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **62 698 003,22 €.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité directe		**62 698 003,22 €**

La fiscalité indirecte (autres impôts et taxes)

Chapitre 941	Autres impôts et taxes	BP 2025
Sous-Fonction	**01 Opérations non ventilables**	**2 299 179 333,04 €**
Frais gestion de fiscalité directe locale compensation suppression DGD Form Pro		0,00 €
Taxe certificats Immatriculation des véhicules		187 000 000,00 €
	Sous-total Fractions de TVA	**1 505 451 423,00 €**
Fraction de TVA suppression DGF		553 173 455,00 €
Fraction de TVA suppression FNGIR/CVAE/Péréquation		952 277 968,00 €
	Sous-total Fractions TICPE	**606 727 910,04 €**
TICPE régionale- accise sur les produits énergétiques		399 915 821,00 €
TICPE Grenelle- accise sur les produits énergétiques		46 915 764,00 €
TICPE compensation suppression DGD Formation professionnelle		151 675 841,00 €
TICPE Réforme de l'apprentissage		2 820 443,00 €
TICPE Maptam/Notré		4 515 618,04 €
TICPE DRONISEP		774 908,00 €
TICPE NATURA 2000		109 515,00 €
	TOTAL	**2 299 179 333,04 €**

Les recettes de fiscalité indirecte pour 2025 s'élèvent à **2 299 179 333,04 €.**

Ce montant progresse de + **1,51 %** par rapport au BP 2024 (2 264 992 496,33 €) et de + **0,61 %** par rapport aux crédits votés 2024 (2 285 192 795,84 €).

La fraction de TVA constitue la principale recette de fiscalité indirecte dans le panier des recettes institutionnelles. La fraction de TVA, historiquement transférée aux Régions en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquée) pour financer leur mission de développement économique, vient également, conformément à l'accord de partenariat Etat-Régions du 28 septembre 2020, en substitution du produit de CVAE, du FNGIR et de la Péréquation CVAE.
Elle est donc désormais composée de deux parts (ex-DGF, ex-CVAE/ex-FNGIR/ex-Péréquation CVAE) dont le montant global pour 2025 s'élève à **1 505 451 423 €,** soit une diminution de - 3,87 % par rapport au BP 2024 (1 566 114 232,32 €) et de – 1,13 % par rapport aux crédits votés 2024 (1 522 584 551,80 €).
Les prévisions budgétaires 2024 étaient basées sur les estimations des services de l'Etat, qui se sont révélées surévaluées (progression annoncée de + 4,5 % en PLF 2024, pour un atterrissage à + 1,15 %). **Le projet de BP 2025 repose sur une hypothèse de progression nulle par rapport à**

l'atterrissage CFU 2024. En effet, la Loi de Finances Initiale pour 2025 prévoit le gel de la dynamique de TVA pour 2025.

- **Fraction de TVA - Suppression DGF (article 149 de la LFI pour 2017)**

Le produit de TVA affecté aux Régions est réparti entre chaque collectivité proportionnellement à la somme de la DGF forfaitaire et péréquée notifiée en 2017 soit 430 465 859 euros.

NOTA : un montant-plancher est également garanti pour ce produit. Si le produit de TVA affecté est inférieur à la DGF 2017, la différence fait l'objet d'une attribution à due concurrence d'une part du produit de la TVA revenant à l'Etat comme cela semble avoir été le cas en 2020.

Comme prévu dans la LFI 2025, aucun dynamisme ne sera intégré sur ce produit de fraction de TVA), soit un produit 2025 porté à **553 173 455 €** qui évolue de – 4,07 % au regard du montant voté 2024 (576 670 855,80 €).

- **Fraction de TVA - ex-CVAE (article 8 de la LFI pour 2021), ex-FNGIR (article 8 de la LFI pour 2022) et ex-Péréquation CVAE (article 8 de la LFI pour 2022)**

Issue de l'accord de partenariat Etat-Région repris dans le PLF 2021, cette part de TVA résulte de la suppression de la part régionale de CVAE dans la volonté du Gouvernement de baisser les impôts de production. Rappelons qu'en 2021, les Régions ont perçu une fraction de TVA équivalente au produit de CVAE 2020 (soit 669 890 823 euros pour notre région). Toutefois, depuis 2022, cette recette a évolué au rythme du dynamisme de la TVA nette nationale.

Les modalités de la péréquation régionale ont été revues à compter de 2022 : le fonds national de péréquation des ressources perçues par les Régions (FPRR) est remplacé par un nouveau fonds de solidarité (FSR) dont le montant est assis sur la dynamique de la fiscalité régionale. Ce fonds, dirigé vers les Régions dont les ressources issues de la réforme de la taxe professionnelle sont les plus faibles, complète la fraction de TVA attribuée à chaque Région en compensation de la suppression de la CVAE et dont le montant intègre les montants attribués précédemment au titre du FPRR et du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

La compensation de TVA qui est attribuée aux Régions au titre d'une année N est basée initialement sur la prévision de TVA inscrite dans le PLF pour l'année N. Elle fait ensuite l'objet d'une actualisation correspondant à l'évaluation révisée des recettes nettes de TVA pour l'année N inscrites dans l'annexe au PLF de l'année N+1. Un second ajustement est ensuite opéré pour tenir compte du montant définitif en exécution, au cours des premiers mois de l'année N+1.

Cependant, pour 2025, il est proposé d'intégrer un gel de dynamisme au montant d'atterrissage 2024, conformément aux dispositions de la LFI 2025, soit un produit 2025 porté à **952 277 968 €** qui évolue de - 3,76 % par rapport au montant voté au BP 2024 (989 443 376,52 €).

Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

Depuis plusieurs années, il est constaté une décroissance continue et significative du produit de fiscalité cartes grises. Cette diminution résulte du niveau de l'exonération et du poids grandissant des véhicules propres (intégralement exonérés par l'Etat) et dits propres (exonérés sur option de la collectivité) dans la composition du parc immatriculé.

Compte tenu de l'engagement régional fort sur l'électromobilité et les transitions rev3, et dans l'objectif de maintenir le niveau de ressources lié à cette taxe (pour laquelle les projections font apparaître une baisse tendancielle du fait du verdissement du parc automobile), il a été proposé pour 2025 de revaloriser le tarif régional de 5,8 € par cheval vapeur et de supprimer le taux d'exonération de la taxe à hauteur de 50% au profit des véhicules dits propres (hybridation électrique/gazole ou essence, gaz naturel ou hybridation gaz naturel, GPL ou super éthanol E85), par la délibération n°2025.00220 en date du 30 janvier 2025.

Cette proposition permet de conserver un tarif régional le plus bas de France métropolitaine afin notamment de ne pas impacter le positionnement des sociétés de location sur le territoire et de conserver la place de région métropolitaine parmi les plus attractives.

La Loi de Finances Initiale pour 2025, votée le 6 février 2025 prévoit en son article 31 quindecies :

- L'abrogation de l'article L. 421-50, relatif à la faculté des Régions de réduire de moitié ou de porter à 0 € le tarif de la taxe régionale sur les immatriculations pour les véhicules hybrides ;
- La possibilité, pour les Régions, de réduire ou de porter à 0 € le tarif régional, sur délibération régionale, le tarif de la même taxe au profit des véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électrique, l'hydrogène ou une combinaison des deux.

Par délibération séparée, présentée à la même séance que le présent budget primitif 2025, il est proposé de maintenir l'exonération sur les véhicules électriques et/ou à hydrogène, à hauteur de 100%.

Le produit 2025 est ainsi estimé à hauteur de **187 000 000 €**. Ce montant progresse de + 24,50 % par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (150 200 000 €).

L'ensemble des **fractions de TICPE** représente dans le budget régional pour 2025 un montant global de **606 727 910,04 €**, soit une progression de + **17,18 %** par rapport au BP 2024 (517 760 820,64 €) et de -**0,93 %** au regard des crédits votés 2024 (612 408 244,04 €), du fait de l'intégration, début 2024, des frais de gestion de fiscalité directe locale versés en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle désormais dans une fraction unique de TICPE réunissant toutes les recettes institutionnelles dédiées à la formation professionnelle.

Ces fractions concernent la TICPE Régionale, Grenelle, Maptam/Notré, Dronisep, ex-DGD Formation Professionnelle, au titre de la réforme de l'apprentissage, DRONISEP et Natura 2000.

- **TICPE Régionale - Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques**

  Les modalités de calcul de la quote-part de TICPE revenant aux collectivités sont déterminées par diverses dispositions législatives contenues dans plusieurs lois de finances. Rappelons également que, historiquement, le produit de la TICPE régionale et Grenelle était déterminé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire des Hauts-de-France tandis que le produit des fractions de TICPE transférée est calculé à partir des quantités de carburants vendues sur le territoire national puis réparti entre les régions. Dans le cadre de l'article 60 de la LFI pour 2020, la TICPE régionale (part compensée et

majorée) n'est plus désormais affectée au réel mais sur la base des quantités nationales de l'année en cours réparties entre chaque Région à hauteur de la proportion de la consommation régionale au sein de la consommation nationale au cours de l'année 2019.

Le produit 2025 s'établit à **399 915 821 €.**

Ce montant est en baisse de - 0,51 % par rapport au BP 2024 et aux crédits votés en 2024 (401 958 322 €).

Ce montant intègre notamment à la fois un droit à compensation pérenne pour un montant de **341,34 M€,** auquel s'ajoutent un produit correspondant antérieurement à un pouvoir de modulation des Régions (1ère modulation) pour un montant de **46,92 M€**, et un montant prévisionnel de **11,66 M€** au titre du protocole Etat-Région dans le cadre du Ségur de la Santé (financement des formations sanitaires et sociales) et couvrant partiellement les places de l'accord à compenser. Le Premier ministre s'est effectivement engagé dans un courrier du 08 janvier 2025 à reconduire jusqu'en 2027 la compensation pour les formations en soins infirmiers mais en excluant le financement des formations d'aides soignant et d'accompagnants éducatif et social.

- **TICPE MAPTAM/NOTRé**

La fraction de TICPE au titre de la loi MAPTAM/ NOTRé (LFI 2016) est versée au titre des compensations financières pour le transfert aux régions de la gestion des fonds européens, la gestion des CREPS et le nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE).

Le produit à percevoir est évalué pour 2025 à hauteur de **4 515 618,04 €** (- 4,45 % par rapport au BP 2024 et identique aux crédits votés 2024).

- **TICPE Grenelle**

Ce produit résulte d'une 2ème modulation dédiée au financement des infrastructures de transport et aux grands projets (LFI 2011). La Région délibérait chaque année sur les tarifs applicables. La délibération 2024.01930 du 21 novembre 2024 avait reconduit pour 2025, le montant de la majoration du taux TICPE prévu par la Loi Grenelle (à savoir 0,0073 €/litre pour le supercarburant sans plomb et le carburant E10 et 0,0135 €/litre pour le gazole). Cependant, la Loi de Finances Initiale pour 2025 prévoit l'intégration dans l'accise nationale de la TICPE grenelle à son taux plafond, entrainant ainsi la perte du pouvoir de taux pour les Régions. Cette mesure serait neutre pour les prix à la pompe et les recettes des Régions.

Le produit 2025 a été estimé sur la base de l'atterrissage prévisionnel 2024 et en intégrant l'impact des 2 M€ de baisse annuelle estimée liée au verdissement du parc automobile. Il s'établit donc à **46 915 764 euros** (diminution de – 7,18 % de BP à BP et au regard du montant voté 2024 [50 546 534 €]).

- **TICPE compensation suppression DGD Formation Professionnelle**

Cette fraction de TICPE est versée en substitution de la DGD formation professionnelle (LFI 2014).

La LFI 2024 ayant entraîné la fusion de toutes les recettes institutionnelles dédiées à la formation professionnelle (compensation de la perte de frais de gestion de la fiscalité directe locale et Dotation de compensation de la perte des frais de gestion) dans une fraction unique de TICPE, le produit 2025 s'établit donc à **151 675 841 €, décomposés ainsi :**

- 39,1 M€ sur la base du montant notifié en 2021 ;
- 17,7 M€ en compensation de la perte enregistrée sur les frais de gestion de fiscalité directe et la revalorisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle en application des décrets n°2021-521 et 522 du 29 avril 2021 et de l'article L.1614-2 du CGCT ;
- 30,9 M€ provenant des frais de gestion de fiscalité locale versés en substitution de la Dotation Générale de décentralisation dédiée à la formation professionnelle (chapitre 941) désormais intégrés dans une fraction unique de TICPE ;
- 63,9 M€ provenant de la dotation pour la perte des frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (chapitre 942) désormais intégrés dans une fraction unique de TICPE.

Ce montant est stable au regard au montant voté 2024 (151 675 841 €).

- **TICPE – Réforme de l'Apprentissage**

Concernent la fraction de TICPE au titre de la réforme de l'apprentissage, l'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une recette fiscale pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Cette recette pérenne est fixée à **2 820 443 €** pour 2025.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (2 820 443 €).

- **TICPE – DRONISEP**

Versée en compensation du transfert des missions des délégations régionales de l'offre nationale d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) en application de la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, cette recette pérenne est fixée à **774 908 €** pour 2025.

Ce montant reste stable par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (774 908 €).

- **TICPE – NATURA 2000**

Versée en compensation des charges induites par le transfert de services (articles 150 et 151 de la loi 3DS), cette recette est fixée à **109 515 €** pour 2025.

Ce montant diminue de – 6,06 % par rapport aux crédits votés 2024 (116 578 €) car la recette perçue en 2024 intégrait 7 063 € de compensation pérenne et 7 063 € de compensation non pérenne 2024 (au titre du rattrapage de l'année 2023), selon l'article 25bis de la Loi de Finances 2024.

Il en résulte un montant de recettes fiscales indirectes évalué à **2 299 179 333,04 €.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité indirecte		**2 299 179 333,04 €**

Les dotations de l'Etat (dotations et participations)

Les dotations de l'Etat pour 2025 s'élèvent à **172 851 397,32 €** en fonctionnement et **29 948 000 €** en investissement**.**

En fonctionnement, l'inscription 2025 diminue de - 33,65 % de BP à BP (260 511 800 €) et de - 12,09 % par rapport aux crédits votés 2024 (196 634 268 €).

Chapitre 942	Dotations et participations	BP 2025
Sous-Fonction	**01 Opérations non ventilables**	**172 851 397,32 €**
Finances de l'institution		70 000,00 €
DGD résiduelle et ports		93 384 147,00 €
DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la taxe Professionnelle		67 513 605,32 €
DTCE Dotation Perte de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale		3 240 948,00 €
Fonds de Compensation de la TVA		500 000,00 €
Dotation Réforme de l'apprentissage		4 064 636,00 €
Compensation Perte Frais de Gestion FDL		0,00 €
Dotation gestion FEADER		3 764 951,00 €
Dotation sites NATURA 2000		313 110,00 €
	TOTAL	**172 851 397,32 €**

- **Finances de l'institution : DGF permanents syndicaux**

  Le montant de **70 000 €** inscrit sur ce programme correspond aux concours particuliers versés au titre des permanents syndicaux.

- **Dotation Générale de Décentralisation Résiduelle et ports**

Il est rappelé que depuis 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.

La DGD résiduelle représente un montant de près de **76 442 967 €** montant figé depuis 2018. Cette dotation a toutefois connu en 2024 une progression de **+ 1 850 000 €**, du fait de la mise en œuvre d'un droit à compensation pour compenser la perte financière liée à la réduction appliquée sur les tarifs des services de transport ferroviaire de voyageurs accordées aux militaires, à leurs familles et à leurs ayants-cause.

La dotation au titre du transfert des ports de près de **15 091 180** € reste stable par rapport à 2024.

Le produit 2025 s'établit donc à **93 384 147 €.**

Ce montant est sable par rapport au BP 2024 et aux crédits votés en 2024 (93 384 147 €).

- **DCRTP Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle**

Ce dispositif de péréquation verticale est intégré, depuis 2017, dans les variables d'ajustement impliquant l'application d'un taux de minoration sur la base des recettes réelles de fonctionnement. Il est rappelé que l'application de ces baisses est particulièrement injuste parce qu'elle concerne des dotations qui se sont substituées à des recettes fiscales dynamiques et qui ont pénalisé les Régions les plus « perdantes » lors de la suppression de la taxe professionnelle.

Pour 2025, la Loi de Finances Initiale pour 2025 prévoit d'appliquer une nouvelle minoration de la DCRTP des Régions de 189 M€ (soit – 40 %) répartis au prorata des recettes réelles de fonctionnement, soit une baisse estimée à - 26 % en ce qui concerne la Région Hauts-de-France (-24,02 M€). La Région Hauts-de-France enregistre la baisse de DCRTP la plus significative puisque ces recettes réelles de fonctionnement sont les plus importantes après la Région Auvergne-Rhône-Alpes et que le montant initial de sa DCRTP est la plus importante après la Région Occitanie.

Le produit 2025 s'établit donc à **67 513 605,32 €.** Ce montant diminue de - 26,24 % par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (91 536 476 €).

- **DTCE - Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale**

Cette dotation fait également partie des variables d'ajustement. Le mécanisme consiste, pour l'Etat, à opérer une minoration égale à la différence entre l'ensemble de ces variables en valeur 2024 et le montant disponible pour le même ensemble dans le périmètre 2025, après progression de tous les autres concours financiers aux collectivités.

Entre 2017 et 2022, la DTCE des Régions a enregistré une baisse de 108 M€ pour financer des mesures qui ne les concernaient pas (principalement à destination du bloc communal).

La Loi de Finances Initiale pour 2025 ne prévoit pas de baisse de la DTCE des Régions, ce qui permet de reconduire le montant constaté en 2024.

Le produit 2025 s'établit donc à **3 240 948 €** et correspond aux crédits votés 2024.

- **Fonds de compensation de la TVA**

La LFI 2016 a permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie enregistrées en section de fonctionnement.

La LFI 2020, dans son article 80 a prévu également une extension du FCTVA aux dépenses d'entretien de réseaux.

La loi rectificative du 30 juillet 2020 élargit également l'assiette du FCTVA à compter du 1er janvier 2021 aux dépenses de fournitures, de prestations, de solutions relevant de l'informatique en nuage ou cloud mentionnées à l'article L.1615-1 du CGCT mais à un taux plus faible à hauteur de 5,6% au lieu des 16,404% appliqués sur l'ensemble des autres dépenses.

Il est également rappelé que l'article 251 de la LFI pour 2020 a mis en œuvre l'automatisation de la gestion du FCTVA (procédure d'instruction, de contrôle et de paiement). Cette nouvelle procédure dématérialisée a également entraîné une redéfinition de l'assiette des dépenses éligibles.

Le PLF 2025 prévoyait un abaissement du taux (de 16,404 % à 14,85 %) de compensation forfaitaire et recentrait le FCTVA sur son objectif initial, soit le soutien à l'investissement, en supprimant les exceptions que constituaient les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage. Cependant, la Loi de Finances Initiale pour 2025 votée ne prévoit plus ces dispositions et maintient le régime de compensation antérieur en matière de FCTVA.

L'estimation de la recette 2025 a donc été réalisée sur la base des dépenses éligibles constatées sur l'exercice 2024. La perception du produit en 2024 a été constatée à hauteur de 493 K€.

Le montant 2025 s'établit ainsi à **500 000 €,** soit une progression de + 66,67 % par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024 (300 000 €).

- **Dotation Réforme de l'Apprentissage**

L'article 76 de la LFI pour 2020 a attribué aux régions à partir de 2020 une dotation (prélèvement sur recettes de l'Etat) pour compenser l'évolution des compétences et des missions sur l'apprentissage, suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 05/09/2018.

Le soutien financier au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage se matérialise par une recette pérenne qui s'élève à **4 064 636 €** pour 2025, soit une stabilité de BP à BP et au regard des crédits votés 2024.

- **Compensation Perte Frais de Gestion Fiscalité Directe Locale**

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation dans l'assiette de calcul des frais de gestion a engendré une perte de recettes intégralement compensée par une dotation à hauteur de 38 076 186 €.

En 2022, les frais de gestion de fiscalité directe subissent un nouveau démembrement lié à la suppression de la part régionale de CVAE, également intégralement compensé par une dotation complémentaire de 13 946 113 € et par une fraction de TICPE formation professionnelle à hauteur de 2 606 750 €.

Ce produit correspond aux frais de gestion perçus par l'Etat dans le cadre de la collecte de la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises et la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. La suppression de la taxe d'habitation en 2021 et de la part régionale de CVAE en 2022 a induit une baisse importante de cette recette de près de 51M€. Le Gouvernement avait prévu néanmoins un mécanisme de compensation qui se caractérise par un prélèvement sur les recettes du budget de l'Etat (via une dotation de 107M€ instaurée en LFI 2022 et 2023) et par une réévaluation de la fraction TICPE dédiée à la formation professionnelle.

Pour 2025, le montant correspondant à l'inscription au BP 2024, soit 63,88 M€, est intégré au chapitre 941, sur la fraction de TICPE compensation de la suppression DGD FORM PRO (*cf. supra*).

- **Dotation gestion FEADER**

Pour la période de programmation du Fonds européen agricole pour le développement rural commençant en 2023 et jusqu'à son terme, il a été institué, conformément aux dispositions de l'article 172 de la LFI pour 2023 une dotation d'un montant de 100 millions d'euros par an au profit des Régions, de la collectivité de Corse et des départements ou Régions d'outre-mer compétents afin de les accompagner dans l'exercice de la compétence de gestion des aides énumérées au VI de l'article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Par gestion des mesures non surfaçiques, il est fait référence au montant de l'aide qui n'est pas lié à la surface telles que les investissements dans les exploitations agricoles, la forêt, l'aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs. Ainsi, pour permettre aux régions d'assurer ces missions, l'Etat a prévu de transférer les moyens correspondant aussi bien aux ressources humaines qu'aux crédits d'intervention à partir des programmes 149 et 113 du budget de l'Etat.

Le montant 2025 s'établit ainsi à **3 764 951 €**, soit un montant identique au BP 2024 et aux crédits votés 2024.

- **Dotation sites NATURA 2000**

Dans le cadre de l'article 61 de la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS), l'Etat a prévu de transférer aux régions la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, soit près de 88% des sites. Cette évolution s'inscrit en cohérence avec le rôle d'autorité de gestion des fonds européens assuré par les Régions et vise à conforter leur rôle de chef de file dans le domaine de la biodiversité.

Ainsi, en application de l'article 172 de la LFI pour 2023, il a été institué, à compter de 2023 et jusqu'en 2027 une dotation annuelle d'un montant global de 13 219 064 € au profit des régions et de la collectivité de Corse afin de les accompagner dans l'exercice de cette compétence mentionnée au IV ter de l'article L.414-2 du code de l'environnement.

Le montant 2025 s'établit ainsi à **313 110 €**, soit un montant identique au BP 2024 et aux crédits votés 2024.

En investissement :

Chapitre 922	Dotations et participations	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	29 948 000,00 €
Fonds de Compensation de la TVA		29 948 000,00 €
	TOTAL	29 948 000,00 €

- **Programme 01000038 - Fonds de compensation de la TVA**

Comme indiqué plus haut, le PLF 2025 prévoyait un abaissement du taux (de 16,404 % à 14,85 %) de compensation forfaitaire et recentrait le FCTVA sur son objectif initial, soit le soutien à l'investissement, en supprimant les exceptions que constituaient les dépenses d'entretien des bâtiments publics, de la voirie, des réseaux payés et des prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage. Cependant, la Loi de Finances Initiale pour 2025 votée ne prévoit plus ces dispositions et maintient le régime de compensation antérieur en matière de FCTVA.

Le montant de FCTVA à percevoir au titre de l'année N est calculé sur la base du CFU de l'année N-1.

Le produit 2025 prévisionnel a été évalué sur la base du budget 2024, sur lequel il a été appliqué un taux d'exécution de 80 % puis une estimation du montant des dépenses éligibles à hauteur de 30%.

Cette estimation est ensuite soumise au coefficient de remboursement du FCTVA actuellement en vigueur à hauteur de 16,404 %.

Le montant 2025 s'établit ainsi à **29 948 000 €**, soit une diminution de **– 7,87 %** par rapport au BP et aux crédits votés en 2024 (32 506 700 €).

Attention *: Depuis 2018, la DRES (93 565 885 euros) est comptabilisée sur le chapitre 902. Elle apparaît donc désormais dans la rubrique relative aux recettes opérationnelles.*

Le total des dotations 2025 s'élève à **29 948 000 €** en investissement et à **172 851 397,32 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	**29 948 000 €**	**172 851 397,32 €**

Gestion des instruments financiers

Chapitre 943 Opérations financières	BP 2025
Sous-Fonction 01 Opérations non ventilables	**9 858 129,89 €**
Finances de l'institution	100 000,00 €
Gestion des instruments financiers	9 758 129,89 €
TOTAL	**9 858 129,89 €**

Les recettes de fonctionnement relatives aux opérations financières s'élèvent à **9 858 129,89 €.**

Ce montant est en progression de + 51,66 % par rapport au BP 2024 (6 500 000 €) lié à la mise en place de nouvelles opérations de couverture de la dette.

- **Finances de l'institution**

  Ces recettes d'un montant de **100 000 €** correspondent aux annulations de mandats sur exercices clos et à diverses opérations de gestion courante enregistrées en cours d'année.

- **Gestion des instruments financiers**

  Ces recettes estimées pour 2025 à hauteur de **9 758 129,89 €** sont liées à la gestion des SWAP (produits de couverture de la dette).

La reprise sur provision pour risques et charges

Chapitre 945	Provisions et autres opérations mixtes	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	2 500 000,00 €
Reprises sur provisions		2 500 000,00 €
	TOTAL	2 500 000,00 €

- **Provisions et reprises sur provisions**

  Le montant prévisionnel des reprises sur provision 2025 est proposé à **2 500 000,00 €** et est stable par rapport au BP 2024 et aux crédits votés 2024.

  La reprise sur provision est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparait s'agissant :

  - du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;
  - des montants restant à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

  Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes qui s'enregistreront en 2025, suite aux procédures de liquidation judiciaire en cours de finalisation.

  Un ajustement pourra être réalisé courant 2025 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale.

Le produit des cessions d'immobilisation

Chapitre 954	Produit des cessions d'immobilisation	BP 2025
Sous-Fonction	01 Opérations non ventilables	6 505 088,32
Produits des cessions d'immobilisation		6 505 088,32 €
	TOTAL	6 505 088,32 €

Le produit prévisionnel des cessions d'immobilisation s'établit à **6 505 088,32 €**. Ce montant est en progression de + 101,54 % par rapport au BP 2024 (3 227 650 €) et de + 341,10 % par rapport aux crédits votés 2024 (1 474 750 €).

Pour **6 505 088,32 €,** il s'agit à titre prévisionnel des cessions d'immeubles suivantes :

- **Roubaix** - 44 rue du Maréchal Foch et 23 rue du Curoir : **462 000 €** (délibération n° 2025.00269 du 30/01/2025) ;
- **Boulogne s/mer** - 7 place des Capucins : **224 000 €** (délibération n° 2024.01211 du 10/07/2024) ;
- **Valenciennes** - annexe Lycée Wallon : **124 088,32 €** (délibération n° 2023.00610 du 13/04/2023) ;
- **Lille** - 111 avenue de Dunkerque : **5 020 000 €** (délibération n° 2025.00259 du 30/01/2025) ;
- **Amiens** - 88 rue Gauthier de Rumilly : **675 000 €** (délibération n° 2025.00248 du 30/01/2025).

Il en résulte un montant d'autres recettes non ventilées évalué à **6 505 088,32 €** en investissement et **12 358 129,89 €** en fonctionnement**.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des autres recettes non ventilées	**6 505 088,32 €**	**12 358 129,89 €**

LES RECETTES VENTILEES

Le total des recettes ventilées en **fonctionnement** s'élève à **350 738 242,24 €** et diminue de – 8,34 % de BP à BP (382 635 075,25 €) et de – 23,65 % par rapport aux crédits votés 2024 (459 358 290,12 €).

Le total des recettes ventilées en **investissement** s'élève à **636 616 523,86 €** et sont en baisse de - 40,77 % de BP à BP (1 074 758 106,17 €) et de - 40,83 % par rapport aux crédits votés 2024 (1 075 953 672,17 €).

Fonction 0
Services généraux

Les **recettes de fonctionnement liées aux services généraux** s'élèvent à **14 842 735,30 €** en 2025**,** soit une progression de + 18,73% de BP à BP (12 501 472 €) et de + 3,37 % au regard des crédits votés 2024 (14 358 597,46 €).

- Les recettes relatives à **l'administration générale** sont en progression de + 54,08 % de BP à BP (7 955 900€) et de + 28,21 % au regard des crédits votés 2024 (9 561 037,33 €).

- Les recettes relatives à la **coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales** sont en diminution de – 43,14 % de BP à BP (4 545 572€) et de – 46,13 % au regard des crédits votés 2024 (4 797 560,13 €).

Chapitre 930	Services généraux	BP 2025
Sous-Fonction	**02 Administration générale**	**12 258 256,00 €**
Rubrique	**020 Administration générale de la collectivité**	**4 324 256,00 €**
Frais de contentieux		400 000,00 €
Assurances hors lycées		60 000,00 €
SIG et appui à la connaissance		0,00 €
Déplacements Services centraux		30 000,00 €
Logistique - services centraux		15 000,00 €
Accueil et gestion des manifestations-Services centraux		100 000,00 €
Exploitation de la crèche		572 000,00 €
Exploitation du Palais du Nouveau Siècle		150 000,00 €
Presta action sociale-Services		0,00 €
MESURES PCAI		0,00 €
Charges d'exploitation - bâtiments administratifs		2 297 256,00 €
CEE bâtiments administratifs		400 000,00 €
Fonds Insertion des Personnes Handicapées		300 000,00 €
Rubrique	**021 Personnel non ventilé**	**7 934 000,00 €**
Rémunération du personnel des services		3 034 000,00 €
PR 21-27 Assistance technique		4 900 000,00 €
Rubrique	**022 Information, communication, publicité**	**0,00 €**
Communication institutionnelle		0,00 €
Sous-Fonction	**04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales**	**2 584 479,30 €**
Rubrique	**041 Actions relevant de la subvention globale**	**261 146,30 €**
FEAMPA		261 146,30 €
Rubrique	**042 Actions interrégionales**	**127 425,00 €**
Soutien aux projets européens - réalisation		127 425,00 €
Rubrique	**043 Actions européennes**	**1 490 000,00 €**
Accompagnement des programmes Interreg		690 000,00 €
Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens		800 000,00 €
Rubrique	**048 Autres actions**	**705 908,00 €**
Mobilité européenne et internationale		674 018,00 €
Diplomatie économique		31 890,00 €
	TOTAL	**14 842 735,30 €**

Les recettes d'investissement liées aux services généraux s'élèvent à **3 112 312,69 €** en 2025, soit une augmentation de + 53,92 % de BP à BP (2 022 000 €) et de + 30,22 % au regard des crédits votés 2024 (2 390 000 €).

Chapitre 900	Services généraux	BP 2025
Sous-Fonction	**02 Administration générale**	**1 457 000,00 €**
Rubrique	**020 Administration générale de la collectivité**	**1 457 000,00 €**
DSI Projets, appli, urbani		250 000,00 €
SIG et appui à la connaissance		1 185 000,00 €
DSI Environnement de travail		0,00 €
Prestations d'action sociale et autres - Services		22 000,00 €
Sous-Fonction	**04 Coopération décentralisée et actions interrégionales, européennes et internationales**	**1 655 312,69 €**
Rubrique	**041 Actions relevant de la subvention globale**	**1 655 312,69 €**
FEAMPA		1 655 312,69 €
	TOTAL	**3 112 312,69 €**

Fonction 05
Gestion des Fonds Européens

(Les éléments présentés ci-dessous sont également repris et détaillés dans la Partie 3 – Fonds Européens du présent rapport)

Les recettes de fonctionnement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à **90 670 073,80 €** en 2025, soit une diminution de – 50,59 % de BP à BP (183 498 645,74 €) et au regard des crédits votés 2024 en lien avec la fin du programme 14/20 et au démarrage de 21/27.

Les recettes inscrites pour 2025 à ce titre sont réparties comme suit :

- FSE/IEJ : **15 000 000 €** (- 15 115 222,61 € par rapport aux crédits votés 2024) ;
- FEDER : **67 170 073,80 €** (- 76 763 349,33 € au regard des crédits votés 2024) ;
- FEADER : **8 500 000 €** (- 250 000 € par rapport aux crédits votés 2024) ;

Chapitre 9305 Gestion des fonds européens	BP 2025
Rubrique 051 FSE	**15 000 000,00 €**
Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)	0,00 €
FSE (NORD)	0,00 €
FSE PO 2021-2027	15 000 000,00 €
ESS (SUD)	0,00 €
Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)	0,00 €
Rubrique 052 FEDER	**67 170 073,80 €**
FEDER (NORD)	300 000,00 €
FEDER (SUD)	0,00 €
FEDER PO 2021-2027	66 870 073,80 €
REACT-UE NORD	0,00 €
REACT-UE SUD	0,00 €
Rubrique 0580 FEADER	**8 500 000,00 €**
FEADER NORD	3 000 000,00 €
FEADER SUD	3 500 000,00 €
Plan stratégique national	2 000 000,00 €
Rubrique 0581 FEAMP	**0,00 €**
FEAMP	0,00 €
TOTAL	**90 670 073,80 €**

Les recettes d'investissement liées à la gestion des fonds européens s'élèvent à **180 229 379,44 €** en 2025**,** soit une baisse de – 54,75 % de BP à BP (398 335 692,47 €) et au regard des crédits votés 2024.

Les recettes inscrites pour 2025 à ce titre sont réparties comme suit :

- FEDER : **120 229 379,44 €**, dont 114 830 172,20 € au titre du PO 2021-2027 (- 216 346 023,55 € au regard des crédits votés 2024) ;
- FEADER : **60 000 000 €** (stable par rapport aux crédits votés 2024) ;

Chapitre 9005	Gestion des fonds européens	BP 2025
Rubrique	**052 FEDER**	**120 229 379,44 €**
REACT-UE NORD		0,00 €
REACT-UE SUD		0,00 €
PO 21-27 FEDER		114 830 172,20 €
FEDER (NORD)		3 550 207,24 €
FEDER (SUD)		1 849 000,00 €
Rubrique	**0580 FEADER**	**60 000 000,00 €**
FEADER NORD		20 000 000,00 €
FEADER SUD		30 000 000,00 €
Plan stratégique national		10 000 000,00 €
Rubrique	**0581 FEAMP**	**0,00 €**
FEAMP		0,00 €
	TOTAL	**180 229 379,44 €**

NOTA : ces inscriptions de recettes en section de fonctionnement et d'investissement sont identiques aux inscriptions budgétaires relatives aux dépenses et leurs évolutions s'expliquent par la fin de l'exécution au titre de la programmation 2014-2020 et du plan de relance React-UE puis, par le démarrage de l'exécution de la programmation 2021-2027.

Fonction 1
Sécurité

Aucune inscription

Fonction 2
Enseignement, Formation professionnelle, Apprentissage

Les **recettes de fonctionnement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **170 490 228,68 €** en 2025**,** soit une augmentation de + 47,45 % de BP à BP (115 626 950,21 €) et de + 8,31 % au regard des crédits votés 2024 (157 414 906,36 €).

Chapitre 932	**Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage**	**BP 2025**
Sous-Fonction	**22 Enseignement du second degré**	**15 809 191,68 €**
Rubrique	**222 Lycées publics**	**15 809 191,68 €**
Dotation Globale de Fonctionnement		239 191,68 €
Emploi aidés		0,00 €
Participer au service de restauration (je mange local, petit déj,FPSHR)		14 180 000,00 €
Assurance des Lycées Publics		600 000,00 €
Rémunération du personnel des lycées		690 000,00 €
Opé immob HDF - Lycées publics		0,00 €
Maintenance programmée - Lycées publics		0,00 €
CEE Lycées		100 000,00 €
Sous-Fonction	**23 Enseignement supérieur**	**0,00 €**
Bourse MERMOZ		0,00 €
Sous-Fonction	**25 Formation professionnelle**	**146 550 000,00 €**
Rubrique	**251 Insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi**	**131 200 000,00 €**
PACTE		131 200 000,00 €
Compétences Clés		0,00 €
Rubrique	**252 Formation professionnalisante des personnes en recherche d'emploi**	**15 350 000,00 €**
Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)		15 350 000,00 €
Se spécialiser pour un métier		0,00 €
Se former pour entreprendre		0,00 €
Rubrique	**253 Formation certifiante des personnes en recherche d'emploi**	**0,00 €**
Se former pour un métier (FSE + AGEFIPH)		0,00 €
Rubrique	**255 Rémunération des stagiaires**	**0,00 €**
Rémunération couverture sociale des stagiaires		0,00 €
Rubrique	**256 Autres**	**0,00 €**
Plateforme WindLab		0,00 €

Sous-Fonction	**26 Apprentissage**	**7 846 737,00 €**
Manifestation information métiers et orientation		0,00 €
Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco		7 846 737,00 €
Sous-Fonction	**27 Formation sanitaire et sociale**	**0,00 €**
Financement des établissements sanitaires publics		0,00 €
Financement des établissements sanitaires privés-		0,00 €
Finance étabs filière sociale		0,00 €
Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS		0,00 €
Sous-Fonction	**28 Autres services périscolaires et annexes**	**284 300,00 €**
Rubrique	**288 Autres services annexes de l'enseignement**	**284 300,00 €**
Décrochage Appel à projet Proch Orientation		23 400,00 €
Worldskills		75 000,00 €
Soutien aux projets d'éducation		80 900,00 €
Evènements Information et Orientation		105 000,00 €
	TOTAL	**170 490 228,68 €**

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- - 236 758,32 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » ;
- + 59 574 099,79 € sur la sous-fonction « formation professionnelle » sous l'effet du PACTE (+55,03 M€) ;
- - 4 458 363 € sur la sous-fonction « apprentissage » ;
- - 15 700 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les **recettes d'investissement liées à l'enseignement, la formation professionnelle, et l'apprentissage** s'élèvent à **121 060 503,39 €** en 2025**,** soit une régression de – 9,95% de BP à BP (134 431 555,57 €) et de – 7,65 % au regard des crédits votés 2024 (131 093 471,93 €).

Chapitre 902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	BP 2025
Sous-Fonction	**22 Enseignement du second degré**	**95 544 789,39 €**
Rubrique	**222 Lycées publics**	**94 866 891,35 €**
Dotation Régionale d'équipement Scolaire		93 565 885,00 €
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
Equipements pédagogiques des EPLE		0,00 €
Prestations d'action sociale et autres - lycées		30 000,00 €
Opé immob HDF - Lycées pub		1 250 006,35 €
Sureté - Lycées publics		21 000,00 €
Rubrique	**223 Lycées privés**	**677 898,04 €**
Aide à la construction réhabilitation privé		677 898,04 €
Sous-Fonction	**23 Enseignement supérieur**	**1 500 000,00 €**
Constructions universitaires		1 500 000,00 €
LC Archéologie - GPR90205-1		0,00 €
LC Inno Pôle compét GPR90206-1		0,00 €
Biblio IEP ds MEP - GPR90207-1		0,00 €
Sous-Fonction	**24 Cités scolaires**	**1 661 514,00 €**
Opérations immobilières HDF - Cités Mixtes		1 661 514,00 €
Sous-Fonction	**26 Apprentissage**	**22 154 200,00 €**
COM - FNDA - APP90102-1		0,00 €
Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco		22 154 200,00 €
Sous-Fonction	**27 Formation sanitaire et sociale**	**0,00 €**
Equipt formations sanitaires		0,00 €
Sous-Fonction	**28 Autres services périscolaires et annexes**	**200 000,00 €**
Rubrique	**288 Autres services annexes de l'enseignement**	**200 000,00 €**
Evènements Information et Orientation		200 000,00 €
	TOTAL	**121 060 503,39 €**

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- - 3 583 216,21 € sur la sous-fonction « enseignement du second degré » dû à la fin du plan de relance (- 1,3 M€) et à une baisse des recettes liées aux opérations immobilières des lycées publics (-1,7 M€) liée notamment à la fin de la construction de l'Ecole Européenne de Lille ;

- - 5 640 000 € sur la sous-fonction « enseignement supérieur » lié à la fin des travaux relatifs au Plateau Technique Santé ;
- - 4 167 835,97 € sur la sous-fonction « cités scolaires » ;
- + 20 000 € sur la sous-fonction « autres services périscolaires et annexes ».

Les recettes d'investissement hors DRES (dotation régionale d'équipement scolaire) s'élèvent à 27 494 618,39 €.

Fonction 3
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les **recettes de fonctionnement relatives à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **435 754,87 €** en 2025. Elles sont en hausse de + 7,16 % de BP à BP (406 653 €) et en baisse de – 66,38 % au regard des crédits votés 2024 (1 296 128 €).

Chapitre 933	TOTAL	BP 2025
Sous-Fonction	**31 Culture**	**269 250,00 €**
Rubrique	**311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles**	**259 250,00 €**
Secteur artistique professionnel - opérateurs structurants		83 000,00 €
Aides ciblées pour les habitants dans leurs espaces de vie		176 250,00 €
Opérateurs labellisés - Novaction		0,00 €
PEPS		0,00 €
Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création		0,00 €
Rubrique	**312 Patrimoine**	**10 000,00 €**
Inventaire		10 000,00 €
Sous-Fonction	**32 Sports (autres que scolaires)**	**106 504,87 €**
Rubrique	**321 Salles de sport, gymnases**	**106 504,87 €**
Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux		106 504,87 €
Rubrique	**325 Autres équipements sportifs ou de loisirs**	**0,00 €**
Ligues et comités régionaux		0,00 €
Rubrique	**326 Manifestations sportives**	**0,00 €**
Jeux olympiques		0,00 €
Sous-Fonction	**34 Vie sociale et citoyenne**	**60 000,00 €**
Rubrique	**348 Autres**	**60 000,00 €**
Accueil et gestion des manifestations - PMSE		60 000,00 €
Actions illettrisme handicap		0,00 €
Soutien intiatives asso innov		0,00 €
	TOTAL	**435 754,87 €**

Les **recettes d'investissement liées à la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs** s'élèvent à **1 933 501 €** en 2025**,** soit une augmentation de + 61,12 % de BP à BP (1 200 002 € en provenance principalement du Centre National du Cinéma et de l'image animée) et de – 0,85 % au regard des crédits votés 2024 (1 950 002 €).

Chapitre 903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	BP 2025
Sous-Fonction	**31 Culture**	**1 273 501,00 €**
Rubrique	**311 Activités artistiques, actions et manifestations culturelles**	**1 273 501,00 €**
Secteur artistique professionnel		100 000,00 €
Aides ciblées Secteur artistique professionnel		1 173 501,00 €
Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la céation		0,00 €
Rubrique	**312 Patrimoine**	**0,00 €**
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
Sous-Fonction	**32 Sports (autres que scolaires)**	**660 000,00 €**
Rubrique	**322 Stades**	**660 000,00 €**
Rénovation et modernisation Stade Bollaert - GPR90305-1		660 000,00 €
Rubrique	**324 Centres de formation des sportifs**	**0,00 €**
CREPS		0,00 €
	TOTAL	**1 933 501,00 €**

Fonction 4
Santé et Action Sociale

Aucune inscription

Fonction 5
Aménagement des territoires et Habitat

Les **recettes de fonctionnement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat** s'élèvent à **350 000 €** en 2025**,** soit une baisse de – 91,01 % de BP à BP (3 891 994 €) et de – 91,77 % au regard des crédits votés 2024 (4 254 574 €) en raison de la fin du programme SARE (Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique).

Chapitre 935	Aménagement des territoires et habitat	BP 2025
Sous-Fonction	**50 Services communs**	**330 000,00 €**
IPVD ingénierie petites villes de demain		330 000,00 €
Sous-Fonction	**501 Services communs**	**0,00 €**
IPVD ingénierie petites villes de demain		0,00 €
Sous-Fonction	**55 Habitat (Logement)**	**0,00 €**
Rubrique	**551 Parc privé de la collectivité**	**0,00 €**
SARE Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique		0,00 €
Sous-Fonction	**57 Technologies de l'information et de la communication**	**20 000,00 €**
Réseaux Régional Télécommunication		20 000,00 €
E inclusion		0,00 €
	TOTAL	**350 000,00 €**

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 342 917 € sur la sous-fonction « services communs » ;
- - 3 189 077 € sur la sous-fonction « habitat » ;
- - 10 000 € sur la sous-fonction « Technologies de l'information et de la communication ».

Aucune **recette d'investissement liées à l'aménagement des territoires et l'habitat** n'est proposée pour 2025.

Chapitre 905	Aménagement des territoires et habitat	BP 2025
Sous-Fonction	**501 Services communs**	**0,00 €**
Aménagement des territoires OP exceptionnelles		0,00 €
Sous-Fonction	**52 Politique de la ville**	**0,00 €**
PROGRAMME REPRISE		0,00 €
	TOTAL	**0,00 €**

Fonction 6
Action économique

Les **recettes de fonctionnement liées à l'action économique** s'élèvent à **3 356 987,37 €** en 2025**,** soit une progression de + 48,31 % de BP à BP (2 263 432,50 €) et de + 26,03 % au regard des crédits votés 2024 (2 663 682,66 €).

Chapitre 936	Action économique	BP 2025
Sous-Fonction	**61 Interventions économiques transversales**	**602 000,00 €**
Picardie Investissement		600 000,00 €
PRAD IS		0,00 €
Aide au transport au particulier (ATP)		2 000,00 €
Sous-Fonction	**63 Actions sectorielles**	**2 754 987,37 €**
Rubrique	**6312 Autres actions sectorielles**	**0,00 €**
Anim et acc filières élevages		0,00 €
Rubrique	**632 Industrie, commerce et artisanat**	**2 754 987,37 €**
Aide au développement des PME industrielles et des services à haute valeur ajoutée		38,33 €
Aide à l'implantation des entreprises		4 367,61 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		782 085,29 €
Pôles de compétitivité		905 120,00 €
Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons		657 075,00 €
Booster financement-Garantie		0,00 €
Hauts de France Prévention		105 622,56 €
Fonds premier secours F1PS		87 080,79 €
Espace Information Formation		0,00 €
Promotion et qualification projets TRI		211 325,00 €
Financement régional des entreprises - DAE 90910-1		2 272,79 €
Sous-Fonction	**65 Insertion économique et économie sociale et solidaire**	**0,00 €**
Accompagnement territorialisé		0,00 €
	TOTAL	**3 356 987,37 €**

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 217 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- + 1 093 337,87 € sur la sous-fonction « actions sectorielles ».

Les **recettes d'investissement liées à l'action économique** s'élèvent à **15 500 505,65 €** en 2025**,** soit une régression de – 25,35 % de BP à BP (20 762 885,60 €) et une baisse de – 34,55 % au regard des crédits votés 2024 (23 684 659,35 €).

Chapitre 906	Action économique	BP 2025
Sous-Fonction	**61 Interventions économiques transversales**	**70 000,00 €**
Avances Remboursables Regionales		0,00 €
PRAD IS		70 000,00 €
PRAD AT ESS		0,00 €
Finant R ets-DAE909/939 10-1		0,00 €
Sous-Fonction	**63 Actions sectorielles**	**15 365 035,65 €**
Rubrique	**6312 Autres**	**401 425,30 €**
Investissement agricole		401 425,30 €
PRAD IAA		0,00 €
Rubrique	**632 Industrie, commerce et artisanat**	**14 963 610,35 €**
Aide au développement des TPE artisanale s commerciales et de services		34 760,62 €
Aide création ets innov indust		0,00 €
Aide dvpt grandes entreprises		0,00 €
Aide au développement des PME indus et d e services à haute valeur ajoutée		1 482 931,45 €
Aide à l'implantation d'entreprises		848 797,35 €
Aide aux entreprises en consolidation financière		4 030 179,78 €
Booster financement-Garantie		0,00 €
Booster financement-Capital		2 150 000,00 €
Plans		52 672,12 €
Hauts de France Prévention		2 818 878,05 €
Fonds premier secours F1PS		1 378 786,25 €
Sout Com Artisan Mobilité		0,00 €
Fonds premier secours F1PS covid 19		987 043,56 €
HdF Prévention COVID19		875 738,88 €
Soutien aux entreprises impactées par les violences urbaines		230 000,00 €
Financement régional des entreprises - DAE90910-1 - DAE93910-1		73 822,29 €

Sous-Fonction	**633 Développement touristique**	**0,00 €**
FRIT - Destinat touristiques		0,00 €
Sous-Fonction	**65 Insertion Economique et économie sociale et solidaire**	**65 470,00 €**
Accompagnement territorialisé Starter ESS		65 470,00 €
Sous-Fonction	**67 Recherche et Innovation**	**0,00 €**
Opérations immo (hors CPER)		0,00 €
	TOTAL	**15 500 505,65 €**

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 82 071,50 € sur la sous-fonction « interventions économiques transversales » ;
- - 5 144 382,01 € sur la sous-fonction « actions sectorielles » ;
- - 35 926,44 € sur la sous-fonction « insertion économique et économie sociale et solidaire ».

Fonction 7
Environnement

Les **recettes de fonctionnement liées à l'environnement** s'élèvent à **29 424 €** en 2025, soit un fléchissement de – 4,03 % de BP à BP (30 660 €) et par rapport aux crédits votés 2024.

Chapitre 937	**Environnement**	**BP 2025**
Sous-Fonction	**71 Actions transversales**	**29 424,00 €**
Efficacite energetique, ENRR Energie Renouvelable et Recuperation		29 424,00 €
Sous-Fonction	**76 Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques**	**0,00 €**
Agir en faveur des écosystèmes		0,00 €
	TOTAL	**29 424,00**

Les **recettes d'investissement liées à l'environnement** s'élèvent à **3 061 804 €** en 2025, soit une augmentation de + 3 043 915€ de BP à BP (17 889 €) et de + 2 993 915 € par rapport aux crédits votés en 2024 (67 889 €).

Chapitre 907	Environnement	BP 2024
Sous-Fonction	**71 Actions transversales**	**3 000 000,00 €**
Instrument financier FEDER		3 000 000,00 €
Sous-Fonction	**76 Préservation du patrimoine naturel**	**50 000,00 €**
Plan Arbres		50 000,00 €
Sous-Fonction	**77 Environnement des infrastructures de transports**	**11 804,00 €**
Aide à la conversion au Bioéthanol (ACB)		11 804,00 €
	TOTAL	**3 061 804,00**

Fonction 8
Transports

Les **recettes de fonctionnement liées aux transports** s'élèvent (hors recettes TER intégrées en compensation de dépenses de la convention SNCF) à **70 563 038,22 €** en 2025**,** soit une progression de + 9,54 % de BP à BP (64 415 267,80 €) et en baisse de – 26,37 % au regard des crédits votés 2024 (95 841 095,90 €) suite à l'encaissement en 2024 de soldes au titre de la convention TER pour les années 2022 et 2023.

Chapitre 938	Transports	BP 2025
Sous-Fonction	**81 Transports scolaires**	**1 003 270,00 €**
Exploitation du réseau de transport scolaire		1 003 270,00 €
Sous-Fonction	**82 Transports publics de voyageurs**	**67 947 976,00 €**
Rubrique	**821 Transport sur route**	**38 847 360,00 €**
Réseau Interurbain Exploitation		266 000,00 €
Exploitation du réseau interurbain et scolaire		7 303 301,00 €
AOM Autorités Orga Mobilité		430 000,00 €
Transports mixtes - Compensation de charges du transfert au département		30 848 059,00 €
Lignes Routières Régionales		0,00 €
Rubrique	**822 Transport ferroviaire**	**29 100 616,00 €**
Convention TER		15 000 000,00 €
SPL mobilités		0,00 €
SNCF voyageurs Etoile d'Amiens		14 100 616,00 €
Rubrique	**828 Autres transports**	**0,00 €**
Mobilité inclusive		0,00 €
Sous-Fonction	**85 Infrastructures**	**1 598 792,22 €**
Rubrique	**852 Gares et autres infrastructures ferroviaires**	**257 500,00 €**
Voies férées d'intérêt local		257 500,00 €
Rubrique	**854 Ports et autres infrastructures portuaires**	**1 341 292,22 €**
Exploitation maintenance des ports		220 000,00 €
Développement des ports - Domaine		1 105 292,22 €
Aménagement des ports		16 000,00 €
Sous-Fonction	**87 Circulation douce**	**13 000,00 €**
Véloroutes Voies vertes		13 000,00 €
	TOTAL	**70 563 038,22 €**

L'évolution des recettes de fonctionnement de BP à BP se décompose de la manière suivante :

- + 20 000 € sur la sous-fonction « transports scolaires » ;
- - 1 003 207 € sur la rubrique « transports sur route » ;
- + 6 206 399 € sur la rubrique « transport ferroviaire », dont - 7 894 217 € sur la convention TER (l'exercice 2024 ayant été marqué par le versement de soldes relatifs aux exercices 2020-2022 en faveur de la Région) et + 14 100 616 € au titre des reversements de recettes dans le cadre de la concession Etoile d'Amiens ;

- + 251 500 € sur la rubrique « gares et autres infrastructures ferroviaires » ;
- + 660 078,42 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires ».

Il est à noter que sur la fonction 854, les principales recettes inscrites se répartissent comme suit :

- 474 000 € d'indemnisations de dommages sur la passerelle Loubet et la drague suite à des avaries ;
- 421 297,46 € au titre des redevances domaniales ;
- 220 000 € provenant de l'exploitation des ouvrages Watteringues ;
- 115 419,58 € de subvention Etat (fonds vert) au titre du schéma développement et d'aménagement durable des ports.

Les **recettes d'investissement liées aux transports** s'élèvent à **311 718 517,69 €** en 2025**,** soit une diminution de - 39,76 % de BP à BP (517 488 081,53 €) et de – 39,78 % au regard des crédits votés 2024 (517 639 297,59 €).

Chapitre 908	Transports	BP 2025
Sous-Fonction	**82 Transports publics de voyageurs**	**310 029 953,69 €**
Rubrique	**822 Transport ferroviaire**	**310 029 953,69 €**
Convention TER		0,00 €
Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers		6 078 512,69 €
SPL mobilités		303 951 441,00 €
Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers		0,00 €
Volet ferroviaire - TRP90805-1		0,00 €
Sous-Fonction	**85 Infrastructures**	**1 688 564,00 €**
Rubrique	**852 Gares et Autres Infrastructures ferroviaires**	**0,00 €**
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
Rubrique	**853 Haltes fluviales et autres infrastructures fluviales**	**241 900,00 €**
Aménagement infrastructures fluviales		241 900,00 €
Rubrique	**854 Ports et autres infrastructures portuaires**	**1 446 664,00 €**
Développement des ports - Domaine		1 129 361,00 €
Aménagement des ports		0,00 €
Exploitation maintenance des ports		317 303,00 €
Sous-Fonction	**87- Circulation douce**	**0,00 €**
Plan de relance - DRI dotation régionale d'investissement		0,00 €
	TOTAL	**311 718 517,69 €**

L'évolution des recettes d'investissement de BP à BP se décompose comme suit :

- - 202 152 129,04 € sur la rubrique « transport ferroviaire » en raison du droit d'entrée 2025 associé aux transferts d'actifs au profit de la SPL Gestion des Actifs et Appui à la Mobilité Hauts-de-France ;
- - 2 565 998,80 € sur la rubrique « gares et infrastructures ferroviaires » ;
- - 258 100 € sur la rubrique « haltes fluviales et autres infrastructures fluviales » ;
- - 753 336 € sur la rubrique « ports et autres infrastructures portuaires ».

Il est à noter que sur la fonction 854, les principales recettes inscrites se répartissent comme suit :

- 630 000 € au titre du protocole quai Urbain BSM (quai de pilotage et quai des paquebots) ;
- 300 000 € au titre de la récupération de la consignation Venator ;
- 317 303 € provenant de l'ANC au titre de la convention avec la communauté d'agglomération du Boulonnais.

Il en résulte un montant de recettes ventilées évalué à **350 738 242,24 € en fonctionnement** et à **636 616 523,86 € en investissement.**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes ventilées	**636 616 523,86 €**	**350 738 242,24 €**

PARTIE 2 : DEPENSES

Synthèse du budget

La synthèse du budget en dépenses réelles par chapitres et par politiques sectorielles est la suivante :

En fonctionnement

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	**Montant**
930 - SERVICES GENERAUX	**249 831 877,83**
Administration générale	12 879 244,00
Affaires Juridiques	477 130,00
Assemblées et CESER	11 954 929,00
Communication	4 600 000,00
Contrôle de gestion et évaluation	235 000,00
Europe	1 340 744,28
Finances	371 000,00
Fonds Européens	261 146,30
Prospective	1 773 063,62
Relations internationales	1 180 440,63
Ressources humaines	210 579 180,00
Sécurité et sureté	180 000,00
Systèmes d'information	4 000 000,00
9305 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	**90 670 073,80**
Fonds Européens	90 670 073,80
932 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	**924 914 001,56**
Administration générale	277 000,00
Affaires Juridiques	2 315 624,31
Apprentissage	23 501 029,00
Développement économique	50 000,00
Enseignement supérieur	6 040 000,00
Formation professionnelle	304 486 881,00
Formations sanitaires et sociales	161 210 000,00
Lycées	182 719 397,25
Ressources humaines	243 200 820,00
Sécurité et sureté	1 113 250,00
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	**113 592 096,25**
Communication sportive	5 220 000,00
Culture	82 730 096,00
Jeunesse	1 928 000,00
Parc de matériel	10 000,00
Sécurité et sureté	10 000,00
Solidarité	5 050 000,00
Sports	14 350 000,25
Vie associative	4 294 000,00
934 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA/REGUL. RMI)	**3 260 000,00**
Santé	3 260 000,00

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	**Montant**
935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	**12 034 570,58**
Aménagement du territoire	672 979,81
Aménagement numérique du territoire	3 986 576,00
Assemblées et CESER	10 000,00
Mer et littoral	459 340,60
Politique de la ville et logement	6 905 674,17
936 - ACTION ECONOMIQUE	**84 519 749,08**
Agriculture et pêche	10 005 362,00
Artisanat, commerce et ESS	4 923 600,00
Culture	213 130,00
Développement économique	37 700 560,08
Industrilab	358 000,00
Recherche	13 000 000,00
Solidarité	9 300 000,00
Tourisme	8 591 987,00
Troisième révolution industrielle	427 110,00
937 - ENVIRONNEMENT	**15 819 910,00**
Aménagement du territoire	7 807 020,00
Biodiversité	4 530 000,00
Troisième révolution industrielle	3 482 890,00
938 - TRANSPORTS	**965 645 619,67**
Administration générale	589 927,00
Affaires Juridiques	90 000,00
Ports	12 390 916,00
Transports	548 500 143,67
Transports scolaires et interurbains	404 074 633,00
941 - AUTRES IMPOTS ET TAXES	**3 200 000,00**
Finances	3 200 000,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	**150 408 237,31**
Finances	27 780 000,00
Finances (Frais financiers et dette)	122 628 237,31
944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	**1 776 136,45**
Assemblées et CESER	1 776 136,45
945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	**4 900 000,00**
Finances	4 900 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**2 620 572 272,53**

En investissement

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	**Montant**
900 - SERVICES GENERAUX	**17 263 331,64**
Administration générale	5 180 000,00
Assemblées et CESER	20 000,00
Communication	570 000,00
Fonds Européens	1 655 312,69
Prospective	1 300 000,00
Relations internationales	278 404,35
Ressources humaines	92 000,00
Sécurité et sureté	150 000,00
Systèmes d'information	8 017 614,60
9005 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	**180 229 379,44**
Fonds Européens	180 229 379,44
902 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	**191 563 189,42**
Administration générale	300 000,00
Apprentissage	22 000 000,00
Développement économique	70 000,00
Enseignement supérieur	19 320 000,00
Finances	1 118 189,42
Formation professionnelle	1 627 000,00
Formations sanitaires et sociales	2 080 000,00
Lycées	136 270 000,00
Ressources humaines	168 000,00
Sécurité et sureté	8 610 000,00
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	**56 465 330,00**
Culture	32 660 330,00
Parc de matériel	20 000,00
Sécurité et sureté	250 000,00
Solidarité	350 000,00
Sports	22 730 000,00
Vie associative	455 000,00
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	**4 500 000,00**
Santé	4 500 000,00
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	**73 646 035,81**
Aménagement du territoire	47 661 685,17
Aménagement numérique du territoire	2 552 000,00
Mer et littoral	2 570 175,34
Politique de la ville et logement	20 862 175,30

BP 2025 - Dépenses réelles	
Chapitres / Politiques sectorielles	**Montant**
906 - ACTION ECONOMIQUE	**112 512 177,30**
Agriculture et pêche	13 889 747,00
Artisanat, commerce et ESS	7 858 000,00
Culture	282 430,30
Développement économique	74 305 000,00
Industrilab	500 000,00
Recherche	12 300 000,00
Tourisme	3 377 000,00
907 - ENVIRONNEMENT	**13 697 454,62**
Aménagement du territoire	226 731,68
Biodiversité	3 350 000,00
Politique de la ville et logement	1 370 500,00
Troisième révolution industrielle	8 750 222,94
908 - TRANSPORTS	**581 679 577,09**
Administration générale	360 000,00
Ports	17 408 244,66
Transports	562 521 441,43
Transports scolaires et interurbains	1 389 891,00
923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	**448 212 813,98**
Finances	1 000 000,00
Finances (Frais financiers et dette)	447 212 813,98
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	**1 679 769 289,30**

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Xavier BERTRAND

FINANCES, EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET SECURITE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 500 000**	**9 010 000**		**449 331 003**	**458 341 003**
900 - Services généraux		150 000			150 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	8 610 000		1 118 189	9 728 189
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		250 000			250 000
923 - Dettes et autres opérations financières				448 212 814	448 212 814

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 127 000**	**1 088 250**	**25 000**	**159 624 237**	**160 737 487**
930 - Services généraux				786 000	786 000
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 127 000	1 088 250	25 000		1 113 250
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000
941 - Autres impôts et taxes				3 200 000	3 200 000
943 - Opérations financières				150 728 237	150 728 237
945 - Provisions et autres opérations mixtes				4 900 000	4 900 000

A) Sécurité / Sureté dans les lycées

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 500 000**	**8 500 000**			**8 500 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 500 000	8 500 000			8 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 127 000**	**1 088 250**	**25 000**		**1 113 250**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 127 000	1 088 250	25 000		1 113 250

Faire des lycées des lieux de vie sécurisés pour les élèves, les agents de la Région et les personnels de l'Education Nationale est une priorité institutionnelle.

1) Sûreté

Le Conseil Régional réuni en séance plénière le 18 mai 2017 a décidé d'adopter un Plan de sûreté au sein des EPLE (Délibération n° 20170468 du 18 mai 2017).

Une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de 4 500 000 € sont proposés dans le cadre du Budget Primitif 2025.

Après l'avoir expérimenté puis évalué, le programme correspondant est désormais généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permet ainsi d'apporter une réponse technique et économique conforme à la situation de chaque établissement.

2) Sécurité incendie

S'agissant de la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, le maintien auprès des Commissions de sécurité des « Avis favorables » à l'exploitation de nos lycées constitue également une priorité politique de l'Institution régionale.

Ce qui se traduit pour 2025 par l'inscription en investissement d'une Autorisation de Programme et des Crédits de Paiement de 4 000 000 € ainsi qu'en fonctionnement d'une Autorisation d'Engagement de 1 127 000 € et des Crédits de Paiement de 1 113 250 €.

B) Sécurité / Sureté dans les bâtiments

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		**510 000**			**510 000**
900 - Services généraux		150 000			150 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage		110 000			110 000
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs		250 000			250 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**190 000**	**190 000**
930 - Services généraux				180 000	180 000
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000

Les dépenses en fonctionnement prises en charge pour les bâtiments autres que les EPLE s'élèvent à 190 000 € pour les contrôles et vérifications périodiques dans les bâtiments hors lycée, et la maintenance des extincteurs (180 000€ sur le chapitre 930 et 10 000€ sur le chapitre 933).

510 000 € sont prévus en investissement, pour la réalisation d'opérations visant à sécuriser les bâtiments administratifs, sportifs, culturels et les CFA (150 000 € sur le chapitre 900, 250 000€ sur le chapitre 903 et 110 00€ sur le chapitre 902)

C) Contrôle de gestion et évaluation

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 202	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**235 000**	**235 000**
930 - Services généraux				235 000	235 000

Le budget de 2025 consacré au contrôle de gestion et à l'évaluation des politiques publiques ainsi qu'aux actions ou démarches expérimentales de transformation et d'innovation publiques, s'élève à **235 000€**

Il permet de lancer un nouveau programme d'évaluation obligatoire dans le cadre du programme régional FEDERFTJ FSE+ 2021/2027 pour un montant globale de 175 000€.

Des crédits sont alloués à hauteur de 60 000€ afin de mener diverses actions, expérimentations et montée en compétences des équipes (expérimentation de temps de cohésion, accompagnement hackathon simplification, Facilitation graphique, mois de l'innovation…).

D) Finances (hors crédits d'ordre)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**449 331 003**	**449 331 003**
902 -Enseignement, formation professionnelle et apprentissage				1 118 189	1 118 189
923 - Dettes et autres opérations financières				448 212 814	448 212 814

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**158 879 237**	**158 879 237**
930 - Services généraux				371 000	371 000
941 - Autres impôts et taxes				3 200 000	3 200 000
943 - Opérations financières				150 408 237	150 408 237
945 - Provisions et autres opérations mixtes				4 900 000	4 900 000

1) Les crédits liés à la dette et à la trésorerie

Frais financiers (section de fonctionnement) :

Il est prévu au BP 2025 un montant de 122,6 M€ en baisse de - 9,2 M€ par rapport au budget voté 2024, soit - 7,0%.

Cette baisse importante des frais financiers s'explique principalement par la baisse des taux de la Banque Centrale Européenne qui a un impact important sur le coût des emprunts variables et également sur le coût de la trésorerie (NEU CP, revolving et lignes de trésorerie).

Amortissement du capital (section d'investissement) :

Les crédits prévus pour l'amortissement du capital de la dette s'élèvent à 228,2 M€ pour 2025 soit + 32,9 M€ par rapport aux crédits votés 2024, en hausse de + 16,9%. La hausse de l'encours de dette explique l'augmentation du rythme de remboursement.

Trésorerie :

Un montant de 219 M€ est inscrit en investissement (équilibré en dépenses et en recettes) pour les mouvements neutres sur les emprunts assortis d'une option de tirage sur lignes de trésorerie (revolving).

2) Les provisions et les dépréciations

Le **provisionnement** constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge. La nomenclature M57 prévoit une évaluation du montant des provisions au regard de l'estimation de la sortie de ressources.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

Les **dépréciations** des immobilisations procèdent de la constatation d'un amoindrissement de la valeur d'un élément de l'actif immobilisé résultant de causes dont les effets ne sont pas irréversibles. Des dépréciations d'immobilisations financières peuvent être constatées sur des prêts ou avances remboursables, lorsque la valeur probable du recouvrement est inférieure au remboursement attendu (lorsque le bénéficiaire fait l'objet d'une procédure collective par exemple). La dépréciation, qui permet de constater l'amoindrissement de la valeur des participations et des titres immobilisés, représente une perte probable, dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

Pour une bonne gestion et face aux risques de défaillance des entreprises soutenues, il est prévu un montant de provisions plus important. Le montant total des dotations aux provisions et aux dépréciations s'élève en 2025 à **4 900 000 €** et augmente de **+ 34,36 %** de BP à BP (3 647 000 €) et de **+ 26,41 %** au regard des crédits votés 2024 (3 876 391,75 €), détaillés comme suit :

- **Dotations aux provisions pour litiges et contentieux**

  S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste.

  Pour 2025, il est proposé de prévoir une provision complémentaire pour litiges et contentieux à hauteur de **500 000 €.**

  Un ajustement pourra être réalisé courant 2025 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours**.**

- **Dotations aux dépréciations des immobilisations financières**

  La constatation des dépréciations des actifs répond également au principe de prudence.

  Comptablement, la constatation de dépréciations est obligatoire en cas de perte de valeur d'une immobilisation. La valeur de l'actif concerné s'apprécie au 31 décembre de l'année concernée.

  Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de prévoir en 2025 une dotation aux dépréciations à hauteur de **4 400 000 €**.

  Cette somme permettra de couvrir les montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Elle permettra également de couvrir des cas plus marginaux pour lesquels un risque d'irrécouvrabilité existe.

  Un ajustement pourra être réalisé courant 2025 sur la base d'un suivi de l'évolution en cours des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale et la direction des entreprises**.**

En recettes, une reprise sur provisions pour risques et charges et sur dépréciations d'immobilisations financières est également prévue (voir partie recettes p. 24)

Le montant prévisionnel inscrit au titre de la reprise sur provisions et dépréciations 2025 est proposé à **2 500 000 €** et est stable par rapport au BP 2024.

La reprise sur provisions et dépréciations est réalisée lorsque la perte latente diminue ou disparait s'agissant :

- du risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres ;

- des montants restants à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Ce montant correspond à une première évaluation des créances éteintes susceptibles de s'enregistrer en 2025 suite aux procédures de liquidations judiciaires en cours de finalisation.

Un ajustement pourra être proposé courant 2025 sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrécouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale**.**

3) Cotisations, gestion de créances et reversement de fiscalité

Un montant de 371K€ est également inscrit en vue de couvrir, principalement, la cotisation relative à l'adhésion de la Région à l'association Régions de France.

Un montant de 1,98 M€ en fonctionnement et 1M€ en investissement est inscrit pour la gestion des créances (prévisions d'admissions en non-valeur) et les annulations de titres sur exercice clos.

L'article 186 de la loi de Finances pour 2025 créé le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) qui se substitue au fonds de réserve initialement prévu dans le projet de loi de finances.
En 2025, il prévoit un prélèvement **d'1 milliard d'euros** sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont **280 millions d'euros pour le bloc régional** contre 530 M€ prévus initialement. Comme prévu initialement, seules les Régions métropolitaines, hors Corse, seraient prélevées.

Il est dorénavant prévu que les sommes prélevées aux Régions seraient reversées aux seules Régions (à hauteur de 10 % pour le fonds de solidarité régional et le solde restant réparti aux Régions contributrices au prorata de leurs contributions avec un reversement les trois années qui suivent le prélèvement à hauteur d'un tiers par année).
Pour la Région Hauts de France, le prélèvement opéré au titre de ce dispositif est évalué à **25,8 M€** en 2025.

Et un montant de 3,2M€ en fonctionnement est inscrit pour les reversements de fiscalité correspondant à la contribution au fonds de solidarité des Régions.

Enfin, sur le chapitre 902, les 1,1 M€ inscrits sont nécessaires pour le remboursement des avances éventuellement trop perçues au titre de la Dotation Régionale d'Investissement (DRI).

BUDGET PRIMITIF 2025

1ère VICE-PRESIDENCE

Madame Brigitte FOURE

ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 427 262**	**5 333 602**	**6 178 904**	**4 310 000**	**15 822 506**
900 - Services généraux	7 408 666	5 223 051	5 174 564	3 482 000	13 879 615
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				468 000	468 000
905 - Aménagement des territoires et Habitat	645 000	14 256	630 744		645 000
908 - Transports	373 596	96 295	373 596	360 000	829 891

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**5 467 968**	**3 462 893**	**3 102 302**	**489 242 695**	**495 807 890**
930 - Services généraux	3 228 578	2 259 013	1 248 283	240 983 187	244 490 483
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				245 793 444	245 793 444
935 - Aménagement des territoires et Habitat	2 142 750	1 185 850	1 797 416	10 000	2 993 266
938 - Transports	96 640	18 030	56 603	679 927	754 560
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 776 136	1 776 136

A) Administration générale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**350 000**	**2 310 000**	**70 000**	**3 460 000**	**5 840 000**
900 - Services généraux	350 000	2 310 000	70 000	2 800 000	5 180 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				300 000	300 000
908 - Transports				360 000	360 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**13 746 171**	**13 746 171**
930 - Services généraux				12 879 244	12 879 244
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				277 000	277 000
938 - Transports				589 927	589 927

1) La gestion des bâtiments administratifs de l'institution (hors lycées)

La politique immobilière intègre la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3. « Le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

Pour répondre aux enjeux de transition énergétique, la Région a, dans le prolongement des politiques menées, initié différentes actions :

- Un programme d'investissement sur la performance énergétique du patrimoine régional tertiaire hors lycées de 10 M€ sur la période 2022-2030 a été adopté le 1er février 2022 avec une première tranche de travaux d'investissement de 5 M€ sur le patrimoine administratif.
- Un budget de 1,5 M€ a été voté le 5 octobre 2021 pour la solarisation du patrimoine hors lycées avec un objectif d'autoconsommation.

En complément, une démarche continue est engagée depuis plusieurs années à travers les travaux de gros entretien (abandon du fioul, raccordement au Réseau de Chaleur Urbain notamment) et les modalités d'exploitation (plan de maîtrise énergétique).

Enfin, la rationalisation du patrimoine régional en réduisant notre empreinte immobilière contribue à économiser les ressources. Elle vise à optimiser l'occupation de notre patrimoine en prenant en compte

les nouveaux usages (télétravail, nouveaux modes de travail), à organiser notre présence territoriale autour des antennes régionales de proximité et à céder le patrimoine ne pouvant être mobilisé pour accompagner les objectifs d'aménagement du territoire, en limitant l'artificialisation des sols, ou la création d'emplois.

Sur nos différents sites, la programmation accompagne le développement de la mobilité décarbonée (installation de bornes de recharge de véhicules électriques).

Sur les AP antérieures, 2 270 000 € sont inscrits en 2025 au titre du programme d'investissement sur la performance énergétique, la solarisation et le déploiement de bornes.

Les dépenses en gestion annuelle en faveur de l'administration générale s'élèvent à 1 830 000 € en investissement et à 7 914 961 € en fonctionnement.

En fonctionnement, elles ont pour objet la gestion des bâtiments administratifs avec les études, les travaux d'aménagement, les travaux de maintenance, d'urgence et les charges d'exploitation (y compris le gardiennage). La majeure partie du budget est allouée aux charges d'exploitation des bâtiments administratifs (fluides, loyers, impôts, …).

En investissement, elles ont pour objet les opérations immobilières des bâtiments administratifs (Siège de Région à Lille, solarisation, …).

2) La gestion des moyens de l'institution

La gestion des moyens de l'institution se réalise au regard de la politique achat de la collectivité, en cohérence avec la stratégie REV3 en fonctionnement et en investissement.

Les dépenses en gestion annuelle en faveur de l'administration générale s'élèvent à 1 355 000 € en investissement et à 5 384 100 € en fonctionnement.

Elles ont pour objet :

Les déplacements à savoir : la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement, les carburants, péages, la gestion de la flotte, les locations de batteries, les assurances, la maintenance vélos, le PDME (Plan De Mobilité Employeur) pour un montant de 1 025 000 € en investissement et 2 226 000 € en fonctionnement ;

La gestion de la documentation à savoir : les abonnements papier et numérique, le traitement de l'information, les achats d'ouvrages, ainsi que le traitement des archives, pour un montant de 270 000 € en fonctionnement ;

La logistique : l'achat de matériel et accessoires, l'électroménager, le matériel et mobilier consacrés aux nouveaux modes de travail (NMT), l'entretien des locaux, la gestion des déchets, les travaux de reprographie, les fontaines à eau, les fournitures de bureau, le petit matériel NMT, la blanchisserie, les arts de la table, les produits alimentaires, pour un montant de 330 000 € en investissement et 2 299 000 € en fonctionnement ;

L'établissement d'un bilan carbone pour 9 600 € en fonctionnement ;

L'accueil des usagers et la gestion des manifestations à savoir : les restaurants/traiteurs, l'entretien des plantes, la location des distributeurs de boissons, la sténotypie vélotypie et interprétariat l'épicerie pour un montant de 372 000 € en fonctionnement.

3) Exploitation du palais du Nouveau Siècle

En 2025, le Nouveau Siècle ferme ses portes au début du 2ème trimestre pour plusieurs mois en raison de nombreux travaux de remise aux normes concernant notamment l'amélioration du dispositif de désenfumage, la mise à niveau des organes de sécurité incendie, la modernisation d'une partie des installations électriques et de plomberie et l'amélioration des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation.

Le budget s'élève à 333 610 € en dépense de fonctionnement. Il permettra de valoriser l'équipement régional. Les principales dépenses concernent des charges fixes liées à son fonctionnement (gardiennage, nettoyage…)

En ce qui concerne les investissements (hors travaux), d'un montant de 150 000 €, ils sont principalement destinés à la modernisation du matériel scénique.

4) Communication interne

Le budget de la Cohésion et de la Communication Interne, inscrit à hauteur de 370 000 € en section de fonctionnement, permet l'organisation de plusieurs événements destinés aux agents de la Région Hauts-de-France tels la cérémonie des médailles et des retraités, la cérémonie d'accueil des nouveaux agents régionaux ou encore la cérémonie des vœux qui rencontre un franc succès.

Les différents supports que sont l'intranet Leo, la newsletter et la réalisation de portraits d'agents concourent également au renforcement de la cohésion au sein de l'institution.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, une enveloppe de 20 000 € en investissement est réservée.

5) L'achat public

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**105 000**	**105 000**
900 - Services généraux				105 000	105 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**60 000**	**60 000**
930 - Services généraux				60 000	60 000

Le budget présenté se limite à la publication des annonces légales de marchés publics.

En revanche, la dimension REV3 est reprise dans des lancements de marchés publics de la Région, en tenant compte de la nouvelle politique achat régionale déterminée par la délibération n°2022.01172 du 23 juin 2022.

Un référentiel rev3 achat public a été diffusé courant septembre 2024 à tous les agents régionaux acteurs de la commande publique ainsi qu'aux collectivités et EPCI régionaux.

Pour 2025, le budget de la Direction de l'Achat Public s'élève à 60 000 € en fonctionnement et à 105 000 € en investissement.

Le budget établit à 60 000 € sera consacré à l'achat de forfait BOAMP qui relève d'obligations réglementaires dans les publicités de marchés publics. Il est prévu également un montant de 600€ pour l'adhésion à la centrale d'achat RESAH.

La partie investissement est, quant à elle, stabilisée au même niveau que 2024.

B) Affaires juridiques

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**2 882 754**	**2 882 754**
930 - Services généraux				477 130	477 130
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				2 315 624	2 315 624
938 - Transports				90 000	90 000

Politique « Affaires juridiques »

- **« Frais contentieux » : 123 000 €**

  Ce programme concerne les frais d'avocat, les honoraires d'experts et les frais de justice...

  Le BP 2025 est en baisse de 19,60 % par rapport au BP 2024

- **« Assurance hors lycées » 290 430,30 €**

  Ce programme concerne le paiement des assurances « hors lycées ».

  La proposition de CP est de 24,12% supérieure au BP 2024.

  Cette hausse (hors indexation) de 24,12% s'explique par :

  - Une hausse attendue en 2025 de la prime d'assurance de « dommages aux biens de 1ère ligne » de 15 711,60 € (soit 10% de la prime d'assurance totale)
  - Une hausse également en 2025 pour la prime d'assurance de « dommages aux biens de 2ème ligne » de 1 268,70 € (soit 10% de la prime d'assurance totale)

  En effet, les assureurs de la Région ont informé celle-ci de l'évolution du dispositif des catastrophes naturelles prévu par l'article L.125-1 du code des assurances.

  A ce titre, une hausse des primes est attendue ; elle est liée à une augmentation du taux de cotisation relative à la garantie catastrophe naturelle prévue par l'arrêté du 22 décembre 2023 « modifiant le taux de la prime ou cotisation additionnelle relative à la garantie catastrophe naturelle aux contrats d'assurance mentionnés à l'article L.125-2 du code des assurances ».

Par ailleurs, a été déduit le montant de 8 000 € qui correspond à la prime d'assurance de responsabilité civile au titre des sept drones de la Région. En effet, ce contrat, à échéance annuelle du 21 juin, va être résilié en 2025 car le nouveau marché d'assurance de responsabilité civile générale de la Région couvre ce risque.

- **« Assistance juridique » 20 000 €**

  Ce programme concerne les honoraires d'avocats « Hors contentieux »

  Le BP 2025 est en baisse de 80% par rapport au BP 2024. Ce dernier a été ajusté au regard de l'exécution du BP 2024.

- **« Etudes et recherche » 43 700 €**

  Ce programme concerne le renouvellement des abonnements suivants : Lexis 360 Collectivités territoriales – Pack Territorial -Revue Dalloz – Multiutilisateurs.

  Ces abonnements sont indispensables au travail des juristes et au fonctionnement de la Direction des affaires juridiques dont la tarification est en hausse sur 2024 de 4%. Cette augmentation a donc été reportée au BP2025.

- **« Assurance lycées publics » 2 186 974,16 €**

  Ce programme concerne les assurances des lycées. La proposition du BP 2025 est de 4,14% supérieur au BP 2024. Cette hausse (hors indexation) de 4,14% s'explique par :

  - Une hausse attendue en 2025 de la prime d'assurance de « dommages aux biens de 1ère ligne » de 133 548,60 € (soit 85% de la prime d'assurance totale)
  - Une hausse également en 2025 pour l'assurance de « dommages aux biens de 2ème ligne » de 10 783,95 € (soit 85% de la prime d'assurance totale)

  En effet, les assureurs de la Région ont informé celle-ci de l'évolution du dispositif des catastrophes naturelles prévu par l'article L.125-1 du code des assurances

  A ce titre, une hausse des primes est attendue ; elle est liée à une augmentation du taux de cotisation relative à la garantie catastrophe naturelle prévue par l'arrêté du 22 décembre 2023 « modifiant le taux de la prime ou cotisation additionnelle relative à la garantie catastrophe naturelle aux contrats d'assurance mentionnés à l'article L.125-2 du code des assurances ».

- **« Assurance Cités mixtes » : 128 650,15 €**

  Ce programme concerne les assurances des citées mixtes Collège/Lycées. La proposition du BP 2025 est de 7,21% supérieur au BP 2024. Cette hausse (hors indexation) de 7,21% s'explique par :

  - Une hausse attendue en 2025 de la prime d'assurance de « dommages aux biens de 1ère ligne » de 7 855,80 € (soit 5% de la prime d'assurance totale)
  - Une hausse également en 2025 pour l'assurance de « dommages aux biens de 2ème ligne » de 634,35 € (soit 5% de la prime d'assurance totale)

  En effet, les assureurs de la Région ont informé celle-ci de l'évolution du dispositif des catastrophes naturelles prévu par l'article L.125-1 du code des assurances

  A ce titre, une hausse des primes est attendue ; elle est liée à une augmentation du taux de cotisation relative à la garantie catastrophe naturelle prévue par l'arrêté du 22 décembre 2023

« modifiant le taux de la prime ou cotisation additionnelle relative à la garantie catastrophe naturelle aux contrats d'assurance mentionnés à l'article L.125-2 du code des assurances ».

- **« Juridique et contentieux transports » : 90 000 €**

Une baisse de 30,77 % par rapport au BP 2024. Le BP 2025 est en baisse de 30,77 % par rapport au BP 2024.

C) Assemblées et CESER

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**13 741 065**	**13 741 065**
930 - Services généraux				11 954 929	11 954 929
935 - Aménagement des territoires et habitat				10 000	10 000
944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus				1 776 136	1 776 136

Le budget 2025 consacré aux assemblées s'inscrit dans le respect des obligations légales et le prolongement des efforts initiés depuis 2016.

Concernant les frais de fonctionnement des groupes d'élus (1 776 136,45 €), soit une enveloppe de :
- 1 653 736,45 € sur la base de l'effectif prévisionnel constaté au 31/12/2024.
- 122 400,00 € consacrés aux moyens matériels des groupes politiques.

L'enveloppe consacrée aux indemnités des élus régionaux est en légère hausse pour tenir compte des revalorisations du point d'indice et de l'augmentation des diverses cotisations et charges patronales. Le montant de l'enveloppe indemnitaire des élus régionaux représente donc 8 163 729 € soit une augmentation incompressible de 53 444 €
Cette hausse est notamment minorée par une baisse des dépenses liées au courrier pour - 30 000 €.

Le budget 2025 du CESER de 2,52 M€ dont 2,50 M€ en fonctionnement s'inscrit dans la poursuite de la maîtrise des dépenses de l'institution tout en respectant les dépenses réglementaires ainsi que celles liées au fonctionnement du CESER.

Par ailleurs, 10 000,00 € sont consacrés au financement du prix des solidarités rurales du CESER.

En fonctionnement, 52 500 € sont réservés pour assurer la tenue et la retransmission des séances plénières du Conseil Régional Hauts-de-France.

D) Communication :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**570 000**	**570 000**
900 - Services généraux				570 000	570 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**4 600 000**	**4 600 000**
930 - Services généraux				4 600 000	4 600 000

L'objectif principal de la Communication institutionnelle est de soutenir de manière durable et efficace les politiques régionales à l'égard des citoyens, tout en mettant en avant le dynamisme et l'attractivité du territoire au travers la feuille de route REV3.

Elle constitue un véritable lien entre l'institution régionale et les habitants des Hauts-de-France et a pour objectif d'aider tous les publics — qu'il s'agisse du grand public, des entrepreneurs, des lycéens, des étudiants, des apprentis ou des collectivités — à mieux comprendre les actions de la Région et à s'approprier les dispositifs mis à leur disposition (l'emploi avec Proch'emploi, les aides régionales, la biodiversité avec le Festival Arbre et Nature…)

La Région renforce également sa proximité avec ses habitants en s'engageant dans les grandes manifestations et partenariats culturels populaires comme le Festival de l'humour Lillarious, les rencontres estivales régionales ou encore Handi Régional Tour.

Dans le prolongement des efforts financiers des années précédentes, le budget alloué est de 4 600 000 € en fonctionnement.

Enfin, 570 000 € sont inscrits en section d'investissement pour permettre la réparation du car-podium régional, outil symbolique favorisant l'organisation de nombreuses manifestations organisées sur l'ensemble du territoire par des groupements associatifs et l'achat et la maintenance de matériel nécessaire à la réalisation de nouveaux modes de communication : matériels photographique, audio et vidéo.

E) Ressources humaines

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**260 000**	**260 000**
900 - Services généraux				92 000	92 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				168 000	168 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**453 780 000**	**453 780 000**
930 - Services généraux				210 579 180	210 579 180
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage				243 200 820	243 200 820

En fonctionnement

Le budget prévisionnel consolidé au titre des chapitres 930 (siège et ports) et 932 (lycée et CREPS) s'établit à 453 780 000€ soit une stabilité par rapport aux crédits votés en 2024.

Les dépenses des ressources humaines de par leur nature ne sont pas soumises au référentiel Rev3. Toutefois, la DRH s'engage, quand le sujet s'y prête, à refléter le marquage rev3 au sein des marchés publics. La DRH poursuit également sa politique de dématérialisation dans un objectif de verdissement de ses processus se rapprochant du « Zéro Papier ».

a) Le programme rémunération s'élève à 430 778 270€ afin de prendre en charge l'ensemble des dépenses de personnel de la collectivité selon une structure des effectifs définie notamment comme suit :

- les agents sur postes permanents dans une gestion responsable des effectifs

- la prise en compte des agents en situation particulière (mise à disposition extérieure, détachement extérieur, représentants du personnel avec décharge à 100%),

- les contrats de projet majoritairement pour la gestion de fonds européens et rattachés à des financements européens,

- les agents recrutés sur des remplacements de permanents absents, pour faire face à un surcroit d'activité ou dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire,

- les apprentis au regard de la politique employeur d'insertion des jeunes,

- les vacataires, stagiaires écoles et contrats CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

A cela s'ajoutent d'autres dépenses de rémunération, notamment le versement des allocations retour à l'emploi, la prise en charge des rémunérations des agents mis à disposition de la collectivité, la contribution annuelle au fond national de compensation du SFT, …

L'exercice 2025 sera marqué par des mesures structurelles et des engagements politiques impactant le BP 2025 telles que

- l'augmentation de 3 points en 2025 du taux de cotisation vieillesse pour les agents affiliés à la CNRACL,

- l'impact des avancements d'échelon et de la reconnaissance des parcours professionnels dans le cadre des lignes directrices de gestion,

- la progression liée au GVT.

- le transfert de compétence dans le cadre de la gestion des fonds européens de l'agriculture en 2023,

- la reconnaissance des compétences par la revalorisation du régime indemnitaire voté en 2023,

- la revalorisation de la participation employeur sur la prévoyance en lien avec la hausse de 30% de la cotisation dès janvier 2025,

- la refonte des modalités de versement de la prestation de « garde jeunes enfants » dans un souci d'égalité professionnelle par délibération n° 2024.01198,

- l'impact en année pleine de la mise en œuvre du forfait de mobilité durable en juillet 2023, dans le cadre d'une politique de responsabilité environnementale,

- L'adhésion à l'association EPIONE dans le cadre du suivi médical des agents du versant nord par délibération n°2024.01213.

b) Le budget de la DRH comprend également les dépenses suivantes portant sur les chapitres 930 et 932 :

- ***« Prestation d'actions sociales » :*** Le besoin est estimé à **17 361 460€** afin de maintenir les dispositifs existants relatifs : aux prestations familiales versées par la direction des ressources humaines, au remboursement domicile-travail, le forfait professionnel du télétravail, les titres restaurants, les subventions versées au CNAS, CLEA, l'ASCPDR et l'ASPDR, la gestion du fond social, la protection sociale complémentaire et la mise en place du forfait de mobilité durable.

- ***« Formation du personnel » :*** Le besoin est estimé à **1 766 091€** prenant en compte
    - les crédits alloués à la formation du personnel de la Région, pour un montant de 992 391€ (hors cotisation CNFPT compris dans la masse salariale),
    - les crédits concernant le reste à charge des coûts de formation des apprentis après le financement du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour un montant de 773 700€,

- ***« Honoraires médicaux »*** : Le besoin est estimé à **1 506 420€** prenant en compte
  - les crédits pour le financement du socle commun permettant notamment le passage des dossiers devant le conseil médical des 5 départements par le paiement d'une cotisation correspondant à 0.1% de la masse salariale au CDG59 pour un montant de 228 900€.
  - les crédits afin de prendre en charge les frais relatifs à la médecine préventive pour un montant de 870 220€,
  - les coûts induits par les accidents du travail, les maladies professionnelles et les expertises réalisées auprès des médecins agréés pour un montant de 392 300€.
  - Le transfert à la DRH de la gestion des frais pharmaceutiques pour un montant de 15K€

- ***« Exploitation de la crèche »*** **:** Le besoin est estimé à **1 023 875€** dans le cadre du marché passé avec People and Baby, tenant compte de la révision annuelle des prix, des primes potentielles liées au fonctionnement de la crèche et d'une facturation des berceaux proposés aux organismes bénéficiaires.

- ***« Frais de déplacement » :*** Le besoin est estimé à **850 000€** afin de prendre en charge les frais de missions des agents.

- ***« Prestations de services et conseils » :*** Le besoin est estimé à **414 450€** afin de permettre de développer la marque employeur notamment au travers des insertions presse et recours au cabinet de recrutement, de faire appel à des AMO (ex : PSC), mise en œuvre des bilans bien vieillir tempo forme, d'assurer le financement récurrent de plateformes de test RH, de la plateforme d'écoute RPS et d'assurer une prévision dans le cadre des procédures contentieuses.

- ***« Projets transversaux transformation et QVT » :*** Une enveloppe de **79 434€** est allouée pour accompagner la mise en œuvre des actions liées aux différents projets transverses, à savoir, Nouveaux modes d'organisation, En forme à la Région, Mission Innovation Animation Managériale.

En investissement

Le section investissement comprend les inscriptions suivantes pour un coût global de **260 000€** (168 000 € au titre du chapitre 902 et 92 000€ au titre du chapitre 900) :

- Les dépenses relatives aux aménagements de poste dans le cadre de la convention avec le Fond d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour 177 500€.
- L'octroi de prêts sociaux aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles pour 82 500€.

F) Système d'information

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**7 058 666**	**2 913 051**	**5 104 564**		**8 017 615**
900 - Services généraux	7 058 666	2 913 051	5 104 564		8 017 615

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 228 578**	**2 259 013**	**1 248 283**	**492 704**	**4 000 000**
930 - Services généraux	3 228 578	2 259 013	1 248 283	492 704	4 000 000

Le budget 2025 de la Direction des Systèmes d'information (hors RRT, SI Transport scolaire et Projet Informatique de la formation professionnelle) s'établit à 4 M€ en fonctionnement et à 8,017 M€ en investissement.

Le budget de fonctionnement et d'investissement des systèmes d'information vise à développer et à déployer plus largement les capacités de cyber sécurité de la Région conformément aux préconisations de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des systèmes d'information) et notamment dans le cadre du volet cyber sécurité de France Relance.

Le budget s'inscrit également dans la nécessaire adaptation des fonctions supports aux nouveaux modes de travail hybrides et en adéquation avec le plan de maitrise énergétique par l'acquisition de matériels moins énergivores mais aussi au recours accru à des applications facilitant les échanges avec les habitants des Hauts de France.

Le budget comprend principalement les dépenses de photocopieurs, les marchés Télécom, la maintenance des équipements, le recours à des prestations de service visant à accompagner des projets d'envergure ainsi que les audits de sécurité (en raison du développement du télétravail et de la dématérialisation) et le financement des applications en mode Saas (logiciel en tant que service). Ce budget inclut également des projets visant la sécurisation des infrastructures et du système d'information contre les cyberattaques.

L'augmentation du budget en investissement permet l'acquisition de nouveaux matériels et de licences (visant à terme le remplacement des PC obsolètes, le remplacement de serveur obsolète, le remplacement d'équipements de connexion sécurisée à distance, le remplacement de contrôleurs wifi, le remplacement de la solution dédiée à la gestion de la donnée et à sa sécurisation), la prise en charge de projets complexes afin de pérenniser le télétravail et de renforcer la cyber sécurité tout en permettant la poursuite du développement des projets tels le remplacement du logiciel des fonds européens agricoles.

A ce budget, s'ajoutent les dépenses liées au système d'information de la formation professionnelle (56K€ en fonctionnement et 373 K€ en investissement).

G) Aménagement numérique du territoire (RRT)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**645 000**	**14 256**	**630 744**		**645 000**
905 - Aménagement des territoires et Habitat	645 000	14 256	630 744		645 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 142 750**	**1 185 850**	**1 797 416**		**2 983 266**
935 - Aménagement des territoires et Habitat	2 142 750	1 185 850	1 797 416		2 983 266

A ce budget propre au fonctionnement des services exposés précédemment, ils s'ajoutent les dépenses informatiques liées au Réseau Régional de Télécommunication permettant l'accès des établissements d'enseignement supérieur et des lycées à un réseau très haut débit (2,14 M€ en fonctionnement et 645K€ en investissement).

H) Transports scolaires et interurbains

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**373 596**	**96 295**	**373 596**		**469 891**
908 - Transports	373 596	96 295	373 596		469 891

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**96 640**	**18 030**	**56 603**		**74 633**
938 - Transports	96 640	18 030	56 603		74 633

Ce budget couvre la maintenance corrective et évolutive de l'outil de gestion des transports scolaires Pegase ainsi que les hébergements et certificats associés. Les crédits en investissement couvrent également la montée de version de l'outil Pegase précédemment cité.

BUDGET PRIMITIF 2025

2ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Christophe COULON

MOBILITES, INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET PORTS

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**367 547 953**	**501 934 772**	**81 445 090**	**40 000**	**583 419 861**
905 - Aménagement des territoires et habitat	3 140 000	1 300 175	1 270 000		2 570 175
908 - Transports	364 407 953	500 634 596	80 175 090	40 000	580 849 686

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**388 016 331**	**175 850 823**	**384 855 831**	**404 643 746**	**965 350 400**
935 - Aménagement des territoires et habitat	741 000	67 841	391 500		459 341
938 - Transports	387 275 331	175 782 983	384 464 331	404 643 746	964 891 060

A) Ports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025(b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**19 933 720**	**15 686 725**	**1 681 520**	**40 000**	**17 408 245**
908 - Transports	19 933 720	15 686 725	1 681 520	40 000	17 408 245

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**7 482 718**	**5 188 198**	**7 202 718**		**12 390 916**
938 - Transports	7 482 718	5 188 198	7 202 718		12 390 916

Les dépenses en investissement prises en charge par le Pôle Ressources et Supports Techniques (DPS) s'élèvent à 140 000 € pour des travaux liés à la mise en service de la capitainerie et le solde de la construction de la Capitainerie de Calais.

La Région Hauts de France, propriétaire et autorité portuaire du port Boulogne-sur-Mer – Calais (troisième port de France), fixe trois objectifs à l'horizon 2030, lesquels résument la vision stratégique 2030 pour le port de Boulogne-sur-Mer – Calais du point de vue de la Région autorité portuaire :

- Objectif 1 : réussir un haut niveau de service portuaire H24-7 sûr réduisant d'au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre du port Boulogne-sur-Mer – Calais ;
- Objectif 2 : assurer une haute performance économique du hub portuaire régional (inscrit dans l'axe Nord) innovant ;
- Objectif 3 : assurer la gouvernance territorialisée du port Boulogne-sur-Mer – Calais et son exemplarité environnementale.

Dans la présente proposition du BP 2025, notons que les CP 2025 – section fonctionnement - incluent trois opérations identifiées REV3 :

- **Le schéma de développement et d'aménagement portuaire durable (AE 2023 – 380 000€)** : ce schéma directeur constituera une aide à la prise de décisions et un outil de communication pour l'ensemble des acteurs de la place portuaire (privés et publics) afin de planifier l'aménagement spatial et fonctionnel des potentialités. Il prendra en compte la transition énergétique du port avec la production et la fourniture d'énergie décarbonée aux usagers, la nécessaire adaptation du port aux effets du changement climatique sur les infrastructures portuaires et l'économie circulaire, et les objectifs du zéro déchet, qui a un impact sur l'organisation spatiale du port. Ces besoins doivent être qualifiés afin d'évaluer leurs impacts et leur prise en compte dans le développement et l'aménagement portuaire.

- **L'étude socio-économique ferroviaire de Boulogne-sur-Mer (AE 2022 – 200 000€)** : Cette étude aura pour objectif d'évaluer et de monétariser l'ensemble des impacts et bénéfices d'un raccordement ferroviaire du quai de commerce. Deux scénarios de desserte (utilisation du faisceau Loubet ou utilisation du faisceau Manihen) seront étudiés pour les comparer à la situation actuelle (pas de desserte ferroviaire). En effet, l'étude de potentiel ferroviaire menée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la Région a mis en évidence un potentiel de report modal du trafic actuel mais n'a pas dégagé de possibles nouveaux trafics.

- **L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la charte de développement durable dans le cadre du plan de transition écologique portuaire (AE 2022 – 125 000€)** : Cette charte, dont le projet d'élaboration est inscrit au contrat de délégation de service public, contribuera à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone des transports à horizon 2050 par les autorités portuaires dans le cadre d'un plan de transition écologique. Elle répondra ainsi à l'une des quatre ambitions de la stratégie nationale portuaire qui veut que les ports soient des accélérateurs de la transition écologique. Le recours à un AMO permettra d'établir un diagnostic de la situation actuelle des deux sites portuaires, sous l'angle du développement durable. Les principaux objectifs de cette charte sont de sensibiliser et impulser une dynamique auprès des parties prenantes (collectivités, concessionnaire, usagers dont les entreprises, associations) au développement durable ; donner sens aux démarches individuelles en s'inscrivant dans une démarche beaucoup plus large, à l'échelle de l'aire portuaire ; construire une volonté et une vision communes du développement durable ; faciliter le déploiement d'actions communes.

Ainsi que deux opérations en section investissement, **dans le cadre du schéma directeur de l'énergie :**

- **Études de faisabilité de développement de différentes sources de production d'énergies renouvelables portuaires (houlomotricité, grande et petite marémotricité, solaire), mais également de réduction de la consommation énergétique** (AP 2025 – 500 000€) : Ces études vont permettre de constituer le futur plan d'action du schéma directeur de l'énergie du port de Boulogne-sur-Mer – Calais dont les finalités principales sont de 1 : réduire l'empreinte carbone du port en s'appuyant sur la réduction des consommations d'énergie, 2 : la production d'énergies renouvelables et 3 : la distribution de carburants moins carbonés. Le schéma directeur de l'énergie ainsi constitué permettra de prendre en considération les différents aspects (opportunités, forces, faiblesses, …) et de définir les objectifs à atteindre en associant les partenaires externes, privés comme publics, en vue d'une mise en route optimisée des actions contribuant à l'atteinte des objectifs précités.

- **Recherche et développement pour la conception d'une modélisation énergétique sur la base de la production et consommation énergétique du patrimoine portuaire - tranche optionnelle** (AP 2025 – 158 580.00€) : Un programme de recherche et développement conduit par Efficacity est actuellement développé afin de permettre à la Région d'acquérir une vision d'ensemble précise et cartographiée des enjeux énergétiques du port et de tester plusieurs scenarii sur la base de la production et de la consommation du patrimoine. La commande de base était limitée à une partie du secteur boulonnais. Cette tranche optionnelle est destinée à compléter l'étude sur Boulogne-sur-Mer et débuter l'étude sur Calais.

Investissement Ports

Les AP 2025 « Rev3 » sont estimés à **658 580 €** soit 3.98% du programme.

La DMPL tient à jour un atlas de l'état patrimonial des ouvrages portuaires, selon la méthode des visites simplifiées, méthode techniquement et scientifiquement éprouvée et reconnue dans l'univers portuaire. Les pathologies observées, conjuguées à la criticité des ouvrages, permettent de prioriser les opérations afin de garantir la sécurité et la sureté d'exploitation tout en répondant à nos obligations de propriétaire et à la qualité de service portuaire attendue par les usagers-clients du port régional. C'est ce processus qui aboutit au Plan Pluriannuel des Travaux (PPT).

- Programme « Exploitation maintenance des ports »

Ce programme couvre l'équipement, l'exploitation et la maintenance courante sur les ouvrages portuaires pour un montant de **4 907 637,46 € de crédits de paiement** en 2025. Il œuvre à la sécurisation des ouvrages et au maintien du niveau de service public portuaire.

3 325 000 € permettent des interventions de maintenance et de sécurisation relativement rapides par des entreprises externes sur les infrastructures (programme 2025 – travaux de désamiantage, de rejointoiement, de maçonnerie…). Ces opérations sont présentées en fin d'exercice afin de passer certaines prestations dès le 1er janvier, notamment la coordination SPS.

- Programme « Développement des ports – Domaine »

Les dépenses en investissement de ce programme permettront le versement de **1 400 000 €** de subventions pour la construction d'un bâtiment halieutique et d'une descente à bateaux (sous maitrise d'ouvrage CAB). La Région participera en 2025 à la phase 1 du programme prévisionnel d'investissements de la SEPD pour un montant de **1 300 000 €.**

- Programme « Aménagement des ports. »

Ce programme réunit une série d'opérations pour **9 660 607,20 €** de crédits de paiement dont on peut préciser :

- **400 000 €** de CP pour la réalisation des derniers travaux de mise en peinture sur les ouvrages du site de Boulogne-sur-Mer tout en sachant qu'ils sont conditionnés par la nécessité d'une météo favorable. Cette opération avait débuté à l'automne 2022.
- **1 186 000 €** de CP pour des travaux de régénération de la maçonnerie de l'écluse Carnot entamés à l'été 2024. La fin des travaux est prévue au premier semestre 2025.
- **850 000 €** de CP destinés à financer des travaux de sécurisation de la traverse sud du bassin Loubet à Boulogne-sur-Mer qui menace ruine. Ces travaux devraient s'étaler sur 3 mois
- **679 082,67 €** de CP pour lancer les travaux de carénage de la porte amont de l'écluse Sanson à l'automne suite à la réalisation du carénage de la porte aval.
- **530 000 €** de CP pour la poursuite des travaux de confortement sur 3 paires de demi-chevêtres sur 4 après avoir stoppé les dégradations des 4 paires de demi-chevêtres et le confortement d'une paire en 2024 au quai de l'Europe.
- **500 000 €** de CP pour le lancement de travaux d'étanchéité du musoir de la digue Carnot. Ce bâtiment qui abrite les installations électriques de la région, des phares et balises et de l'Ifremer est un ouvrage très exposé aux assauts de la mer et son exploitation ne peut plus se faire en sécurité, la toiture n'étant plus étanche.

Fonctionnement Ports

Les dépenses de fonctionnement de la délégation ports (DMPL) sont rigides. Elles couvrent les dépenses de dragage essentielles pour entretenir les fonds et garantir l'accès des navires, la maintenance assurée par les équipes de régie (H24 7/7), les taxes foncières et des études.

- Programme « Exploitation maintenance des ports »

Ce programme rassemble les opérations de dragage indispensables pour assurer l'accessibilité des navires et garantir la sécurité de la navigation sur les plans d'eau.

Le dragage d'entretien des zones navigables du port de Boulogne-sur-Mer – Calais est estimé **à 5 862 261 € de CP** avec un volume annuel dragué de 750 000m3 en deux campagnes de dragage.

Les fournitures nécessaires à l'entretien en régie des ouvrages, les frais et services externalisés ainsi que les dépenses engendrées par les nouvelles acquisitions foncières sont estimées **à 3 069 339 €.**

En l'absence du vote du budget 2025, une mesure de continuité budgétaire a été adoptée à hauteur de **4 200 000 € d'AE** pour effectuer une opération de dragage indispensable pour assurer l'accessibilité des navires et garantir la sécurité de la navigation sur les plans d'eau et pour assurer l'exploitation et l'entretien des infrastructures et des équipements portuaires au cours du premier trimestre.

- Programme « Développement des ports – Domaine »

Les dépenses de fonctionnement liées à ce programme recouvrent partiellement les taxes foncières à la charge de la région sur le port et d'études et analyses à engager dans le cadre des perspectives d'aménagement, des modes de gestion envisageables, des conditions de mise à disposition… Elles sont estimées en **crédit de paiement à 3 144 951,79 €.**

- Programme « Aménagement des ports »

Les dépenses envisagées dans ce programme appartiennent au domaine des frais et services externalisés (prélèvements et analyses, campagne de levés topographiques, gestion des DT/DICT, vérification de la capacité portante des ouvrages portuaires…), le paiement des intérêts moratoires. Les **crédits de paiement** sont évalués à **314 364,21 €.**

B) Transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**344 474 233**	**484 947 872**	**78 493 570**		**563 441 441**
908 - Transports	344 474 233	484 947 872	78 493 570		563 441 441

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**379 792 613**	**170 594 785**	**377 261 613**	**404 643 746**	**952 500 144**
938 - Transports	379 792 613	170 594 785	377 261 613	404 643 746	952 500 144

1) Services de Transports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**200 809 233**	**401 515 237**	**74 649 810**		**476 165 047**
908 - Transports	200 809 233	401 515 237	74 649 810		476 165 047

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**378 436 613**	**169 104 917**	**376 543 613**	**404 062 000**	**949 710 530**
938 - Transports TER	378 436 613	169 104 917	376 543 613	62 000	545 710 530
938 - Transports TIS				404 000 000	404 000 000

Les actions régionales engagées au titre des services de transport (déplacements par TER et par autocar) sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs. Pour parvenir à cet objectif, tous les leviers sont mobilisés : le financement d'un matériel roulant dernière génération, le développement des outils d'information-voyageur, la mobilisation de ressources appropriées à une exploitation de qualité. C'est donc une très grande majorité des dépenses effectuées pour les services de transport qui peuvent être comptabilisées au titre de l'ambition REV3. Au total et pour rester prudent, il est proposé d'appliquer 80% des crédits de paiements en investissement et en fonctionnement sur la politique REV3 soit un montant prévisionnel de 1,1 milliards d'euros pour l'année 2025.

I) Grandes lignes du budget :

1) Fonctionnement

Politique Transports Interurbains et Scolaires (TIS)

La proposition budgétaire 2025 est de **404 M€**. Ce montant est décomposé comme suit :

- 65,89 % aux dépenses contractuelles pour assurer la compétence transport interurbaine et scolaire (275,72 M€)
- 18,71 % de charges incompressibles liées au versement d'équilibre des charges des départements (75,57 M€)
- 13,77 % de la part des transferts de charges auprès d'Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM et AO2) soit 55,62 M€

Il convient de rappeler qu'une part significative de ce budget est incompressible et non modifiable, s'agissant des transferts de charges auprès d'Autorités Organisatrices de Mobilité (AOM) ou celui lié au transfert initial de la compétence transport routier à la Région (versement d'équilibre des charges au Département du Nord et du Pas-de-Calais).

Le budget 2025 est en augmentation contenue de 7,4 M€ comparée aux 9 M€ en 2024 qui s'explique principalement d'une part par une indexation limitée à 2,5 % sur les contrats d'exploitation et, d'autre part, par des actions d'optimisation sur les contrats (hors évolutions d'offres rendues classiquement nécessaires par les inscriptions scolaires), ainsi que la revoyure de certaines modalités du règlement régional de transport scolaire à compter de la rentrée 2025.

Politique Transports Ferroviaires - TER

Pour rappel, afin d'assurer la continuité des paiements, un montant de 168,775 M€ a été voté en AE en décembre 2024 afin d'assurer les premiers mois de la Convention d'exploitation TER et du Contrat de DSP de l'Etoile d'Amiens, ainsi que le paiement des redevances pour ces 2 entreprises ferroviaires.

La proposition budgétaire 2025 est de **545,71 M€ en CP (378,4 M€ en AE)** en voici les principales inscriptions :

Au titre du programme Exploitation Etoile d'Amiens (SVEA)

Depuis le 15 décembre 2024, le premier lot ouvert à la concurrence dit de « l'Etoile d'Amiens » a été mis en service. Pour rappel, les services de l'Etoile d'Amiens (15% de l'offre ferroviaire régionale) comprennent les lignes Amiens vers Abancourt et Rouen, Abbeville, Albert, Saint-Quentin, Laon, Compiègne, et Creil, ainsi que Creil vers Beauvais, Beauvais vers Le Tréport, Abbeville vers le Tréport et Laon vers Hirson. Ces lignes correspondent à un volume annuel de circulations estimé à 4 200 000 trains-kilomètres pour 211 000 000 de voyageurs-kilomètres. Le contrat de concession a été signé en juin 2023 avec le concessionnaire SNCF Voyageurs Etoile d'Amiens (SVEA), pour une durée de 10,5 ans à compter du SA 2025.

Après 18 mois de pré-exploitation (23/24) financée par la Région (18,5 M€), il est prévu de voter une AE 2025 de 82,3 M€ et des CP à hauteur de **109,2 M€** pour la première année d'exploitation 2025.

Au titre du programme Contrats d'exploitation SNCFV-TER

Avec la mise en service du lot Etoile d'Amiens au 14 décembre 2024, il est procédé au détourage des charges correspondantes dans la Convention TER préexistante en 2025. En outre, l'année 2025 verra l'arrivée progressive des nouvelles rames Regio2N XL commandées en 2020, ce qui induira une intégration progressive et une modification des lignes de roulements de matériels roulants en

conséquence, avec en particulier la sortie progressive du parc régional des matériels remorqués « VR2N » ainsi que des locomotives « BB15000 ».

Un montant de **419,354 M€** en CP et de 279,36 M€ en AE sont proposés au BP 2025. Pour rappel 140 M€ d'AP ont été votés en décembre 2024 pour la continuité budgétaire du premier trimestre 2025.

Les autres opérations de ce programme sont :

- 6,3 M€ par an pour la desserte ferroviaire interrégionale avec la Région Grand Est (VDM)
- 0,3 M€ pour la convention avec la gendarmerie
- 1,332 M€ pour diverses dépenses annuelles (notamment contrôle qualité SCAT, réciprocité tarifaire avec Grand Est, contrat d'abonnement pour des logiciels de comptage embarqué).

Au titre du programme SPL Mobilités

- La redevance domaniale au titre de la mise à disposition du matériel roulant à l'opérateur SNCF Voyageurs (dans le cadre de la Convention TER) et à l'opérateur SVEA s'élève à **6,489 M€** en CP 2025.

2) Investissement

Politique Transports Interurbains et Scolaires –TIS-

Les investissements 2025 d'un montant de **920 000 €** en CP (0,850 M€ en AP) seront consacrés :

- À la sécurité des points d'arrêt pour **200 000 €.**

L'aménagement des points d'arrêt est un élément essentiel pour la sécurité des transports scolaires et interurbains. Dans ce cadre, il appartient à la Région d'autoriser ou non les dessertes sur la base d'un diagnostic relatif à la sécurité des usagers.
Afin d'aider les gestionnaires de voirie à aménager ces points d'arrêt, la Région propose une convention avec une aide, à hauteur de 80 % du montant des travaux, plafonnée à 1 000 € par point d'arrêt.
Les travaux pris en charge par la Région concernent l'aménagement type suivant :

- la signalisation de l'emplacement par un zigzag jaune ;
- la stabilisation de l'aire d'attente ;
- l'implantation d'un panneau de signalisation de l'arrêt (C6) ;
- la mise en place d'un passage piéton et l'installation de 2 panneaux C20a et un panneau A 13b.

Si des aménagements supplémentaires sont nécessaires à la sécurité du point d'arrêt, ils relèvent de la responsabilité du gestionnaire de la voirie.

- À la mise en place de poteaux d'informations voyageurs : **220 000€**

L'implantation des poteaux d'informations voyageurs et leur renouvellement relève de la compétence de la Région. Dans certains territoires comme l'Aisne, les poteaux doivent être entièrement renouvelés.

- Au matériel billettique embarqué dans les cars pour améliorer le parcours client : **500 000 €.**

La Région Hauts-de-France est propriétaire des équipements de billettique et de géolocalisation des cars interurbains et scolaires des départements du Pas-de-Calais et de l'Aisne. Ces équipements (smartphones, tablettes, imprimantes, valideurs, câbles, etc.) doivent être maintenus et faire l'objet de remplacements progressifs

.

Politique Transports ferroviaires

Les investissements 2025 s'élèvent à **475,24 M€** en CP (200 M€ en AP 2025) dont **264 M€** de dépenses sont financés par la SPL GAAM HDF (hors apports en capital).

En voici le détail :

Programme contrats Exploitation TER. Le montant en CP est évalué à **57,36 M€** dont notamment :

- **44,467 M€** sur la contribution des charges de capital à la convention TER y compris la capexisation
- **0,45 M€** pour le transfert des abris à vélos de TER Hauts-de-France vers Gares et Connexion
- **0,960 M€** pour le reste des travaux à opérer sur Amiens et une régularisation de la TVA
- **6,629 M€** report du transfert des locaux d'Amiens Historique qui n'a pu s'opérer en 2024
- **2,1 M€** de la convention Grand Est pour la ligne Vallée de la Marne,
- **2,7 M€** pour la billettique (remplacement des équipements de distribution DBR et valideurs) et mise à disposition de l'intégrateur de service

Programme Matériel roulant. Le montant en CP est évalué à **286,2 M€.**

Les Opérations antérieurement décidées. La Région a financé d'importants investissements depuis 2020 avec des CP conséquents en 2025 dont :

- **132,8 M€** pour l'acquisition de 33 nouvelles rames.
- **43,3 M€** pour la rénovation mi-vie des rames mises à disposition de SNCFV TER, le reste ayant été transféré à SVEA
- **3,46 M€** pour la suite des travaux sur le multiplexage des 15 locomotives
- **1,16** M€ pour l'expérimentation des rames bimodes AGC

Les Mesures nouvelles consécutives aux opérations antérieurement décidées. La stratégie d'acquisition des nouveaux matériels roulants (Regio2NXL) et de mouvements du parc (remontée sur le versant nord des V2N en remplacement des VR2N) implique la nécessité d'effectuer des travaux de modernisation dans les centres de maintenance existants et de construire de nouvelles capacités de maintenance. Pour 2025, les crédits de paiements consacrés à ces mesures sont répartis comme suit :

- **50,21 M€** pour le programme de remplacement des organes majeurs de la convention 24/26, (*opération non prise en charge par la SPL)*
- **7,38 M€** pour les études et la construction des nouveaux centres de maintenance de Tourcoing et de Laon qui ont pris du retard
- **26,543 M€** pour les travaux des centres de maintenance existants de Landy Pleyel, Lille, et Amiens Nord et sud

Les Mesures nouvelles. Les crédits de paiement 2025 qui découlent de ces mesures nouvelles sont :

- **2,221 M€** pour le changement des éclairages des trains (obligation européenne)
- **3 M€** pour l'acquisition de 5 locomotives BB22000 de la Région PACA
- **4 M€** pour le changement obligatoire des compteurs d'énergie (normes européennes)

Programme Train Equilibre du Territoire

- La livraison des 19 Régio2N « TET » s'est achevée en 2024. Il reste encore des crédits de paiement pour 2025 d'un montant de **9,323 M€** correspondant au solde de la convention.

Programme SPL Mobilités GAAM HDF

Le contrat de concession entre la Région et la Société Publique Locale "gestion des actifs et appui à la mobilité en Hauts-de-France" (SPL GAAM HDF créée en décembre 2022) a été signé en 2024 pour financer les investissements sur le matériel roulant et les centres de maintenance à hauteur de **1,4 milliard d'euros**.

Pour 2025, il est prévu un montant total de **88,75 M€** dont la répartition est la suivante :

- **40 M€** d'apport en fonds propres
- **48,75 M€** au titre des subventions d'investissements visant à rembourser le capital de l'emprunt souscrit par la SPL dans le cadre du premier versement des droits d'entrée intervenu en novembre 2024.

Programme contrat Exploitation de l'Etoile d'Amiens (SVEA)

Comme expliqué précédemment, le nouveau contrat DSP conclu avec SVEA est entré dans sa phase d'exploitation à compter du 15 décembre 2025. Et comme pour la convention d'exploitation TER, une contribution aux charges de capital sera versée en Investissement tous les ans. D'autre part, un programme de remplacement des organes majeurs (EOM pour SNCFV) est voté en AP avec un étalement des travaux et des paiements sur 3 ans. Pour l'Etoile d'Amiens, ce programme se nomme le GER : Gros Entretien et Renouvellement.

Le montant en CP pour 2025 est évalué à **33,6 M€** :

- **20,23** M€ pour la rénovation mi-vie des rames mises à disposition de SVEA
- **5,4 M€** pour la contribution des charges de capital du Contrat DSP SVEA
- **8 M€** pour le GER du Contrat DSP SVEA (24,9 M€ en AP pour 3 ans)

2) Infrastructures et mobilité (CSNE inclus)

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**143 665 000**	**83 367 635**	**3 843 759**		**87 211 394**
908 - Transports	143 665 000	83 367 635	3 843 759		87 211 394

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 356 000**	**1 489 868**	**718 000**	**581 746**	**2 789 614**
938 - Transports	1 356 000	1 489 868	718 000	581 746	2 789 614

Les différents programmes de ces chapitres sont en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (**REV3**) en facilitant le développement de l'usage des transports collectifs par la **régénération des voies** et **l'accessibilité aux gares**, par le déploiement d'outils numériques dans le cadre de la démarche PassPass, en favorisant les **mobilités actives** dans les pratiques de loisirs des habitants et des touristes par **la pratique du vélo**, du **covoiturage** et du **report modal**. De plus, les actions en faveur de la **mobilité solidaire** permettent de répondre pour tout ou partie, à l'axe sectoriel 4 de la Feuille de route rev3 en matière de mobilité durable.

Un **Appel à Projet (AAP)** est mis en place sur la période 2024-2028. Ainsi, la Région accompagne les territoires dans la mise en œuvre de **solutions de mobilité** présentant un **intérêt régional**, participant à une meilleure coordination des actions comme discuté à l'échelle des **bassins de mobilité** et visant une **mobilité durable et décarbonée**. Les modalités d'accompagnement pourront être révisées chaque

année pour répondre au mieux aux besoins réels des territoires et aux priorités régionales. Pour 2025, il est prévu une AP de 3M€ dont 2,5M€ en investissement et 0,5M€ en fonctionnement.

Par ailleurs, le BP 2025 anticipe l'avenant au **CPER 2021-2027 portant sur les mobilités** qui prévoit les opérations de régénération de la ligne Boves/Compiègne, la poursuite des travaux d'amélioration du nœud de Creil, préalable à la liaison Roissy-Picardie, les études pour la régénération de la ligne Triport/La Ferté Milon, ainsi que les études sur le SERM, comprenant plus particulièrement celles de la Liaison Lille Sambre-Avesnois.

INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les infrastructures ferroviaires, frets, routières, fluviales, cyclables, et également les gares et leurs pôles d'échanges.

Les infrastructures ferroviaires, fret, fluviales, cyclables encouragent l'usage des transports collectifs et du report modal et une moindre utilisation de la voiture particulière et du trafic routier. Ils sont donc en adéquation avec les objectifs de la troisième révolution industrielle (REV3), axe 4 mobilité durable.

- **Infrastructures ferroviaires :**

AP 120,13M€ - CP 27.2 M€

Les opérations inscrites, pour la majorité au CPER, sur **l'AP 2025** comprennent notamment les phases « Travaux » de la régénération de la ligne Boves/Compiègne et du Nœud de Creil (Tranche 2). Il est inscrit également la poursuite des études (PRO) de la ligne Lille Sambre Avesnois (LSA), du **SERM** (Service Express Régional Métropolitain) et de la régénération de la ligne Triport/La Ferté Milon.

Les CP permettront de procéder aux mandatements des opérations déjà engagées notamment sur les opérations suivantes qui seront en pleine phase « **travaux** » : la nouvelle ligne Roissy/Picardie, la poursuite des travaux de la ligne Douai/Cambrai et Laon/Hirson, le Nœud de Creil (Tranche 1), les travaux sur les ouvrages d'art de la ligne Beauvais/Abancourt/Le Tréport et la poursuite des études **SERM.**

- **Infrastructures ferroviaires fret :**

AP 7,9M€ - CP 4,9M€

En AP, il est inscrit les opérations des **capillaires fret** (études APO de 4 capillaires fret, point transfrontalier de Valenciennes), le raccordement ferroviaire du futur port intérieur de Marquion (Canal Seine Nord Europe), l'étude de raccordement ferroviaire de la plateforme de Longueil et d'éventuelles demandes de subventions pour la remise en état d'**ITE** (Infrastructures Terminal Embranchée).

Les principaux CP permettront de répondre aux appels de fonds des 4 **GIC** (Gestionnaires d'Infrastructures Conventionnés) conventionnés sur les lignes de Compiègne/Lamotte, d'Hesdigneul/Desvres, de Mézy/Artonges et de St Omer/Lumbres.

- **Gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM)** :

AP 8,7M€ - CP 12,8M€

Des CP sont inscrits pour les opérations engagées les années précédentes, notamment la poursuite des travaux et aménagement des gares de St Quentin, Pont-Ste-Maxence, Calais Frethun, Château-Thierry et Maubeuge.

Les études et les travaux des opérations inscrites au Schéma D'Accessibilité Programmé (Sd'AP) se poursuivent.

De plus, la poursuite du déploiement de la vidéoprotection des gares et leurs abords est également inscrite.

- **Infrastructures routières :**

AP 4,4M€ - CP 5,5M€
Les AP permettront de continuer les engagements sur les différentes opérations de la RN2.
Les CP de 5,5M€ permettront de régler les appels de fonds des conventions déjà engagées sur la RN2.

- **Véloroutes - Voies Vertes :**

AP 2M€ - CP 0,7M€

Les AP sont inscrites à hauteur de 2M€ et permettent la poursuite du développement du **réseau de véloroutes voies vertes**. Les CP de 0,7M€ permettront le règlement des opérations engagées précédemment.

- **Fluvial et Canal Seine Nord Europe (CSNE) :**

AP 0,5M€ - CP 9,7M€

Concernant le **CSNE** : le remboursement d'emprunt du capital s'élève à 1,239M€.
Les études se poursuivent pour les **4 ports intérieurs du CSNE** et sont inscrites en CP à hauteur de 0,6 M€. De même, il est prévu 0,5M€ d'AP dans le cadre des **contrats de territoires (CPER)**.

- **Autres :**

0,985M€ de CP sont inscrits concernant les Transports Collectifs en Site Propre (TCSP).
0,6M€ de CP sont inscrits pour la poursuite des travaux des ouvrages d'art sur la voie ferrée régionale fret St Quentin/Origny-Sainte-Benoîte.

FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement concernent principalement les règlements des intérêts d'emprunt relatifs au **CSNE,** la **dotation statutaire** au syndicat mixte des ports intérieurs du CSNE, mais également les besoins d'études dans le cadre des marchés à accords cadre, les actions en lien avec la **LOM** (Loi d'Orientation des Mobilités) dont les subventions de la mobilité inclusive et l'élaboration des PAMS (**plans d'action en matière de mobilité solidaire**).

- **Etudes** :

AE 0M€ - CP 0,2M€

Pour exercer sa compétence Transports, la Région doit réaliser des études sous forme de contre-expertises (par exemple, état des voies capillaires fret ou régénération d'axes ferroviaires), études opérationnelles, conseils stratégiques, audit financier, analyses juridiques, AMO techniques.
Pour 2025, 0,2M€ de CP sont inscrits pour le paiement des futurs bons de commande des accords-cadres.

De plus, 20 000 € de CP hors AE sont inscrits afin de gérer les petites manifestations/événementiels de la direction tels que les rencontres régionales du vélo et les différents **ateliers PAMS** sur les **bassins de mobilité** dans le cadre de la LOM.

- **Véloroutes - Voies Vertes :**

AE 0,07M€ - CP 0,077M€

20 000€ d'AE et 10 000€ de CP sont inscrits pour les participations aux **comités d'itinéraire** de l'EuroVelo 4 et l'EuroVelo 3. De plus, il est inscrit 50 000€ en AE et 67 800€ de CP pour la mise en œuvre des actions du plan vélo 2024 et 2025.

Par ailleurs, des crédits hors AE sont prévus pour la **cotisation** à l'association « Réseau vélo et marche », fusion des « association Vélo et Territoires » et « Le Club des villes et territoires cyclables et marchables ».

- **CSNE intérêts d'emprunt :**

CP 0,552M€

En 2025, il est inscrit 551 746€ de CP hors AE pour les intérêts de **l'emprunt du CSNE.**

- **Participations statutaires régionales** :

AE 0,650M€ - CP 0,650M€

Les **participations statutaires** régionales aux syndicats mixtes sont inscrites pour le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités (500 000€) et le nouveau Syndicat Mixte des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe (150 000€).

- **Voies ferrées d'intérêt local :**

AE 0M€ - CP 0,6M€

0,6M€ de CP sont inscrits pour l'entretien et la maintenance 2025 concernant la gestion des **voies ferrées d'intérêt local** (VFIL) de St Quentin/Origny-Ste-Benoîte et Berry-au-Bac/Guignicourt.

- **Mobilité inclusive :**

AE 0,5M€ - CP 0,62M€

Les subventions aux **plates formes de mobilité (AAP)** sont inscrites à hauteur de 0,5M€ d'AE et 0,498M€ de CP pour le versement des subventions 2024.

L'élaboration des **Plans d'Actions en matière de Mobilité Solidaire** (**PAMS**) sur les **bassins de mobilité** se poursuivra en 2025 et 0,122€ de CP sont prévus pour la rémunération de l'AMO.

3) Direction du Patrimoine et de la Sécurité

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		**65 000**			**65 000**
908 - Transports		65 000			65 000

Les dépenses en investissement prises en charge par le Pôle Ressources et Supports Techniques (DPS) s'élèvent à 65 000 € pour les études du Centre de Maintenance Ferroviaire de Beauvais.

C) Mer et littoral

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 140 000**	**1 300 175**	**1 270 000**		**2 570 175**
905 - Aménagement des territoires et habitat	3 140 000	1 300 175	1 270 000		2 570 175

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**741 000**	**67 841**	**391 500**		**459 341**
935 - Aménagement des territoires et habitat	741 000	67 841	391 500		459 341

L'adaptation au changement climatique et les énergies renouvelables sont deux exemples d'enjeux doublement inscrits dans la délégation mer & littoral et la concertation portée par le parlement de la mer Hauts-de-France.

La politique mer & littoral intervient – historiquement – en contribution régionale à tous les éléments de planification (par exemple le document stratégique de façade) et en appui des acteurs et maîtres d'ouvrages compétents (par exemple la stratégie de long terme Bresle-Somme-Authie). Elle est donc

rythmée par la réalité d'exécution de projets complexes d'une part et par des opérations ponctuelles suite à des évènements climatiques notamment d'autrement part. La vision de l'exécutif positionne un nouveau cadre : d'une part une gouvernance renouvelée avec le parlement de la mer pour nourrir la concertation et la vision de long terme ; un cadre opérationnel d'autre part pour intervenir concrètement dans un calendrier mieux maîtrisé.

Investissement

La Région assure une politique littorale et maritime qui a trait à la gestion des risques littoraux, à la gestion et l'aménagement durable du littoral. La Région accompagne la mise en œuvre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) au niveau de la submersion marine, de l'érosion littorale et d'éboulements de falaises. Parmi les dernières opérations de travaux inscrites au PAPI1, la région participe au financement des travaux d'aménagement du front de mer au Crotoy et à Cayeux-sur-Mer.

La Région s'engage également au côté de la SNSM pour le remplacement ou la modernisation de canots de sauvetages essentiels pour assurer la sécurité en mer et l'assistance sur la façade maritime de la Région Hauts-de-France.

Pour les mesures antérieurement décidées, les opérations sont les suivantes :

Libellé opération	CP 2025	CP 2026	CP 2027
PAPI BSA - Opération 7-4B2 - Aménagement du front de mer Est du Crotoy - CPER	544 056,40	0,00	0,00
PAPI BSA - Opération 6-1C - Aménagement résilient du boulevard maritime de Cayeux sur Mer - CPER	432 000,00	0,00	0,00
MODERNISATION-REMOTORISATION ET CARENAGE DU CANOT DE LA STATION DE BOULOGNE SUR MER	141 771,00		
OPERATION 7-1B1 : ETUDE HYDROSEDIMENTAIRE POUR GESTION OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES A MERS-LES-BAINS	48 960,00	12 240,00	
EMBARCATION SEMI-RIGIDE POUR SNSM BERCK SUR MER	38 036,25		
SUBV CAB ETUDE MOE PERRE LE PORTEL	22 500,00		
OPERATION 7.5BIS : FRONT DE MER DU CROTOY : ETUDE DE CONCEPTION PRO ET ACT	22 416,00		
OPERATION 7-1C : AMENAGEMENT RESILIENT DU SECTEUR DE LA BRESLE : MOE, ETUDES TECHNIQUES ASSOCIEES	17 864,00	0,00	4 466,00
opération 7-7A3 - Petits confortements en fond de Baie de somme - CPER	12 000,00		
SMBSGLP BAIE AUTHIE RIVE SUR 3 TRANCHE CPER 21-27 PETITS CONFORTEMENTS DES RENCLOTURES EXISTANTES	8 375,00		
SUBV SMBSGLP SE SOMME AUTHIE MURET QUAIS/ESPLANADE LE CROTOY	6 786,94		
SUBV SMBSGLP SE SOMME AUTHIE CORDON DUNAIRE NORD CROTOY	5 409,75		
CAB -TRAVAUX DE REPARATIONS DES PERRES ET DE L EPI DE LE PORTEL ACTION INSCRITE AU CPER 21 - 27	0,00	87 201,72	

Pour les Mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP	CP 2025
2025 Stratégie Littorale BSA - Travaux PAPI2 tranche 1 (baie Authie nord+ Perré Crotoy + gestion coordonnée 6B + financements selon le dispositif d'intervention)	1 910 000,00	910 000,00
2025Gestion Trait de côte (hors SL BSA)	1 200 000,00	360 000,00
2025Economie maritime	30 000,00	0,00

La dépense en crédits de paiement 2025 en investissement sera de **2 570 175,34 €.**

Fonctionnement

La Région participe à une série d'études portant sur la connaissance des phénomènes d'érosion dans le cadre de la mise en œuvre de stratégies de suivi et de gestion des risques naturels littoraux et d'adaptation aux effets du changement climatique et de diagnostic et de définition de scénarios de confortement ou de réfection.

La Région contribue annuellement au fonctionnement du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Réseau d'Observation du Littoral de Normandie et des Hauts de France » (ROLNHDF) qui accompagne les territoires dans l'appropriation des connaissances sur les problématiques littorales.

La Région soutient le groupement dans sa stratégie de suivi pérenne du trait de côte.

Les seules mesures antérieurement décidées sont :

- la « subvention au GIPROL HDF STRATEGIE LITTORAL MANCHE EST MER DU NORD PHASE 3 CPER2021 2027 »

- la « subvention PMCO diagnostic structurel du perré de Neufchâtel Hardelot »

Pour les mesures Nouvelles :

Libellé opération	AP 2025	CP 2025
cotisation 2025 au GIP ROL	213 000,00	213 000,00
2025Gestion du trait de côte dont 30 k€ de CP confirmer pour baie Wissant	300 000,00	75 000,00
2025Milieux marins	50 000,00	0,00
2025 FNT SML (plaquettes, ateliers parlement, traductions, cotisation ANEL 16 800€…	45 000,00	45 000,00
2025Nouvelles activités maritimes (EMR) Etude marémoteur	30 000,00	30 000,00
2025Observation, données, connaissance	53 000,00	16 500,00
2025Economie maritime	50 000,00	12 000,00

La dépense en crédits de paiement 2025 en fonctionnement sera donc de **459 340,60 €.**

BUDGET PRIMITIF 2025

3ème VICE-PRESIDENCE

Madame Florence BARISEAU

RURALITE, PROXIMITE, SOLIDARITES ET POLITIQUE DE L'EAU

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**31 584 500**	**19 892 648**	**8 115 250**		**28 007 898**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000	150 000	200 000		350 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	29 867 000	19 203 472	7 270 800		26 474 272
907 - Environnement	1 367 500	539 176	644 450		1 183 626

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**15 235 000**	**7 043 603**	**9 164 429**	**62 560**	**16 270 592**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 930 000	2 018 891	2 981 109	50 000	5 050 000
935 - Aménagement des territoires et habitat	777 000	956 730	707 000	12 560	1 676 290
936 - Action économique	9 300 000	3 913 680	5 386 320		9 300 000
937 - Environnement	228 000	154 302	90 000		244 302

A) Aménagement du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL :	**28 000 000**	**19 163 472**	**5 403 800**		**24 567 272**
905 - Aménagement des territoires et Habitat	28 000 000	19 163 472	5 403 800		24 567 272

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL :		**672 980**			**672 980**
935 - Aménagement des territoires et habitat		672 980			672 980

Forte de 3 788 communes, dont 3 249 ont moins de 2 000 habitants, la Région Hauts-de-France est riche de ses villages, bourgs et villes qui font vivre le quotidien des habitants des Hauts-de-France. Structurées en 90 intercommunalités, ces communes sont au cœur des priorités régionales.

En vue d'intégrer les priorités Rev3 et d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de cette dynamique, la Région a défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022.

Cette politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un dispositif qui décline les orientations stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux ;
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition Rev3 ;
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements.

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui complètent les dispositifs régionaux existant mobilisables dans d'autres champs thématiques. Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique Rev3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique…) ;
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels) ;
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la région ;
- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines.

Dans le cadre de la politique ACTes, cette partie du budget « Aménagement » permettra de mettre en œuvre en 2025 :

- L'appel à projets relatif au **Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France**. Les communes de moins de 2 000 habitants peuvent ainsi bénéficier d'un soutien régional au titre de l'aménagement du territoire pour leurs projets cohérents avec la démarche Rev3 dans le cadre d'un appel à projets annuel lancé par la Région.
- Le volet **« projets d'aménagement urbain » de la politique renouvelée de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs** destiné à soutenir et consolider un maillage local essentiel au développement économique, à la cohésion sociale et à la solidarité territoriale. Par ailleurs, ce budget permet de poursuivre l'accompagnement des communes labellisées « Action cœur de Ville ».

De l'ordre de 30 % des crédits mobilisés dans le cadre du Fonds d'appui aux projets locaux des communes rurales des Hauts-de-France (communes de moins de 2 000 h) et 40 % de ceux consacrés à la redynamisation des centres villes contribuent de façon avérée aux objectifs REV3.

Ce budget permettra, par ailleurs, de continuer à :

- Aider les collectivités touchées par des évènements climatiques exceptionnels à réparer les dégâts occasionnés sur les espaces ou équipements publics au titre du fonds d'intervention « inondations / tempêtes » ;
- Accompagner les communes rurales dans le maintien de leur dynamisme commercial ;
- Poursuivre un accompagnement des communes dans l'installation d'un premier équipement numérique contribuant à la vidéo protection.

1) La politique d'Aide aux Territoires

Cette politique d'aide aux communes porte sur :

AE 2025 : 0 €	CP 2025 : 372 980 €
AP 2025 : 28 000 000 €	CP 2025 : 24 567 272 €

2) Le Dispositif exceptionnel « Franchises d'assurances pour les particuliers » inondation

Par ce dispositif créé à la suite aux inondations de novembre 2023, la Région a conventionné avec les Départements rembourser les franchises des particuliers touchés par ces évènements climatiques. Il est nécessaire de prévoir des CP pour solder ces dispositifs en 2025.

CP 2025 : 300 000 €.

B) Aménagement numérique du territoire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 867 000**	**40 000**	**1 867 000**		**1 907 000**
905 - Aménagement des territoires et habitat	1 867 000	40 000	1 867 000		1 907 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**777 000**	**283 750**	**707 000**	**12 560**	**1 003 310**
935 - Aménagement des territoires et habitat	777 000	283 750	707 000	12 560	1 003 310

Au-delà des soutiens FEDER aux réseaux intelligents et du socle que constituent les infrastructures numériques, le dispositif Aide à l'Emergence de Tiers Lieux a contribué directement à la REV3 : la Région a aidé à l'émergence en zones dépourvues (très souvent rurales) de lieux de proximité permettant aux habitants et acteurs de trouver des réponses pour leurs projets relatifs aux transitions énergétiques, écologiques, économiques, numériques…

L'ensemble des actions contribuant à la REV3 sont réalisées via le FEDER numérique.

La politique d'aménagement numérique s'est historiquement axée sur la couverture du territoire en très haut débit. Cette couverture étant presque achevée, la Région se tourne à présent sur la promotion des usages innovants (smart city, Intelligence Artificielle…).

La Mission Transition Numérique met en œuvre cette politique organisée en trois lignes principales concernant le budget régional. Une très large partie de la politique, dont des projets relatifs à la REV3, s'appuie sur crédits européens, environ 9 M€/an.

Les crédits régionaux ne sont donc sollicités que pour ce que le FEDER ne permet pas, ou ce qui permet de lever du FEDER :

- La couverture en infrastructures de fibres optiques très haut débit dans les zones rurales ou péri-urbaines, opéré par quatre syndicats mixtes, socle indispensable au développement des usages numériques,

- L'aide à l'émergence d'expérimentations numériques (internet des objets, intelligence artificielle, big data…) en tous territoires et en réponse aux enjeux locaux (gestion de l'eau, de l'éclairage, tourisme, mobilité...).

1) Infrastructures numériques

Le soutien 2025 au réseaux très haut débit par fibres optiques nécessite en CP :

- **632.000 euros de fonctionnement**
- **1.867.000 euros d'investissement**.

Il n'y a pas de CP historiques. Les AE et AP sont égales aux CP nécessaires, tout est engagé et payé dans l'année.

Les infrastructures de fibre très haut débit sont le socle nécessaire pour développer les usages numériques (offre de services privés, publics et accès grand public).

La couverture est à la charge d'opérateurs privés (Orange, SFR…) dans les zones urbaines et à la charge d'opérateurs publics (quatre syndicats mixtes pour les Hauts-de-France) pour les zones rurales et périurbaines.

La Région a pris l'engagement d'assurer, par ses crédits (et ceux européens quand cela était possible), une équité de soutien aux opérateurs publics en mode de subvention pour les syndicats mixtes de l'Oise, la Somme et l'Aisne, et, en étant membre de celui couvrant le Nord et le Pas-de-Calais.

Les Hauts-de-France ont la deuxième plus grande couverture de France métropolitaine après l'Île de France. La couverture régionale assurée par les opérateurs publics est désormais achevée.

Oise THD, Somme Numérique et USEDA (Aisne) n'appellent plus de fonds, amenant à une baisse des besoins d'investissements.

Pour le Nord – Pas-de-Calais, la Région en tant que membre doit participer (dans un rapport 50%, 25% à la charge du Nord et 25% du Pas de Calais) :

- au remboursement d'un emprunt (967.000€ en capital, sur crédits d'investissement, et 325.000€ en intérêt, sur crédits de fonctionnement),
- au financement des raccordements finaux des usagers (le dernier kilomètre : 900.000€ sur crédits d'investissement),
- au fonctionnement du syndicat mixte: sollicitation statutaire de 307k€.

2) Tiers lieux

La relance et l'évolution du dispositif d'Aide à l'Emergence des Tiers Lieux (ATLE, anciennement TINU, Tiers Lieux du NUmérique) ont été votées fin 2023. L'AMI a été lancé début 2024 vers les 37 territoires intercommunaux éligibles. 17 ont exprimé un intérêt et 8 ont pu déposer une demande en 2024 (validée en CP d'octobre).

Les CP visent à payer la première des deux années des dossiers engagés en 2024 et à solder les plus vieux dossiers de l'ancien dispositif TINU.

Pour cela, sont sollicités :

- **213.750 euros de fonctionnement**, en CP historiques (dont 123.750 € pour la première année des dossiers engagés en 2024 et 90.000 € pour d'anciens dossiers TINU)
- **40.000 euros d'investissement** en CP historiques pour solder d'anciens dossiers du dispositif antérieur TINU.

3) Expérimentations

Le soutien aux expérimentations numériques dans les territoires vise à réaliser des actions non recevables au FEDER et représente un besoin de CP :

- **157.560 euros de fonctionnement** (70.000 euros de CP historiques et 87.560 euros de CP nouveaux),
- Il n'est pas demandé de crédits d'investissement.

Les CP sur cette ligne concernent trois sujets :

- adhésions à deux réseaux, FNCCR et Les Interconnectés,
- soutien au centre de ressource et d'appui technologique EDIH porté par l'association CITC (appui technologique aux collectivités),
- animation politique et technique (réseau des « numériciens », Parlement du Numérique des Territoires annuel, groupes de travaux et visites de terrain, évènements sur l'IA, la data et autres enjeux numériques d'avenir).

C) Solidarités

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**14 230 000**	**5 932 571**	**8 367 429**	**50 000**	**14 350 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 930 000	2 018 891	2 981 109	50 000	5 050 000
936 - Action économique	9 300 000	3 913 680	5 386 320		9 300 000

1) Aide au travail

a) Aide au permis de conduire

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**4 200 000**	**1 612 000**	**2 553 000**		**4 165 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 200 000	1 612 000	2 553 000		4 165 000

Depuis sa création en 2021, l'aide au permis de conduire répond à un double objectif :

- favoriser l'égalité des chances d'accès à un emploi et l'égalité de choix des formations, en soutenant la mobilité des jeunes s'engageant dans un projet d'insertion professionnelle ;

- en lien avec les structures d'accompagnement, soutenir les jeunes demandeurs, et mobiliser avec eux les aides nécessaires à la réalisation de leur projet de mobilité, dont l'aide de la Région, qui viendra en complément des autres dispositifs publics.

A compter de 2025, un accompagnement territorialisé sera systématisé pour individualiser l'aide proposée au regard de la situation du demandeur et de l'évaluation de sa potentielle éligibilité aux autres aides publiques.

Très sollicitée, cette aide connaît des volumes de dépôts en constante augmentation.

Pour répondre aux enjeux budgétaires et garantir un accompagnement qualificatif et financier optimal aux bénéficiaires, il est proposé une AE de 4 200 000 € et 4 165 000 € de crédits de paiement, qui permettront de finaliser le versement des aides déjà accordées et continuer à accompagner les nouveaux bénéficiaires.

b) Aide à la garde d'enfants

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**800 000**	**513 680**	**286 320**		**800 000**
936 - Action économique	800 000	513 680	286 320		800 000

L'aide à la Garde d'Enfants est gérée par année scolaire, donc par campagne de septembre de l'année N à juillet de l'année N+1.

Depuis la campagne 2022–2023, l'aide est versée en une fois, dès accord de la demande. Ces nouvelles modalités de versement décidées et initiées par délibération de juin 2022 ont permis de réduire considérablement le nombre de rejets de versements suite à changement de coordonnées bancaires des bénéficiaires en cours de campagne.

Les CP à mandater s'échelonnent sur 2 exercices glissants, au gré de l'instruction des demandes. L'aide versée annuellement par famille est estimée à 230 € en moyenne.

Depuis avril 2023, les familles composées d'un parent, d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap bénéficient d'une majoration de l'aide à hauteur de 10€ par enfant en situation de handicap et/ou de 10€ dès lors que l'un des parents est en situation de handicap.

Il est proposé une AE de 800 000 € pour la campagne 2025-2026.

2) Aide aux transports de particuliers

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 500 000**	**3 400 000**	**5 100 000**		**8 500 000**
936 - Action économique	8 500 000	3 400 000	5 100 000		8 500 000

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés, les étudiants et famille contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail ou leur lieu de formation.

Depuis le 01/01/2023, les dossiers sont validés pour une année complète et non plus au prorata du nombre de mois de l'année en cours (année glissante).

Il est proposé d'inscrire 8,5 M€ d'AE et de CP pour assurer le versement des trimestres d'aide préalablement accordés tout en instruisant favorablement de nouvelles demandes en 2025.

3) Violences faites aux femmes

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**330 000**	**196 891**	**173 109**		**370 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	330 000	196 891	173 109		370 000

Les Hauts-de-France sont particulièrement touchés par le fléau des violences faites aux femmes et plus spécifiquement par les violences conjugales. Ainsi entre le 1er janvier et le 30 septembre 2024, 8 700 faits de violences conjugales ont été recensés dans le Nord, en augmentation de 1 % en un an… La sensibilisation et les actions contre les violences faites aux femmes demeurent, plus que jamais, indispensables. Dans la région, ces violences se traduisent majoritairement par des violences sexuelles et des coups et blessures volontaires dans la sphère intra-familiale.

En réponse, les associations, sur notre territoire, sont particulièrement investies dans l'accompagnement des publics confrontés à cette problématique.
La Région maintiendra donc en 2025 sa volonté d'agir, via un budget dédié, auprès des acteurs associatifs qui œuvrent au plus près des habitants contre ce fléau, en soutenant notamment la Fédération régionale des CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) et les projets portés par les associations sur le terrain.

4) Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**300 000**	**160 000**	**205 000**		**365 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	300 000	160 000	205 000		365 000

La **région Hauts-de-France est un territoire particulièrement touché par la problématique de l'illettrisme, avec 400 000 personnes concernées, soit 11 % de la population,** quand la moyenne nationale s'établit autour de 7 % de la population française âgée de 18 à 65 ans. Un indice de l'illettrisme sera créé en 2025 pour mieux cibler les actions à mener en faveur de la prévention et afin de mieux lutter contre.

Ainsi, la Région souhaite poursuivre son action en faveur de la lutte contre l'illettrisme en accompagnant les associations qui mettent en place des projets pour lutter contre cette problématique et en soutenant la filière livre, sans oublier les actions mises en place dans le cadre global de la politique de formation afin que l'illettrisme puisse bénéficier d'un accompagnement mieux concerté et organisé.

Parmi les actions 2025, il s'agira également de continuer de continuer à déployer le projet FAIRE "Ensemble, facilitons la reconnaissance pour agir contre l'illettrisme et l'illectronisme" qui a d'ores et déjà permis de structurer un écosystème autour de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Concernant l'illectronisme, il touche près de 800 000 personnes dans les Hauts-de-France, soit 17% de la population régionale. Par la création en 2022 d'un service d'intérêt économique général (SIEG) dédié à l'inclusion numérique et lutte contre l'illectronisme, la Région Hauts-de-France contribue à faire reculer l'illectronisme et éviter les nouvelles formes de fracture liées à la transition numérique.

L'émergence de ce service garantit que l'essor du numérique soit une chance à la fois pour chaque habitant d'accéder à des services et ressources, et pour chaque territoire de bénéficier d'un levier de développement économique.

La création de ce SIEG s'adresse en premier lieu aux habitants de la Région, mais il nécessite également d'accompagner les acteurs de l'écosystème de l'inclusion numérique pour rendre les actions menées plus efficaces, au bénéfice des citoyens et des territoires, en lui permettant d'accélérer et d'amplifier ses actions.

Le SIEG dont les objectifs ont été actualisés en février 2024 répondent à plusieurs enjeux de service public, à savoir l'accompagnement au plus proche du citoyen, la transformation favorable de la vie des habitants, et le numérique « responsable ».

Pour lutter contre l'illectronisme, la Région a aussi choisi de soutenir une filière de reconditionnement des équipements informatiques au profit des publics en précarité numérique et d'accompagner les structures qui expérimentent le reconditionnement et la distribution en circuit court d'équipements informatiques.

Enfin, la région mobilisera en 2025, comme depuis de nombreuses années, le FEDER afin de soutenir des projets et acteurs agissant dans le domaine de l'inclusion. Pour rappel, en 10 ans, ce sont 34 M€ de fonds européens mobilisés en la matière.

5) Politique régionale du handicap

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**350 000**	**150 000**	**200 000**		**350 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	350 000	150 000	200 000		350 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**100 000**	**50 000**	**50 000**		**100 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	100 000	50 000	50 000		100 000

La Région Hauts-de-France développe, depuis 2023, une politique volontariste dont l'objectif est de mieux intégrer les enjeux du handicap dans l'ensemble de ses politiques régionales à l'horizon du mandat.

Cette politique régionale du handicap se matérialise dans une feuille de route dont le premier volet a été voté le 30 mars 2023 et le deuxième volet le 20 juin 2024. Elle souligne l'engagement conséquent de la Région Hauts de France dans de nombreux domaines : le transport et l'éducation (mise en accessibilité des gares et des lycées), la formation professionnelle (convention AGEFIPH), les RH (convention FIPHFP), l'aménagement du territoire, l'accessibilité numérique et téléphonique, le soutien à la vie associative, le parasport, …

Les premières mesures (volet 1) adoptées ont permis la bonification de dispositifs de droit commun destinés à apporter des solutions concrètes aux personnes en situation de handicap (PSH), afin de compenser les surcoûts qu'elles rencontrent au quotidien en matière de mobilité, de garde d'enfants, d'inclusion numérique, …

Le deuxième volet, qui a initié son déploiement en 2024 et prendra sa pleine mesure en 2025, est d'avantage centré sur les besoins repérés dans nos domaines de compétences et sur les fonctions propres de l'institution. Il s'articule autour de plusieurs nouvelles mesures et a notamment permis :

- la création d'un nouveau dispositif de soutien à l'investissement destiné à accompagner les projets de maison de répit/maison des aidants, les projets de modernisation et/ou de développement des ESAT, ainsi que l'acquisition d'équipements ou de matériels spécifiques.

- la création d'un nouveau dispositif régional de soutien aux dynamiques associatives dans le champ du handicap : « Hand'Innov » qui facilitera le financement des projets associatifs innovants contribuant à une meilleure prise en compte des enjeux du handicap

- la création d'un label handi-accueillant pour les organismes de formation de la Région. Ce label permettra de distinguer les organismes de formation exemplaires en matière d'accueil des PSH

- l'ajustement de la politique régionale d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) : modification de la politique ACTes afin de prendre en compte les couts de mise en accessibilité dans les opérations de réhabilitation batimentaire financées au titre du fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)

- l'ajustement de la politique régionale de soutien aux équipements sportifs de proximité : amendement de la politique régionale d'investissement en faveur des équipements sportifs avec l'intégration des coûts de mise en accessibilité dans les opérations de rénovation lourde d'équipements sportifs de proximité

- l'ajustement de la politique culturelle relative à la restauration du patrimoine : amendement de la politique culturelle de restauration du patrimoine avec l'intégration des coûts de mise en accessibilité dans les opérations de rénovation du patrimoine protégé et non protégé

- la mise en accessibilité des supports numériques de la Région Hauts-de-France : Il s'agit de mettre en conformité les contenus et les services numériques (sites internet, intranet, extranet, progiciels et applications mobiles) de la Région Hauts-de-France avec le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA), pour en assurer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- la mise en accessibilité téléphonique et physique de la Région Hauts-de-France : souscription à une offre de service d'interprétation et de transcription à distance pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes d'échanger directement (et gratuitement) avec l'ensemble des établissements (sièges, antennes, lycées, …) et services de la Région Hauts-de-France

6) Aides d'urgence

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**50 000**	**50 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				50 000	50 000

La Région des Hauts-de-France est une région solidaire, qui souhaite être aux côtés des territoires durement touchés par certaines catastrophes, notamment climatiques. En 2025, après le passage du cyclone Chido, c'est Mayotte qu'elle a souhaité soutenir par le vote d'une aide exceptionnelle d'urgence permettant d'abonder un « fonds de solidarité des Régions » spécialement créé à cet effet par Régions de France. Pour ce faire, une somme de 50 000 € est réservée au BP2025.

D) Politique de l'eau

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 367 500**	**539 176**	**644 450**		**1 183 626**
907 - Environnement	1 367 500	539 176	644 450		1 183 626

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**228 000**	**154 302**	**90 000**		**244 302**
937 - Environnement	228 000	154 302	90 000		244 302

Au regard de l'évolution de la feuille de route Rev3, les projets relatifs aux milieux aquatiques et humides et de lutte contre les inondations, contribuent à l'ambition de Rev3, à 100 %, sur l'axe Agir en faveur des écosystèmes et prévention des inondations et de la ressource en eau.

Le territoire régional présente des particularités et des enjeux forts autour des questions liées à l'eau. Il est concerné par deux grands bassins hydrographiques. Ses fleuves côtiers, ses vallées, ses estuaires présentent des milieux naturels remarquables et des spécificités en matière de gestion hydraulique. L'eau et ses milieux associés sont le support de nombreuses activités humaines. Mais ces milieux ont subi au cours du temps de nombreuses modifications ; les zones humides connaissent de fortes pressions et continuent de régresser ; l'état de la ressource est dégradé voire préoccupant dans certains secteurs. La multiplication des phénomènes climatiques extrêmes augmente les risques, en particulier le risque inondation, coulées de boues et exacerbe certaines tensions sur la ressource et les milieux aquatiques et humides.

La gestion équilibrée et durable de la ressource en eau vise à la fois à assurer la préservation des écosystèmes et des zones humides et à contribuer à la prévention des risques naturels, tout en prenant en compte les adaptations nécessaires au changement climatique. Cette gestion permet de satisfaire ou de concilier au mieux les exigences de la vie biologique du milieu récepteur, le libre écoulement des eaux, la protection des biens et des personnes et les activités humaines.

Le diagnostic du SRADDET met en avant les différents éléments pesant sur la qualité des milieux aquatiques et de la ressource en eau ainsi que sur les risques générés par l'excès ou le déficit d'eau, variations aggravées par le changement climatique.

Le SRADDET met en avant deux objectifs afin de lutter contre ces phénomènes : **« Développer des modes d'aménagement innovants et prenant en compte les enjeux de biodiversité et de transition énergétique » et «** Maintenir et développer les services rendus par la biodiversité »

Les crédits mobilisés permettront de poursuivre l'action en matière de restauration de milieux naturels aquatiques et humides, de prévention des inondations et de préservation de la ressource en eau.

La Région s'appuiera également sur le partenariat existant avec l'association ADOPTA qui accompagne, sensibilise et forme les différents acteurs publics et privés de l'aménagement à la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

BUDGET PRIMITIF 2025

4ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Daniel LECA

EUROPE, STRATEGIE TERRITORIALE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**14 010 000**	**22 153 146**	**1 468 000**		**24 621 146**
900 - Services généraux	3 800 000		1 300 000		1 300 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	10 000 000	22 094 414	1 000 000		23 094 414
907 - Environnement	210 000	58 732	168 000		226 732

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**6 727 680**	**3 043 353**	**5 803 411**	**2 074 064**	**10 920 828**
930 - Services généraux	740 840	337 629	702 115	2 074 064	3 113 808
937 - Environnement	5 986 840	2 705 724	5 101 296		7 807 020

A) Europe

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**740 840**	**337 629**	**702 115**	**301 000**	**1 340 744**
930 - Services généraux	740 840	337 629	702 115	301 000	1 340 744

La politique rev3 menée par la Région Hauts-de-France est au cœur des priorités européennes et se décline dans l'ensemble des programmes européens que ce soit dans le cadre de la politique de cohésion, de la PAC ou encore des programmes sectoriels directement gérés par la Commission.

Dans son rôle d'Autorité de gestion, la Direction Europe intervient de façon indirecte dans le financement des projets rev3 au travers la mise en œuvre de son programme régional FEDER/FSE, FEADER, une partie du FEAMP, des programmes INTERREG, du Programme EUI sur la période 2021-2027. En effet, l'ensemble de ces programmes contribue à développer et cofinancer des projets pleinement en lien avec la rev3, notamment dans les domaines de la décarbonation, de l'économie des ressources, de l'économie circulaire – bâtiment durable, mobilité durable, bio économie par exemple – de l'emploi et du bien-être social et ce notamment par le soutien à la recherche et à l'innovation, le soutien à l'emploi et aux entreprises, le développement des compétences, etc…

Le budget est composé de trois parties :
➥ L'une consacrée aux initiatives locales et participations
➥ Une autre consacrée aux programmes opérationnels
➥ Une dernière consacrée à la représentation de la Région à Bruxelles

Seules des propositions en section de fonctionnement sont formulées.

1) Politique « Initiatives locales et participations »

- **« Soutien aux réseaux d'information » : AE de 440 140 € ; 474 415 € de CP**

Parmi les opérations couvertes figurent :

- l'adhésion aux ***Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT***) « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale » ; le montant de l'adhésion constitue une obligation statutaire : coût total 155 K€

- le financement du programme d'activité des ***maisons de l'Europe*** (Dunkerque et Littoral, Grande Thiérache à Fourmies, Interphaz à Lille et maison Douaisienne, et maison du Hainaut), et de l'info point Europe d'Amiens : coût total 210 K€;
  - ⇨ Le financement de ces structures fait partie intégrante de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens qui seront renouvelées pour la période 2025 – 2027. Le financement des structures est critérisé en fonction de la labellisation ou non.

- **« Accompagnement des programmes INTERREG » : 283 629,28 € de CP**

Sur la période de programmation 2021-2027, la Région endosse des responsabilités dans la gestion et la gouvernance de plusieurs programmes de coopération européenne et doit contractuellement honorer une participation :

- en tant qu'autorité de gestion de 3 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe pour les 2 périodes et INTERREG des 2 Mers (jusque 2025/2026),
- en tant qu'autorité nationale des programmes INTERREG Flandre-Wallonie-France, Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe pour les 2 périodes, INTERREG 2 Mers jusque 2024 et INTERREG Mer du Nord pour la programmation 2021-2027 ;
- en gestion indirecte de l'Initiative Urbaine Européenne.

Le besoin en CP est de 283 629 €. Il comprend les engagements pluriannuels antérieurs (notamment la participation aux loyers du Gecotti, et la contribution de la Région au budget d'assistance technique pour la part qui lui incombe du programme de coopération INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen).
Pour les autres programmes de coopération, l'Etat, au travers de l'ANCT, prendra intégralement en charge les contributions nationales aux budgets d'assistance technique.

- **« Soutien aux projets européens – préparation » : AE de 700€ ; 177 700 € de CP**

Il s'agit d'assurer le financement :
- de l'ingénierie des projets européens grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) sous forme de mise à disposition de journées de consultants auprès des porteurs de projets européens de la région avec des recettes européennes très importantes pour le territoire (172 k€ en MAD)
- de l'accueil des partenaires (5 k€ en MAD)
- d'un service d'aide à la traduction pour permettre aux directions opérationnelles le nécessitant d'instruire les dossiers Interreg uniquement en anglais (abonnement annuel de 700€ en AE) ;

Le besoin en CP est en baisse cette année, car la ligne budgétaire du FRAPPE en 2024 a été peu mobilisée pour plusieurs raisons :
Les programmes sectoriels se sont retrouvés en concurrence avec les appels à projets France 2030 lancés par l'Etat français, plus facilement accessibles. Les porteurs de projets ont privilégié ce mode de financement. En 2025, le dispositif France 2030 devrait proposer moins de projets, ce qui sera favorable pour le dispositif Frappe.
Les programmes sectoriels sont aujourd'hui à mi-parcours. 2024 a été une année moindre pour le programme Horizon Europe car en fin de période d'Appel à projets 2023-2024. On attend la nouvelle vague d'appels à projets 2025-2027 sur Horizon Europe.

- **« Soutien aux projets européens – réalisation » : 40 000 € de CP**

Le besoin en CP de 40 000€ comprend les engagements pluriannuels antérieurs des projets déjà sélectionnés (Innocom ; SmartCon).

2) Programmes opérationnels (PO) – AE et CP de 300 000€

Le **« Sensibilisation et Communication »** vise à permettre la mise œuvre d'actions en matière de communication et de représentation et les frais de comitologie dans le cadre de l'assistance technique du programme régional Hauts-de-France.

Ces dépenses encourues constituent une obligation au regard de la Commission Européenne et sont cofinancées au titre de l'assistance technique du programme.

La communication est un engagement contractuel avec l'Union européenne (rôle et missions de l'autorité de gestion).
Un budget sera engagé sur plusieurs temps forts tels que le Joli Mois de l'Europe, Comité de suivi, Campagne de second semestre (médias et événement), Promotion et animation sur les appels à projet.
Trois enjeux ressortent prioritaires pour 2025 : rendre compte des résultats des financements européens sur le territoire (bilan 2014-2020 / perspectives programmation 2028-2034), Accompagner la dynamique de programmation 2021-2027 et se mobiliser sur les perspectives de la programmation 2028-2034.

3) Représentation de la Région à Bruxelles – 65 000€.

Le budget 2025 doit permettre de couvrir les besoins induits par une régie de dépenses permettant de couvrir les dépenses courantes de la Mission de l'UE à Bruxelles, la rémunération annuelle d'un jeune inscrit dans le dispositif « volontariat international en entreprise » et l'organisation de manifestations concourant à valoriser la marque Hauts-de-France à Bruxelles.

B) Prospective

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 800 000**			**1 300 000**	**1 300 000**
900 - SIG et appui à la connaissance	3 800 000			1 300 000	1 300 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**1 773 063**	**1 773 063**
930 - Services généraux				1 773 063	1 773 063

L'Agence HDF 2040 concourt à l'accompagnement des grandes transitions pour transformer les Hauts-de-France.

Elle pilote une stratégie régionale de la donnée et de la connaissance visant à produire et partager une vision des dynamiques et des enjeux en terme d'aménagement et de développement du territoire ; éclairer la construction des politiques publiques ; impulser les grandes transformations qui concernent le territoire, les acteurs et la population de la région.

L'Agence doit penser le long terme, organiser la réflexion prospective sur les transitions à l'horizon 2040, coordonner l'action régionale en matière d'aménagement durable du territoire, adapter l'action régionale aux contextes territoriaux des Hauts-de-France, accompagner la mise en œuvre locale des stratégies régionales et mesurer les impacts territoriaux et expérimenter de nouveaux modèles d'action publique.

Concernant la mise en œuvre de la feuille de route REV3 marqueur du mandat, il ne s'agit pas tant pour l'Agence de la décliner, mais au contraire de s'assurer de la bonne cohérence et de la bonne articulation entre les objectifs et les règles du SRADDET et cette feuille de route à portée opérationnelle.

Les trois grands objectifs du SRADDET que sont l'Attractivité économique, le Modèle d'aménagement et la Gestion des ressources offrent la stratégie et le cadre favorables à la mise en œuvre des trois grands défis porté par REV3, que sont les défis énergétiques, économiques et sociétaux, qui dans la feuille de route se traduisent au travers d'axes opérationnels : efficacité et sobriété énergétique, promotion des ENR et gestion des ressources.

Le projet d'aménagement et de développement régional traduit dans le document du SRADDET constitue le cadre d'action partagé, le cadre de référence, pour l'ensemble des acteurs territoriaux pour *Faire région*, ce document facilite et éclaire le lien entre la stratégie régionale d'aménagement et la mise en œuvre des projets des maitrises d'ouvrages.

Aussi, le budget de l'Agence HDF 2040 contribue à la déclinaison de REV3 au travers de missions d'aide à la décision ou de missions d'accompagnement des acteurs territoriaux qui concourent eux-mêmes directement à la feuille de route REV3.

Il finance la mise en œuvre de fonctions dites supports pour les directions régionales ainsi que pour de nombreux acteurs et partenaires territoriaux :

- la mise à disposition des services de compétences : cartographie, réalisation d'application de valorisation de données, conception et gestion de données, calcul d'indicateurs, expertise technique sur les données,
- le pilotage de la stratégie de la donnée et de la connaissance :
    - l'outil Geo2France qui vise à préserver l'autonomie de la région en matière d'aide à la décision, les travaux de prospective,
    - l'aide à l'élaboration des stratégies et des politiques publiques,
    - la mutualisation de la production des données de contexte et de ses usages entre les acteurs et partage et diffusion de la connaissance avec l'ensemble des acteurs

Il finance des missions de planification qui offre le cadre de référence de la mise en œuvre des objectifs REV3 :

- élaboration, animation de la mise en œuvre, adaptation du SRADDET (au travers de procédures de modification ou de révision), outil de planification central de la déclinaison de REV3 sur les nombreux volets climat, air, énergie et déchets, ainsi que sur le foncier,
- accompagnement des territoires de SCoT pour traduire les ambitions régionales dans leurs projets de planification et d'aménagement notamment avec les Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAA)
- appui à l'élaboration des politiques publiques et animation de plusieurs outils de contractualisation, dont le CPER 2021-2027 et plus spécifiquement l'axe 1 accompagnement de la transition grâce à l'objectif de décarbonation de l'économie tout en préservant les ressources et les milieux naturels.

Enfin, ce budget finance également l'animation des deux feuilles de route : Climat air énergie et Prévention et gestion des déchets, volets thématiques stratégiques de REV3 :

- élaboration et animation des schémas et mise en œuvre des orientations régionales,
- portage du secrétariat du CRé visant à la planification stratégique des nouvelles filières énergétiques,
- sensibilisation, information et animation des partenariats,
- promotion du développement de filières d'avenir sur les volets énergies, déchets en lien avec l'économie circulaire.

De par la nature de ses missions réalisées essentiellement en régie, du fait de son positionnement transversal et de sa fonction support pour de nombreuses directions de la collectivité, mais aussi pour des partenaires et acteurs régionaux, l'Agence HDF 2040 s'inscrit dans les objectifs REV3, et son budget de fonctionnement contribue pour une majeure partie à la déclinaison de la feuille de route.

Le budget présenté s'élève à **3 073 063 €.**

FONCTIONNEMENT

En fonctionnement, la proposition budgétaire de l'Agence HDF 2040 (à hauteur de 1 773 063€) se décompose comme suit :

Observation et prospective (SOP) –: 59 153 €

Ce programme couvre des reliquats de dépenses 2024 engagées ainsi que des dépenses d'achats de données et d'études dans le cadre de conventions opérationnelles avec l'INSEE (étude des populations collégiens, lycéens, étude Equilibrage prospectif du marché du travail en HDF, étude de mesure de l'emploi dans le ZAE) ; concourent à l'animation des travaux d'expertises et notamment ceux du Collège de prospective Littoral élargi conduits en partenariat avec le Parlement de la Mer et la DMPL ; à l'achats de données pour suivi de la mise en œuvre du SRADDET, à la mesure de l'impact des politiques régionales et à la mesure des impacts territoriaux des contractualisations CPER 2021-2027…), ERBM, Pacte SAT...

SIG et appui à la connaissance (SIGAC): 406 112 €

Ce programme couvre les frais de fonctionnement et de maintenance de la plateforme Géo2france (hébergement souverain, évolution des fonctionnalités …), la maintenance de la suite logiciel MEDDI, le financement de données cadastrales suivi des objectifs du SRADDET, incluant le PRPGD (observatoire déchets matières, ZAN, éolien…).

Planification et appui territorial (SRA): 1 012 464 €

Ce programme finance des dépenses liées à l'exécution de conventions délibérées : Convention Urba8, adhésion CEREMA, Convention Mission Bassin minier, ainsi que des dépenses liées à la modification du SRADDET et à l'animation des ARAA dans le cadre du programme d'animation et de mise en œuvre du SRADDET.

PRPGD / Climat Air Energie: 295 334 €

Ce programme couvre des dépenses liées à des reliquats de missions 2024, au fonctionnement de l'Observatoire déchets ODEMA, expertises CCPGD, à l'animation du réseau des PCAET, à l'outillage et l'animation du CRé ; l'ensemble étant lié à la mise en œuvre du SRADDET et du PRPGD. Ce programme couvre la dépense de subvention à la fédération « stop éoliennes » ramenée de 70 K€ à 50 K€ pour 2025. A noter la diminution des crédits pour les missions d'appui aux collectivités locales pour la mise en œuvre des objectifs du SRADDET (volet animation et accompagnement des territoires sur les thèmes climat, l'air et les déchets).

INVESTISSEMENT

En investissement, la proposition budgétaire s'élève à 3 800 000€ d'AP et de 1 300 000 € de CP 2025.

Face à l'évolution des enjeux d'aménagement (changement climatique, nouveau risque, ZAN, densification,), de nouveaux outils émergent : les jumeaux numériques. Derrière cette nouvelle sémantique, il s'agit des données géographiques en 3D et d'une grande précision (grande échelle), mobilisable par des outils de simulation et de modélisation.

Les données du plan corps de rue simplifié (PCRS), déjà acquises, permettent de réaliser des jumeaux numériques : le test réalisé en 2024 a démontré qu'il était possible de réaliser un jumeau numérique régional à partir de ces données.

Parmi les usages potentiels d'un jumeau numérique régional :

- ✓ La gestion de patrimoine immobilier (pour la Région notamment) ;
- ✓ L'instruction des projets éolien aidée par des simulations d'impact paysager en 3D (services de l'Etat) ;
- ✓ La gestion de crise (inondation, érosion/mouvement de terrain, risque submersion,) ;
- ✓ La représentation des documents d'urbanisme en 3D (intéressant pour travailler sur la construction en hauteur/densité).

Le budget du jumeau numérique régional, appelé Hauts-de-France Très Grande Echelle s'élève à 3 100 000€.

Aussi, un budget total de 700 000 € sera consacré à la mise à jour de la donnée OCS2D 2024.

C) Stratégie territoriale

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	**10 000 000**	**22 094 414**	**1 000 000**		**23 094 414**
905 - Aménagement des territoires et Habitat	10 000 000	22 094 414	1 000 000		23 094 414

La politique d'aménagement a été redéfinie en 2023 en vue d'intégrer les priorités REV3 et d'accompagner les collectivités dans la prise en compte de cette dynamique (ACTes). On peut ainsi estimer que 80 % des crédits engagés pour le fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) de ACTes contribuent à soutenir des projets dans les territoires qui contribuent aux objectifs Rev3.

La Région Hauts-de-France est forte de 90 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dont une métropole européenne.

Elle a défini le cadre de son intervention d'aide aux collectivités pour la période 2023-2027 au travers de la politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) adoptée lors de la Séance Plénière du 29 septembre 2022.

Cette politique répond à une triple volonté :

- Disposer d'un nouveau dispositif qui décline les priorités stratégiques du SRADDET pour tenir compte de l'armature régionale, renforcer les pôles intermédiaires et les différents espaces ruraux ;
- Fédérer et mobiliser nos territoires autour du projet régional de soutien à la création d'emplois, à l'attractivité et à la cohésion des territoires et contribuant à l'ambition rev3 ;
- S'appuyer sur un pilotage simple et souple comprenant des appels à projets annuels pour s'articuler au mieux avec les autres partenaires financeurs, notamment l'Etat et les Départements.

« ACTes » vise à offrir aux collectivités locales des possibilités d'aides sur les projets d'aménagement qui sont complémentaires des dispositifs régionaux existant mobilisables dans d'autres champs thématiques.

Ainsi, la politique ACTes accompagne les projets des communes et des territoires contribuant aux objectifs prioritaires du SRADDET et qui s'inscrivent également dans la dynamique rev3 :

- Accélérer de façon avérée les dynamiques de transition territoriale (énergétique, numérique, économique…) ;
- Soutenir l'émergence de projets qui répondent à un objectif de sobriété foncière (gestion économe de l'espace, lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des espaces agricoles et naturels) ;
- Préserver les ressources (biodiversité, eau, continuités écologiques, paysages) et améliorer la qualité de vie des habitants de la Région ;
- Apporter un dispositif opérationnel adapté aux problématiques des territoires régionaux dans leurs diversités rurales et urbaines.

Dans le cadre de la politique ACTes, cette partie du budget « Aménagement » permettra de mettre en œuvre en 2025 le **Fonds de soutien aux projets structurants pour l'aménagement du territoire**, ouvert aux communes et aux intercommunalités. Il vise à soutenir les projets de grande envergure assortis d'un haut niveau d'exigence au regard de leur contribution à la démarche Rev3 et leur articulation avec les stratégies territoriales.

Ce budget permettra également de mettre en œuvre les engagements visant les territoires vulnérables, dont les engagements inscrits dans le Contrat de plan Etat-Région et en particulier la mise en œuvre de la requalification des espaces publics et urbains des cités dans le cadre de l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier. Pour mémoire, 100 M€ d'autorisations de programmes pluriannuels pour la période 2022-2027 ont été adoptés au budget 2022, ce qui permet de déployer ce dispositif jusqu'en 2027.

D) Les Parcs naturels régionaux (PNR) :

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	**210 000**	**58 732**	**168 000**		**226 732**
907 - Environnement	210 000	58 732	168 000		226 732

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL/	**5 986 840**	**2 705 724**	**5 101 296**		**7 807 020**
937 - Environnement	5 986 840	2 705 724	5 101 296		7 807 020

La Région est compétente dans la mise en œuvre de la politique des Parcs Naturels Régionaux (PNR).

La politique des PNR contribue fortement à la dimension REV3 dans les territoires ruraux. De l'ordre de 80 % des crédits contribue ainsi directement ou indirectement à des actions répondant aux objectifs REV3.

Le territoire des Hauts-de-France réunit **5 Parcs naturels régionaux** :

- Avesnois (Nord)
- Baie de Somme Picardie Maritime (Somme)
- Caps et Marais d'Opale (Pas-de-Calais et Nord)
- Parc naturel interrégional Oise Pays de France (Oise et Val-d'Oise)
- Scarpe-Escaut (Nord).

Les enveloppes budgétaires dédiées à la politique régionale des Parcs comprennent à la fois les cotisations statutaires apportées par la Région aux cinq Syndicats mixtes de gestion des Parcs ainsi qu'au Syndicat mixte des Espaces Naturels Régionaux (ENRx), dans le cadre de sa convention pluriannuelle en cours (2024-2026) et des subventions dédiées aux programmes d'actions encadrés par les conventions pluriannuelles d'objectifs 2023-2025 que la Région a conclues avec chaque PNR. Les Parcs Avesnois et Scarpe-Escaut sont par ailleurs engagés dans une démarche de renouvellement de leur label et donc dans la révision de leur Charte. Le parc Caps et Marais d'Opale lancera quant à lui la révision de sa charte en 2025.

Pour les participations statutaires 1 755 160 € ont été affectés lors de la DM de décembre 2024 concernant les mesures de continuité budgétaire. Ce montant n'est donc pas comptabilisé pour l'AE 2025.

BUDGET PRIMITIF 2025

5ème VICE-PRESIDENCE

Madame Manoëlle MARTIN

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, ORIENTATION

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**15 610 000**	**30 620 000**	**1 340 000**		**31 960 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 240 000	19 020 000	640 000		19 660 000
906 - Action économique	7 370 000	11 600 000	700 000		12 300 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**27 146 000**	**17 208 000**	**2 713 000**		**19 921 000**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	11 146 000	5 282 000	1 639 000		6 921 000
936 - Action économique	16 000 000	11 926 000	1 074 000		13 000 000

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 200 000**	**18 720 000**	**600 000**		**19 320 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	8 200 000	18 720 000	600 000		19 320 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**10 140 000**	**5 060 000**	**980 000**		**6 040 000**
932 - Enseignement supérieur, Formation Professionnelle, Apprentissage	10 140 000	5 060 000	980 000		6 040 000

La région Hauts-de-France compte 7 universités et 30 écoles et grandes écoles, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels plus de 250 000 étudiants suivent une formation d'enseignement supérieur.

Ces atouts formidables pour l'avenir de la région doivent s'appréhender au regard de constats comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes moins mobiles.

Dans ce cadre, le budget primitif 2025 doit répondre à des enjeux cruciaux à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les étudiants qu'ils accueillent mais aussi pour le développement économique du territoire (notamment répondre aux besoins de cadres supérieurs et d'ingénieurs du fait de l'installation des gigafactories, EPR (Evolutionary Power Reactor) et autres projets d'intérêt régional supérieur).
Pour la politique Enseignement supérieur, le budget primitif 2025 vise donc les objectifs principaux inscrits dans le Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) qui se déclineront sur toute la durée de ce schéma jusqu'en 2028.

La politique régionale de **soutien à l'Enseignement supérieur** contribue à la mise en œuvre de la feuille de route REV3. Le SRESRI, schéma régional piloté par la Région, intègre un volet réglementaire « Transition écologique » et l'ensemble des dispositifs régionaux de soutien à l'enseignement supérieur affichent des critères REV3 d'intervention.

A titre d'exemple, le déploiement des **contrats étudiants et le soutien aux initiatives étudiantes** permettent notamment la mise en place d'actions de sensibilisation à destination des étudiants.

Par ailleurs, le soutien de la Région aux projets immobiliers universitaires dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027 qui vise à améliorer l'accueil des étudiants et renforcer l'attractivité et le rayonnement des établissements des Hauts-de-France poursuit l'objectif **des baisses des dépenses énergétiques en cohérence avec les enjeux de transitions énergétiques portés par REV3 également.**

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur (1.35 M€ AE ; 0.61 M€ de CP/AE et 1.20 M € AP ; 1M€ de CP/AP)

Cette enveloppe concerne spécifiquement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur afin de favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international ainsi que l'innovation des parcours de formation et l'insertion professionnelle des étudiants.

Concrètement, il s'agit de soutenir au travers du Cadre d'appui aux acteurs de l'enseignement supérieur, les projets portés par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur des Hauts-de-France en cohérence avec les ambitions du SRESRI.

4 priorités régionales guident ce soutien à l'enseignement supérieur des HDF :

1. Améliorer les conditions de vie et pouvoir d'achat des étudiants du supérieur,
2. Soutenir les parcours de formation et de professionnalisation de ces étudiants (Innovation pédagogique)
3. Accompagner le développement des compétences, valoriser les filières émergentes, et mener une action prospective des métiers et des filières, (attractivité)
4. Impulser / soutenir une dynamique territoriale en favorisant l'émergence et le développement de schémas locaux en déclinaison du schéma régional.

Au travers de ce nouveau cadre voté à l'été 2024, il s'agit aussi de soutenir les initiatives visant à animer la vie étudiante, au travers des initiatives étudiantes, citoyennes, sociales et durables de l'accès à la vie culturelle et sportive des étudiants et plus particulièrement les actions visant à dynamiser les campus et contribuer à la vie étudiante. Ce dispositif permet également d'accompagner la précarité étudiante.
0.04M€ de CP 2025 sont nécessaires pour solder les opérations précédemment délibérées dans le cadre des Initiatives Etudiantes.

2) Soutenir les constructions universitaires (7 M€ AP ; 18,32 M€ CP/AP)

En lien avec le volet réglementaire des transitions porté par le SRESRI, l'objectif est d'équiper, de mutualiser les investissements en Enseignement Supérieur et d'aider à transformer les constructions universitaires en campus sobres en énergie, en lien avec la démarche transversale régionale de REV3.

Dans le cadre de la contractualisation CPER 2021-2027, ces AP permettront de suivre les engagements budgétaires inscrits dans le volet Campus et contribueront au lancement et à l'exécution de projets de rénovation, réhabilitation et modernisation du parc immobilier universitaire. L'exécution du CPER mobilise l'intégralité des AP de 7 M€ (correspondant à 1/7ème du CPER 2021-2027).
Les CP estimés à 18.32 M€ permettront d'assurer les paiements des engagements sur les projets CPER programmés depuis 2021.

3) Accompagner les étudiants (8.79M€ d'AE; 5.43 M€ CP/AE)

a. Contrats étudiants et Etudiants relais santé

La Région encourage tout ce qui permet l'insertion et l'employabilité des étudiants, le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. Elle a ainsi a mis en place les dispositifs « Contrats Etudiants Région » et « Etudiants Relais Santé » qui donnent aux étudiants l'opportunité d'un emploi qui, au-delà d'être une source de revenu, offre une expérience professionnelle dans le cadre d'une mission d'intérêt général pouvant être valorisée par la suite. Cette initiative vertueuse a d'ailleurs fait récemment des émules auprès d'autres collectivités.

Véritable marqueurs de l'action régionale en faveur à la fois des étudiants et des structures et outils d'accès à l'emploi, **les contrats étudiants** (et leur pendant sur le volet Santé les « étudiants Relais Santé ») constituent **une priorité de ce budget 2025**.

Etendu en 2023 aux étudiants des grandes écoles de la région, ce dispositif permet à la fois d'apporter **un complément de revenu essentiel aux jeunes** tout en leur permettant d'agir au sein de leur campus et de travailler à améliorer les conditions de formation et de réussite de leurs pairs. Des activités de sensibilisation à REV3 et aux transitions en général ont été introduites au sein des établissements et dans le cahier des charges de ces emplois cofinancés par la Région, exemplaires du fait de leur aspect local.

Par ailleurs, la Région au travers des « Etudiants Relais Santé » accompagne les actions de prévention santé, d'accès aux droits et de détection des situations à risque au sein de la population étudiante, notamment la détresse psychologique, en lien préfigurateur avec l'un des objets de travail partenarial de la feuille de route du SRESRI pour les deux années à venir (2025 -2027), à savoir la Santé mentale des étudiants.

b. Oser et réussir en enseignement supérieur

Au titre de sa compétence relative au Service Public Régional de l'Orientation, la Région accompagne les étudiants dans leur parcours de formation et leur projet professionnel vers la Licence et les études longues, en favorisant activement leur orientation, en luttant contre le décrochage et en visant la réussite dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les trois volets du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PPREL) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs). Le FSE+ au titre du Programme Régional 2021-2027 est également mobilisé pour renforcer et accélérer le déploiement du PRREL.

c. Mobilité internationale - Bourses MERMOZ

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum Licence-Master-Doctorat, la Région **accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz.**

L'enveloppe prévisionnelle pour 2025 permettra d'accompagner plusieurs milliers d'étudiants des HDF dans ces mobilités, y compris les apprentis et élèves de BTS, en complémentarité des dispositifs mis en œuvre au niveau Européen (Erasmus), national et / ou plus local.

A noter, en dépit des contraintes fortes pesant sur son budget, la Région HDF maintient ce soutien volontariste, à la différence d'autres régions, car elle est consciente des enjeux massifs de mobilités de tout type pour sa jeunesse encore moins mobile que dans d'autres territoires, car davantage marquée par les inégalités sociales comme culturelles.

Par ailleurs, ce dispositif intègre la délivrance de prix d'excellence à des jeunes des HDF répondant à des critères très sélectifs, dispositif que l'exécutif régional souhaite consolider en 2025, en soutenant l'excellence sous toutes ses formes.

d. Aides aux étudiants

L'Etat ayant décidé de pérenniser son dispositif de repas à 1 € pour les étudiants boursiers et possiblement élargi à tous les étudiants, la Région décide de redéployer les crédits dédiés à un dispositif régional similaire vers l'aide sociale d'urgence.

En revanche, l'aide sociale d'urgence proposée par la Région montre toute sa pertinence afin d'apporter une solution individualisée à des étudiants en grande difficulté et éviter des ruptures de parcours de formation supérieure. En complémentarité avec les aides de l'Etat et des territoires, la Région conforte donc ce fonds régional d'aide d'urgence réservé aux étudiants en 2025. Il pourra être mobilisé pour des motifs plus diversifiés (hygiène, alimentation durable, aide ponctuelle aux frais de la vie étudiante), sur rapport d'un intervenant social et particulièrement pour les jeunes ne relevant pas du dispositif national des bourses et donc à la limite des plafonds de revenus, ceux qui n'ont droit à rien.

B) Recherche

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**7 370 000**	**11 600 000**	**700 000**		**12 300 000**
906 - Action économique	7 370 000	11 600 000	700 000		12 300 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**16 000 000**	**11 926 000**	**1 074 000**		**13 000 000**
936 - Action économique	16 000 000	11 926 000	1 074 000		13 000 000

Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la stratégie recherche innovation, qui identifie des domaines d'activités stratégiques et des pistes de *spécialisation intelligence* (SRI-SI) ou *smart specialisation strategy (S3)*, en cohérence avec le Programme Régional des fonds structurels européens 2021-2027.

La politique Recherche est très liée à rev3. Plusieurs domaines d'activités stratégiques et pistes de spécialisation de la stratégie recherche innovation sont directement articulés autour de rev3 (Transition sociétale et maîtrise des risques – Economie circulaire et nouvelles fonctionnalités des matériaux – Efficacité énergétique dé carbonée – Bioraffineries et bio ressources durables – Intelligence artificielle embarquée). De nombreux programmes de recherche contribuent à la dynamique rev3, car ils portent sur l'anticipation des mutations à venir, les transitions énergétiques, numériques, économiques (économie circulaire…).

Si la région Hauts-de-France présente un véritable potentiel de recherche et d'innovation, ainsi qu'un positionnement géographique unique aux frontières de l'Europe du Nord, elle doit maintenir les efforts engagés pour favoriser l'attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l'avenir de son économie. Ainsi, la Région entend promouvoir sur l'ensemble de son territoire une dynamique d'excellence, un écosystème de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation structuré et visible, ainsi que la spécialisation de ses territoires.

En ce sens, le soutien à la recherche et à l'innovation doit contribuer au déploiement de l'excellence scientifique, par l'accompagnement de projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation, au bénéfice de la transformation économique, sociale et environnementale des Hauts-de-France.

Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2025 vise les objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2022-2028, adopté en novembre 2022, notamment :

- Le développement et la structuration des forces de recherche, la différenciation des forces régionales, l'accompagnement des transitions (objectif 6 du SRESRI)
- L'amplification des dynamiques d'innovation, des collaborations public-privé et la valorisation de la recherche auprès des entreprises (objectif 7 du SRESRI)
- L'attractivité de l'ESR régional, le rayonnement international et la mobilité (objectif 10 du SRESRI).

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche (13.05 M€ d'AE ; 9.42M€ CP/AE et 5.37M€ d'AP ; 9.02M€ CP/AP)

a. Grands projets structurants - CPER

Convaincue de l'aspect structurant et stratégique du volet Recherche du CPER en cours, et des impacts à terme sur le développement scientifique et économique de son territoire, la Région Hauts-de-France sera en 2025 au RDV de la poursuite de ces projets partenariaux associant acteurs académiques et acteurs socio-économiques. Il s'agit en effet de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires et/ou exploratoires et/ou collaboratifs, de compléter les équipements scientifiques en région, de développer des plateformes technologiques et des structures d'appui, de contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche
Pour cela, la Région Hauts-de-France et l'Etat sont engagés dans le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, sur 16 projets pour la recherche.

b. Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche

La contractualisation avec des établissements publics ou privés de recherche du territoire permet à la Région de poser les bases de partenariats pérennes et équilibrés. Il s'agit ici de mettre en avant des projets ciblés correspondant aux spécificités et besoins de notre territoire, avec des retombées attendues à court et moyen terme.

La Région entend plus généralement contribuer à la structuration de la recherche et amplifier son attractivité, en encourageant **l'ancrage et à l'implication des organismes nationaux de recherche en Hauts-de-France** et leur mobilisation autour d'objectifs répondant aux ambitions régionales inscrites dans le SRESRI.

En fonctionnement comme en investissement, le Budget primitif 2025 permettra ainsi la prise en charge d'actions spécifiques en déclinaison des protocoles signés avec la MESHS (Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société), la FUPL (Fédération Universitaire et Pluridisciplinaire de Lille), le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), l'Université Gustave Eiffel, l'INRIA (Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique), l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail, l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) ; et potentiellement avec d'autres organismes de recherche pour lesquels un protocole de partenariat est en réflexion (comme par exemple : IFREMER (Institut Français de de recherche pour l'exploitation de la mer)).

c. Soutien au capital humain de la recherche

Afin de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues jusqu'à la recherche, la Région finance un nombre important d'allocations, prenant en charge 50 % du salaire de ces doctorants durant les 3 années nécessaires avant la soutenance de leur thèse.

Par ailleurs, le budget doit également permettre de couvrir une réévaluation de la rémunération des doctorants fixée par décret, par déclinaison de la Loi de Programmation de la Recherche.

Le Programme Régional FEDER 2021-2027 peut être mobilisé pour les thèses menées avec des entreprises (sous réserve d'éligibilité et sans cofinancement régional).

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation (RDI) en lien avec les enjeux régionaux (2.60M€ AE ; 2.65 M€ CP/AE et 2M€ d'AP M€ et 2.10 M€ de CP/AP)

a. Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs économiques

Au-delà des programmes contractualisés et de ses dispositifs ou appels à projets, la Région entend pouvoir soutenir des projets majeurs en lien avec ses priorités et a entendu la demande de **simplification** exprimée par les communautés scientifiques, afin d'alléger la charge de travail administrative des porteurs de projets.

L'année 2025 permettra ainsi de lancer les premiers programmes pluriannuels de recherche ciblés, **les programmes InSPIR** (Initiatives Scientifiques Pilotes d'intérêt Régional de la nouvelle ambition pour la recherche régionale votée à l'automne 2024), qui tiendront compte des grands projets soutenus par ailleurs dans le cadre du CPER, dont ils seront complémentaires. Ils veilleront en lien avec le SRESRI à la **structuration des forces de recherche régionales** autour des problématiques posées, en encourageant la **pluridisciplinarité et les collectifs, sur toute la chaîne de valeur, jusqu'aux acteurs de l'innovation et du monde socio-économique en partenaires des opérations.**

Les programmes InSPIR porteront des moyens alloués exclusivement aux laboratoires académiques du territoire régional, après consultation par **appel à manifestation d'intérêt** (AMI). Les AMI pourront couvrir différents types de besoins **en fonctionnement** : ressources humaines (dont accueil de talents, chaires…), frais de fonctionnement, et en investissement (équipement).

Par ailleurs, plusieurs dispositifs sont maintenus pour conforter l'une des ambitions portées par le SRESRI : favoriser la création de valeurs par le transfert de technologies issues de la recherche et par le renforcement des collaborations entre laboratoires et entreprises. Cela se traduit ici par la dotation de plusieurs fonds en gestion par Bpifrance :

- le Fonds Régional pour la Recherche et l'Innovation (FRRI) pour le dispositif **StartAIRR**, dédié à l'accompagnement de projets de recherche académique porteurs d'un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique ;

- le fonds dédié au dispositif **Industrie du futur** Hauts-de-France (volet Recherche) en faveur des projets collaboratifs d'innovation ;

- le fonds dédié à l'appel à projets **i-démo régionalisé** (volet Recherche) (projets collaboratifs de grande envergure entre entreprises et laboratoires académiques), dispositif de France 2030 décliné en région, répondant également aux objectifs du SRDEII.

b. Soutien aux projets thématiques ou structurants

En cohérence étroite avec la politique volontariste de santé portée par la Région Hauts-de-France, un appel à projets destiné à soutenir des projets de recherche clinique est lancée tous les 3 ans, permettant un soutien ambitieux à des collectifs de recherche, maillant le territoire régional. Il est nécessaire d'affecter en 2025 les soutiens aux projets retenus par un comité d'experts réuni fin 2024 et déposés dans le cadre l'édition lancée en 2024 par la collectivité (Direction Santé et Direction Recherche Enseignement Supérieur et Formations Sanitaires et Sociales).

Le BP 2025 prévoit aussi l'inscription de CP à hauteur de 1,85 M€ afin de finir de financer des anciens dossiers (appels à projets STIMulE).

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international (0.35 M€ (0.20 M€ Accueil + 0.15 M€ de Valoris) d'AE ; 0.88 M€ (0.80 + 0.08) de CP/AE ; pas d'AP ; 0.20 M€ CP/AP)

La Région poursuit son soutien à la mobilité de chercheurs des Hauts-de-France vers des établissements de recherche aux Etats-Unis et à l'accueil de chercheurs américains dans des laboratoires régionaux, avec le dispositif **Fulbright**, qui implique la Commission Franco-Américaine, grâce à un protocole de partenariat qui a fêté ses 20 ans en 2024 et qui a été renouvelé pour les années à venir.

Plus généralement, le Programme Régional FEDER 2021-2027 peut être mobilisé pour l'accueil de chercheurs dans les établissements de recherche des Hauts-de-France (sous réserve d'éligibilité).

Par son soutien à des manifestations et éditions scientifiques, la Région contribue à la visibilité et au rayonnement de la recherche mais aussi à la valorisation de la communication scientifique (dispositif ValoRIS).

4)Valoriser la recherche par l'animation et la communication via des missions d'expertises de projets de recherche (pas d'AE ; 0.05 M€ CP/AE)

Le BP 2025 prévoit l'inscription de CP à hauteur de 50 000 € afin de financer les projets en lien avec l'animation du volet recherche du SRESRI.

5) Mettre en œuvre des opérations immobilières (hors CPER) (pas d'AP ; 0.98 M€ CP/AP)

Les crédits de paiement sont notamment prévus pour permettre les décaissements relatifs aux marchés conclus pour la construction du Plateau technique santé de l'UPJV ; opération portée par la Région en tant que maître d'ouvrage.

C) Aider au choix d'orientation des jeunes des Hauts-de-France

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**40 000**	**300 000**	**40 000**		**340 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	40 000	300 000	40 000		340 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 006 000**	**222 000**	**659 000**		**881 000**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	1 006 000	222 000	659 000		881 000

A noter, lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 144 000 € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

La mission Proch'Orientation sensibilise les publics cibles aux enjeux des filières d'avenir stratégiques, innovantes et créatrices de richesses et d'emploi en s'associant à la dynamique rev3 et en ciblant les domaines d'activités stratégiques (les mobilités, la santé-nutrition, la bio économie, les industries culturelles et créatives, les matériaux, les énergies et le numérique).

Au travers de l'action des référentes territoriales, mais aussi grâce aux publications des guides d'orientation, des articles publiés en ligne sur le site de la région, les ENT, la dynamique rev3 est relayée auprès des publics cibles de la Mission Proch'Orientation ; cette sensibilisation est parfaitement intégrée et relayée.

La compétence régionale liée aux missions d'information sur les formations et les métiers qui est exercée au travers du dispositif Proch'Orientation, entre dans sa cinquième année budgétaire de fonctionnement.

Pour 2025, le budget prévisionnel proposé vise à consolider les outils existants qui ne cessent d'évoluer en fonction des besoins territoriaux identifiés et, d'autre part permet de développer des activités et des outils innovants en cohérence avec les objectifs de la politique d'information vivante et pédagogique, ancrée dans la réalité économique de la région, et son futur afin d'animer l'orientation auprès du public conséquent à toucher (collégiens, lycéens, décrocheurs, étudiants ou futurs apprentis mais aussi parents et responsables légaux).

Ce budget s'inscrit également dans une dimension concrète, ainsi qu'une volonté de se doter de recettes afin de réaliser des objectifs ambitieux à la hauteur des besoins de la population (crédits État, CPER et notamment FSE + du Programme Opérationnel Régional (POR) FEDER/FSE+ 2021 / 2027).

FONCTIONNEMENT

<u>Priorité 1</u> : Agir et Innover pour une orientation davantage choisie via une information régionale vivante sur les métiers et les formations

AE : 585 000 € **CP : 450 000 €**

Dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, la commission permanente du 12/12/2024 a déjà voté l'affectation d'une AE 2024 de 15 000 € pour l'organisation de la 18ème édition du concours « je filme le métier qui me plait ».

Pour les 48ème compétitions de 2024 à 2027, la gestion des WorldSkills, outil de promotion de la voie professionnelle dans toutes ses composantes (avec des candidats issus de l'apprentissage, de la voie scolaire, voire continue), sera cette année enrichie dans son volet territorial afin d'offrir un évènement à rayonnement régional sur le long terme et une communication globale grâce au soutien des fonds européens FSE + et notamment le programme P10 « Innovation sociale et expérimentation sociale » .

Le développement des points info métiers sur les sites de compétition et une communication à la hauteur de l'évènement afin de valoriser ce concours : reportage, vidéos, plateau TV, visitorat pour les collégiens, lycéens voire autres.

A noter, dans le cadre de la 47ème édition des WorldSkills, lors de la finale qui s'est déroulée à Lyon du 10 au 15 Septembre 2024, 8 jeunes des Hauts-de-France étaient présents dans l'équipe nationale. 6 d'entre eux sont repartis avec de très belles médailles dont 3 médailles d'or et 3 médailles d'excellence.

<u>Priorité 2</u> : Agir pour une proximité de l'information et de l'action de Proch'Orientation dans les territoires

AE : 271 000 € **CP : 281 000 €**

Des subventions à l'association « je filme le métier qui me plait » et à « numériqu'elles » sont inscrites au budget 2025 afin de développer les déclinaisons régionales et actions nécessaires en Hauts de France, afin de sensibiliser aux métiers du numérique.

Dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, la commission permanente du 12/12/2024 a voté l'affectation d'une AE 2024 de 24 000 € à l'association Euro France Association, ainsi qu'une AE 2024 de 105 000€ pour l'acquisition d'outils de communication à destination des jeunes afin d'informer sur les métiers, les formations et les dispositifs Proch'Orientation.

La Mission Proch'Orientation assure les productions de la ligne éditoriale régionale relative à l'information sur les métiers et les formations et sécurise la production, l'impression et la diffusion des supports qui auront été décidés et priorisés par les élus régionaux : guides 3e et 3e Segpa.

La mise à disposition de supports de communication (goodies, outils de communication pour les référents, matériels numériques spécifiques salon…)

L'organisation des évènements ou des rencontres autour de la thématique « information sur les métiers et les formations » ; partenariat à développer auprès du monde économique, les entreprises, des échanges et relance auprès des partenaires actuels, Points d'étape par territoire sur les actions en cours voire leur actualisation, forum, salon...

La participation au concours JFLMQMP, « je filme le métier qui me plait », outil de promotion des métiers en HDF, subvention à l'association et organisation du concours. 5ème année consécutive où la région décline ce concours en région, avec environ 1000 participants.

<u>Priorité 3</u> : Agir pour sécuriser les parcours des jeunes et favoriser, en cas de rupture, leur retour en formation ou leur accès à l'emploi régional

AE : 150 000 € CP : 150 000 €

La Région a intégré fin 2021 dans le périmètre de Proch'Orientation sa compétence d'animation des dispositifs de lutte contre les ruptures de parcours des jeunes afin d'engager des politiques et démarches de raccrochage ou visant une information et un accompagnement à l'orientation les plus éclairés possibles, favorisant ainsi une orientation choisie et non plus subie, par un appel à projet permanent, au profit des lycées et CFA finançant jusqu'à 3000 €, par projet.
En 2025, Proch'Orientation, continuera son soutien aux projets d'information sur les métiers et les formations portés par les EPLE collèges et lycées des Hauts-de-France afin de lutter contre les ruptures de parcours des jeunes.

En 2024, la direction a créé un outil de cartographie (Arctique) et a assuré son hébergement pour deux ans avec une recette FSE+ dans le cadre du projet des solutions de remédiations à destination des décrocheurs. Cartographie à destination des professionnels de l'éducation qui sera en ligne sur le site Proch'Orientation.

INVESTISSEMENT

<u>Priorité 2</u> : Agir pour une proximité de l'information et de l'action de Proch'Orientation dans les territoires

AP : 40 000 € CP : 340 000 €

Afin de démultiplier les actions de terrain, de faire converger l'investissement régional et celui de ses partenaires sur ce champ de l'information sur les métiers et les formations, il est nécessaire de renforcer les moyens existants en développant des partenariats cofinancés et en s'appuyant sur les priorités du FSE, ce qui permettra de soutenir des actions d'orientation des jeunes facilitant leur accès à la formation et à l'employabilité.

La création d'un nouveau site Proch'Orientation est en cours de réalisation,dont une partie financée par le FSE+. Ce nouveau site est attendu pour septembre. Dans ce cadre ; il est aussi prévu l'acquisition d'applications comme outils d'information innovant auprès de la jeunesse, en complément au nouveau site : questionnaire d'intérêt professionnel, d'autres applicatifs sont en réflexion, une plateforme d'offre de stage aux jeunes des Hauts de France.

BUDGET PRIMITIF 2025

6ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Laurent RIGAUD

EDUCATION ET LYCEE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**143 536 666**	**107 364 330**	**28 565 670**		**135 930 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	143 536 666	107 364 330	28 565 670		135 930 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**220 735 334**	**121 474 616**	**58 809 757**	**1 554 024**	**181 838 397**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	220 735 334	121 474 616	58 809 757	1 554 024	181 838 397

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 16,97 M€ d'Autorisations d'engagement 2024 et 4,5 M€ d'Autorisations de Programme ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées afin d'assurer la continuité début 2025 des actions de la politique lycées.

Le projet de budget 2025 de la politique « Education et Lycée » s'inscrit dans le cadre d'un projet régional pour les lycées dont les principaux objectifs sont de :

- Inscrire les lycées dans l'ambition « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie,
- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation, les lycées agricoles et l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés répondant aux exigences actuelles de limitation de l'impact carbone et en capacité de répondre aux nouvelles manières d'enseigner,
- Faire des lycées des campus de la transition écologique,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération lycée ».

A) Assurer le fonctionnement des EPLE

Face aux divers défis (climatiques, énergétiques, économiques, biodiversité etc.), la Région souhaite engager l'ensemble des établissements dans la dynamique régionale REV 3, permettant de changer durablement les pratiques au quotidien, de sensibiliser les jeunes générations à ces enjeux, et d'engager avec les établissements toutes les actions permettant une maitrise énergétique.

La Région est donc engagée sur plusieurs volets du service public d'éducation, volets essentiels au bon fonctionnement des établissements :

L'énergie avec la poursuite dans les lycées de Plans de Maitrise Energétique, le développement de mix énergétiques et la systématisation du raccordement des lycées aux réseaux de chaleur urbain (58 *lycées sont raccordés aux réseaux de chaleur urbains totalement ou partiellement)*. La suppression des ultimes chaudières au fioul (5) et l'étude de toutes les solutions alternatives au gaz (Pompes à chaleur, Géothermie …) dans le cadre des rénovations doivent permettre de limiter durablement l'empreinte carbone des Lycées.

A noter le lancement du marché de maintenance d'exploitation de chauffage en 2024 permettant de couvrir l'ensemble des établissements et ce dès juillet 2025. Ce marché va permettre de consolider la connaissance des installations et de renforcer le pilotage des installations dans le sens de la sobriété et de la performance énergétiques.

La restauration, avec le dispositif « Je mange Local au lycée » qui a pour objectif :
- d'amener les restaurants scolaires à s'approvisionner à hauteur de 70% en produits locaux dont 20% de produits d'une alimentation saine,
- de diminuer le rejet de CO2 en favorisant l'achat de proximité,
- et d'accompagner l'agriculture régionale.

La gestion des bio déchets issus des restaurations scolaires constitue également un défi pour la collectivité, les établissements à la fois pour agir en amont en limitant le gaspillage alimentaire et agir en aval pour accompagner les établissements sur la recherche de solutions locales et territoriales.

S'agissant de la mobilisation des agents techniques dans les lycées, et particulièrement les agents en charge de l'entretien des surfaces, la généralisation de la méthode de nettoyage par pré imprégnation amorcée en 2023 va permettre de limiter les troubles musculo squelettiques et de limiter la consommation d'eau, et de produits d'entretien.

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**153 717 360**	**96 042 949**	**10 643 901**	**1 200 000**	**107 886 851**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	153 717 360	96 042 949	10 643 901	1 200 000	107 886 851

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 0.3 M€ d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

Cette politique recouvre l'ensemble des contributions de la Région qui visent la prise en charge du fonctionnement général des établissements publics locaux d'enseignement.

Cela concerne principalement (1) la dotation globale de fonctionnement aux EPLE versée annuellement, (2) les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région, (3) le Service de Restauration et d'Hébergement.

Le financement des parcours Emploi compétences au vu de sa spécificité est abordé dans la partie C.

1) La dotation globale de fonctionnement

La Région a la charge des établissements d'enseignement publics, des établissements d'éducation spéciale (Établissements Régionaux d'Enseignement Adapté : EREA et Ecoles Régionales du Premier Degré : ERPD), des établissements maritimes et agricoles situés sur son territoire.

Elle assure ainsi le fonctionnement de ces établissements au travers de la « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.

Considérant l'amélioration prévue de la situation en 2025 (stagnation de l'inflation et poursuite de la baisse du prix de la molécule de GAZ …), la Région a délibéré une DGF 2025 initiale forte, reposant sur :

- Le maintien d'une approche individualisée basée sur les 3 derniers comptes financiers connus des établissements ;
- L'harmonisation du taux de prise en compte des surcoûts pédagogiques des exploitations agricoles avec celui des coûts de l'ensemble des lycées, à 95% de la moyenne des 3 dernières années ;
- La garantie de 80% de la dotation de fonctionnement 2022 année de référence (hors crise covid et énergétique) ;
- L'ajustement du mécanisme de fonds de roulement garanti par la Région.

Les seuils sont ainsi fixés :

- Pour les établissements d'enseignement technique ou industriel à 30 jours de fonctionnement
- Pour les établissements d'enseignement général à 30 jours de fonctionnement
- Pour les établissements d'enseignement agricole à 30 jours pour le Lycée et 30 jours pour l'EPLEFPA.

Ces seuils tiennent compte de la masse salariale à sécuriser pour permettre aux lycées de fonctionner sans apport de trésorerie.

Les dépenses énergétiques ont été estimées à 69 millions d'euros

En 2025 la Région maintient donc son engagement mais souhaite également poursuivre les démarches engagées dans l'objectif d'une maîtrise énergétique renforcée conformément aux enjeux REV 3. Il est également essentiel pour les établissements de poursuivre les efforts de rationalisation de leur budget 2025 dans le respect des préconisations du décret 76-1305 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation administrative et financière des […] lycées :

« Le budget des lycées est établi dans la limite des ressources des établissements. Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'établissement examine le montant des recettes et décide des crédits budgétaires afférents aux dépenses en tenant compte en priorité de celles qui revêtent un caractère obligatoire, telles qu'elles sont définies à l'article 37.

Sont obligatoires pour […] les lycées les dépenses correspondant :

- *A l'entretien dont ils ont la charge et au fonctionnement courant des immeubles qu'ils occupent ;*
- *Aux rémunérations et charges sociales y afférentes du personnel payé sur le budget de l'établissement dont le recrutement a été autorisé dans les conditions définies par l'arrêté interministériel prévu à l'article 28 ci-dessus ;*
- *Aux impôts et taxes prévus par la législation en vigueur ;*
- *A l'acquittement des dettes exigibles, ainsi que toutes les dépenses mises à la charge des établissements par une disposition législative ou réglementaire. »*

Dans le même temps, la Région assure une veille soutenue de la situation financière des établissements, et reste mobilisée aux alertes des établissements.

La Région se laisse la possibilité d'allouer une dotation de fonctionnement dite « complémentaire » 2025 en fonction des besoins identifiés des EPLE et des justificatifs présentés. En effet, au regard du contexte général, toute dotation complémentaire doit être sollicitée par l'établissement, et justifiée. La Région s'autorise à revoir le process actuel et le calendrier pour cette éventuelle dotation complémentaire pour plus d'efficacité.

Les modalités de paiement de la DGF sont confirmées et s'échelonnent en trois fois : 50% (janvier), 20% (mai), 30% (septembre). La DGF 2025 reprend les mêmes modalités de calcul que pour l'année 2024.

Le montant affecté pour la DGF initiale est de 90 136 558 € d'AE et CP pour 2025. Il est également proposé d'inscrire une dotation complémentaire prévisionnelle de 5 M€. Une diminution par rapport à la DGF 2024 qui résulte de la baisse du coût de la molécule de gaz, même temporisée par la hausse des taxes en parallèle, et un ajustement sur fonds de roulement encore conséquent.

A la dotation globale de fonctionnement, il convient d'ajouter d'autres contributions financières de la Région telles que le dispositif « Transports des internes et demi-pensionnaires », pour les EPLE qui ne disposeraient pas d'internat ou de restauration sur place. L'enveloppe 2025 s'élève à 750 000 €. L'enveloppe reste globalement stable par rapport à 2024, avec une augmentation de 0,04M€ en raison de l'augmentation du prix des carburants.

Inscription également de la démutualisation des personnels transférés pour les cuisines centrales/EMOP pour un montant de 1.2 M€ de CP en hors AE.

2) Les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région

L'enveloppe initiale pour la maintenance des installations thermiques au titre des « Contrats et marchés Région pour le fonctionnement des EPLE » avait été prévue au BP 2024 et retirée au BS, suite à la notification tardive du marché en 2025. L'enveloppe augmente donc de manière très importante sur 2025 en AE.

Ce marché d'une durée de 6 ans, est proposé à l'ensemble des EPLE pour un démarrage du marché au 1er juillet 2025. A ce jour, en effet seuls 124 établissements adhèrent au marché actuellement en cours. Les autres mobilisent un prestataire de manière directe ou s'appuient sur les équipes mobiles de la collectivité. Ce marché tout à fait stratégique pour la collectivité va permettre d'harmoniser les pratiques de maintenance, de renforcer la connaissance de notre patrimoine, de contribuer à son amélioration et de renforcer l'efficacité énergétique de nos lycées.

A noter qu'à ce stade des travaux, l'achat d'énergie n'est pas intégré au contrat.

Cette enveloppe intègre en plus de la mise en œuvre des marchés d'exploitation de chauffage dans les lycées de la Région, la gestion des déchets et l'acquisition des équipements de protection individuelle pour les agents des lycées. Le montant proposé s'élève pour 2025 en AE à 56,5 M€ et 9,2 M€ de CP en 2025.

3) Le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

Depuis la loi du 13 août 2004, la Région a la compétence pleine et entière en matière de restauration et d'hébergement. Dans ce cadre, il revient à la collectivité régionale de définir les tarifs de restauration et d'hébergement ainsi que les conditions et modalités devant être appliquées à l'ensemble des usagers de ces services et de les communiquer aux lycées pour mise en œuvre.

Afin de garantir l'égalité des familles et des usagers devant le service public, la Région Hauts de France s'est engagée dans une démarche d'harmonisation progressive des tarifs et acte des principes communs inhérents destinés à l'ensemble des établissements.

Aussi, il est proposé de poursuivre la démarche d'harmonisation des tarifs sur le même rythme qu'en 2023 pour la rentrée 2025 avec une réévaluation des tarifs cibles.

La collectivité est particulièrement attentive à la qualité nutritionnelle des repas proposés en service de restauration scolaire des lycées de la Région Hauts-de-France. Le temps du midi est un moment privilégié pour sensibiliser les jeunes à l'éducation au goût et à la citoyenneté, tout en prenant en compte leurs attentes. Proposer une alimentation saine à un jeune, à partir d'un service de restauration régulier, est la meilleure façon de lui assurer, en tout temps, des conditions optimales pour sa scolarité.

Le SRH faisant l'objet d'une comptabilité distincte, dans un contexte où l'instruction comptable des EPLE prohibe le financement du SRH par la dotation globale de fonctionnement, la Région s'est dotée d'un instrument financier spécifique permettant d'apporter un financement aux lycées dont le SRH est en difficulté. Ces crédits sont, comme pour les dotations complémentaires de fonctionnement, activés après un contrôle approfondi de la situation de l'établissement, et notamment après s'être assuré qu'aucun autre levier (amélioration des approvisionnements, meilleure maîtrise des quantités…) n'était susceptible de permettre un rééquilibrage des comptes. Ce fonds appelé FA2SRH (Fonds d'Aide spécifique au Service de Restauration et d'Hébergement) a été ramené à 800 000€ d'AE et 650 000€ de CP (DM 2024 incluse pour 300 000€) pour pouvoir traiter les déficits 2023 et 2024 restant à traiter.

La baisse du PRSRH (Politique Régionale de Service de Restauration et d'Hébergement) et le réajustement des tarifs, ajoutés à la baisse du coût de l'énergie doit permettre de réduire le soutien aux restaurations en déficit structurel ou conjoncturel en augmentation depuis 2022.

A côté de cette évolution, l'action « je mange local en lycée » impactée par les dispositions de la loi Egalim est maintenue. Le dernier appel à candidatures lancé en 2023 a permis de relancer le dispositif après la crise sanitaire et à 118 établissements de rejoindre le mouvement.

A noter également la mise en place du connecteur entre ApproLocal.fr et le logiciel métier Restauration qui permet aux établissements de passer leurs commandes directement auprès des producteurs régionaux avec rapidité et simplicité. Ce dispositif se poursuit en 2024/2025 pour consolider les efforts faits pour développer le manger sain et le manger local. L'enveloppe consacrée à ce dispositif est en revanche ramenée à 448 560€ en AE et 632 968€ de CP.

Cette enveloppe permet également d'accompagner des situations particulières comme la participation à l'internat d'Excellence de Noyon ou à la restauration scolaire de Douai gérée par la Ville de Douai pour le lycée Edgar Morin.

Le montant global de cette enveloppe d'élève à 1,5 € M€ d'AE (0,3 AE affectée en DM 2024 et 1,21M€ AE au BP 2025) et 1,5 M€ de CP.

B) Equiper les EPLE en matière de restauration

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**6 700 000**	**2 510 000**	**6 575 000**		**9 085 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	6 700 000	2 510 000	6 575 000		9 085 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**850 000**	**703 443**	**200 000**		**903 443**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	850 000	703 443	200 000		903 443

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 150 000 € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

L'enveloppe de fonctionnement sur ce segment permet d'accompagner les restaurations en cas de casse de matériel : FURECR (Fonds d'Urgence de Réparation) et de poursuivre le déploiement de la GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur). Ces deux dispositifs sont essentiels pour le pilotage de la Politique Régionale de Restauration et d'hébergement et permettent d'intervenir en urgence pour maintenir la production et le service mais aussi de renforcer le pilotage de cette politique majeure.

Il est en effet essentiel d'avoir un pilotage plus resserré du nombre de repas produits, de renforcer la traçabilité des approvisionnements, en particulier bio et locaux mais également de sécuriser les menus et la qualité nutritionnelle des repas.

Cette généralisation nécessite d'être confortée et accompagnée. La légère baisse par rapport à 2024 s'explique par le contexte budgétaire tendu et la volonté d'être au plus juste.

L'enveloppe en investissement intègre :

- La ligne de remplacement des équipements de restauration
- La ligne d'investissement s'agissant des laveries,
- La gestion des systèmes de contrôle d'accès aux restaurants scolaires (bornes de réservation, distributeurs de plateaux…).

Cette enveloppe s'élève pour l'investissement à 6 700 000 € d'AP et à 9 085 000 € de CP, pour le fonctionnement à 850 000 € d'AE 2025 (AE de 150 000€ affectée en DM 2024) et 903 442,65 de CP.

C) Participer au financement et à l'accompagnement des Parcours Emplois Compétences dans les lycées

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 051 484**	**1 002 500**	**715 000**		**1 717 500**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	2 051 484	1 002 500	715 000		1 717 500

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 583 516 € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour le financement des établissements sanitaires publics, privés et filière sociale.

Les volumes financiers consacrés à cette politique sont ajustés aux engagements de l'Etat en baisse. Dans le cadre de cet engagement historique essentiel au fonctionnement des établissements la collectivité :

- Contribue au financement des Parcours Emplois Compétences (PEC) recrutés par les lycées sur les missions d'entretien, de restauration ou de maintenance informatique.
- Déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, dispositif accessible sur l'ensemble du territoire régional.

A noter la vigilance particulière sur cette politique directement liée aux orientations de l'Etat en matière de politique de l'emploi. Les taux de participation de l'Etat ont été ajustés à la baisse ce qui impacte également le nombre de PEC dans les EPLE sur l'année 2025.

Les montants inscrits sont de 2 051 484€ au BP 2025 en AE auquel s'ajoute la DM 2024 d'un montant affecté de 583 516€ d'AE. Les CP sont de 1 717 500 €.

D) Participer au financement des lycées privés sous contrat

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**5 000 000**	**4 700 000**			**4 700 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	5 000 000	4 700 000			4 700 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**31 578 540**	**12 221 460**	**31 578 540**		**44 154 024**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	31 578 540	12 221 460	31 578 540	354 024	44 154 024

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 12,2 M € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

1) Les forfaits régionaux d'externat

La Région finance le fonctionnement des lycées privés sous contrat d'association avec l'Etat, par le biais de « forfaits régionaux d'externat » (FRE) prévus à l'article L442-9 du Code de l'Education.

Ces forfaits sont théoriquement calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2 :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées pour en assurer le fonctionnement.

Les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues.

Ces dépenses d'externat sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

L'intervention de la Région, juridiquement encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des protocoles d'accord adoptés pour la période 2023 – 2028.

Au vu du contexte budgétaire, des échanges ont eu lieu avec l'ARSEC (Association des Responsables de SEGPA de l'Enseignement Catholique) proposant de renégocier le montant du FRE 2025 au vu du contexte budgétaire.

Les Forfaits Régionaux d'Externat représentent 43,8M€ d'AE (12,2M€ DM 2024 + 31,5ME BP 2025) et 44,1 M€ CP au budget 2025.

2) Le soutien aux investissements des lycées privés

Le dispositif d'aides à l'investissement des lycées privés permet de participer au financement des établissements privés sous contrat avec l'Etat dans le cadre des conventions-cadres conclues avec les réseaux et couvrant la période 2023-2028, la Région accompagne les établissements pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements.

Les crédits proposés seront ajustés et calés à l'évolution actée sur le volet investissement des établissements publics.

L'engagement en direction des familles dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement privé est confirmé, ainsi que la politique volontariste de soutien à l'investissement des lycées privés dont REV 3 est le fil rouge.

E) La Région aux côtés des jeunes et des familles

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**5 690 000**	**129 330**	**5 570 670**		**5 700 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	5 690 000	129 330	5 570 670		5 700 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**24 867 950**	**6 681 264**	**11 822 316**		**18 503 580**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	24 867 950	6 681 264	11 822 316		18 503 580

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024,516 000€ d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

1) Aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité et soutenir les dispositifs d'intégration scolaire et de réussite éducative

Dans le cadre d'une politique volontariste, la Région poursuit ses efforts sur l'accompagnement financier et matériel des jeunes et des familles et veille à l'amélioration régulière des conditions de réussite éducative des lycéens.

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts-de-France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat.

La **carte génération HDF** permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée à des dizaines de milliers de jeunes de 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui poursuivent.

Elle conforte également le dispositif carte Génération HDF en développant les services offerts (outre les aides financières, développement des bons plans facilitant l'ouverture à la culture, l'accès aux locaux et au service de restauration …). Seront mobilisés en 2025, 16.5 M€ d'AE et 10M€ de CP pour la carte et 1 M€ d'AE et 0,850 M€ de CP pour la gestion de la carte.

A cela, il faut aussi ajouter, **l'aide complémentaire** aux lycéens dont les familles rencontrent des difficultés financières (AE Voté en DM 2024 pour un montant de 150 000€) CP 2025 150 000 € ainsi que les **dispositifs d'aide à la scolarité** pour les publics qui sont en situation de handicap ou en interruption scolaire pour raison de santé ; il s'agit de maintenir ces jeunes dans un cadre scolaire adapté à leur situation et d'éviter ainsi toute rupture dans leur parcours de formation avec 95 000€ en AE et 99 000 en CP pour le fonctionnement et 50 000€ d'AP et 60 000 de CP pour l'investissement.

2) Favoriser l'ouverture culturelle, sportive, citoyenne

L'ouverture des lycéens à la culture constitue également un axe prioritaire pour la collectivité. Outre **l'enveloppe forfaitaire liée aux actions éducatives** (2 610 000€ en AE et 2 340 000€ en CP) permettant aux établissements scolaires de réaliser les projets éducatifs en lien avec leur projet d'établissement, la Région développe également **de multiples dispositifs de soutien aux projets d'éducation** tels que la prévention contre la radicalisation et le planning familial, le travail de mémoire, la participation aux olympiades de la chimie, la participation au FIGRA et festival d'Arras, … Ces dispositifs représentent 732 150€ d'AE (66000 € AE affectée en DM 2024 et 666 150€ AE au BP 2025) et 741 150€ de CP.

Cette année dans un souci d'une meilleure maîtrise des coûts induits par le fonctionnement du dispositif de mise à disposition de serviettes hygiéniques dans les lycées, il est prévu de procéder à l'achat des distributeurs de protections périodiques au lieu de leur location. Cela représente 50 000€ en AP et CP pour les EPLE déjà engagés dans le dispositif.

La proposition budgétaire intègre la volonté de la Région de réaliser chaque année l'opération sur le travail de Mémoire, l'expérimentation sur deux années de la tenue unique et un appel à projet emblématique sur le harcèlement scolaire permanent.

3) Développer les usages numériques et doter les lycées d'équipements numériques adaptés

Depuis la crise sanitaire, **l'espace numérique de travail** (ENT) HDF est le premier vecteur d'information des familles, de communication et de collaboration pour la communauté éducative répondant aux besoins d'enseignement à distance et d'hybridation et s'inscrivant dans les nouveaux usages développés par les enseignants.

L'objectif est de poursuivre et d'accompagner le développement des usages de l'environnement numérique HDF mis à disposition de la communauté éducative.

Ce programme budgétaire concerne à la fois le fonctionnement, la maintenance et le développement de **l'ENT HDF NEO /ONE,** la mise à disposition d'un bouquet de **ressources éducatives** en ligne au profit des membres de la communauté éducative et des élèves à titre gracieux et un **partenariat avec Canopé** portant notamment sur l'accompagnement des familles dans la prise en main de l'ENT HDF, des services numériques proposés par la Région et l'acculturation au numérique.

Cette enveloppe de **fonctionnement** représente 1 610 000€ d'AE et 1 489 000€ de CP.

Conformément au code de l'Education qui attribue aux collectivités territoriales la responsabilité de la mise en œuvre de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures, des équipements informatiques et des logiciels prévus pour leur mise en service, cette politique vise à garantir la sécurité du système d'information et de communication des lycées et concourt au bon fonctionnement des EPLE dans un contexte de développement des usages numériques.

Elle a notamment vocation à renouveler ou acquérir des contrats logiciels et de support permettant d'assurer l'exploitation globale du parc (antivirus, système d'exploitation, sécurité des réseaux, outils de sauvegarde, de gestion de parc…) Elle a vocation à couvrir les besoins destinés à la gestion, à l'entretien du parc informatique ainsi qu'à la continuité de fonctionnement du système d'information et de communication des lycées (accueil des élèves, restauration, pédagogie, examens, stockage des données utilisateurs…)

Cela correspond à 2 236 800 € d'AE dont 300 000€ AE affectés en DM 2024 soit pour le budget 2025 : 1 936 800€ AE et de 2 310 300€ de CP 2025.

Il est à noter qu'une première partie des contrats de supports des infrastructures serveurs a été renouvelée en 2024. La seconde partie est à renouveler en 2025, pour un montant moindre.

Par ailleurs, la collectivité a engagé une démarche d'évaluation du niveau de maturité de la sécurité du Système d'Information (SI) de la Région et de celui des EPLE pour répondre aux obligations réglementaires et identifier les mesures de protections supplémentaires à appliquer. Afin de se conformer aux recommandations émises par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information, mais également répondre aux exigences réglementaires en vigueur ainsi que la directive européenne NIS2, la conduite d'un audit de sécurité doit être réalisé en 2025.

De potentielles recettes sont à prévoir dans le cadre d'un cofinancement FEDER.

S'agissant de l'investissement, le programme d'**accompagnement aux usages des TIC** concerne la fourniture d'équipements et le maintien en conditions opérationnelles des infrastructures numériques et téléphoniques (serveurs, onduleurs, équipements réseaux, autocommutateurs téléphoniques…) afin d'assurer le bon fonctionnement des infrastructures et équipements numériques au sein des lycées.

Ce programme augmente de plus de 1M€ en AP et CP par rapport au montant 2024. Cela s'explique par le remplacement d'équipements hors contrat de support et ne disposant pas de ce type de contrat ou à des coûts prohibitifs. Son inscription s'élève à 2 100 000€ d'AP et CP.

Enfin, cette politique prévoit dans le cadre d'une compétence obligatoire, le renouvellement partiel du parc informatique et numérique composé de 100 000 ordinateurs. A noter que la Région Hauts de France est tenue de gérer et maintenir en conditions opérationnelles le parc informatique des 262 établissements publics locaux d'enseignement. Elle doit y répondre en tenant compte de l'évolution des besoins numériques croissants.

L'inscription au BP 2025 est de 3 000 000 € d'AP et de CP au titre de la **dotation informatique.**

4) Accompagner les projets innovants et expérimentaux

Les Espaces d'Innovation Partagés (EIP) constituent également un élément central de la stratégie d'innovation et de sensibilisation à l'entreprenariat au sein des lycées. Depuis octobre 2016, la Région a mis en place un réseau de près de 100 (EIP), qui s'inspire du concept des « FabLabs » tout en les adaptant au milieu éducatif. L'effort d'investissement sera poursuivi par l'acquisition d'équipements et de mobiliers spécifiques (imprimantes 3D, scanners 3D, machines de découpe (jet d'eau, laser, vinyl), équipements d'usinage, matériel holographique…). La poursuite d'un déploiement équilibré sur le territoire est en cours et s'articule avec les projets des EPLE, des Campus des Métiers et des Qualifications et des territoires.

Les EIP sont devenus une composante de la stratégie des Campus d'Excellence. En fonction des partenariats noués avec les acteurs locaux, les EIP montrent déjà qu'ils sont à l'origine d'une dynamique territoriale ayant pour objectifs l'innovation et la création d'activités à forte valeur ajoutée.

Il est proposé d'inscrire 490 000 € d'AP et de CP/AP.

Créé en 2013 par la loi de refondation de l'école, le label « **Campus des Métiers et des Qualifications** » a pour objectif de valoriser l'enseignement professionnel et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes autour de pôles de compétences clés soutenus par les collectivités et les milieux économiques. Cet objectif a reçu un accueil très favorable en Hauts-de-France puisque la Région compte désormais 14 Campus Métiers Qualification (CMQ) répartis sur l'ensemble du territoire dont 6 labellisés « Excellence ».

Les crédits régionaux permettront de cofinancer à la fois le fonctionnement et l'accompagnement des actions des campus des métiers et des qualifications, ainsi que les actions de transfert de compétences et d'animation des **Espaces d'Innovation Partagée** (EIP).

Soit un total en fonctionnement de 450 000 € d'AE et 524 130 de CP.

F) Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**126 146 666**	**100 025 000**	**16 420 000**		**116 445 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	126 146 666	100 025 000	16 420 000		116 445 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**7 670 000**	**4 823 000**	**3 850 000**		**8 673 000**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7 670 000	4 823 000	3 850 000		8 673 000

Lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 2 ,93 M € d'Autorisations d'engagement 2024 et 4 ,5 d'AP ont déjà été inscrits et affectés au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour permettre la continuité de service.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement doit répondre aux objectifs suivants :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition des plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.

2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens…), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.

3. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.

4. Inscrire les lycées dans « rev3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économie d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.

A ce titre, la nouvelle thématique « Décarbonation » a débuté en 2023. Elle s'inscrit dans l'accompagnement de REV'3 mais doit également viser à préparer la transition des lycées vers davantage de sobriété énergétique, de préservation de l'eau.

Elle doit permettre de poser les diagnostics et les plans d'accompagnement des travaux à opérer dans les choix de gestion énergétique.

Des expérimentations en termes de désimperméabilisation des sols pourront être conduites par exemple au lycée Saint Exupéry à HALLUIN, au lycée Dupleix à LANDRECIES… mais également d'autres expérimentations (abri vélos solaire, cuve pour la récupération d'eau, peinture anti-chaleur (cool roofing), isolation en bio-sourcé (paille)) seront menées.

Afin d'amorcer notamment les dispositions Eco-Energie Tertiaire (DEET) (Décret Tertiaire), un Schéma Directeur Immobilier et Energie (SDIE) va être initié.

Il permettra de prioriser les actions en fonction de leur impact, d'optimiser les investissements, d'avoir une stratégie de rénovation énergétique ambitieuse générant des économies et de rendre nos interventions plus lisibles et efficaces.

Un co-financement de plus de 50% a été accordé dans le cadre du dispositif ACTEE+ (Fonds Chêne).

Il est envisagé pour 2025 un montant d'AP de 3,6 M€ et 800 000 € de CP sur cette thématique.

Ce budget global en investissement de 116,4M€ de CP est complété par un budget de fonctionnement, représentant un peu plus de 8.6 M€ en CP.

Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics ont été répartis selon 8 typologies :

1) Les opérations lourdes de restructuration ou « grosses opérations » (GOP)

Inscription d'une AE de 7.5 M€. En CP 2025, les crédits historiques s'établissent sur les lycées publics (GOP et études pré-opérationnelles) à 25,5 M€ de dépenses sur les mesures antérieurement décidées. Pour les cités mixtes, ce sont 0.2 M€ d'AE et 2,46 M € de crédits historiques prévus

Parallèlement aux grosses opérations patrimoniales financées en investissement, il est proposé dans le cadre du BP 2025 d'inscrire une AE et des CP à hauteur de 200 000 € pour financer les provisions de taxes et redevances liées aux opérations de construction (taxes d'urbanisme, participation d'assainissement, taxes permis de construire…).

2) Les opérations de rénovation et de maintenance (dont le Programme Annuel de rénovation et de maintenance (PARM))

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration sont complétés par d'autres dispositifs de rénovation et de maintenance comme le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM).

Le PARM demeure un volet très important dans la rénovation du patrimoine et notamment la remise en état du clos et couvert des bâtiments régionaux.

En 2025, les CP consacrés au PARM sont de 29,43M€ (lycées publics et cités mixtes) afin de prendre en compte les thématiques antérieurement spécifiques désormais intégrées au PARM telles que les travaux dans les logements de fonction, les sanitaires, la mise aux normes des gardes corps…

Les projets s'attacheront à préserver la sécurité des personnes et des biens, à réaliser des économies d'énergie, à prendre en compte les attentes du référentiel REV3 et à encourager la désimperméabilisation des sols.

Parallèlement au PARM, il conviendra d'ajouter d'autres thématiques financées dans le cadre de cette enveloppe, comme la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmés (6M€ AP et 6,95M€ de CP/AP), la sûreté (11M€ AP et 3,6M€ CP/AP), l'accompagnement des filières (0,5M€ AP et 0,15M€

CP/AP), l'amélioration du cadre de vie de la communauté éducative (3M€ AP et 0 ,5M€ CP/AP), la préparation à la transition écologique (3,6M€ AP et 0,8M€ CP/AP).

Pour l'achat de matière d'œuvre pour les ATT et la mise à jour des plans des établissements, il est proposé une AE de 4 050 000€ (1 700 000€ AE ont été affectés en DM) et des cp à hauteur de 4 690 000€

3) Les subventions gérées en maîtrise d'ouvrage communale (MOC)

Ce programme concerne plus spécifiquement des participations régionales sous forme de subventions d'investissement sur des projets gérés en maîtrise d'ouvrage communale ou d'EPCI.

Des soldes d'opération (équipements sportifs au lycée Gondecourt, Landrecies, Grande-Synthe) sont encore à financer sur le BP 2025 en crédits historiques à hauteur de 720 000 €.

4) Les travaux liés aux installations thermiques

Les dépenses d'**investissement 2025** concernent non seulement les travaux programmés pour le renouvellement des installations thermiques mais également les grosses réparations et les opérations d'urgence.

Les dépenses d'investissement au titre du futur contrat P3 avec l'ensemble des EPLE sont à réinscrire afin de tenir compte de la prolongation du contrat initial et donc de la notification reportée du futur contrat. Ainsi, les 38 400 000 € d'AP prévus au titre du budget 2024 ont été retirés au BS 2024. Un avenant a permis de prolonger le marché P2P3 actuel. Ce montant d'AP est demandé de nouveau au BP 2025 permettant de notifier le futur contrat, en prévision de la notification estimée courant second semestre 2025.

A noter 8,5M€ d'AP 2025 sont prévus pour la rénovation des installations thermiques et d'eau chaude sanitaire dont 6,165M€ de CP historiques et 1M€ de CP nouveaux. Enfin, 2,5M€ de MAD sont estimés pour le financement du contrat de marché chauffage P3.

Il est donc proposé d'inscrire en investissement 44 300 000 € d'AP (2,6 ont été affectés en DM 2024) et 11 695 769 M€ de CP.

Les installations thermiques sur les cités mixtes prévoient un montant en AP de 500 000€ et 1 000 000€ en CP pour réaliser notamment les dépenses de rénovation des chaufferies, les remplacements de CTA (Centrales de Traitement de l'Air).

5) Les charges d'exploitation des bâtiments

La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments telles que la vérification périodique des ascenseurs, le respect des normes liées à la qualité de l'air ou encore la mise à jour des diagnostics techniques amiante (...).
Le budget 2025 prévoit en fonctionnement un montant de 1,05 M€ d'AE (450 000€ affectés en DM2024) et 0,88 M€ de CP pour financer ces interventions.

6) La prise en charge des travaux urgents non programmables

L'enveloppe de travaux urgents et/ou non programmables assure en priorité la continuité du service public pour faire face aux multiples demandes urgentes de réparation et d'aménagements dans les lycées.

De surcroît, elle permet de répondre aux demandes des EPLE ainsi que de parer à des travaux non programmés d'entretien courant gérés par les subdivisions. Les dépenses sont maîtrisées par secteur d'intervention à hauteur d'un fonds annuel en investissement de 3,7 M€ d'AP (1,8 ME affecté en DM 2024) et 8,01M€ de CP et en fonctionnement pour couvrir le fonds d'urgence régionale et les frais de

service liés aux interventions (Diagnostic, prélèvements…), il est proposé une AE de 1, 57M€ (780 000€ ont été affecté en DM 2024) et des CP à hauteur de 2,41M€.

7) Les travaux de restauration dans les lycées

Ce programme permet de financer les travaux dans les restaurants scolaires, notamment les rénovations des locaux dédiés à la production et aux laveries pour l'ensemble des établissements concernés.

Depuis 2024, sur les bases d'une programmation stabilisée et anticipée et avec des outils de commande renouvelés (accords-cadres d'immobilier par destination, accords-cadres travaux), les opérations peuvent se poursuivre sereinement.
Il est proposé d'inscrire au budget 2025 1,9M€ d'AP et 2,05M€ de CP.

8) L'acquisition d'équipements (pédagogiques, mobiliers, fonctionnement général)

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à renouveler et à valoriser l'équipement des filières générales, professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.

Les achats d'équipements sont de trois ordres :

a) Les achats d'équipements de fonctionnement général

Les achats représentent au BP 2025 une enveloppe globale de 2,5M€ d'AP et 2,51M€ de CP.

En 2025, l'enveloppe sera consacrée à la généralisation de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation (1M€ AP et 0,9M€ de CP), ainsi qu'aux dépenses relatives aux défibrillateurs, aux engins de manutention, au renouvellement des équipements d'entretien des sols et des espaces verts (1,1M€ AP et 0,7M€ de CP).

b) Les achats d'équipements mobiliers

Cette enveloppe permet d'acquérir du mobilier manquant, de renouveler le mobilier vétuste, cassé voire endommagé par un sinistre (dites « Petites Opérations » : POP) ainsi que d'acquérir ou de renouveler du mobilier pour accompagner la livraison d'opérations lourdes de restructuration (dites « Grosses Opérations » : GOP).

2,95M€ sont provisionnés en AP 2025 au global sur les petites et grosses opérations patrimoniales, et 2,62M€ en CP.

En CP 2025, les dépenses envisagées couvrent essentiellement des CP nouveaux avec entre autres : 80 K€ d'achats d'équipements pour les espaces d'innovation partagés (EIP), 2 M€ pour les acquisitions/remplacements de mobiliers GOP et POP, 20 K€ d'accompagnement des aménagements de postes d'ATT (mission handicap). Les crédits historiques sont prévus à hauteur de 510 000 €.

c) Les achats d'équipements pédagogiques

Les achats d'équipements pédagogiques atteignent 9,8M€ d'AP et 9 M€ de CP au BP 2025.

Les principaux équipements financés seront consacrés à :

- La quatrième phase du Bac Pro « Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés » (1,5 M€ AP 2025). 61 lycées sont concernés pour un budget prévisionnel de 10 M€ (2021 : 3 M€, 2023 : 2 M€, 2024 : 1.5 M€, 2025 : 1 M€ et 2026 (et plus) : 1,5 M€).

- La filière « structures métalliques » (2M€ AP 2025 et 0,5M€ CP/AP2025). Ce plan a débuté en 2015 et s'étale sur plusieurs exercices budgétaires. Les AP totales déjà votées s'élèvent à 21 744 000 €, soit 74% des plateaux livrés (20 sur les 27) avec un coût moyen de 1M € par plateau. Les lycées suivants seront équipés :
    - LP Joliot Curie à OIGNIES,
    - LP Voltaire à WINGLES,
    - LP Allende à BETHUNE,
    - LP Pierre Joseph Laurent à ANICHE,
    - LP Pierre Forest de MAUBEUGE,
    - LP Aimé Césaire de LILLE,
      LP Fernand Léger de COUDEKERQUE BRANCHE.

- L'accompagnement de la rentrée scolaire (0,4M€ AP hors compétence rectorat et 0,1M€ compétence rectorat),

- Les fonds (subventions) à destination du renouvellement et des urgences des EPLE (0,6 M€ AP 2025 et 0,446M€ CP/AP),

- L'achat de matériels de sciences (physique, chimie, SVT, STL…) qui concerne l'ensemble des 269 lycées publics, (0,8M€ AP 2025 et 0,9M€ de CP/AP),

- Les achats de matériels de filières dédiées pour le renouvellement des plateaux pédagogiques de l'ensemble des 377 diplômes professionnels (CIRA, conduite routière, EXAO, Soins à la personne, laboratoire de langues, transports, maintenance automobile) (3M€ AP 2025 et 0,7M€ de CP/AP). Cette enveloppe permet de répondre aux besoins des lycées suite à une usure prononcée, casse ou panne irréparable, sinistres…

Les achats d'équipements pédagogiques sont complétés en fonctionnement par un fonds d'urgence de réparation versé aux EPLE qui font réparer en direct leurs équipements : une AE de 800 000 € et des CP à hauteur de 500 000 € en fonctionnement sont consacrés à ce fonds.

BUDGET PRIMITIF 2025

7ème VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Sophie LESNE

AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE, ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET PECHE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**19 643 598**	**9 347 047**	**4 542 700**		**13 889 747**
906 - Action économique	19 643 598	9 347 047	4 542 700		13 889 747

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**10 773 705**	**7 205 800**	**2 799 562**		**10 005 362**
936 - Action économique	10 773 705	7 205 800	2 799 562		10 005 362

A) Agriculture

La politique agriculture contribue à la mise en œuvre de la démarche REV3, en particulier sur les 2 axes suivants :

- Axe 1. *les filières du mix énergétique* au travers des programmes tels le soutien au développement de la filière solaire en agriculture ;
- Axe 5. *L'agriculture, les activités de bioéconomie et la filière forêt-bois*.

La politique agricole de la Région vise tant à soutenir le développement et la valorisation du secteur qu'à en faciliter les transitions nécessaires. L'agriculture est un des rares secteurs de l'économie qui peut offrir des solutions en matière de stockage de carbone et, donc, de lutte contre le changement climatique, pour peu qu'un modèle économique cohérent soit favorisé. A ce titre :

- le plan régional agroécologie et les actions qui y sont rattachées accompagnent la transition agro-environnementale et contribuent notamment aux objectifs d'amélioration des bilans carbone (ferme laitière bas carbone) ;
- le soutien à la gestion durable de la forêt optimise le rôle des forêts (tant environnemental qu'économique).

Dans un contexte national particulier caractérisé par des manifestations agricoles en 2024, des crises sanitaires et climatiques (FCO, inondations), une loi agricole adoptée, une croissance économique atone et un contexte budgétaire nationale peu propice, la Région Hauts de France est soucieuse de poursuivre ses politiques agricoles volontaristes.

L'année 2025, caractérisée par la nécessité de maîtriser les dépenses s'inscrira dans une continuité optimisée de 2024. La Région sanctuarise ses contreparties nécessaires à la mobilisation du FEADER 2023-2027 qui entre dans une phase d'accélération de la programmation au service d'une agriculture régionale plus forte et plus résiliente et poursuit son soutien à l'écosystème agricole.

A ce titre, la Région déploiera des actions de soutien pour accompagner les agriculteurs tout au long de la vie des exploitations agricoles : de l'installation à la transmission, en passant par la transition agro-écologique et l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de leur résilience technico-économique, sans oublier le soutien aux plus fragiles, et ce tant par des actions multi filières que spécifiques à certaines filières, notamment les filières d'élevage qui demeurent en 2025 une priorité régionale majeure.

Le budget présenté permettra la mise en œuvre des priorités et actions répondant aux 5 enjeux de la stratégie agricole régionale :

- Soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- Valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- Développer la qualité et la diversification des productions ;
- Favoriser l'innovation ;
- Valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

1) Fonctionnement

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**9 273 705**	**6 690 438**	**2 464 562**		**9 155 000**
936 - Action économique	9 273 705	6 690 438	2 464 562		9 155 000

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs

La politique de renouvellement des générations en agriculture est cruciale pour le maintien et le dynamisme de l'agriculture régionale. Cette initiative vise à apporter un soutien substantiel aux nouveaux agriculteurs en leur fournissant les ressources nécessaires pour réussir leur installation et la gestion de leurs exploitations. Les candidats à l'installation qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé pour les aider à surmonter les défis initiaux de leur installation via un soutien aux structures soutenues aux travers 3 dispositifs : *« ACTIV'ton installation, prépares ta transmission »,* le Point Accueil Installation Transmission et le Programme Régional à la Création et à la Transmission en Agriculture Hauts-de-France). Pour 2025 la Région a choisi de maintenir son engagement financier au même niveau qu'en 2024.

AE : 908 935 € CP : 976 351,08 €

b) Soutenir les agriculteurs en difficulté

Accompagnement des agriculteurs en difficulté

Ce budget permettra de soutenir l'accompagnent les agriculteurs en situation difficile par les 4 associations des Hauts-de-France : Arcade ruraux solidaires, Solidarité Paysans Picardie, Réagir Oise et Réagir Aisne et les aider à faire face à des situations particulières.
Une refonte du programme est prévue pour 2025 afin d'optimiser et de mieux cibler le soutien régional. Les crises sanitaires, climatiques ou l'impact des pluviométries excessive mettent à rude épreuve un nombre croissant d'exploitations agricoles des Hauts de France (élevage à l'herbe, polyculture élevage notamment), il est donc apparu indispensable pour la Région de maintenir en 2025 son engagement financier au même niveau qu'en 2024 sur cette politique.

AE : 429 840 € CP : 451 003,90 €

c) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

Plan agroécologie

Cette politique a pour objectif d'accompagner la transition de l'agriculture régionale pour répondre aux attentes sociales et environnementales des citoyens et des consommateurs. Elle vise à faire des agriculteurs des acteurs susceptibles d'optimiser leur système de production tout en protégeant l'environnement et en améliorant le bilan carbone. Elle accompagne :

- L'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale) ;
- la transition agroécologique des exploitations.

Il est ainsi proposé de :

- Poursuivre le soutien aux programmes d'expérimentation et de diffusion de pratiques nouvelles (notamment en matière de réduction des intrants) et économes en ressources naturelles, pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau, la biodiversité et les sols (Agrotransfert, AFAC Hdf agroforesterie, …) ;
- Mettre en place les actions du Plan Agroécologie : Clim3agir, diagnostics agro-écologiques des exploitations, projets protéines végétales, Hub de référence agroécologie ;
- D'adapter les dispositifs de soutien à l'agriculture pour répondre aux enjeux du changement climatique.

Cette politique s'inscrivant dans un temps long, la Région a ajusté son engagement financier pour 2025 en choisissant de prioriser le transfert des connaissances et pratiques.

AE 1 518 035 € CP : 1 734 302,88 €

d) Soutenir le plan BIO

Pôle d'accompagnement BIO

Depuis 2023, la Région est copilote du plan de développement de l'agriculture biologique 2. Ce plan prévoit de soutenir et d'encourager les actions d'animation auprès des filières et des agriculteurs, conduites via les programmes d'actions des associations A Pro Bio (association de promotion de l'agriculture bio) , Bio HDF et de la Chambre régionale d'agriculture avec un objectif à 2027 de doubler les surfaces en AB. Compte tenu de la crise conjoncturelle que la filière bio affronte depuis 2 ans, l'objectif principal de l'accompagnement bio vise en premier lieu à sécuriser les agriculteurs de cette filière notamment en améliorant la valorisation des produits bio et en favorisant la demande régionale. La fin de la crise conjoncturelle actuelle permettra sans doute d'alléger en 2025 la dimension sécurisation.

AE : 913 045 € CP : 850 769,67 €

e) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La politique régionale de soutien à l'alimentation de qualité et à la filière alimentaire locale se traduit par plusieurs axes d'intervention destinés à promouvoir la qualité des produits, renforcer l'économie locale, et favoriser des pratiques durables. Ce soutien se décline au travers les dispositifs suivants :

Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local

Ce dispositif lancé en 2018 et profondément revu en 2023, dans le but d'optimiser l'accompagnement de la structuration de filières : démarche CAP FIL'AGRI visant à accompagner les filières différenciantes, structurantes ou nouvelles et à potentiel de développement aussi bien pour l'amont (production agricole) que pour l'aval (logistique, transformation, commercialisation) à l'échelle du territoire régional ou infrarégional.

Le dispositif « Valorisation Production Agricole et Approvisionnement Local » continue de soutenir des projets en veillant à la complémentarité avec le dispositif Pass'Agri Filière et les appels à projet FEADER de la nouvelle programmation 2023-2027, et d'autre part, de renforcer la coopération avec les agriculteurs dans le cadre du développement de circuits d'approvisionnement courts, de marchés locaux avec approvisionnements auprès des producteurs des Hauts de France. Ces orientations sont en phase avec les besoins remontés lors des états régionaux de l'approvisionnement local qui se sont tenus en 2022. Le nouveau volet CAP FIL'AGRI en faveur des filières génère de nouveaux besoins financiers.

AE : 712 370 € CP : 890 615 €

Accompagnement de la diversification

Le plan Activ'ta Diversification est une initiative régionale conçue pour soutenir les agriculteurs dans leurs efforts de diversification et de création de valeur ajoutée à la ferme. Ce plan offre des conseils et un accompagnement spécifique pour les investissements nécessaires à diverses activités, telles que la transformation des produits, la commercialisation directe et l'accueil à la ferme. Les programmes d'activités des partenaires soutenus sont ceux de l'AMAP HDF (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), Campus Vert, CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), Accueil paysan, chambre d'agriculture, ARVD (association régionale des vendeurs directs) et Savoir Vert. Les projets des exploitations en diversification sont orientés vers des dispositifs régionaux comme le Pass'Agri Filières ou les appels à projets du FEADER.

AE : 650 440 € CP : 672 665 €

Promotion des produits de qualité

Les consommateurs sont de plus en plus attentifs à l'origine des produits alimentaires et exigent une transparence accrue concernant les conditions de production. Ils souhaitent notamment que les produits respectent les normes sanitaires, la traçabilité, le bien-être animal et l'environnement, ainsi que la

qualité organoleptique et l'authenticité et si possible avec un prix abordable ! Dans ce contexte, les Signes officiels d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) jouent un rôle essentiel ; les SIQO constituent également une opportunité de se différencier, de créer de la valeur ajoutée et d'accéder plus facilement au marché et de susciter des dynamiques collectives positives. Cette politique a donc pour objectif de développer et de promouvoir les produits sous signe officiel de qualité, dont la Région est en fort déficit alors que la loi EGALIM donne la priorité à ces productions dans l'approvisionnement de la restauration collective. Ce budget soutient les programmes d'activité du GRQA (Groupement Régional pour la Qualité Alimentaire) et le volet « grand public » du programme du comité de promotion des produits régionaux porté par la chambre régionale d'agriculture.

AE : 910 120 € CP : 865 000 €

Aide à la certification SIQO

Encourager les agriculteurs à produire mieux est une priorité de la stratégie agricole régionale. Elle a été affirmée dans le Plan d'actions pour le développement de filières sous systèmes de qualité (dit Plan SIQO) et s'inscrit également dans le cadre du Plan Bio 2023-2027.

AE : 54 405 € CP : 48 884,30 €

f) Maintenir l'élevage et les herbages

Animation et accompagnement des filières d'élevage

Cette politique se traduit par le Plan régional pour l'élevage (PRE).
L'objectif opérationnel principal du programme est la montée en compétence des éleveurs en termes de gestion technico-économique de leur exploitation, mais il cible également d'autres thématiques comme l'amélioration de l'image du métier ainsi que l'accès à des références technico-économiques actualisées. Les actions qui en découlent, menées et financées dans le cadre du PRE, s'adressent aux différents acteurs de la filière, et principalement aux éleveurs par le biais des structures de conseil, dans leur rôle d'accompagnement des éleveurs au quotidien. Elle permet d'apporter un soutien spécifique aux filières en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marchés infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, cuniculture, apiculture....

Une refonte du programme est prévue pour 2025 pour optimiser l'impact de ce plan, afin d'en améliorer l'effet levier des crédits régionaux sur l'avenir d'une filière essentielle pour les Hauts-de-France.

L'attractivité de l'élevage à l'herbe par la démonstration de ses performances économiques, écologiques et techniques est aussi soutenue. Il s'agit notamment d'accompagner la diffusion des techniques et des indicateurs et d'encourager la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

AE : 665 245 € CP : 675 000 €

Initiatives bas carbone

Le soutien à la Ferme Laitière Bas Carbone s'inscrit au croisement du soutien à l'élevage et de l'adaptation des entreprises au changement climatique, deux priorités régionales.
Il a été élaboré dans le but d'offrir aux éleveurs des formations, des outils et méthodes pour appréhender les problématiques « énergie / gaz à effet de serre » au service de l'environnement tout en valorisant le lait produit au regard des attentes des consommateurs. In fine, cette démarche permet aux éleveurs de réaliser des économies et peut aussi aboutir à une rémunération complémentaire, via le système de vente de crédits carbone. Les entreprises de l'aval, directement intéressées à valoriser les efforts de l'amont agricole sur le carbone s'investissent de façon croissante sur ces dynamiques ; ce qui, dès 2025, permettra d'alléger progressivement le rôle de déclencheur joué par la Région.

AE : 248 075 € CP : 212 815 €

Plan cheval

La Région s'est engagée dans un « Plan Cheval 2 » pour la période 2023-2026 qui reprend et optimise les actions du 1er plan au regard de l'expérience et du retour terrain. Les principales actions du plan financées par le budget sont les suivantes :

- Programme d'activités du Conseil des chevaux Hauts de France ;
- Soutien aux races locales ;
- Autres : études territoriales, références micro-économiques, soutien à l'organisation de concours, amélioration génétique.

Ce Plan Cheval est actuellement à mi-parcours et les concertations sur les suites sont prévues en 2025.

AE : 681 845 € CP : 686 048,17 €

g) Communiquer sur l'agriculture et ses métiers

Manifestations, salons agricoles

La Région soutient les manifestations qui permettent de valoriser l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires. Elles constituent un levier pour rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen et la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales.

AE : 209 475 € CP : 212 645 €

h) Encourager la gestion durable de la forêt

Animation et accompagnement de la filière forestière

La filière bois-forêt des Hauts-de-France représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m^3 de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois constitue un enjeu économique mais aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique ainsi qu'un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et, notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale. Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

AE : 437 940 € CP : 465 000 €

i) Contrepartie FEADER

Contrepartie FEADER

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets pour soutenir des projets innovants (PEI), et l'engagement des agriculteurs en agroécologie (MAEC transition). La MAEC transition qui concentre l'essentiel du budget, porte sur une durée de 5 ans. Aussi doit-elle être engagée au maximum lors des premiers exercices.

En outre, elle consiste en un décaissement d'un premier acompte de 80% du montant de la subvention accordée dès la 1ère année. C'est ce qui explique le montant important de CP à prévoir dès 2025, si le succès est au rendez-vous. Une première avance a été versée à l'ASP de 0,3 M€ en fonctionnement. Les prochains décaissements se feront sur appels de fonds en fonction du niveau d'engagement des dossiers.

AE : 933 935 € CP : 413 900 €

2) Investissement

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**16 990 358**	**8 502 849**	**3 302 623**		**11 805 472**
906 - Action économique	16 990 358	8 502 849	3 302 623		11 805 472

a) Faciliter la création et la transmission des exploitations

Accueil, accompagnement et suivi des jeunes agriculteurs

Cette politique est dédiée au renouvellement des générations en agriculture, enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture régionale. Elle permet d'apporter un soutien aux nouveaux installés via des aides directes aux jeunes non éligibles à la dotation jeunes agriculteurs, ainsi que des prêts d'honneur. Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs est un programme prioritaire pour 2025.

AP : 700 000 € CP : 690 500,00 €

b) Encourager les nouvelles pratiques agricoles

Plan agroécologie

AP : 0 € CP : 17 566,62 €

Les crédits serviront à payer le solde des derniers dossiers.

c) Soutenir les filières à forte valeur ajoutée

La Région soutient, la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale, le développement de circuits courts dans les territoires et la création de valeur ajoutée à la ferme via des aides directes aux agriculteurs ou aux structures d'animation. Ce soutien se décline au travers des dispositifs suivants :

Soutien Valorisation Production Agricole et Approvisionnement local

Lancé en 2018, révisé en 2020 et 2023, ce dispositif permet notamment de cofinancer des projets soutenus par LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale) et des projets dans les Programmes Alimentaires Territoriaux, s'agissant de projets portés par des entités non-agricoles mais qui valorisent et s'approvisionnent auprès de producteurs locaux.

AP : 164 347,83 € CP : 513 041,48 €

Accompagnement de la diversification

Ce programme alimente le dispositif Pass'Agri Filières, révisé en 2023, qui soutient les projets des agriculteurs pour la création de valeur ajoutée à la ferme (diversification des productions, transformation, commercialisation, accueil à la ferme…). Il est cofinancé par plusieurs Départements. Pour 2025, le PAFI va devoir être adapté aux nouveaux régimes d'aides d'Etat.

AP : 1 402 972.97 € CP : 1 540 004,76 €

d) Maintenir l'élevage et les herbages

Animation et accompagnement des filières d'élevage

Les crédits investissement de ce programme financent l'aide à la régénération des prairies, aide particulièrement pertinente dans le contexte de changement climatique, pour aider les éleveurs à faire face aux périodes de sécheresse en rendant leurs prairies plus résilientes.

AP : 0 € CP : 158 991,20 €

Plan cheval

Les crédits de ce programme alimenteront les dispositifs investissement du futur plan cheval, en particulier les appels à projets ou dispositifs en investissements spécifiques à la modernisation des élevages, centres équestres et hippodromes.

AP : 500 000 € CP : 497 036,09 €

e) Aider à la modernisation et l'innovation agricole

Investissement agricole (prêt à taux réduit)

Cette enveloppe permettra d'alimenter le dispositif « avance remboursable » revu et devenu « Soutien aux projets de développement agricole – Prêt à taux réduit » pour soutenir les projets d'envergure des agriculteurs qui investissent pour développer, diversifier ou commercialiser leur production.
Le taux du prêt consenti est variable et fonction du taux euribor-2 points.

AP : 600 000 € CP : 1 014 215,78 €

f) Encourager la gestion durable de la forêt

Aides forestières

Ces crédits permettent de soutenir l'élaboration de documents de gestion durable de la forêt au bénéfice des propriétaires privés, dans un contexte où la gestion durable des espaces forestiers devient essentielle pour atténuer les effets du changement climatique, produire de l'énergie renouvelable et éviter les incendies.

AP : 50 000 € CP : 56 615,07 €

g) Contrepartie FEADER

Contrepartie FEADER

Ces crédits permettent de mobiliser des crédits du FEADER via des appels à projets principalement en matière d'installation, de modernisation et de développement des exploitations agricoles (PCAE « plan de compétitivité agricole des exploitations » qui devient Pré'ad « Plan de résilience et d'Adaptation » sur la programmation 2023-2027,) et forestières, ainsi que la diversification des activités à la ferme, créatrice de valeur ajoutée et donc de résilience des exploitations.

En 2025, ni engagement, ni crédit de paiement ne sont à prévoir pour la programmation 2014-2022 qui se clôture au 31/12/2025.

Les besoins d'affectation concernent les contreparties nécessaires pour les appels à projets de la programmation 2023-2027. La première vague de PRE'AD (Plan de Résilience et d'Adaptation) se clôturant le 31/10/2024, les engagements se feront en 2025.
L'Aide aux jeunes Agriculteurs lancée au 1er juillet 2024, nécessitera l'engagement des dossiers dès la fin 2024 et en 2025 et le paiement du 1er acompte à hauteur de 80%.

Ce sont ainsi 24 451 K€ qui devraient être engagés d'ici fin 2025, pour lesquels des premiers appels de fonds de l'ASP devraient être effectués suivant les termes de la convention qui lie la Région.

Pour ces différents besoins, les inscriptions demandées sont :

AP : 13 573 037,45 € CP : 7 317 501 €

B) Pêche et aquaculture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
	2 653 240	**844 198**	**1 240 077**		**2 084 275**
906 - Action économique	2 653 240	844 198	1 240 077		2 084 275

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
	1 500 000	**515 362**	**335 000**		**850 362**
936 - Action économique	1 500 000	515 362	335 000		850 362

Le plan d'actions sur le volet pêche et aquaculture, voté en 2023, contribue à la feuille de route REV3 au sens où les actions accompagnées permettent une meilleure durabilité des pratiques de pêche et d'aquaculture, par une diminution de l'impact sur l'environnement et par une meilleure prise en compte de la dimension sociétale des projets accompagnés. Compte-tenu des actions menées visant à accentuer l'émergence et l'accompagnement de projets en lien avec REV3, on peut estimer pour 2025 : 55 % des AE et 55 % des AP.

Le budget pêche et aquaculture est dédié à l'accompagnement de l'ensemble des acteurs de cette filière, pas uniquement les producteurs, mais également la filière aval (transformation, mareyage). L'ensemble des dispositifs sont coordonnés dans le plan d'action filières produits aquatiques qui s'articule autour de 3 axes : mieux valoriser les produits ; encourager l'innovation et renforcer l'accompagnement des entreprises et l'attractivité des métiers.

Dans le cadre du BP 2025, la Région affiche une volonté forte de conforter l'ensemble des maillons de la filière confrontée depuis plusieurs années à des crises successives dans un contexte économique ou les consommateurs sont forcés de faire des choix impactant : l'argument prix est souvent en défaveur des produits de la mer frais, face aux produits transformés disponibles dans les grandes surfaces à moindre coût.

L'action de la Région Hauts-de-France en 2025 se traduira notamment par :

- Un accompagnement renforcé des entreprises du secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture dont le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche et de l'Aquaculture (FEAMPA) est le principal outil. Il s'agira également d'accompagner de manière individualisée les acteurs à travers la diversification des activités, une meilleure valorisation des produits et une transition vers une meilleure durabilité des activités de pêche.
- Le soutien aux organisations professionnelles et structures qui agissent dans une dimension d'intérêt régional. Ce soutien permet notamment d'accompagner les mutations et les évolutions réglementaires qui impactent la filière.
- Le financement de projets innovants pour préparer l'avenir via notamment l'enveloppe innovation dont la Région assure l'animation dans le cadre du FEAMPA 2021-2027.

1. Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture :

Ce programme permet de financer les projets d'investissement portés par les entreprises de la filière via les contreparties du Fonds européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA). L'année 2025 devrait être rythmée par un volume de paiements conséquent au titre des engagements pris dans le cadre du FEAMPA avec le déblocage des paiements.

De plus, dans un contexte particulièrement morose, il est important d'envoyer un message positif à la filière via la mise en œuvre du plan d'action régional 2023-2027. Il s'agira notamment d'accompagner la filière via des investissements structurants : aide à la diversification des navires, investissement à bord de navires, investissements productifs en aquaculture, meilleure valorisation des produits, accompagnement des démarches collectives et développement des actions en faveur de la formation et de l'attractivité des métiers de la filière …

En fonctionnement, ce programme vise à accompagner les entreprises de la filière pêche et aquaculture de manière individualisée selon leurs besoins. Il permet également de financer les groupes d'action local pêche et aquaculture (GALPA). 3 GALPA ont été sélectionnés pour la programmation FEAMPA. L'ensemble du littoral régional est désormais couvert.

2. Fonds d'urgence pêche

Cette enveloppe vise notamment à anticiper d'éventuelles mesures de court terme visant à amortir les conséquences des différents aléas impactant la filière : conséquences du Brexit, évolution des Aires Marines Protégées (réduction des zones de pêche), mortalité des certaines espèces (coques en baie de Somme …), hausse des prix de l'énergie, évènements climatiques impactant les pisciculture (catastrophe naturelle) …

3. Financement d'évènement

Cette enveloppe est dédiée au cofinancement par la Région des Assises Nationales de la Pêche et de la filière Halieutique en septembre 2025 à Boulogne-sur-Mer. Évènement d'envergure nationale, reconnu et attendu des acteurs de la filière (600 participants)

4. Recherche Développement Halieutique

Dans la cadre du plan d'action 2023-2027, ce programme vise à accompagner les porteurs de projet. L'accent est mis sur le côté innovant des projets de développement de la filière (décarbonation des engins de pêches, développement de techniques de culture innovantes et à fort potentiel – type algoculture)

BUDGET PRIMITIF 2025

8ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS

RELATIONS AUX ENTREPRISES ET EMPLOI

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**54 153 500**	**52 096 092**	**23 527 908**	**878 000**	**76 502 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 409 500	745 500	951 500		1 697 000
906 - Action économique	52 744 000	51 350 592	22 576 408	878 000	74 805 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**262 715 823**	**237 502 705**	**94 178 408**	**10 914 328**	**342 595 441**
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	218 716 378	217 905 850	76 074 703	10 556 328	304 536 881
936 - Action économique	43 999 445	19 596 855	18 103 705	358 000	38 058 560

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**52 744 000**	**51 350 592**	**22 576 408**	**378 000**	**74 305 000**
906 - Action économique	52 744 000	51 350 592	22 576 408	378 000	74 305 000
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	70 000	20 000	50 000		70 000

*(*) A ce montant s'ajoute la somme de **1 000 000** € d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **53 814 000 €** d'AP rattaché à l'exercice 2025*

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025(b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**38 260 909**	**16 183 268**	**15 983 200**		**32 166 468**
936 - Action économique	38 210 909	16 183 268	15 933 200		32 116 468
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	50 000		50 000		50 000

La feuille de route REV3 s'appuie sur le développement de plusieurs filières stratégiques, en intégrant les enjeux d'économie circulaire et de digitalisation de l'économie. L'innovation est également un enjeu fort pour trouver des solutions à ces problématiques, proposer de nouveaux produits et se positionner sur les nouveaux marchés liés à ce nouveau contexte.

L'ensemble des dispositifs (pôles de compétitivité et cluster, centres de transfert de technologie, incubateurs, soutien à l'économie circulaire, opérations stratégiques pour l'économie régionale) est donc très fortement orienté vers l'accélération de la dynamique REV3.

Par ailleurs, l'export et l'accueil d'investisseurs étrangers contribuent aussi à cette dynamique, soit en diffusant sur des marchés à l'international des solutions bas carbone développées par nos entreprises régionales, soit en accueillant sur notre territoire des projets renforçant les filières stratégiques tels que ceux des gigafactories. A titre d'illustration, en 2024 la politique REV3 a ainsi fait l'objet d'une action spécifique à l'international : le Booster REV3 Québec. S'appuyant sur l'accord de coopération régional avec la province du Québec, cette action a permis à une quinzaine d'entreprises s'inscrivant dans notre politique de décarbonation de promouvoir leurs solutions et produits sur les marchés nord-américains.

Enfin, l'objectif de la Région est d'accompagner les entreprises dans l'évolution de leurs modes de production, qui reposent encore largement sur l'utilisation d'énergie fossile, mais également de réfléchir à une démarche plus globale de décarbonation, en activant l'ensemble des leviers permettant une réduction des émissions de CO2. Certains dispositifs de la direction des entreprises intègrent directement cet objectif avec des bonus ou un ciblage des investissements: dispositif PME +, Start Up. Des dépenses en investissement sont prévues à hauteur de 300 000 € de crédits de paiement en 2025 pour la participation aux frais de dépollution du site DUO METAL à COUDUN.

La Région Hauts-de-France a voté son nouveau Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises (SRDEII) en décembre 2022.

Les grandes orientations politiques sont désormais actées : accompagnement renforcé des entrepreneurs, quelle que soit leur taille, leur projet et leur phase de vie, accélération du déploiement de REV3, stratégie économique régionale autour de filières d'excellence et l'entrepreneuriat (S3) demandée par l'Europe pour mobiliser le FEDER, restructuration de l'écosystème régional d'appui aux entreprises autour des « Ambitions », plus consolidé, visible et efficace et nouvelle ambition en matière d'internationalisation de l'économie. Cette volonté s'est concrétisée avec la mise en œuvre de l'organisation « Hauts-de-France International », lancée en mai 2023.

Dans un contexte 2025 d'effort budgétaire renforcé, l'objectif sera de finaliser la visibilité de l'offre de service de l'écosystème et déployer le booster transformation Rev3.

Les aides directes économiques octroyées par la Région génèrent des effets leviers très importants sur d'autres interventions financières : celles des autres collectivités, celles du système bancaire et des organismes de financement, celles des fonds propres des entreprises. Il convient donc d'avoir à l'esprit que l'effet d'entrainement du budget régional des aides économiques dépasse largement son calibrage initial, le tout au profit de l'emploi et des territoires.

En investissement

1) Des aides aux TPE, PME, grandes entreprises en lien avec le SRDE2I

Ces aides interviennent aux différentes phases de vie de l'entreprise. Dans un contexte de hausse des défaillances d'entreprise, la région mobilisera ses outils à destination des entreprises qui rencontrent des difficultés conjoncturelles.

Il s'agit des aides à la consolidation financière dont l'objectif est d'accompagner les entreprises qui subissent un accident de la vie et rencontrent des difficultés financières ponctuelles. Ces aides se répartissent en trois catégories :

- **Les aides aux entreprises en consolidation financière** pour les PME de plus de 10 salariés et les grandes entreprises afin de mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement.
- **Le fonds 1er secours** en partenariat avec les Tribunaux de commerce. Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés. Il permet à l'entreprise de reconstituer son fonds de roulement et ainsi passer un cap difficile. Il se décline dorénavant en deux dispositifs :
  - F1PS pour les moins de 25 salariés avec des prêts inférieurs à 50 000 €
  - F1PS + pour les moins de 50 salariés avec des prêts de 50 000 € à 100 000 €
- **Hauts-de-France Prévention** (dispositif créé et financé en partenariat avec la CCIR) Il permet d'octroyer des prêts de 50 000 € à 300 000 €.

Il est également proposé le renouvellement d'une enveloppe aux fonds de soutien qui avait été mobilisé pour les entreprises impactée par les violences urbaines puis par les inondations et coulées de boue, cela afin de pouvoir répondre aux situations d'urgences auxquelles les entreprises font face.

Les cadres d'interventions votés en 2023 seront poursuivis :

- Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles (START UP).

Cette aide forfaitaire est conditionnée à la création minimum de trois emplois et son montant maximum est de 200 000 euros si le projet prévoit la création de quarante emplois et s'inscrit dans la dynamique Rev3.

- Les aides au développement qui se répartissent en deux catégories :
  - **Aides au développement des PME** (PME +) qui comprend deux volets : projets d'investissement avec un impact technologique (avec bonification REV3 possible) et projets créateurs d'emplois dans le domaine des services, tourisme, hôtellerie

- **Aides développement des grandes entreprises** (ADGE) pour franchir une étape cruciale de leur développement et faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts-de-France

- Les aides à l'implantation d'entreprises dont l'objectif est de gagner la décision d'implantation lorsqu'il existe une concurrence forte avec d'autres régions ou pays.

Certaines de ces aides pourront être déployées en partenariat avec les 56 EPCI qui, à fin 2024 ont signé une convention avec la Région**.**

2) Des financements via des partenaires

Les besoins de Hauts-de-France Financement fluctuent, d'une année sur l'autre, en fonction de la redotation de fonds existants et/ou de lancement de nouveaux outils. Les nouveaux fonds votés en 2024 verront le jour en 2025. Le Programme Régional 21-27 est mobilisé en complément. Il s'agira essentiellement en 2025 d'un maintien de l'offre existante.

- **Le financement en fonds propres (capital)**

Il s'agira en 2025 de maintenir et renforcer les capacités d'intervention des fonds existants. Notamment sur les cibles amorçage, industrialisation des start-up et les TPE en développement et transmission

- **Le financement en garantie**

La Région dispose de 3 outils de garantie pour faciliter l'accès des entreprises aux emprunts bancaires : France Active Garantie, le fonds de garantie bpifrance et Le Fonds Régional de Garantie (FRG Hauts-de-France), seul outil qui permet d'accompagner les ETI.
Leurs interventions concernent les entreprises de toute taille, à chaque étape de leur vie et pour des projets de tout type (création, reprise/transmission, développement, renforcement de trésorerie). Ils permettent de garantir en moyenne 80 M€ par an.

- **Le financement en prêt**

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission…). En fonction de la consommation et des remboursements, la Région abonde les fonds de prêts (gérés par bpifrance avec un coefficient multiplicateur) ainsi que les fonds de prêts d'honneur dédiés aux créateurs et repreneurs d'entreprises. Un Fonds de prêt d'honneur dédié aux SCOP sera proposé.

En fonctionnement

1) Accompagner les créateurs d'entreprises

Au travers de la Maison des entrepreneurs Hauts-de-France, qui se déploie depuis avril 2023, la Région offre la possibilité à toute personne souhaitant créer son entreprise de se faire accompagner gratuitement, via les réseaux partenaires ci-dessous (154 points d'accueil en région). Ce sont 30 000 personnes accompagnées par an.

Le dispositif s'articule autour de 3 axes :

- Sensibilisation à l'entrepreneuriat (en particulier les jeunes)
- Accompagnement à la création d'entreprise (mission de service public repris juridiquement dans un Service Intérêt Economique Général qui devra faire l'objet d'un renouvellement en 2026)
- Publics spécifiques et territoires fragiles

A travers ces accompagnements, la Région a pour ambition d'amplifier la dynamique de création et maximiser les chances de réussite des créateurs d'entreprise.

2) Accompagner la formation des salariés

Ce dispositif a pour objectif de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).

Il s'agit d'accompagner les entreprises dont les projets de développement mais aussi de restructuration ou d'implantation ont une incidence sur leur plan de formation.
En 2025 il s'agira de soutenir les projets les plus impactant pour le territoire régional.

3) Accompagner les initiatives territoriales

Il s'agit d'accompagner des initiatives territoriales repérées et engagées dans le cadre du conventionnement stratégique SRDEII avec les Intercommunalités.

L'appel à projets Initiatives Territoriales de Développement Economique voté en juin 2023 a fait l'objet de deux appels à manifestation d'intérêt qui ont ainsi permis de sélectionner une dizaine d'initiatives portées par les territoires. Il s'agira en 2025 de financer et mettre en œuvre ces projets.

4) Soutenir l'écosystème d'appui aux entreprises

La politique « filières » continue sa restructuration au sein des « Ambitions » du SRDEII. 1 800 entreprises sont d'ores et déjà accompagnées chaque année par cette politique. L'objectif est de rationnaliser l'écosystème pour proposer une offre de service simple et lisible aux entreprises de la Région. Un travail lourd de coordination a été mené en 2024, ce qui a permis, le 06 décembre, d'avoir une présentation homogène de l'ensemble des 9 Ambitions (santé, mobilité, bioéconomie, industries culturelles et créatives, énergie, matériaux, numérique, agro-alimentaire, industrie).

Cet effort devra être poursuivi et finalisé en 2025, en mutualisant au mieux les ressources au sein de ces écosystèmes.

5) Favoriser l'internationalisation des entreprises régionales

Les différents programmes sur l'export ont été mobilisés en 2024 dans le cadre de la nouvelle ambition régionale « Hauts-de-France International » mobilisant Nord France Invest et la Chambre de commerce et d'Industrie dans le cadre d'opérations à forte valeur ajoutée menées conjointement sur des zones de coopérations régionales (Pays-Bas, Rhénanie du Nord Westphalie, Province du Québec, etc).

Ils sont reconduits en 2025 et permettront de renforcer ces liens commerciaux à l'international fixés dans la politique de voisinage de la Région.

De plus, la montée en charge de Hauts-de-France International en 2024 à travers son programme opérationnel adossé aux opérations proposées dans le Programme Hauts-de—France Export (PHFE) a permis de mobiliser davantage ce fond. Plusieurs opérations du PHFE revêtent désormais une dimension plus stratégique et plus transversale alliant export, invest et diplomatie économique. Ces opérations collectives (Booster Rev3 Québec, mission Japon, salon PLMA, etc.) très qualitatives et aux retombées avérées requièrent ainsi des budgets plus conséquents.

Enfin, la crise Covid-19, la guerre en Ukraine et la nécessité d'accélérer la transition bas carbone réinterrogent le développement des entreprises à l'export. Il s'agit de s'appuyer sur les filières stratégiques régionales pour optimiser nos modalités d'accompagnement export : améliorer l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises, dont les primo-exportatrices, en s'appuyant sur la connaissance du tissu entrepreneurial et les compétences spécifiques des structures d'animation des filières régionales. Ce programme sera par ailleurs mobilisé pour financer l'action « Accélérateur Export » animé par CCI International.

B) IndustriLAB

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**500 000**	**500 000**
906 - Action économique				500 000	500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /				**358 000**	**358 000**
936 - Action économique				358 000	358 000

La plateforme régionale IndustriLAB (localisée à Méaulte – 80) est dédiée au maintien de la performance industrielle et la transformation de l'économie régionale.

Une subvention de 500 000 € en investissement et de 358 000 € en fonctionnement vient équilibrer le budget annexe IndustriLAB.

C) Emploi

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**5 788 536**	**3 413 587**	**2 170 505**		**5 584 092**
936 - Action économique	5 788 536	3 413 587	2 170 505		5 584 092

Par le biais de ses dispositifs, la direction de l'emploi contribue à la stratégie politique Rev3 afin de sensibiliser et informer les acteurs de l'écosystème « emploi – formation » tant au niveau régional que local.

Le dispositif ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles) vise l'activation de projets structurants au sein des TPE-PME/PMI et peut ainsi faciliter la réussite de leurs processus de transformation technologique, environnementale, économique et sociétale.

Le dispositif Plateformes territoriales Proch'emploi informent les TPE-PME de la nécessité de s'engager dans le processus d'adaptation des emplois et des métiers. Elles accompagnent les entreprises dans l'identification des besoins en compétences nouvelles.

Le dispositif Proch'info-formation informe les actifs, qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi, sur le développement de nouvelles filières économiques liées aux transitions énergétiques et à la préservation des ressources, tout en mettant en avant ces secteurs d'avenir. Les Proch'info-formation valorisent l'offre de formation régionale, permettant aux actifs de se préparer à ces nouveaux métiers et d'accroître leurs qualifications lorsque cela est requis.

Pour 2025 le budget de la politique « emploi » a été préparé en tenant compte des différentes modifications survenues sur le budget initial 2024. Le contexte de cette politique a évolué, notamment avec la mise en place du protocole de préfiguration France Travail en 2023, en collaboration avec l'État et Pôle emploi. Ce protocole a défini les engagements et les actions visant à accompagner les demandeurs d'emploi vers l'emploi et à soutenir les entreprises sur le volet RH. La direction de l'emploi est associée au premier rang dans le protocole aux côtés de la DREETS et de la Direction régionale de France Travail.

La loi « Pour le Plein Emploi » détermine les relations contractuelles entre certains partenaires et France Travail et définit de nouvelles gouvernances à chaque échelon territorial (national, régional, départemental et local). La mise en œuvre de cette loi modifie l'écosystème de l'emploi, impliquant fortement le monde économique et transformant les relations entre les acteurs de l'emploi-formation, tant dans l'accompagnement des publics, que celui des entreprises.

Pour répondre de manière personnalisée aux usagers, qu'il s'agisse d'entreprises principalement TPE-PME ou d'actifs, la Région doit se coordonner avec les partenaires face à l'évolution des emplois et des qualifications pour sécuriser les parcours professionnels des actifs et ainsi maintenir les emplois.

Dans un contexte marqué par des difficultés de recrutement, les dispositifs mis en place soutiennent les entreprises dans la gestion de leurs problématiques RH (comme les plateformes Proch'Emploi et Ardan) et facilitent la reprise d'emploi des habitants de la région (à travers les PLIE et Proch'Info Formation).

Ces subventions sont principalement consacrées au financement de l'ingénierie interne de ces structures, en particulier leurs ressources humaines. L'intervention régionale de proximité auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises, notamment les TPE-PME, se poursuit activement sur les territoires.

Les plateformes Proch'emploi en lien avec les entreprises

La Région Hauts-de-France compte 23 plateformes territoriales Proch'Emploi, déployées pour soutenir les entreprises à l'échelle des bassins d'emploi. Ces plateformes jouent un rôle central en tant qu'interlocutrices privilégiées des entrepreneurs des Hauts-de-France sur les questions d'emploi et de formation. Parmi elles, 21 sont gérées par des organismes externes à la Région, dont les interventions contribuent de manière significative à la réussite de ce dispositif.

Depuis la mise en place du nouveau protocole avec France Travail, les plateformes Proch'Emploi interviennent de manière coordonnée pour assurer une prospection harmonisée auprès des entreprises. Cette approche vise à renforcer l'efficacité des actions en allant directement vers les employeurs, tout en optimisant les synergies entre les différents acteurs économiques du territoire, notamment les consulaires.

Ces plateformes, déployées sur l'ensemble de la région, accompagnent les TPE-PME sur le volet RH, notamment celles ayant perçu des aides régionales. En outre, pour répondre aux engagements de la Région précisés dans le SRDEII et le protocole France Travail/Région, elles sensibilisent les entreprises à la marque employeur.

Le budget de ce programme est de 2 766 445 € en AE.

Les espaces Proch'info formation

Un engagement fort du protocole Région/France Travail vise à accompagner et informer l'ensemble des actifs (demandeurs d'emploi ou salariés), pour leur permettre d'engager un parcours de formation ou de déterminer un métier pour une insertion professionnelle durable voire une reconversion. Cet axe s'adresse également aux acteurs économiques qui souhaitent une information sur l'offre de formation.

Les 24 espaces Proch'Info-Formation (PrIF) sont répartis sur les différentes zones d'emploi de la région Hauts-de-France. Ce dispositif permet d'informer les actifs et les entreprises sur l'offre de formation disponible sur le territoire, y compris les conditions d'accès et les certifications proposées localement. Les PrIF sensibilisent également les demandeurs d'emploi aux métiers porteurs et aux évolutions des compétences nécessaires.

Ces espaces sont le point d'entrée pour les actifs pour accéder à une formation. Ils offrent un suivi personnalisé aux utilisateurs et collaborent étroitement avec les opérateurs de formation. De plus, ils organisent des animations collectives sur des thématiques ciblées pour répondre aux besoins spécifiques des territoires, comme l'information sur la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ou le Compte Personnel de Formation (CPF).

Les Proch'info-formation contribuent à relever le défi de l'accompagnement des entrées et sorties de formation conformément aux objectifs fixés par le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Deux portes-ouvertes par an des Proch'Info-formation sont organisés pour faire la lumière sur cet outil territorial. La fréquentation est de plus de 4 000 visiteurs pour chaque édition.

Le budget de ce programme est de 1 536 986 € en AE.

Le dispositif ARDAN

Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles (ARDAN), est un dispositif au cœur de la stratégie du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Il vise l'activation de projets structurants des TPE/PME, et favorise ainsi le développement économique et l'emploi. En outre, il facilite la réussite de leurs processus de transformation technologique, environnementale, économique et sociétale. La CCI porte le dispositif ARDAN.

Le budget de ce programme est de 150 000 € en AE.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) assurent un accueil immédiat de proximité au public très éloigné de l'emploi en leur proposant un accompagnement personnalisé renforcé. Ils permettent de faciliter l'accès à l'emploi durable aux personnes non accompagnées par les autres partenaires de l'emploi et exclues du marché du travail en raison de l'existence de freins périphériques à l'emploi. Dans un contexte de pénurie de main d'œuvre et de difficultés de sourcing pour les entreprises, de nombreuses opportunités d'emploi sont disponibles pour ces demandeurs d'emploi suivis par le PLIE.

La Région Hauts-de-France financent des actions déployées par les PLIEs, en lien avec les autres dispositifs régionaux, sur les 3 axes prioritaires qu'elle a définis :

- Axe 1 - Contribuer à l'accès à l'emploi des publics cibles en collaborant activement avec les acteurs économiques du territoire pour permettre une insertion durable de ces publics.
- Axe 2: Sensibiliser les publics cibles DELD, séniors, femmes isolées… aux opportunités d'emploi des métiers en tension ou porteur en contribuant notamment avec Proch'info-formation aux actions sur l'attractivité des métiers.

- Axe 3: Renforcer l'accessibilité des publics PLIE sur le Programme Régional de Formation et consolider les conditions de réussite des parcours de formation de ces publics.

Les plans d'actions proposés par les PLIEs répondent aux ambitions régionales définies par le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), ainsi que dans le Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP).

Le budget de ce programme est de 1 305 105 € en AE.

Evènements/expertises

Il s'agit de poursuivre le financement de salons et d'évènements dans les territoires pour faire connaître l'offre de services de la direction de l'emploi en faveur des demandeurs d'emploi et des entreprises.

Le budget de ce programme est de 30 000 € en AE.

D) Formation professionnelle

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**1 339 500**	**725 500**	**901 500**		**1 627 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	1 339 500	725 500	901 500		1 627 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**218 666 378**	**217 905 850**	**76 024 703**	**10 556 328**	**304 486 881**
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	218 666 378	217 905 850	76 024 703	10 556 328	304 486 881

*(*) A ce montant s'ajoute la somme de 98 759 616.50 € d'AE déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **317 425 994.50 €** d'AE rattaché à l'exercice 2025*

L'enjeu très opérationnel pour la politique de formation professionnelle est de pouvoir anticiper et accompagner les ressources humaines des filières Rev3, les besoins en compétences et les formations. À cet effet, une animation opérationnelle et concertée, inter-directions et multi partenariale, est mise en œuvre selon 3 axes d'intervention, dans une logique de parcours :

- demande et engagement des entreprises,
- offre de formation,
- promotion emploi – formations – métiers en capitalisant sur la force de frappe de l'écosystème emploi-formation en Hauts-de-France.

Les actions initiées dès 2023 seront poursuivies en 2025 :

- Coordonner les projets « Métiers d'avenir Rev3 ».
- Sensibiliser aux enjeux économiques, RH et sociétaux de Rev3.
- Observer et diagnostiquer les filières, métiers et formations d'avenir rev3.

2025 marquera de plus la mise en œuvre des orientations fortes inscrites dans le nouveau marché de formation « Se former pour un emploi en région » (SFER) :

- Obligations imposées aux organismes de formation :
  - Favoriser les démarches écoresponsables, en sensibilisant les stagiaires aux enjeux énergétiques et écologiques grâce à un temps dédié d'une demi-journée au cours de la première semaine de formation, à « penser autrement » leurs déplacements (co-voiturage, recours aux transports en commun…) et l'optimisation des ressources (consommation d'énergie, gestion responsable des déchets, sobriété, numérique responsable…) ;
  - S'auto diagnostiquer grâce à un référentiel Rev3 élaboré avec la direction Rev3.
- Nouvelles actions de formation « Filières d'avenir » portant sur :
  - Les mutations industrielles,
  - L'électromobilité,
  - Les énergies renouvelables,
  - Le bâtiment durable.

La politique de formation professionnelle, telle qu'énoncée dans les orientations du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), se décline dans le cadre d'un dialogue continu avec les branches professionnelles. Ce dialogue permet de coordonner les efforts pour toutes les voies de formation professionnelle, en harmonie avec les orientations du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce principe de lien fort entre le développement économique et la formation et de recherche de cohérence entre les schémas a été repris pour le CPRDFOP 2022-2028.

De plus, l'engagement renouvelé de la Région dans un nouveau Plan d'investissement dans les Compétences (PIC) 2024-2027, en baisse sensible toutefois par rapport au précédent (-20%), permettra de maintenir un effort important afin de mieux former les personnes en recherche d'emploi et les préparer aux besoins en compétences des entreprises et aux emplois de demain.

Dotée d'une compétence pleine et entière en matière de formation professionnelle, la Région structure et déploie cette politique autour du triptyque information-orientation-formation. À ce titre, la Région a pour mission d'animer diverses fonctions et dispositifs permettant à chaque citoyen, qu'il soit jeune ou adulte et en recherche d'emploi, de bénéficier de mesures visant à construire et sécuriser son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En outre, au-delà des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certaines thématiques ou problématiques doivent permettre de fluidifier et de simplifier le champ de la formation professionnelle ainsi que l'accès à l'emploi. Ainsi, la politique de formation professionnelle s'inscrit à l'intersection de plusieurs politiques : le développement économique, le développement équilibré des territoires et le développement de l'emploi.

Des dépenses sont prévues pour l'acquisition des licences, logiciel et prestations évolutives pour la formation professionnelle.

1) Développer les savoirs et compétences de bases

Le dispositif « S'engager vers l'emploi » a pour vocation d'accompagner les publics dans l'élaboration d'un projet professionnel à la fois réaliste et réalisable, en tenant compte des acquis des personnes accompagnées, des compétences validées et de celles nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, tout en prenant en considération le contexte économique territorial dans lequel le bénéficiaire envisage d'accéder à l'emploi. Ce dispositif vise à faciliter les transitions entre les formations aux savoirs de base et les parcours qualifiants, tout en aidant les individus à mieux identifier les caractéristiques des métiers et à maîtriser davantage leur environnement.

Les indicateurs de maîtrise des compétences clés et le taux d'illettrisme en région Hauts-de-France imposent de maintenir une politique de formation dans ces domaines. Par ailleurs, le Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) exige de maintenir un nombre d'entrées en formation suffisant, permettant de mesurer l'effort supplémentaire engagé par la Région pour atteindre l'objectif d'augmenter le nombre de demandeurs d'emploi les plus fragilisés en formation.

Enfin, le soutien aux Écoles de la deuxième chance est confirmé en 2025.

2) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La Région Hauts-de-France est dotée d'un programme régional de formation comprenant les dispositifs suivants :

- Un programme qualifiant sous forme de marchés publics destinés à se former ou à se spécialiser pour un métier. Il s'agit de formations qualifiantes, modulaires, permettant un accès rapide à l'emploi tout en ne négligeant pas la nécessité d'élever son niveau de qualification. Ce programme intègre un volet spécifique pour les personnes détenues ainsi que des modalités particulières d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience. Des dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sont également proposés.
- Un programme de formation dans l'enseignement supérieur dont l'objectif est d'accompagner les personnes souhaitant élever leur niveau de qualification en accédant à des études supérieures.

L'année 2025 sera principalement marquée par le lancement des nouvelles actions retenues dans le cadre de la consultation visant à sélectionner des opérateurs de formation pour le nouveau programme « Se former pour un emploi en région » (SFER). Ce dispositif démarrera en juillet 2025 et se déclinera en 4 dispositifs :

- SFER « Découverte » : ce dispositif doit permettre aux publics de définir ou de confirmer leur projet professionnel. Il s'agit d'avoir une représentation précise des métiers, des conditions d'exercice de la profession, des débouchés et des formations qualifiantes accessibles permettant un accès à l'emploi. De dispositif concerne particulièrement les domaines dont les métiers sont en tension ou recrutent activement, avec des difficultés de recrutement face aux besoins ; ou bien sont peu ou mal connus et souffrent de clichés ou de préjugés.
- SFER « Qualifiant » : ce dispositif doit permettre aux publics ciblés d'accéder à l'emploi et contribue tout particulièrement à l'enjeu d'élévation générale des niveaux de qualification des demandeurs d'emploi de la région. Ce programme propose majoritairement une offre de formation certifiante de premier niveau de qualification. En effet, la détention d'une certification reconnue constitue non seulement un atout supplémentaire pour l'insertion professionnelle mais concourt également à une employabilité durable.
- SFER « Perfectionnement » constitue une offre modulaire complémentaire de formation professionnelle technique aux côtés du dispositif SFER « Qualifiant ». Il s'en distingue par la mise en œuvre de modules courts, spécialisés, permettant de renforcer l'employabilité du demandeur d'emploi en l'aidant dans l'acquisition de compétences rattachées à des obligations réglementaires ou des compétences spécifiques propres au secteur professionnel visé.
- SFER « Filières d'avenir » : il s'agit de développer une approche plus ouverte pour être en mesure de répondre rapidement à des besoins des secteurs en mutation ou en développement sur le territoire. En effet, les grands projets régionaux, en particulier les grands projets de développement de l'industrie, les évolutions fortes d'un certain nombre de secteurs font apparaitre de nouveaux besoins de coloration des formations au-delà de ce qui peut figurer dans les référentiels de formation, voire de formations à des métiers nouveaux et émergents. Les besoins sont particulièrement importants dans le secteur de l'industrie où il convient d'accompagner à la fois le redéveloppement du secteur sur le territoire régional mais aussi les évolutions fortes, notamment en matière de décarbonation de l'activité et d'industrie 4.0. Ces lots doivent également répondre aux enjeux de transitions écologique, économique et sociale de la dynamique Rev3, qui est le marqueur de l'ensemble de l'action de la Région Hauts-de-France et offre un potentiel d'emplois nouveaux et pérennes localement.

Enfin, le soutien aux formations individuelles ainsi que les formations préalables à l'embauche seront mises en œuvre en complémentarité dans le cadre d'un partenariat renforcé avec France Travail, lui-même financeur de formations professionnelles.

3) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle

La sécurisation des parcours d'insertion professionnelle est confortée : les stagiaires de la formation professionnelle non indemnisés par France Travail bénéficient en effet d'une rémunération au titre de la 6e partie du code du travail ainsi que d'une protection sociale, revalorisée chaque année en application des dispositions légales en la matière. Cette revalorisation annuelle donne lieu à compensation de la part de l'État.

4) Orienter et aider aux choix professionnels, financer les réseaux d'accueil

Les 42 missions locales réparties sur l'ensemble du territoire régional ont pour vocation d'assurer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. En plus de leurs missions habituelles, la Région leur confie des objectifs spécifiques visant à favoriser l'accès à l'apprentissage et à la formation continue dans une perspective d'obtention de qualifications et d'intégration professionnelle. Ces partenaires jouent également un rôle clé dans le déploiement de l'initiative régionale « Proch'emploi ».

5) Valider et reconnaitre les acquis de l'expérience

La loi n°2022-1598 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi modifie les règles encadrant le dispositif de la VAE. La loi prévoit notamment d'élargir l'accès à la VAE en simplifiant les étapes du parcours. Elle crée également un service public de la VAE.

La modalité de soutien à la validation des acquis de l'expérience est intégrée au cadre des aides individuelles, en concertation avec France Travail.

BUDGET PRIMITIF 2025

9ème VICE-PRESIDENCE

Madame Anne PINON

SANTE, FORMATION SANITAIRES ET SOCIALES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**11 570 000**	**2 686 782**	**3 893 218**		**6 580 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 070 000	1 750 000	330 000		2 080 000
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	4 500 000	936 782	3 563 218		4 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**139 040 004**	**70 199 063**	**94 270 937**		**164 470 000**
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	135 671 504	68 428 063	92 781 937		161 210 000
934 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	3 368 500	1 771 000	1 489 000		3 260 000

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2024	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2024 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**7 070 000**	**1 750 000**	**330 000**		**2 080 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	7 070 000	1 750 000	330 000		2 080 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2024	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2024 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**135 671 504**	**68 428 063**	**92 781 937**		**161 210 000**
932 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	135 671 504	68 428 063	92 781 937		161 210 000

A noter, lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 28,45 M € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été affectées au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées pour le financement des établissements sanitaires publics, privés et filière sociale.

Le secteur sanitaire et social représente plus de 13 % de l'emploi régional (320 000 actifs), bon nombre des emplois occupés après la formation sont de proximité, non délocalisables et en grande partie en tension de recrutement. Au-delà des défis en termes de santé et de cohésion sociale, l'enjeu de formation en nombre et qualité suffisants des étudiants et élèves vers ces métiers est donc majeur, en lien avec le maintien à domicile des séniors et l'allongement de l'espérance de vie.

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle (CPRDFOP) répondra *à minima* aux enjeux suivants :

- Besoins de montée en qualification de la population régionale, jeunes et adultes.
- Une carte des formations répondant aux besoins des territoires les plus en manque de personnels, et notamment dans les territoires ruraux et les zones sous dotées.
- Renforcement de la place et la participation des employeurs dans leur rôle du dispositif de formation et de certification.
- Travail partenarial avec l'ensemble des acteurs concernés, l'Etat, la Région, les employeurs, les écoles, les étudiants …

Dans ce cadre, le budget primitif 2025 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière dans les zones dites « blanches », les plus enclavées notamment, grâce à la carte des formations issue des préconisations du schéma, cela se matérialise notamment dans les AAP et les campagnes d'agréments et d'autorisations dans ces secteurs professionnels de l'humain. Ce budget vise à faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi ces professionnels de santé dans les territoires.

Chaque année, **ce sont plus de 23 000 apprenants qui sont inscrits dans ces formations**, très souvent en promotion sociale. 73 % de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, le reste, soit 27 %, aux métiers du social.

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés, et ce, dans l'intérêt des publics des HDF, l'appareil de formation privé permettant un maillage territorial renforcé.

De plus l'article L. 451-2 du code de l'action sociale et des familles précise pour les formations sociales que l'aide financière de la Région à ces établissements est constituée par une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique. La Région participe également, dans des conditions définies par une délibération du conseil régional, à leurs dépenses d'investissement, d'entretien et de fonctionnement des locaux.

Enfin, la Région est compétente pour attribuer des aides aux étudiants inscrits dans les établissements mentionnés ci-dessus.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- Contribuer aux charges d'exploitation relatives aux personnels et aux autres charges d'exploitation courantes,
- Couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement pour les formations concernées ;
- Contribuer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,
- Et le cas échéant, contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.
- Attribuer des bourses d'études aux apprenants éligibles ainsi que d'autres aides individuelles

Au titre de cette compétence obligatoire, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat.

Le BP 2025 ne permet pas pour l'heure comme en 2024 – faute d'informations précises sur cette ré-ingéniérie nationale de la formation d'infirmier - d'afficher des montants qui seront consubstantiels à cette réforme.

La politique régionale des formations sanitaires et sociales contribue à la mise en œuvre de la feuille de route REV3, via la mise en œuvre de l'aide à l'équipement, à l'investissement. Rev3 constitue également un axe directeur des dialogues de gestion annuels menés avec ces organismes en vue de déterminer une subvention de fonctionnement de l'outil de formation, respectueuse de la sobriété énergétique et des pratiques de développement durable.

1/ Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social (93.64 M€ en AE ; 122.18 M€ en CP/AE et 7,07 M€ en AP ; 2,08M€ en CP/AP)

Pour assurer la continuité budgétaire en attendant le vote du budget 2025, la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024 a affecté 18.62M€ pour le financement des établissements sanitaires publics, 5,26M€ pour le financement des établissements sanitaires privés et 4,58 M€ pour le financement des établissements filière sociale, soit un total d'AE 2024 de 28,45 M €. Le montant total d'AE (DM inclus) est de 122,10M€ et de 93,64M€ en 2025.

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes.

Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les quelque **68 établissements supports** des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et des stages des étudiants et élèves en formation initiale ou en formation continue (demandeurs d'emploi), avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

a) *Pour les instituts et écoles de formation sanitaire publics et privés (74.51 M€ en AE ; 98.90M€ en CP/AE et 5,60 (4 +1.60) M € en AP ; 1,07 M€ en CP/AP)*

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et permet de :

- Contribuer aux charges d'exploitation relatives aux personnels et aux autres charges d'exploitation courantes,
- Couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement pour les formations concernées ;
- Contribuer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,
- Et, le cas échéant, contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Au titre de cette compétence obligatoire, les dépenses encourues font à ce jour l'objet d'une compensation partielle de la part de l'Etat. Le montant de la compensation de l'Etat reste un sujet ouvert, nécessitant une approche partagée avec Régions de France pour obtenir la juste compensation attendue.

A noter :
La dernière tranche 2025 du protocole Etat Région signé le 14 mars 2022 entre le Premier Ministre et la présidente de Régions de France a fait l'objet de négociations avec l'Etat. 11,6 M€ seront compensés par l'Etat en 2025 pour couvrir les dépenses prévues au titre du protocole Etat Région à l'exclusion des places de formation aides-soignantes ouvertes en plus par la Région depuis 2019. Aucune garantie n'est apportée sur le devenir des compensations à partir de l'exercice 2026.

En revanche, l'Etat se désengage et a indiqué ne plus compenser les places de formation d'Aides - soignants ouvertes dans le cadre de ce même protocole, soit une recette perdue de 1 M€ pour la Région et une obligation de revoir le calibrage régional de ces formations de premier niveau, infra bac...
L'Etat assumant ses autres engagements du protocole encore en 2025, la Région serait en mesure de lancer cette année encore un appel à projets pour soutenir les projets immobiliers des établissements du sanitaire public, avec une enveloppe prévisionnelle de 3.5 à 4 M€.
Le devenir de ce protocole et de l'effet levier qu'il permet, notamment sur l'appui à la remise à niveau du bâti des organismes de formation sanitaires publics est néanmoins actuellement très incertain, au-delà de 2025.

A titre d'exemples, en 2024, ont pu être soutenues par la Région des opérations significatives dans les instituts portés par les CH d'Arras, Amiens, Chauny, Dunkerque ou Valenciennes permettant des isolations thermiques, des améliorations énergétiques via des changements de menuiseries, des isolations ou des constructions de bâtiments dédiés à la simulation en santé.

La Région octroie également annuellement une subvention d'aide à l'équipement, à l'issue d'un appel à projets annuel, à l'ensemble des établissements déjà financés au titre du fonctionnement. Ces

établissements peuvent dès lors se voir dotés d'équipements administratifs, pédagogiques ou visant à l'amélioration du cadre de vie étudiant.

Enfin, le budget primitif 2025 permet d'engager des dépenses à hauteur de 1,60M€ d'AP et 0,67M€ de CP/AP pour soutenir l'équipement des organismes de formation sanitaire (publics et privés).

b) ***Pour les établissements de formation en travail social (19.12 M€ en AE ; 23,28 M€ en CP/AE et 0.50+0.97 = 1.47 M € en AP ; 1.01 M€ de CP/AP***

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux.
Depuis 2017, la Région est compétente pour délivrer les agréments aux établissements dispensant ces formations. Elle assure enfin le financement des formations initiales et continues (demandeurs d'emploi), dans la limite du nombre de places financées, précisé dans les arrêtés d'agrément.
Les établissements disposant des formations initiales sont ainsi financés par la Région. L'aide financière à ces établissements est constituée d'une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Dans ce cadre, la Région notamment :
- Contribue au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social
- Prend en compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

L'aide financière de la Région est constituée par une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leurs activités pédagogiques.

En investissement, la restructuration de l'établissement de formation en travail social, l'APRADIS d'Amiens, constitue le seul projet immobilier structurant dans ce secteur du social et a fait l'objet d'un accord de principe de la part des instances régionales pour un financement de 3,72 M€ répartis de manière pluri-annuelle depuis 2021. Au vu de l'avancement du chantier, il convient de prévoir les crédits nécessaires en 2025 à la phase en cours des travaux, soit 0.97 M€ d'AP et 0.80 M€ de CP/AP.

A l'instar des établissements de formation sanitaire, la Région octroie également annuellement aux établissements de formations sociales une subvention d'aide à l'équipement, selon le même fonctionnement que celui détaillé précédemment.

Le budget primitif 2025 permet d'engager des dépenses à hauteur de 0.50 M€ d'AP et 0.21M€ de CP/AP pour soutenir l'équipement des organismes de formations sociales.

2/ Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles (41.60 M€ + 0.43 M€ soit 42.03 M€ (FRAU et aide à la Restauration) en AE ; (38.60M€ + 0.43M€) soit 39.03 M€ en CP/AE)

La Région adapte en continu son soutien aux apprenants concernés par la politique des formations sanitaires et sociales, et notamment au travers du dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales décentralisé concomitamment à celui sur le financement des formations. Ainsi, la principale aide versée aux étudiants de ce secteur est donc constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets. L'évolution des effectifs boursiers observés depuis deux exercices budgétaires permet de prévoir une enveloppe de crédits en AE de 41.6M€ et de 38.6M€ de CP, la physionomie du public entrant changeant d'année en année (vœux des lycéens par Parcoursup pour infirmiers, formation continue accrue pour les formations du travail social…).

Le versement de bourses d'études sanitaires et sociales (BESS) relève d'une obligation légale.
Environ 10 500 étudiants y sont éligibles chaque année scolaire et universitaire ; après la forte revalorisation opérée par un arrêté en date du 13 avril 2023 et intégrée au budget 2024, la collectivité ne dispose pas d'informations à ce jour sur une éventuelle nouvelle augmentation des BESS en 2025.

Le budget primitif 2025 intègre également l'aide à la restauration et le fonds régional d'aide d'urgence pour les apprenants de ces formations qui ne pourraient accéder aux restaurants des CROUS ou des EPLE via les conventionnements mis en place (0.43 M€ d'AE et 0.43 M€ de CP).

B) Santé

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**4 500 000**	**936 782**	**3 563 218**		**4 500 000**
904 - Santé et Action Sociale (Hors RSA)	4 500 000	936 782	3 563 218		4 500 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**3 368 500**	**1 771 000**	**1 489 000**		**3 260 000**
934 - Santé et Action Sociale (Hors APA /RSA/Régularisation de RMI)	3 368 500	1 771 000	1 489 000		3 260 000

Cette année a été marquée par un engagement fort de la Région : l'écriture et le vote du Plan Régional de Santé Environnement 4 (2024-2028). Ce plan co-piloté par l'Etat, l'Agence Régionale de Santé et la Région Hauts-de-France incarne les liens forts existant entre les questions de santé et de développement durable. Il a pour ambition de placer la santé au cœur des préoccupations environnementales, de développement économique et d'aménagement du territoire, en lien avec les autres stratégies et programmes régionaux et territoriaux.

L'adaptation des territoires aux changements climatiques, la lutte contre les inégalités sociales et environnementales de santé, et la prise en compte de la santé-environnement dans les politiques publiques, constituent en effet les enjeux globaux de demain.

Face aux défis de la décarbonation, REV3 est l'étendard et le catalyseur des ambitions et actions des Hauts-de-France pour promouvoir une région plus durable et plus solidaire. La santé a été identifiée comme un enjeu crucial pour répondre à ce défi. Soutenir une transition vers un système préventif plutôt que curatif, c'est opérer **une transition vers un système de santé plus sobre dans les pratiques de soins.** Cette approche valorise les **co-bénéfices en termes de santé, de climat et de réduction des inégalités** qui existent entre la transformation de l'économie française et l'évolution vers un système de santé plus résilient.

Afin d'engager la politique régionale de santé comme contributrice de l'atteinte aux objectifs REV3 et ainsi répondre aux enjeux environnementaux d'aujourd'hui et de demain, plusieurs ambitions ont été définies pour 2025.
D'une part, celle de favoriser l'aménagement des bâtiments durables. Il s'agit de constructions ou de rénovations qui, tout en assurant la qualité de vie et la santé des occupants, permettent la maîtrise de leurs impacts sur l'environnement. Pour ce faire, il convient notamment d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments. Dans le cadre du soutien au financement des maisons pluri professionnelles de santé,

une réactualisation du cadre d'intervention permettra de définir des critères qualitatifs répondant aux exigences de la démarche REV3 :

- Construction en maîtrise de l'artificialisation des sols
- Niveau de performance énergétique des bâtiments, gain énergétique dans le cadre d'une réhabilitation
- Provenance et qualité des matériaux utilisés
- Gestion des déchets.

D'autre part, celle de favoriser l'adoption de comportements permettant au public de limiter les situations d'exposition aux risques pour la santé, à travers le soutien à des actions qui répondent à différentes priorités telles que la prévention de l'exposition de la population à des pollutions dans l'air intérieur et extérieur, l'accès à une alimentation saine, locale, durable et équitable (alimentation biologique, non-transformée, équilibrée…) ou encore le renforcement du pouvoir d'agir des habitants, notamment des jeunes, en santé-environnement. L'AAP annuel « Prévention Innovation Santé environnement », dont les objectifs ont été définis en lien direct avec le Plan Régional Santé Environnement 4 devrait permettre de retenir des projets répondant aux exigences de :

- lutte contre la pollution extérieure
- limitation d'utilisation de produits ayant un impact écologique (pesticides, nanomatéraux…)
- développement d'une agriculture raisonnée et favorisant la production locale.

En Hauts-de-France, il est constaté un état de santé dégradé de la population. A cette situation sanitaire, viennent s'ajouter les problématiques de démographie médicale, on constate un manque crucial de praticiens en général et sur certaines spécialités particulièrement (psychiatrie, oncologie, ophtalmologie, dermatologie, gynécologie) et globalement une difficulté à organiser l'offre de soin de premier recours et sa continuité au quotidien du fait d'une répartition inéquitable des professionnels de santé, des difficultés de remplacements, d'installation sur certains territoires déjà faiblement dotés et d'organisations inadaptées (fermeture de services au sein des établissements de santé, réorganisation de l'accès aux urgences, déploiement de plans blancs…).

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être à tout âge sont des conditions essentielles au développement durable. La santé est un facteur de cohésion sociale, d'insertion ou de réinsertion professionnelle, d'amélioration des conditions et de qualité de la vie, de développement économique, d'éducation et de réduction des inégalités d'accès à la prévention et aux soins.

La politique régionale de santé s'inscrit, à la fois en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques régionales (vision globale et intégrée de la santé en Région), et dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), les Départements et les autres collectivités..

Il s'agit de permettre une nouvelle approche de l'action publique, en coordination et en complémentarité, voire en concentration, pour répondre au mieux aux besoins récurrents et émergents en matière de santé dans les territoires, dans un dialogue permanent avec les territoires dont les priorités et les interventions rejoindraient les axes de la politique régionale de santé.

Cette ambition qu'a posée la Région lors de la réactualisation de la politique régionale de santé en 2022 se décline en trois objectifs stratégiques pour lesquels un budget spécifique est proposé :

- Un plan de prévention priorisé ;
- Un accès aux soins facilité ;
- La promotion de l'excellence, de l'innovation et de la recherche.

1. Un plan de prévention pour la Région : comment prévenir et encourager les comportements favorables à la santé

« La meilleure façon de rester en bonne santé, c'est de ne pas tomber malade ». C'est pourquoi, la Politique Régionale de Santé donne la priorité à la prévention pour conserver, pour améliorer la santé de la population à court, moyen et long terme. Au regard des défaillances de l'organisation de l'offre de soins et de sa répartition inéquitable sur le territoire régional, la prévention n'est plus une priorité mais une nécessité. Il s'agit pour chacun de rester en bonne santé le plus précocement et le plus longtemps possible en adoptant les bons comportements. Ainsi la Région Hauts-de-France a décidé de dédier la part la plus importante de son budget en matière de santé aux actions de prévention primaires et secondaires.

Sachant que la survenue de nombreuses pathologies (cancers, maladies cardiovasculaires, obésité, diabète) est favorisée par l'adoption de comportements à risques (consommation de tabac et d'alcool, sédentarité, déséquilibre alimentaire...) ou d'exposition à certains risques (perturbateurs endocriniens, polluants, pesticides,...), la prévention et l'éducation à la santé jouent un rôle majeur dans la protection de la santé globale, elle-même constituant un déterminant de l'insertion sociale et professionnelle et du maintien dans l'emploi.

A ce titre, la Région poursuit le soutien aux actions de prévention et de réduction des inégalités d'accès à la santé, notamment en direction des publics fragiles qui s'inscrivent dans des démarches durables innovantes et adaptées au contexte socio-sanitaire : les publics précaires, les jeunes, les femmes.

En matière de prévention, le contexte sanitaire exige que les moyens qu'elle met en œuvre fassent l'objet d'une priorisation autour de quatre grandes priorités :

- La lutte contre les cancers, une des premières causes de décès, près de 60% tous âges et genres confondus (avec les maladies cardiovasculaires),
- La réduction aux expositions environnementales présentant un risque pour la santé et la lutte contre les effets du changement climatique sur la santé,
- La lutte contre les maladies sexuellement transmissibles dont le VIH/Sida,
- La lutte contre surpoids (l'obésité, diabète).

La lutte contre le surpoids et l'obésité est un enjeu fort, un marqueur de l'engagement politique régional en matière de santé. La définition de dispositifs spécifiques et complémentaires aux dispositifs existant va permettre de mener des actions de prévention au plus près des publics les plus vulnérables.

Cet engagement se concrétisera par :

- le lancement d'appels à projets dédiés permettant d'incarner un plan de lutte contre le surpoids et un plan santé environnement
- des dotations spécifiques et le déploiement d'un programme d'actions de prévention des maladies sexuellement transmissibles incarnées dans le plan SIDA « Vers une Région sans contamination »
- la poursuite de l'accompagnement des Espaces Ressource Cancer pour accompagner les malades et leur famille dans leur transition hôpital ville et veiller à leur apporter les soins de support nécessaires pour une meilleure vie au quotidien
- et la poursuite des conventions pluriannuelles d'objectifs en lien avec les acteurs principaux qui œuvrent en matière de prévention santé et dont les actions sont structurantes et à rayonnement intercommunal, départemental, voire régional.

Afin d'améliorer la prise en charge, la connaissance des patients, la consolidation des parcours de soins, la Région pourrait être amenée à accompagner le soutien d'actions expérimentales, d'appels à manifestation d'intérêt.

L'enveloppe du budget consacrée à la prévention s'élève à :

AE 2025 : 1 856 500 € **CP 2025 : 1 601 741,25 €**

2. Un accès aux soins facilité : comment favoriser l'égalité d'accès à des soins de qualité en luttant contre la désertification médicale et en développant une offre de santé de proximité

La Région en tant que chef de file de l'aménagement du territoire poursuivra son engagement à garantir une offre de soin au plus près des territoires. A ce titre, elle poursuivra son soutien à l'aménagement et l'équipement des maisons de santé pluri professionnelles et des centres de santé en zones sous dotées identifiées par une géographie prioritaire définie par l'Etat dont le zonage a été arrêté en mai 2022 (zone d'intervention prioritaires, zones d'accompagnement complémentaire et zones d'accompagnement régional).

Afin de répondre à la problématique de mobilité mais également à la mise en place de conditions favorables d'accueil des professionnels de santé et des étudiants stagiaires, la Région poursuivra sa politique de soutien au logement au sein des structures d'exercice coordonnées, et des collectivités.

Afin de compléter cette initiative et ne pas laisser les territoires en difficulté dans une situation d'iniquité s'agissant de la déficience de l'organisation de l'offre de soin, la Région pourra également, au cas par cas, accompagner les structures d'exercice coordonné en devenir (équipes de soins primaires…), les expérimentations menées par l'ARS (centres de soins non programmés…) mais également des initiatives portées ou accompagnées par les communautés professionnelles territoriales de santé dans ce domaine et, notamment à travers des solutions numériques.

Enfin, la Région a fait le choix, pour ancrer la démographie médicale (les spécialités en tension, la recherche…) sur le territoire régional et renforcer voire créer les services nécessaires auprès des hôpitaux périphériques les plus éloignés des centres hospitaliers universitaires, de soutenir les professions hospitalo-universitaires que sont les assistants à temps partagés et les chefs de clinique en Région. Les chefs de clinique en Région permettront également de renforcer le nombre de professeurs nécessaires pour maintenir et garantir la formation des étudiants en médecine.

L'enveloppe du budget consacré au soutien à la démographie médicale s'élève à :

AE 2025 : 857 000 € **CP 2025 : 1 103 258,75 €**
AP 2025 : 2 500 000 € **CP 2025 : 2 500 000 €**

3. La promotion de l'excellence, de l'innovation et de la recherche en santé : comment faire de notre région un territoire de référence

La recherche clinique, facteur de progrès médical, représente un enjeu sanitaire important pour la population. Cet enjeu sanitaire interagit avec un enjeu d'aménagement du territoire et d'excellence scientifique, l'objectif étant également de tisser un maillage territorial de la recherche. L'appel à projets « Recherche clinique dans les établissements de santé en région Hauts-de-France » permettra également de répondre aux enjeux de dynamisation de la recherche clinique hospitalière, d'améliorer la qualité des soins, de diffuser les innovations et de favoriser les échanges.

La Région souhaite renforcer **l'attractivité des établissements**. En l'espèce, il s'agit d'accompagner l'acquisition d'équipements favorisant une prise en charge optimale des patients et de meilleure qualité d'une part. D'autre part, il s'agit d'accompagner le rayonnement régional auprès des professionnels et de la population en proposant des réponses de recours inédites tout en développant la recherche et les filières de santé.

Enfin, au regard de la progression de la pyramide des âges, la part des seniors passerait ainsi dans la région de 15 % en 2013 à 25 % en 2050, soit plus de 1,4 million. Dans ce contexte d'évolution démographique il est nécessaire d'adapter notre société au vieillissement en prenant des mesures innovantes visant à assurer la qualité de vie des personnes âgées dans la cité, prévenir la perte d'autonomie, développer l'offre d'accompagnement et de soins pour les personnes en ayant besoin, aider les professionnels et les aidants. C'est pourquoi, la Région a, aux côtés de la CARSAT des Hauts-de-France, de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et des deux Centres Hospitaliers Universitaires, fondé le **Gérontopole des Hauts-de-France**.

La création d'un gérontopôle en Région Hauts-de-France vise, à l'instar des autres structures déjà existantes au sein de neuf régions, à constituer un centre régional de compétences et d'animation d'innovation et de recherche pour les acteurs du bienvieillir, avec pour enjeux d'apporter un soutien sur

l'ensemble des thèmes qui touchent à la personne âgée et ses proches, sur les volets de la prévention, des parcours de soins, médico-sociaux, et sociaux, de la formation des professionnels, jusqu'au développement de la silver économie.

A ces trois grands objectifs identifiés, pour accompagner la mise en œuvre de sa politique de santé, la Région continuera d'investir en matière d'observation, de caractérisation et d'objectivation des problématiques de santé à travers ses propres outils développés dans le champ du sanitaire et du social, mais également en s'appuyant sur les réseaux et outils développés par les acteurs concernés. L'Observatoire Régional de la Santé et du Social est le principal partenaire de ce champ sur lequel la région s'appuie pour disposer des indicateurs de santé sécurisés, de diagnostics territorialisés, de données générales ou thématiques, d'expertises particulières nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une politique au plus proche des problématiques rencontrées en Hauts-de-France et notamment par ses habitants les plus fragiles (santé des apprentis, observatoire de la santé environnement, formations sanitaires et sociales, démographie médicale…).

En l'espèce, il s'agit de développer les outils d'appui et d'accompagnement de la politique régionale de Santé dans le domaine sanitaire et social au plan régional et infra régional tels que le propose l'Observatoire Régional de la Santé et du Social et la plateforme sanitaire et sociale. Il s'agira également de mener des études prospectives.

A ce titre, la Région accompagne le programme annuel d'action décliné par l'OR2S dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale et multi partenariale partagée avec l'ARS Hauts-de-France et la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités.

Au titre du Gérontopôle des Hauts-de-France, une affectation 2024 a déjà été délibérée en décembre 2024, à hauteur de 10 000€, au titre des mesures de continuité budgétaire.

L'enveloppe du budget 2025 consacrée à la recherche, l'innovation et l'observation s'élève à :

AE 2025 : 655 000 € **CP 2025 : 555 000 €**
AP 2025 : 2 000 000 € **CP 2025 : 2 000 000 €**

BUDGET PRIMITIF 2025

10ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur François DECOSTER

CULTURE, PATRIMOINE, LANGUES REGIONALES ET RELATIONS INTERNATIONALES

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**25 839 275**	**26 809 577**	**5 336 587**	**1 095 000**	**33 241 164**
900 - Services généraux		278 404			278 404
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	25 464 275	26 398 743	5 186 587	1 095 000	32 680 330
906 - Action économique	375 000	132 430	150 000		282 430

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**68 583 981**	**51 447 858**	**31 834 938**	**850 870**	**84 133 667**
930 - Services généraux	1 339 390	540 641	575 800	64 000	1 180 441
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67 004 591	50 797 218	31 156 008	786 870	82 740 096
936 - Action économique	240 000	110 000	103 130		213 130

A) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**25 839 275**	**26 531 173**	**5 336 587**	**1 075 000**	**32 942 760**
900 - Services généraux					
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	25 464 275	26 398 743	5 186 587	1 075 000	32 660 330
906 - Action économique	375 000	132 430	150 000		282 430

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**67 244 590**	**50 907 218**	**31 259 138**	**776 870**	**82 943 226**
930 - Services généraux					
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67 004 590	50 797 218	31 156 008	776 870	82 730 096
936 - Action économique	240 000	110 000	103 130		213 130

1) Culture

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**21 464 275**	**18 036 513**	**4 512 587**	**15 000**	**22 564 100**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	21 464 275	18 036 513	4 512 587	15 000	22 564 100

*(*) A ce montant s'ajoute la somme de 3 881 025 € d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **25 345 300 €** d'AP rattaché à l'exercice 2025.*

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**67 004 590**	**50 797 218**	**31 156 008**	**25 000**	**81 978 226**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	67 004 590	50 797 218	31 156 008	25 000	81 978 226

*(*) A ce montant s'ajoute la somme de 16 768 617 € d'AE déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **83 773 208 €** d'AE rattaché à l'exercice 2025.*

La nouvelle politique culturelle, dont le cadre a été délibéré en juin 2023 et qui est mise en œuvre depuis 2024, a pleinement intégré l'ambition REV3 comme une priorité transversale afin de favoriser la diffusion des enjeux liés à REV3 auprès des acteurs culturels et des habitants et d'encourager la transition écologique au sein des projets et lieux culturels accompagnés.

Des éléments d'appréciation en lien avec REV3 sont désormais inclus dans l'ensemble des dispositifs de soutien au fonctionnement comme à l'investissement. Une attention toute particulière est, par exemple, donnée aux projets d'investissement permettant une meilleure efficacité énergétique des bâtiments ; certains types de dépenses sont également désormais exclus comme l'achat de véhicule thermique ; et les dispositifs de restauration du patrimoine ont intégré des critères de bonification en lien avec REV3.

De plus, dans le cadre de l'établissement d'un partenariat culturel triennal, les opérateurs structurants souhaitant bénéficier d'un engagement long de la Région doivent désormais s'engager sur des objectifs liés à la transition écologique, évalués chaque année via des indicateurs de suivi.

Finalement, un indicateur a été intégré dans les dossiers de demande de subvention permettant d'identifier les porteurs de projet disposant d'un référent REV3/développement durable au sein de leur équipe

En 2025, le travail sera poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des partenariats culturels triennaux, de l'intégration des enjeux REV3 dans les projets récurrents et de la prise en compte d'éléments d'appréciation afin de prioriser les nouvelles demandes dans un contexte budgétaire que l'on sait contraint.

De manière globale, à travers la proposition de budget 2025, la Région souhaite poursuivre l'ambition qui est la sienne depuis 2016 en faveur des arts et de la culture avec une volonté forte et revendiquée de se concevoir comme :

- Une région inventive, accélérateur du développement culturel ;
- Une région créative, catalyseur des filières et de projets artistiques ;
- Une région équilibrée, au service du développement culturel des territoires ;
- Une région participative, en agissant au plus près des habitants, et notamment des jeunes.

Depuis 2020, la Région Hauts-de-France est la 1ère région de France au titre de son accompagnement en faveur de la culture et compte le rester via le déploiement d'une politique culturelle toujours ambitieuse : soucieuse de la sécurisation du développement des filières artistiques et patrimoniales, et attachée à la reconnaissance d'une identité culturelle forte au service des territoires et des habitants des Hauts-de-France.

Pour rappel, en 2024, la politique culturelle a évolué afin :

- d'être plus lisible et plus claire pour simplifier et sécuriser la relation aux opérateurs ;
- et de permettre d'accompagner les mutations sociétales en cours révélées par les crises successives de ces dernières années (sanitaires, économiques, écologiques, énergétiques, sociales etc).

Ce faisant, elle a été recentrée autour de deux axes d'intervention phares :

- **L'attention portée au secteur artistique, culturel et patrimonial professionnel**, en plaçant la création et la diversité des expressions artistiques et patrimoniales comme point d'entrée central dans son accompagnement et en considérant le secteur culturel en tant que secteur d'activités professionnelles générant des richesses, créant des emplois, soutenant des parcours professionnels ;

- **L'attention portée aux habitants et à leur espace de vie**, en favorisant l'intégration de la culture dans la vie quotidienne des habitants, dans les dynamiques de leurs territoires, afin de donner à tous la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de pratiquer et de participer au développement de notre région.

De plus, deux priorités ont été réaffirmées :

- **le principe d'équité** vis-à-vis des filières artistiques, vis-à-vis des territoires, vis-à-vis des habitants ;
- **la transition écologique** et les mutations environnementales, dans le cadre de la dynamique REV3.

Dans un contexte budgétaire contraint d'une part, et face à une crise structurelle d'une grande partie des secteurs culturels d'autre part, la proposition de budget 2025 s'inscrit ainsi dans la continuité du travail engagé depuis 2016 et dans la réaffirmation de l'engagement fort de la Région en faveur d'une culture accessible à tous les habitants et aux côtés des acteurs culturels des Hauts-de-France.

Dans ce cadre, le budget 2025 a été bâti autour de 6 principes directeurs :

1. L'attention aux opérateurs culturels les plus fragiles (équipes artistiques, structures faiblement accompagnées, équipes œuvrant dans les territoires ruraux et plus faiblement dotés…) ;
2. L'attention à la création artistique en soutenant dans toutes les filières les dynamiques de création et en garantissant la liberté de création ;
3. L'attention à ce qui concourt à la découverte et à la pratique artistique et culturelle par la jeunesse (dispositifs et projets d'Education Artistique et Culturelle, comme PEPS (Parcours d'Education, de Pratique et de Sensibilisation à la culture ou Lycéens et apprentis au cinéma)) ;
4. L'attention aux territoires les plus faiblement dotés et présentant des fragilités (accompagnement via le dispositif des résidences longues de territoire, la politique de soutien aux manifestations culturelles de proximité, le soutien aux projets itinérants…) ;
5. L'attention aux filières les plus fragiles : comme le livre et la lecture considérant notamment les enjeux face à l'illettrisme ; les arts visuels considérant les situations de précarité de nombreux artistes-auteurs ; ou encore la Culture Scientifique et Technique Industrielle considérant les enjeux éducatifs qu'elle porte…
6. L'attention aux opérateurs culturels ressources remplissant des missions d'intérêt régional comme les agences, pôles et réseaux culturels régionaux.

2) Le patrimoine et la sécurité

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**4 000 000**	**8 362 230**	**674 000**	**1 060 000**	**10 096 230**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	4 000 000	8 362 230	674 000	1 060 000	10 096 230

*(*) A ce montant s'ajoute la somme de 2 800 000 € d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **6 800 000 €** d'AP rattaché à l'exercice 2025.*

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**751 870**	**751 870**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				751 870	751 870

Les dépenses prises en charge sont les suivantes :

- **751 870 €** en fonctionnement, essentiellement pour les fluides, mais aussi pour les travaux de maintenance programmée, les travaux d'urgence et les diagnostics divers sur les bâtiments culturels
- **10 096 230 €** en investissement, pour la poursuite de travaux, le lancement de nouvelles opérations et pour des interventions d'urgence et d'entretien visant au maintien du bon fonctionnement des sites et à leur sécurisation

La politique immobilière intègre la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3 « le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

En janvier 2023 a été adopté un programme d'investissement de 2,7 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional culturel.

3) La coordination de la stratégie « devoir de mémoire »

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL	**375 000**	**132 430**	**150 000**		**282 430**
906 - Action économique□	375 000	132 430	150 000		282 430

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL	**240 000**	**110 000**	**103 130**		**213 130**
936 - Action économique	240 000	110 000	103 130		213 130

Les territoires qui composent aujourd'hui la région Hauts-de-France ont été des champs de bataille qui ont façonné l'histoire de l'Europe et par deux fois celle du monde. Chaque famille des Hauts-de-France, chaque commune demeure tout particulièrement marquée par la Grande Guerre. Au regard de l'ambition régionale d'affirmer l'image et la notoriété des Hauts-de-France comme la région de la 1ère Guerre Mondiale, la Région poursuivra avec détermination la mise en œuvre des orientations politiques définies au titre du Devoir de Mémoire sur les objectifs suivants :

- Structurer une offre de visite à l'échelle des Hauts-de-France avec le projet régional **« Chemins de mémoire 14/18 »** qui va se concrétiser par la publication d'un guide et d'un site internet destiné aux habitants des HDF, et notamment les jeunes, aux visiteurs de proximité et aux clientèles internationales

- Accompagner l'amélioration de l'accueil et de la visite dans les musées et centres d'interprétation thématiques (ex. : Carrière Wellington, centre d'interprétation de Thiepval, Musée 14/18 de Souchez, site de Beaumont-Hamel, …)

- Renforcer les infrastructures d'accueil sur le haut-lieu de la mémoire nationale de Notre-Dame-de-Lorette (subvention régionale de 300 k€ allouée en 2023)

- Favoriser la connexion avec les opérateurs nationaux et les services déconcentrés de l'État.

Ce budget permettra la mise en œuvre d'actions de cette stratégie régionale tant sur la valorisation des sites et équipements que sur leur mise en réseau au travers des chemins de mémoire afin de poursuivre le programme voté par la Commission permanente du 22 novembre 2022.

Par ailleurs, avec la labellisation UNESCO intervenue le 20 septembre 2023 **de 139 sites funéraires et mémoriels** français, allemands, belges, américains et du Commonwealth de la Première Guerre mondiale **dont 43 en Hauts-de-France**, la Région va participer dès 2025 aux actions de la Mission UNESCO dédiée afin de connecter les opérations de valorisation de ces sites au projet régional « Chemins de mémoire 14/18 ».

La politique régionale en faveur du devoir de mémoire et du tourisme de mémoire se traduira notamment :

- Par la poursuite des dispositifs en faveur de la rénovation des monuments aux morts et des drapeaux pour les associations d'anciens combattants,

- Le déploiement du projet « Chemins de mémoire 14/18 »,

- L'aménagement des sites et équipements mémoriels inscrits dans le projet précité.

A ce titre, sont donc inscrites au budget 2025 en fonctionnement les sommes de 240 000 € en AE 2025 et 213 130 € en CP25 et, en investissement, les sommes de 375 000 € en AP2025 et 282 430 € en CP25.

En fonctionnement, 10.000 € d'AE 2024 ont été votés en DM de décembre 2024 au titre des mesures de continuité budgétaire et complètent donc les montants indiqués ci-dessus.

De plus, en 2025, 2ème année de mise en œuvre de la 2ème génération de contrat avec les territoires au travers des contrats de destination touristique, les enjeux afférant au tourisme de mémoire seront intégrés dans les objectifs des contrats sur les destinations où ces enjeux sont prégnants.

B) Parc de matériel scénique

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**20 000**	**20 000**
903 - Culture, Vie Associative, Jeunesse, Sports, Loisirs				20 000	20 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**10 000**	**10 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				10 000	10 000

La ligne budgétaire tant en fonctionnement (à hauteur de 10 000 €) qu'en investissement (20 000 €) est destinée à assurer les vérifications périodiques de sécurité du matériel (chariot élévateur, pieds de levage…) et à remplacer le matériel défectueux.

C) Relations internationales

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /		**278 404**			**278 404**
900 - Services généraux		278 404			278 404

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 339 390**	**540 640**	**575 800**	**64 000**	**1 180 440**
930 - Services généraux	**1 339 390**	**540 640**	**575 800**	**64 000**	**1 180 440**

L'axe « Energies pour l'Afrique » de la stratégie internationale de la Région est explicitement relié à la politique Rev3 notamment à travers le programme « acteurs de l'énergie pour l'Afrique » qui intègre les thématiques de la décarbonation de l'énergie, l'économie circulaire et le recyclage des déchets issus de projets d'électrification, les réseaux énergétiques intelligents, l''optimisation des réseaux existants, les mobilités durables, le bâtiment durable et son efficacité énergétique en lien avec le développement d'une énergie renouvelable.

L'axe « Diplomatie économique » : la grande majorité des accords de coopération signés entre la Région et ses homologues étrangers mentionne la question des transitions énergétiques et permettent de décliner des actions dans ce sens, quelques exemples :

- Accord Rhénanie du Nord-Westphalie (sujets de l'énergie, biodiversité, hydrogène, des mobilités durables, des batteries),
- Accord de L'Etat du Maryland mentionne la question des sciences de la vie et de la Bio économie)
- Coopération décentralisée avec la province du Québec encourage le développement de partenariats autour des transports durables et intelligents (mise en valeur des véhicules électriques, utilisation de l'hydrogène, recyclage de batteries),
- Feuille de route Royaume des Pays Bas : actions à mettre en œuvre autour des la transition énergétique (énergies renouvelables, favoriser les échanges en matière portuaire notamment en ce qui a trait à leur transformation au profit de la protection de la biodiversité et de la réduction de l'empreinte carbone).

La proposition budgétaire fléchée REV3 s'élève à s'élève à 80 000€ d'AE pour l'animation de partenariat ainsi que des échanges d'experts autour de la thématique des mobilités actives.

Le montant de 65 000€ de CP en HAE est fléché 100% REV3

L'axe « Mobilité européenne et internationale des jeunes » : sensibiliser et accompagner les jeunes sur la thématique de l'environnement, les transitions écologiques à travers le dispositif de mobilité Génération + et Erasmus - ex : l'envoi d'un groupe d'élèves aux Pays-Bas sur un projet autour de la gestion écologique de l'eau (sensibilisation à la préservation et à la sobriété dans la consommation des ressources non renouvelables),

Le montant de l'AE en lien avec la politique REV3 est évalué à hauteur de 100 000 €.

Les demandes formulées au titre du BP2025 favorisent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie des relations internationales qui se déclinent e 3 grandes thématiques : diplomatie économique, Mobilité européenne et internationale, Energies pour l'Afrique auxquelles s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions du territoire de la Région. Il est à noter un fort renforcement notamment sur la stratégie de voisinage.

Une dimension « pays voisins » continue à être introduite progressivement dans la stratégie relations internationales (pays cibles, mobilité transfrontalière des jeunes favorable à un meilleur apprentissage des langues étrangères, missions économiques renforcées).

Ce budget 2025 affiche un montant de CP 2025 de 1,46M€. il sera financé en partie par des recettes 2025 évaluées à 705 908 €.

1. Energie pour l'Afrique - CP 373 K€

Ce programme concerne principalement les dispositif « Acteurs de l'Energie pour l'Afrique » et le subventionnement du pôle de compétitivité MEDEE (expertise sur le dispositif précitée).

Les CP 2025 concernent principalement les « Mesures antérieurement décidées », en lien avec le dispositif susvisé.

2. Mobilité européenne et internationale AE de 1,11 M€ et CP de 765 K€

En 2025, il s'agira notamment :

- De poursuivre le soutien à l'information des jeunes sur les opportunités et bénéfices d'une mobilité internationale dans leur parcours vers l'emploi, notamment au travers du forum « Cap sur le Monde »,
- De poursuivre la dynamique des dispositifs de soutien à la mobilité, au travers de :
    - L'appel à projets Génération + mobilité (AE de 0,36 M€), En 2025, l'enveloppe sera consacrée au financement des mobilités vers les pays voisins et les zones de coopération Hauts de France.

      Une recette de 30 000 € de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) permettra de couvrir partiellement ce dispositif Génération+ Mobilité 2025. Cette recette couvrira les frais de déplacement et d'hébergement des jeunes en mobilité vers l'Allemagne. Cette recette est récurrente jusqu'en 2027.

    - Le dispositif MOBINOV Erasmus :
        - Une recette **complémentaire à MOBINOV 24** en réponse à l'appel à projet 2025, couverte par une AE équivalente, à hauteur de 300 000€ maximum.
        - Une prévision d'une AE 2025 de 700 000 €, portant la **demande de subvention déposée auprès de l'Agence France Erasmus+ France à hauteur d'1 million.**

Enfin, afin de continuer à animer la feuille de route établie entre la Délégation générale du Québec à Paris et la Région Hauts-de-France signée le 20 octobre 2022, il est proposé de reconduire le soutien régional au programme « Entrepreneuriat et développement économique » piloté par l'Office franco-québécois pour le Jeunesse (OFQJ). Le projet s'inscrit dans les objectifs régionaux de développement de l'insertion, de l'entrepreneuriat et de l'internationalisation des jeunes entrepreneurs à travers la mobilité internationale et les accords de coopération signés par la Région. Inscription d'une nouvelle AE 2025 de 20 400 € dans le cadre de la convention OFQJ et son programme de bourses « jeunes entrepreneurs » :

3. Diplomatie Économique une AE de 194 K€ et 177 K€ de CP et 64 K€ CP/HAE

Poursuite de la politique engagée au titre de la diplomatie économique, il s'agit :

- D'accompagner et de renforcer l'internationalisation des acteurs du territoire régional
- De favoriser la création d'emploi en Hauts de France
- De contribuer au rayonnement international de la Région Hauts de France

La Région est aujourd'hui engagée **dans de grands partenariats** aux **Etats-Unis (Maryland), au Maroc (Marrakech Safi), au Québec, en Pologne (Silésie), en Allemagne (RNW et Thuringe), aux Pays Bas, en Ukraine (Dnipro)** et dans un accord trilatéral dans le cadre du **Triangle de Weimar**. Maintien de la réorientation d'une partie de l'axe diplomatie économique vers une nouvelle stratégie des « pays voisins ». **Les missions et événements de rayonnement recensés** en *HORS AE* participent à cette réorientation et au maintien des objectifs de la diplomatie économique (64 000 €).

4. Programme Intervention territoriale AE 35 K€ et 80 K€ de CP

Ce volet vise à soutenir des acteurs publics et privés impliqués dans les relations internationales, à contribuer au développement et à animer les partenariats.

Il s'agit notamment d'assurer un soutien ciblé à Lianes coopération (35 K€) - Réseau Régional Multi Acteurs des Hauts de France.

.

BUDGET PRIMITIF 2025

11ème VICE-PRESIDENCE

Madame Marie-Noëlle DELAIRE

ARTISANAT, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**10 300 000**	**4 724 000**	**3 134 000**		**7 858 000**
906 - Action économique	10 300 000	4 724 000	3 134 000		7 858 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 250 000**	**2 337 600**	**2 586 000**		**4 923 600**
936 - Action économique	8 250 000	2 337 600	2 586 000		4 923 600

A) Artisanat

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025*	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**8 000 000**	**3 820 000**	**2 750 000**		**6 570 000**
906 - Action économique	8 000 000	3 820 000	2 750 000		6 570 000

*(*) A ce montant s'ajoute la somme de 500 000 € d'AP déjà affectée dans le cadre des mesures de continuité budgétaire, soit un montant total de **8 500 000 €** d'AP rattaché à l'exercice 2025*

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 990 000**	**730 000**	**540 000**		**1 270 000**
936 - Action économique	2 990 000	730 000	540 000		1 270 000

La feuille de route artisanat commerce établie pour la période 2024 -2028, votée le 20 juin 2024 décline la politique de soutien à l'artisanat et au commerce et intègre la dynamique REV3 en prenant en compte les évolutions énergétiques et les économies de ressources.

L'aide au soutien régional au commerce et à l'artisanat volet amélioration des points de vente fixe (REHA) accompagne la transformation du local d'activités de l'artisan ou du commerçant (axe bâtiments durables de REV3).

L'artisanat constitue un enjeu du SRDEII et un secteur essentiel au développement de l'économie de proximité. Les activités artisanales se déploient sur l'ensemble du territoire régional et permettent d'apporter aux habitants des Hauts de France des services de première nécessité.

L'année 2025 devra permettre de poursuivre le déploiement des dispositifs d'aides directes et d'accompagnement redéfinis en 2024 suite à l'adoption du SRDEII, avec notamment de nouvelles aides aux TPE reprises dans la feuille de route régionale en matière d'artisanat commerce.

En investissement,

1) Les Aides au développement des TPE artisanales, commerciales et de services

Nombre de TPE sont de statut artisanal. 3 objectifs sont particulièrement recherchés :

- Accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets de développement situés plus particulièrement dans les territoires ruraux.
- Favoriser la création et le maintien d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

En complément, l'aide à la digitalisation cible les TPE. L'objectif est de soutenir financièrement les artisans et commerçants qui souhaitent investir dans un projet de transformation numérique de leur activité et dans le développement de la vente en ligne.

Ce dispositif est un outil opérationnel au service du plan artisanat-commerce et de l'enjeu de redynamisation des centres villes et centres-bourgs des territoires. Il s'articule par ailleurs aux accompagnements proposés via le plan Booster TPE et vise à proposer aux petites entreprises un parcours complet d'accompagnement par la Région et ses partenaires pour réussir de bout en bout leur transition numérique.

2) Soutien régional au commerce et à l'artisanat,

Ce programme est destiné à aider l'artisanat des villes de moins de 10 000 habitants, dès lors que l'activité artisanale est conjuguée avec un point de vente, avec 2 volets :

- Le volet amélioration des points de vente fixe (REHA), subvention plafonnée à 12 000 €
- Le volet amélioration des points de vente mobile (MOBI), subvention plafonnée à 20 000 €

Ce dispositif vise tout naturellement les entreprises artisanales dont on connait l'importance pour la vie des bourgs et du milieu rural, en particulier pour ce qui concerne les camions de tournées.

En fonctionnement, la Région déploie plusieurs dispositifs d'accompagnement des TPE :

1) L'accompagnement des TPE

Ce programme regroupe plusieurs dispositifs : le Booster TPE qui est l'outil principal d'intervention de la Région pour l'accompagnement des artisans et commerçants (financements CMA et CCI), mais aussi des actions spécifiques proposées par la CMAR comme les artisans de qualité.

2) Le programme « centre-ville centre-bourg »

Au titre du développement économique, la Région soutient financièrement les communes retenues dans le cadre de l'appel à projet « centre-ville centre-bourg ». Ce sont ainsi près de 50 communes accompagnées sur la période 2019 – 2022. La Région apporte ainsi un soutien en matière d'ingénierie (poste de manager de centre-ville, études) ou de financement d'actions d'animation commerciale.

Ce programme a permis d'accompagner les 114 communes labellisées par la Région dans le cadre du dispositif centre-ville centre bourg au titre du développement économique pour la période 2019 -2022. Ce soutien est poursuivi sur la période 2023 -2027 auprès des 104 communes de nouveau labellisées.

L'année 2025 permettra de financer de nouveau les actions d'appui en ingénierie, d'études ou d'animation commerciale. Les crédits sollicités ont vocation à accompagner cette montée en charge du dispositif.

B) Economie sociale et solidaire

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**2 300 000**	**904 000**	**384 000**		**1 288 000**
906 - Action économique	2 300 000	904 000	384 000		1 288 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**5 260 000**	**1 607 600**	**2 046 000**		**3 653 600**
936 - Action économique	5 260 000	1 607 600	2 046 000		3 653 600

L'économie sociale et solidaire est une partie importante de notre économie régionale. Les Hauts-de-France comptent près de 15 000 établissements de l'ESS (dont 87% sous statut associatif, 8% sous statut coopératif, 4% de mutuelles et 1% de fondations). C'est plus de 200 000 emplois (dont 65% de femmes), soit l'équivalent d'un emploi salarié du privé sur 10 en région, pour une masse salariale d'un peu plus de 1,9 milliard d'euros.

Le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) a été adopté par le Conseil régional Hauts-de-France le 8 décembre 2022. Il permet, entre autres, de définir les grandes orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), et notamment au travers de son orientation 1, où la Région affirme sa volonté d'être au service des entreprises et des entrepreneurs de l'ESS.

En investissement

Les aides directes régionales font l'objet de cadres d'intervention qui précisent leurs modalités d'intervention et critères d'éligibilité. Ils ont été votés entre 2022 et 2023.

- Aide à l'investissement des entreprises de l'ESS (INV'ESS) : subvention d'investissement forfaitaire en fonction d'un montant d'investissements prévisionnels et de créations d'emplois liés. Mobilisable dans les 3 premières années post-création d'une entreprise de l'ESS.

- Des dispositifs spécifiques à l'ESS co-financés par la Région. Ces dispositifs sont ciblés sur l'accompagnement à l'émergence de « pépites de l'ESS », le développement des entreprises de l'ESS ou l'accompagnement des entreprises de l'ESS en difficulté :
    - **DASESS** : dispositif de soutien pour les entreprises de l'ESS qui connaissent des difficultés économiques et financières permettant un accompagnement et une consolidation financière par la mobilisation d'une avance remboursable de 5 000 à 100 000 € à taux 0 pour une durée de 12 mois.

- **Dispositif local d'accompagnement (DLA) :** Dispositif d'accompagnement porté par l'Etat et la Banque des territoires sur l'ensemble du territoire national permettant d'accompagner les entreprises dans leur stratégie de développement, de consolidation et de pérennisation.

En fonctionnement

A travers ses financements annuels ou pluriannuels, la Région propose aux entreprises de l'ESS des **aides et dispositifs constituant une boite à outils** permettant aux entreprises de se développer sur l'ensemble des Hauts-de-France.

1) Un dispositif spécifique sur la création d'entreprises en ESS impulsé par la Région

La Région a impulsé un dispositif complémentaire du SIEG Maison des entrepreneurs à travers le dispositif ACC'ESS en adoptant un cadre d'intervention spécifique à l'accompagnement des créateurs d'entreprises dans l'ESS sur l'ensemble du territoire régional.

2) Des dispositifs spécifiques à l'ESS co-financés par la Région

Le soutien au réseau France Active pour le déploiement de plusieurs outils de garantie notamment le Fonds d'Investissement pour le Développement de l'ESS (FIDESS) qui finance une étude de faisabilité de 6 à 9 mois permettant la création d'une nouvelle activité et d'emplois – *cofinancé par la Banque des territoires et localement par l'Etat, certains départements et intercommunalités.*

3) L'action des réseaux de l'ESS

Chaque année, sur sa politique régionale ESS, la Région soutient les plans d'actions de plusieurs réseaux de l'économie sociale et solidaire (CRESS, l'APES, l'URSCOOP et l'IRIAE) qui agissent à l'échelle régionale et fédèrent les entreprises de l'ESS et/ou acteurs de son développement.

4) L'aide pour des projets de coopération entre acteurs

Si le soutien direct aux entreprises de l'ESS concourt au développement du champ, l'accompagnement des intercommunalités par la Région dans la construction de politiques publiques locales de l'ESS et/ou d'interventions spécifiques à leur territoire contribue également à déployer une offre de proximité au service des entreprises et des entrepreneurs de l'ESS.

- **Aide aux coopérations territoriales économiques (COTE) :** Aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € sur 24 mois visant à soutenir les projets de coopération qui réunissent des acteurs de l'ESS, des entreprises, des collectivités locales, des acteurs de la recherche, des citoyens avec l'ambition de créer collectivement de nouvelles activités économiques en réponse au besoin du territoire.

- **Soutien aux territoires d'économie sociale et solidaire (TESS) :** Aide sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 50 000 € sur 24 mois visant à soutenir les EPCI s'engageant dans le développement de plan d'actions pour l'ESS sur leur territoire.

5) Des aides au bénéfice direct des entreprises pour leur projet

L'aide à l'innovation sociale pour cibler davantage les projets de développement et de transition portés par des entreprises de l'ESS ou des entreprises au statut classique mais à forte utilité sociale. (INSO) ou des aides à l'émergence de nouvelles activités de l'ESS (BUSIN'ESS).

BUDGET PRIMITIF 2025

12ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Arnaud DECAGNY

POLITIQUE DE LA VILLE, LOGEMENT, RENOVATION URBAINE ET APPRENTISSAGE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**52 938 200**	**38 180 658**	**5 832 017**	**220 000**	**44 232 675**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	24 154 200	21 432 783	347 217	220 000	22 000 000
905 - Aménagement des territoires et habitat	27 453 500	16 707 875	4 154 300		20 862 175
907 - Environnement	1 330 500	40 000	1 330 500		1 370 500

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**22 559 979**	**14 958 071**	**15 368 632**	**80 000**	**30 406 703**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	20 139 979	9 356 397	14 064 632	80 000	23 501 029
935 - Aménagement des territoires et habitat	2 420 000	5 601 674	1 304 000		6 905 674

A) Apprentissage

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**24 154 200**	**21 432 783**	**347 217**	**220 000**	**22 000 000**
902 - Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	24 154 200	21 432 783	347 217	220 000	22 000 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**20 139 979**	**9 356 397**	**14 064 632**	**80 000**	**23 501 029**
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	20 139 979	9 356 397	14 064 632	80 000	23 501 029

A noter : lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 4,58M€ d'Autorisations d'Engagement (AE) 2024 ont été affectées au titre des mesures d'exécution budgétaire anticipées.

Le budget proposé pour 2025 est de 45 501 029 € de Crédits de Paiement (CP) composé :

- D'une section de fonctionnement de 23 501 029 € consacrés au financement des CFA notamment par le biais du fonds de soutien, au versement des aides aux apprentis et au financement de politiques en faveur du développement et de la promotion de l'apprentissage

- D'une section d'investissement de 22 000 000 € consacrés au versement des subventions antérieurement votées et aux nouveaux projets d'investissement des CFA au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique,

A l'instar de l'ensemble des politiques régionales, les dispositifs de développement de l'apprentissage ont été réinterrogés pour s'inscrire globalement dans une réponse aux objectifs de « développement durable » tout en contribuant au modèle régional autour de la dynamique **REV 3**. La thématique Rev 3 est ainsi prise en compte au sein de la politique apprentissage tant sur le fonctionnement que sur les investissements sur différentes thématiques portant sur la mobilité douce, l'économie circulaire, le mix-énergétique.

Ces projets sont financés par la dotation de France Compétences au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique.

Il recouvre les dispositifs suivants :

En fonctionnement, les opérations relatives aux dispositifs « Formation d'avenir en apprentissage », « Nouvelles chances en Hauts-de-France », « Réussite des apprentis ».

En investissement, les opérations relatives à des constructions et rénovations en développement durable, de l'acquisition d'équipements vertueux tels que l'acquisition de simulateur mobile de conduite multi-machines, de banc de mesures à effet.

La politique immobilière intègre également la dimension REV3 en investissement comme en fonctionnement, les deux volets se répondant, et s'inscrit pleinement dans l'Axe 3 « le bâtiment durable et son efficacité énergétique » pour répondre aux 3 grandes transitions :

- Evolutions énergétiques et économie des ressources,
- Evolutions techniques, technologiques en lien avec les nouveaux modèles économiques,
- Evolutions sociales et sociétales dans le domaine des usages et des besoins.

En janvier 2023 a été adopté un programme d'investissement de 0,9 M€ sur la performance énergétique du patrimoine régional technique.

FONCTIONNEMENT

1) Maintenir le pouvoir d'achat des apprentis

La Région Hauts-de-France vient en aide aux apprentis pour soutenir le pouvoir d'achat et leur faciliter leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.

Elle s'appuie sur des aides directes et des dispositifs portés par les CFA au bénéfice des apprentis : aide à l'achat de matériel scolaire et professionnel et aides au transport, à l'hébergement et à la restauration (aides dites « THR ») via la carte génération ; Dispositif « Reprise des apprentis » ; Fonds de Solidarité des Apprentis (FSA) mobilisable sous conditions en cas de difficulté financière de l'apprenti mettant en péril la poursuite de sa formation.

Une AE de 13 766 242 € (qui s'ajoutent aux 4 588 747 € d'AE de mesures de continuité budgétaire votés en décembre 2024) et des CP de 18 354 989 € sont inscrits au budget 2025 pour poursuivre ces différents dispositifs à destination des apprentis.

Ce budget stable par rapport à 2024 permet de maintenir l'effort régional à destination des apprentis. Il représente 77% du budget de fonctionnement.

Ce montant prévisionnel (frais de gestion inclus) se décompose comme suit :

- *8 465 000 € sur l'aide à l'équipement,*
- *8 464 989 € sur l'aide transport – hébergement – restauration*
- *400 000 € de fond de solidarité des apprentis*
- *925 000 € de reprise des apprentis*

2) Agir pour un environnement favorable au développement de l'apprentissage sur les territoires

La Région Hauts-de-France a adopté un cadre d'intervention régionale en matière de fonctionnement pour programmer le fonds de soutien confié aux Régions conformément au Code du Travail et dédié aux CFA pour le développement de l'apprentissage en Hauts-de-France.

Une AE de 5 846 737 € et des CP de 4 634 640€ sont inscrits au budget 2025 pour ce fonds de soutien versé par France Compétences dans le cadre de la convention 2025-2027 signée avec la Région Hauts-de-France.

Ce montant représente près de 20% du budget total de fonctionnement.

Il doit permettre de financer des dispositifs :

- D'appui au développement de filières d'avenir (ex : dispositif « Formation d'avenir en apprentissage »)

- D'aide au rapprochement entre l'offre et la demande de contrats d'apprentissage (ex : dispositif « Nouvelles chances en Hauts-de-France »)
- D'amélioration de la qualité de l'accompagnement des apprentis (ex : dispositif « Réussite des apprentis »)
- D'initiative de sensibilisation à la création/reprise d'entreprise (ex : concours Créasup)
- Ou tout autre action portée par les CFA ou les OPCO s'inscrivant dans les objectifs impartis

3) Valoriser l'alternance et les formations innovantes comme voie d'excellence

➢ Le soutien aux évènements de proximité permettant le rapprochement offre / demande d'apprentissage

L'objectifs de ces évènements est de soutenir des initiatives territoriales visant à valoriser l'apprentissage, l'alternance et les métiers et à rapprocher les offres et les demandes de contrats d'apprentissage.

Ces dispositifs permettent aux acteurs locaux d'organiser sur leur territoire des évènements captant les jeunes, les familles et les entreprises locales (financement de jobs-dating, salons emplois-formation, forums, etc…)

➢ Le soutien de partenaires dans leurs actions de développement de formations en alternance ou innovantes en Région Hauts-de-France

Ce soutien se traduit par des conventions d'objectifs avec différents partenaires au profit de la jeunesse et du développement de l'alternance ou de parcours de formation innovants - Ex : Soutien de la Fédération nationale des Ecoles de Production pour l'appui aux écoles du territoire ; des EPCI ou autres prescripteurs de l'emploi et de l'insertion pour mener des études de développement de l'apprentissage dans les territoires sous dotés d'offre de formation par alternance, etc.

627 000 € d'AE et 473 250 € de CP sont dédiés à ces mesures.

4) Entretenir le patrimoine régional au service des apprentis

En fonctionnement, 80 000 € de CP sont inscrits au budget pour des dépenses de réparations courantes (petites interventions nécessaires à l'entretien courant des bâtiments) sur des biens immobiliers hébergeant des activités de formation par apprentissage et dont la Région est propriétaire

5) Lignes budgétaire en extinction

Il s'agit de régler les derniers dossiers liés au dispositif de soutien à l'apprentissage au secteur public en extinction pour un montant de 8 150 € de CP.

La ligne dédiée à la création et à la reprise d'entreprise n'est pas abondée en 2025 en autorisation d'engagement. Le concours CREASUP 2025-2026 pourra être financé sur le dispositif relatif au fonds de soutien. Les crédits de paiements inscrits correspondent au solde du financement du Concours 2024-2025 pour un montant de 50 000 €.

INVESTISSEMENT

Conformément au Code du Travail, les Régions ont la possibilité de financer les CFA en soutien à leurs projets d'investissement « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient ».

En correspondance avec son Plan Pluriannuel d'Investissement en Apprentissage (PPIA), la Région Hauts-de-France consacre un budget conséquent aux opérations de construction, d'extension, de rénovation, de mise aux normes et de financement d'équipements des centres de formation afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil adaptées.

En 2025, le budget consacré à cet effort de modernisation s'élève à un montant total de 24 154 200 € d'AP et 22 000 000 € de CP (recettes France Compétences) dont 270 000 € notamment pour les travaux de relamping (fin de l'opération) et pour la poursuite des travaux au CEFMA sur la rénovation du système d'assainissement ainsi que pour des travaux d'urgence et des réparations. Ces crédits permettent d'honorer les engagements antérieurs et d'affecter des crédits à de nouvelles opérations afin de poursuivre cette mission d'accompagnement aux investissements prévue par la loi. -

B) Politique de la ville et logement

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**28 784 000**	**16 747 875**	**5 484 800**		**22 232 675**
905 - Aménagement des territoires et Habitat	27 453 500	16 707 875	4 154 300		20 862 175
907 - Environnement	1 330 500	40 000	1 330 500		1 370 500

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
Total /	**2 420 000**	**5 601 674**	**1 304 000**		**6 905 674**
935 - Aménagement des territoires et Habitat	2 420 000	5 601 674	1 304 000		6 905 674

La politique de ville a intégré les objectifs et priorités Rev3 dans son cadrage. La politique de renouvellement urbain contribue aux objectifs Rev3, suivant l'axe bâtiment durable et son efficacité énergétique et en particulier en matière de gestion économe du foncier (reconstruire la ville sur elle-même). On peut estimer que 30 % des crédits engagés contribuent directement ou indirectement à Rev3.

100 % de ces crédits consacrés à la mise en œuvre de la politique du logement et en particulier l'ensemble des dispositifs visant la réhabilitation énergétique du logement contribue directement à la stratégie Rev3.

1) Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre de la Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la Politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants.

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national en plus des 32 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 57 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire. Elle mobilise à cet effet un budget spécifique de 240 M€ sur la période concernée. La Région a confirmé les modalités techniques et financières de son intervention et approuvé des enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables par EPCI par délibération du 29 juin 2017.

Les crédits « Renouvellement urbain » sont mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

Après l'aboutissement des négociations entre partenaires (ANRU, les EPCI et la Région), les sollicitations des porteurs de projet pour le financement des opérations d'investissement prévus dans ces programmes poursuivent leur montée en puissance.

Les autorisations de programmes et les crédits de paiement inscrits au BP 2025 permettront d'accompagner cette montée en puissance.

AP 2025 : 24 529 500 € **CP 2025 : 9 084 515,07 €**

2) Politique de la Ville (Hauts-de-France)

La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a instauré un contrat de ville unique porté par les Agglomérations et défini les instruments de la Politique de la ville dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires.

Le nouveau cadre régional d'intervention en faveur des habitants des quartiers concernés a été voté à la SP du 05 octobre 2023 pour la période 2024-2030.

39 contrats de ville ont ainsi été élaborés au cours de l'année 2024 pour la période 2024-2030. Ils concernent 204 quartiers et plus de 750 000 habitants, soit 12,5% de la population régionale. Le budget permettra de poursuivre la mise en œuvre en 2025 du nouveau cadre de soutien régional à la citoyenneté et à l'animation de la Politique de ville (Nos Quartiers d'Eté, Projets d'Initiative Citoyenne) et de soutien régional aux programmations des contrats de ville.

Il permettra également de mettre en œuvre la participation statutaire pour le centre de ressources politique de la ville - IREV ainsi que le soutien au CRPRS (Centre Régional de Prévention des Radicalités Sociales).

AP 2025 : 924 000 € **CP 2025 : 2 379 910,23 €**
AE 2025 : 2 320 000 € **CP 2025 : 2 841 128,16€**

3) Politique Habitat / Logement

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts-de-France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mettre en œuvre une politique transversale au travers des différentes compétences régionales en soutenant la réhabilitation énergétique du parc existant et l'emploi par le renforcement des filières du bâtiment (notamment celle de l'éco-rénovation).

Afin d'agir plus efficacement dans le champ de la rénovation thermique par un accompagnement global, technique et financier proposé aux particuliers, la Région a créé dès 2013 une Régie, établissement public gérant un service public, disposant de l'autonomie juridique et financière : le Service Public de l'Efficacité Energétique (SPEE). Le contrat de service public, qui arrive à terme fin 2024, a été redéfini et renouvelé pour la période 2025-2029, afin de renforcer l'incitation et l'accompagnement des ménages en vue d'une réhabilitation énergétique qualitative et performante (2000 logements individuels et 12 500 logements en copropriétés au minimum sur 5 ans), et d'assurer le financement des opérations de rénovation énergétique qualitative et performante dans le respect du principe d'équilibre budgétaire propre à un établissement public industriel et commercial.
La mise en œuvre nécessitera des évolutions dans l'organisation, le fonctionnement de la Régie du SPEE et dans sa gouvernance.

Le budget prévu permettra la participation complémentaire régionale contribuant à la mise en œuvre de ces nouvelles exigences.

Ce budget permettra également d'assurer la mise en œuvre et le paiement des engagements pris dans les différents programmes et dispositifs antérieurs.

AP 2025 :	**3 330 500 €**	**CP 2025 :**	**10 768 250 €**
AE 2025 :	**100 000 €**	**CP 2025 :**	**4 064 546,01 €**

BUDGET PRIMITIF 2025

14ème VICE-PRESIDENCE

Madame Véronique TEINTENIER

BIODIVERSITE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 532 650**	**1 662 824**	**503 550**		**2 166 374**
907 - Environnement	1 532 650	1 662 824	503 550		2 166 374

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 887 200**	**2 789 013**	**1 488 684**	**8 000**	**4 285 697**
937 - Environnement	3 887 200	2 789 013	1 488 684	8 000	4 285 697

Au regard de l'évolution de la feuille de route REV3 les projets de plantations, de restauration de milieux, de renaturation, l'action des partenaires sur ces sujets, les projets menés par les lycées dans le cadre de Lycée et Nature, et les actions de sensibilisation à l'environnement et d'accompagnement au passage à l'action portés par les 7 Centres Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIEs) , le centre Régional Permanent d'Initiatives pour l'environnement et le microcosme de structures associées à la Région qui contribuent à l'ambition de REV3.

Les impacts du changement climatique sur le fonctionnement des écosystèmes, la modification des aires de répartition des espèces, le développement d'espèces exotiques envahissantes, sont de plus en plus préoccupants. Parallèlement les écosystèmes contribuent à l'adaptation du territoire au changement climatique et les solutions fondées sur la nature sont l'une des réponses aux enjeux posés.

La biodiversité qui fournit des biens et services irremplaçables comme l'oxygène, des matières premières et denrées alimentaires représente un enjeu à l'échelle du territoire régional. Les milieux naturels et les espèces animales et végétales associées rendent de nombreux services : pollinisation, qualité de l'air, épuration de l'eau, prévention des risques naturels, amélioration du cadre de vie et attractivité, impacts sur la santé…

La biodiversité des Hauts-de-France est riche et variée, reflétant une mosaïque de milieux naturels. On y trouve des zones humides comme les marais et les estuaires, des forêts, des prairies et des paysages agricoles, des falaises...etc. La région abrite une faune et une flore diversifiée. Mais la surface occupée par les milieux naturels est restreinte en raison de la densité de population, de l'artificialisation et de la fragmentation du territoire.

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB, adossée au SRADDET) identifie ainsi les enjeux majeurs pour le territoire régional :

- Affirmer la place de la biodiversité dans le développement local et l'aménagement régional pour les territoires et les projets locaux ;
- Renforcer l'utilisation et la gestion rationnelle des services écosystémiques, en lien avec les activités utilisatrices et leur nécessaire performance ;
- Préserver et mettre en valeur les milieux naturels remarquables de la région ;
- Assurer une place durable de la biodiversité avec l'action touristique et les activités de nature ;
- Assurer une meilleure connaissance scientifique pour aider les prises de décision et favoriser une prise de conscience des habitants des enjeux liés à la biodiversité ;
- Renforcer la gouvernance, l'échange et l'implication de chacun autour des questions de biodiversité.

Les réponses pour préserver et restaurer la biodiversité sont multiples (la protection et la restauration des habitats et des espèces, une gestion concertée de la nature, une meilleure connaissance, une évolution des modes de transport, de production, de consommation, des pratiques agricoles, de l'occupation du sol…) et nécessitent d'impliquer un maximum d'acteurs des territoires : collectivités, entreprises, agriculteurs, forestiers, aménageurs, associations de protection de l'environnement, usagers de la nature, habitants…C'est dans ce sens que la Région a créé aux côtés de l'Office français de la biodiversité, de l'Etat et des Agences de l'eau, l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARB).

En 2025, la Région inscrira son action dans la continuité des actions engagées, en particulier : la reconquête de la biodiversité, la restauration des écosystèmes et leur préservation en bon état, la protection des réservoirs de biodiversité et le renforcement du réseau écologique, la protection des espèces en danger et la lutte contre les espèces invasives. Ceci implique de mobiliser tous les acteurs et les citoyens, de leur offrir un accès facilité à la nature mais aussi de mieux connaître la biodiversité et de mieux diffuser ces connaissances.

Les crédits mobilisés permettront :

- de poursuivre les dispositifs existant en matière de restauration de milieux naturels, de plantation d'arbres et d'arbustes notamment le long des chemins ruraux. Le dispositif plantation sur propriétés publiques du Plan arbres sera quant à lui suspendu en 2025, l'objectif de plantation d'un million d'arbres ayant été atteint avec succès ;

- d'accompagner la stratégie d'acquisition de la connaissance sur la biodiversité et l'accès à cette connaissance ;

- de proposer des actions d'envergure régionale visant à mobiliser les habitants, et en particulier Hauts-de-France Nature ;

- de faire des lycées des lieux d'exemplarité en matière de biodiversité ; grâce à la mise en œuvre du projet « lycée et nature » ;

- de financer la gestion conservatoire de milieux remarquables, des actions de sauvegarde des espèces et de lutte contre les espèces envahissantes ;

- de suivre le réseau Natura 2000 terrestre et de cofinancer l'élaboration ou la révision des documents d'objectifs, l'animation et les mesures de conservation déployées sur ces sites ;

- de soutenir le plan d'actions de l'Agence régionale de la Biodiversité.

La Région s'appuiera notamment sur les partenariats existant avec les conservatoires (espaces naturels et botaniques), les centres permanents d'initiative pour l'environnement (CPIE), les fédérations de pêche et des chasseurs, des associations ou structures de protection de l'environnement, qui bénéficient de conventions pluriannuelles d'objectifs.

1) Fonctionnement

Politique « Agir en faveur des écosystèmes »

Prévisionnel AE 2025 : 1 845 250 € (AE 2024 : 2 171 000 €) / CP 25 : 1 894 147,03 €

Cet axe de la politique permet de poursuivre les partenariats avec des acteurs majeurs, qui accompagnent la politique régionale (conservatoire d'espaces naturels, fédérations des chasseurs, de pêche…).

Une dépense hors AE à prévoir pour l'adhésion à Réserves naturelles de France (8 000 €).

A noter, lors de la décision modificative 2024 votée en séance plénière du 12/12/2024, 7 000 € d'Autorisations d'engagement 2024 ont déjà été affectées au titre des mesures /d'exécution budgétaire anticipées.

Politique « Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature »

Prévisionnel AE 2025 : 813 350 € (AE 2024 : 1 083 000 €) – CP 986 285,23 €

Cet axe permet :

- De poursuivre le partenariat avec les CPIE, qui permet également de soutenir l'ingénierie auprès des communes et notamment des communes rurales ;
- De financer les projets des lycées s'inscrivant dans le dispositif « Génération + lycée et nature » ;
- D'accompagner les centres de soin à la faune sauvage ;
- De mener des opérations d'envergure régionale telle « Hauts-de-France propres ». Un crédit est proposé pour mener des actions de communication (en lien avec la direction de la communication) : Festival de l'arbre et des chemins ruraux qui fait l'objet d'une proposition d'évolution notamment.

Les dispositifs permettant d'accompagner les associations qui développent des projets de sensibilisation par l'action en partenariat avec les collectivités (RDVE) et l'expérimentation visant à travailler avec les collectivités à la prévention des déchets dans la nature (Territoire zéro déchet dans la nature) sont gelés.

Politique « Structurer la connaissance sur la biodiversité »

Prévisionnel AE 2025 : 880 700 € (AE 2024 : 985 000 €) / CP25 : 722 650 €

Ce programme permet de financer l'acquisition de la connaissance biodiversité et sa diffusion, notamment le soutien aux bases de données biodiversité régionales.

Il permet également de financer la participation de la Région à l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) créée en 2022, l'ARB est hébergée par ENRx et accueille l'observatoire régional de la biodiversité.

Politique « Natura 2000 »

Prévisionnel AE 2025 : 347 900 € (BP+BS 2024 : 821 914 €) / CP25 : 682 615 €

Ce programme permet d'assurer le suivi du réseau de sites Natura 2000 et le financement de l'animation et des contrats permettant de garantir le bon état de conservation de ces sites. Il s'agit d'une compétence récemment transférée par l'Etat (au 1er janvier 2023).

Elle s'appuie sur des fonds FEADER et des fonds régionaux (contrepartie des fonds FEADER et fonds propres liés à la mise en œuvre de la compétence).

La plupart des dépenses liées à Natura 2000 (animation des sites, réalisation et actualisation des documents d'objectifs, contrats passés par les propriétaires ou ayant-droit) sont financées par le FEADER, les crédits inscrits au budget régional permettent de financer la contrepartie nationale ainsi que des dépenses liées au besoin de suivi du réseau (études).

Les crédits prévisionnels sont compensés par l'Etat.

2) Investissement

Politique « Agir en faveur des écosystèmes »

- Biodiversité et Eau

  Prévisionnel AP 2025 : 1 060 000 € (AP 2024 : 2 114 000 €) /CP25 : 1 070 109,31 €

  Il s'agit de financer les projets de restauration des milieux (terrestres et aquatiques), ainsi que les programmes d'investissement des partenaires (gestion des milieux remarquables, des réserves naturelles régionales, restauration des cours d'eau et des zones humides) et les actions en faveur de l'éco pâturage et de la nature en ville.

- Plan arbres

  CP : 521 304,79 €

  Ce programme permet de financer les projets de plantations qui répondent aux objectifs du plan arbres. Il a fait l'objet d'une AP pluriannuelle voté en 2020 (6 000 000 €) pour laquelle il reste 314K€. Les CP inscrits permettront d'honorer les dossiers antérieurs. En effet, les paiements interviennent majoritairement en année N+1.

Politique « Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature »

Prévisionnel AP 2025 : 253 650 € (AP 2024 : 297 000 €) / CP 25 : 231 959,90 €

Il s'agit d'accompagner les investissements nécessaires à la mise en œuvre des projets associatifs, des centres de soin ou encore des projets développés par les lycées. Il peut s'agir de l'achat de plants, de ruches, de matériels d'observation ou pédagogiques. Rendez-vous avec l'environnement (RDVE) n'est pas réactivé.

Politique « Structurer la connaissance sur la biodiversité »

Prévisionnel AP 2025 : 65 000 € (AP 2024 : 85 000 €) / CP 25 : 62 000 €

Il permet d'accompagner la collecte et la diffusion de données (matériels d'observation et informatique majoritairement).

Politique « Natura 2000 »

Prévisionnel AP 2025 : 154 000 € (154 000 €) / CP25 : 281 000 €

Il s'agit de financer les travaux de restauration et/ou préservation des sites Natura 2000. Comme pour les crédits de fonctionnement, la visibilité de la Région n'est pas encore suffisante pour évaluer les besoins précisément. Les crédits proposés correspondent au montant compensé par l'Etat.

La politique Natura 2000 s’appuie sur des fonds FEADER et des fonds régionaux (contrepartie des fonds FEADER et fonds propres liés à la mise en œuvre de la compétence).

La plupart des dépenses liées à Natura 2000 sont financées par le FEADER (volet investissement des contrats passés avec les propriétaires ou ayant-droit), les crédits inscrits au budget régional permettent de financer la contrepartie nationale.

BUDGET PRIMITIF 2025

15ème VICE-PRESIDENCE

Monsieur Antoine SILLANI

SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**37 640 306**	**16 156 140**	**6 288 860**	**740 000**	**23 185 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	37 640 306	16 156 140	6 288 860	740 000	23 185 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**18 808 851**	**8 592 567**	**11 692 155**	**5 507 278**	**25 792 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	18 808 851	8 592 567	11 692 155	5 507 278	25 792 000

A) Jeunesse

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 908 000**	**862 397**	**1 065 603**		**1 928 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 908 000	862 397	1 065 603		1 928 000

Avec près de 1,1 M de jeunes âgés de 15 à 29 ans, la Région Hauts-de-France compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (37,7% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans y représentent 18,5% de la population, contre 17,5% en moyenne nationale (dernières sources INSEE).

Par ailleurs, il est important de souligner que les Hauts-de-France restent particulièrement touchés par l'**ILLETTRISME**, puisque 11% de sa population âgée de 11 à 65 ans y est confrontée, contre 7% à l'échelle nationale, ce qui expose ses jeunes au risque d'exclusion sociale.

C'est dans ce cadre que depuis 2017, la Région Hauts-de-France structure son intervention en matière de politique Jeunesse au regard des **TRAJECTOIRES** de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle, une orientation confortée par la tenue d'Assises de la Vie associative et des acteurs de jeunesse en octobre 2022.

Si l'année 2025, compte-tenu du contexte économique national, nous impose un cadre budgétaire fortement contraint intégrant de nécessaires économies, la Région Hauts-de-France maintient des moyens pour poursuivre son intervention au regard de ces TRAJECTOIRES de jeunes vers l'insertion sociale et professionnelle en soutenant et mobilisant les acteurs associatifs de terrain.

Ces **TRAJECTOIRES** pour rappel**,** s'organisent en 4 leviers (**LES 4T**) que la Région Hauts-de-France s'engage à mettre en œuvre aux côtés des associations du territoire, dans le cadre d'un dialogue partenarial permanent.

Ainsi, la Région :

- soutient les acteurs qui luttent contre l'illettrisme ou contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir-être) nécessaires à cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes (**TREMPLIN**) ;

- agit par ailleurs en faveur de leur accès à l'emploi (**TRAVAIL**), à la mobilité (**TRANSPORT**) et au logement (**TOIT**).

1) Qualifier l'information à destination des jeunes et accompagner les acteurs jeunesse

Il s'agira, pour la Région de permettre l'accès de tous les jeunes à une information de qualité et de les accompagner pour faire de cette information un levier concret dans leur parcours. La Région Hauts-de-France poursuivra ainsi son soutien à la mise en réseau des structures information jeunesse afin de dispenser, sur tous les territoires et pour tous les jeunes et leur entourage, une information fiable et régulièrement mise à jour sur tous les aspects de leur vie (travail, mobilité, logement, droits, citoyenneté, santé…), afin de favoriser leur autonomie et leur engagement.

Dans le contexte budgétaire 2025, la Région priorisera sur les territoires, au plus près des acteurs associatifs locaux, le déploiement d'outils, de ressources, de méthodologies… permettant de qualifier et professionnaliser les structures accompagnant les publics jeunes, source d'insertion professionnelle.

2) Accompagner les trajectoires d'insertion socio-professionnelles des jeunes

La Région entend poursuivre son travail partenarial avec les acteurs du territoire qui, dans le cadre de projets ponctuels ou de démarches pérennes, contribuent à la « Trajectoire d'insertion sociale et professionnelle » des jeunes, tout en tentant de répondre à leurs problématiques quotidiennes (transport, logement etc.) propres à chaque territoire.

La Région soutiendra ainsi les projets ponctuels ou pérennes identifiés s'inscrivant dans un large panel thématique : entreprenariat, sport, santé, environnement, citoyenneté, numérique, mobilité, éducation aux médias … en lien avec les 4 leviers régionaux en matière de jeunesse et/ou la lutte contre l'illettrisme chez les jeunes.

En outre, il est à souligner qu'elle poursuivra son soutien aux chantiers de jeunes bénévoles, par lesquels les jeunes découvrent des métiers et savoir-faire à travers des expériences de vie collective et de service de l'intérêt général, **projets qui pourront intégrer et encourager les objectifs poursuivis par Rev3.** Un montant de 80 000€ est consacré à l'AE 2025 pour ces chantiers, identique à 2024.

Enfin la Région Hauts-de-France continuera de soutenir les structures qui déploient localement l'outil CLAP (Comité Local d'Aide aux Projets des jeunes) qui ont vocation à accueillir et accompagner qualitativement de façon individuelle et personnalisée les jeunes désirant monter des projets et valoriser leur esprit d'initiative.

3) Accompagner l'expression des jeunes

Il s'agira de permettre à des jeunes de s'exprimer et de s'impliquer dans la prise de décisions, sur des sujets qui les concernent, voire d'adopter ou de faire des recommandations sur des sujets d'importance ou d'actualité portant sur la jeunesse. En 2025, la priorité sera donnée à l'organisation de temps territoriaux autour de thématiques relevant des priorités régionales parmi les préoccupations des jeunes.

Elle continuera par ailleurs, de soutenir les démarches de Dialogue Structuré sur son territoire, démarches par ailleurs inscrites au Contrat de Plan Etat-Région.

B) Sports

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**36 640 306**	**15 923 439**	**6 066 561**	**740 000**	**22 730 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	36 640 306	15 923 439	6 066 561	740 000	22 730 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**13 145 601**	**5 604 207**	**8 458 515**	**287 278**	**14 350 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13 145 601	5 604 207	8 458 515	287 278	14 350 000

En 2025, la Région sera vigilante à maintenir son soutien au mouvement sportif et optimiser l'empreinte laissée par la précédente olympiade dans un contexte financier exceptionnel l'amenant à intégrer toutefois quelques économies.

1) La politique sportive poursuit son action en faveur des objectifs de transitions énergétiques et sociétales de Rev3

En 2025, la Région maintiendra les critères initiés en 2024 qui permettent de soutenir les manifestations écoresponsables, les équipements sportifs moins énergivores et les structures sportives qui s'engagent à réfléchir à des modalités de pratiques durables, en réponse notamment aux problématiques de changements climatiques.

2) Développer la pratique des activités physiques et sportives pour une population en meilleure santé

Le sport est devenu aujourd'hui un enjeu majeur de santé publique, la Région s'engage à montrer l'exemple et développe des actions collectives et transversales à destination de la qualité de vie au travail et de la bonne santé de ses agents.

3) Former les futurs sportifs de haut niveau et professionnaliser l'encadrement

Avec près de 1040 sportifs sur les listes ministérielles et 90 structures de formation (dont 17 centres de formation de clubs professionnels), la région Hauts-de-France est indéniablement une région de formation de sportifs de haut niveau.

La Région poursuivra ainsi son soutien :

- aux structures de haut niveau, notamment celles s'inscrivant dans les projets de performance des fédérations ;
- aux clubs et à leurs centres de formation, d'où émergent les futurs talents ;
- ainsi qu'aux sportifs eux-mêmes, qu'ils soient formés au CREPS de Wattignies ou dans une autre région quand la structure de formation répondant à leurs besoins n'existe pas en Hauts-de-France.

Par ce soutien, elle souhaite s'assurer que les jeunes puissent bénéficier d'un suivi médical adapté et des meilleures conditions pour construire leur double projet, sportif et scolaire ou professionnel.

La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la formation et à la professionnalisation de l'encadrement, permettant ainsi de mieux structurer les clubs et de mieux accompagner les sportifs.

4) Soutenir le parasport pour une meilleure inclusion des personnes en situation de handicap

Le développement du parasport sera encore une des priorités en 2025. La Région souhaite en effet que les personnes en situation de handicap puissent accéder plus facilement à la pratique sportive.

En cohérence avec la politique Handicap formalisée en 2023, elle poursuivra son action pour favoriser l'accessibilité de la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap au travers de ses équipements et du soutien aux structures et personnels engageant des actions en faveur de ces publics.

La Région a d'ailleurs adopté en séance plénière du 12 décembre 2024 pour mise en œuvre dès la saison 2025, une délibération portant sur l'ajout des disciplines cécifoot et changement de l'appellation ""classement national"" du niveau 2 handisport basket en fauteuil dans sa grille technique de subventions.

5) Fonctionnement des structures sportives

1. STAB

La Région Hauts-de-France, avec le Département du Nord et la commune de Roubaix ont renouvelé le contrat de délégation de service public pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2030 avec le Vélodrome couvert régional, Jean Stablinski.
Propriétaire de l'équipement et actionnaire majoritaire de la SPL, la Région et les autres collectivités délégantes ont co-construit un nouveau contrat répondant aux enjeux :

- de qualité du service rendu, des engagements, des moyens et efforts mis en œuvre pour assurer l'exploitation du vélodrome couvert régional,
- de l'efficience économique du modèle proposé, de l'engagement de performance économique du délégataire tant en matière de recettes, de charges, que de performances opérationnelles,
- du renouvellement du projet d'établissement « Sprint 2030 ».

2. Aréna Stade couvert Régional de Liévin

Membre majoritaire du Syndicat Mixte pour l'exploitation de l'Aréna Stade Couvert Régional à Liévin, la Région maintiendra ses engagements pour lui permettre de poursuivre la réalisation des missions qui lui sont confiées (formation, pratique et promotion du sport de haut niveau et rayonnement).

La Région poursuivra ainsi son intervention au sein des instances de gouvernance de ces deux différentes structures afin d'assurer leur développement, leur rayonnement régional, national et international.

6) La Région soutient la création et la rénovation des équipements sportifs

Les principales orientations de la politique d'investissement de la Région sont de permettre la diversité et l'accessibilité des équipements sportifs aux habitants des Hauts-de-France, de maintenir la priorité régionale en faveur de l'aisance aquatique et de l'apprentissage de la natation, d'accompagner les projets d'installations sportives du territoire aux services de ces habitants et de poursuivre l'initiative entreprise en faveur des équipements sportifs d'excellence.

En 2025, la Région Hauts-de-France poursuivra notamment cet engagement en veillant à mailler au mieux son territoire pour un développement équilibré du territoire.

Cette empreinte durable répond positivement aux défis des transitions énergétiques, économiques et sociétales qui s'inscrivent dans la dynamique Rev3. Aussi les équipements sportifs accompagnés répondront :

- à l'effectivité de la transition énergétique tant sur la réduction des consommations énergétiques qu'au travers du déploiement des énergies renouvelables ;
- aux enjeux de sobriété foncière ;
- à l'amélioration de la qualité de vie des habitants de la Région.

Ils contribueront en outre également au rayonnement du territoire régional.

Enfin, la Région assurera les interventions indispensables au bon fonctionnement de ses bâtiments dédiés au sport et poursuivra les travaux de rénovation et d'entretien du CREPS des Hauts-de-France à Wattignies et le vélodrome de Roubaix.

C) Communication sportive

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /				**5 220 000**	**5 220 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs				5 220 000	5 220 000

En 2025, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord et la Métropole Européenne de Lille unissent leurs forces pour organiser le Grand départ du Tour de France qui se déroulera début juillet 2025.

A cet effet, un groupement de commande a été créé pour porter le partenariat avec la société organisatrice du Tour de France. Une convention tripartite sera établie pour partager à part égale l'ensemble des dépenses et la prise en charge des évènements comme la présentation des équipes, la soirée des officiels, les villages des partenaires…

Par ailleurs, la Région Hauts-de-France poursuit sa politique de valorisation de l'image du territoire régional auprès du grand public par l'intermédiaire de clubs sportifs régionaux de haut niveau inscrits dans des compétitions nationales offrant un important retour médiatique.

Au titre de la saison 2025/2026, il a été décidé de mettre en place des marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif tant masculins que féminins et dispensant des disciplines de haut niveau.

Comme les années précédentes, les contrats d'image porteront également sur des manifestations sportives de grande envergure comme Paris-Roubaix, les 4 Jours de Dunkerque – Grand Prix des Hauts-de-France, la Route du Louvre ou l'Enduropale du Touquet…

Le budget alloué à la communication sportive se monte à 5 220 000 € en fonctionnement.

D) Vie associative

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 000 000**	**232 701**	**222 299**		**455 000**
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 000 000	232 701	222 299		455 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 755 250**	**2 125 963**	**2 168 037**		**4 294 000**
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 755 250	2 125 963	2 168 037		4 294 000

En Hauts-de-France, près de 100 000 acteurs associatifs proposent des services pour améliorer le quotidien des habitants de l'ensemble du territoire. Portées par l'engagement de près d'un million de bénévoles, appuyées par près de 200 000 salariés, les associations de la région contribuent activement au développement social et économique de l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Si depuis 2020, les conditions sanitaires et économiques ont fortement impacté le fonctionnement de nombre d'entre elles, les associations ont néanmoins continué, malgré la crise, à dispenser leurs services, au bénéfice notamment des personnes les plus démunies. A ce jour, elles continuent d'être un pilier du développement économique et social des territoires.

C'est pourquoi en 2025 et malgré un contexte économique fortement contraint, la Région maintient des moyens pour soutenir un public déjà lourdement impacté et fragilisé par la situation économique.

1) La politique Vie associative relève les défis des transitions énergétiques et sociétales avec Rev3

Plusieurs thématiques de la politique Vie associative s'inscrivent dans la dynamique Rev3. En effet, en fonctionnement, sur le dispositif CREAP, donc de l'aide à l'emploi associatif, 770 000 € d'AE 2025 sont inscrits dont certaines créations de postes intègreront la dynamique REV3, dans une proportion qui ne nous est pas connue à ce jour. Pour rappel en 2024, sur 41 postes accompagnés, 9 relevaient des objectifs de développement durable et donc de la dynamique REV3.
Pour le dispositif Hauts-de-France en Fête (HDFF) sur les 1 030 000 € d'AE 2025, une proportion de crédits sera allouée à des manifestation intégrant dans leur projet une dimension rev3 en mettant en avant une organisation écoresponsable. Pour rappel en 2023, 7 manifestations s'inscrivaient dans la dynamique Rev3.

2) Soutien à l'emploi associatif

L'emploi associatif reste un véritable enjeu économique et social pour la région.

Les plus de 10 000 associations employeuses en Hauts-de-France, salarient près de 200.000 personnes : soit plus de 145 000 Emplois Equivalent temps Plein (ETP) et 10,5% des emplois du territoire régional. Il développe, y compris dans des territoires isolés, des services le plus souvent non rentables et non délocalisables et ce notamment à destination d'habitants souvent en grande difficulté. La Région Hauts-de-France continue d'agir pour l'emploi associatif en 2025.

3) Accompagnement à la structuration de la vie associative

Les enjeux de la mise en réseau des associations sont essentiels et multiples.

Il s'agit notamment d'outiller, de professionnaliser, de mutualiser les bonnes pratiques des associations pour capitaliser un élan collectif et solidaire.

A ce titre, en 2025, la Région poursuivra aussi son soutien volontariste aux Têtes de réseaux associatives, qui offrent aux associations des espaces d'échange, des services, des outils, voire parfois une forme de « labellisation » de leurs projets ainsi qu'aux Guid'Asso.

En outre, elle resserrera en 2025 le soutien aux formations des bénévoles dispensées par les seuls Têtes de réseau et Guid'Asso généralistes pour poursuivre la dispense dans les territoires, de formations gratuites et de qualité.

4) Appuyer les dynamiques dans les territoires

En 2025, la Région Hauts-de-France continuera d'apporter son soutien aux événements organisés sur ses territoires, notamment les plus ruraux, afin de contribuer à leur dynamique de lien social ainsi qu'à leur rôle déterminant dans la préservation et la promotion des patrimoines locaux.

Elle poursuivra ainsi les dispositif « Hauts-de-France en Fête » en mode arrêtés et délibérations, et maintiendra son soutien aux acteurs associatifs développant des projets en lien avec les priorités Régionales (Rev3, valorisation de l'engagement, prévention de la radicalisation…).

5) Poursuivre le soutien aux Têtes de réseau caritatives (volets investissement et fonctionnement)

Dans le sillage de son action depuis plusieurs années, la Région restera en 2025, aux côtés des acteurs de solidarités, en maintenant son engagement auprès des associations caritatives dans leurs projets d'investissement et de fonctionnement dans le cadre de Conventions Pluriannuelles d'Objectifs avec les Têtes de réseaux d'associations caritatives agissant en Hauts-de-France.

6) Qualifier les rapports de la Région avec les associations

Les associations manifestent un besoin de communication permanent avec les institutions : informations actualisées, échanges, remontées des principales problématiques de terrain et des besoins, partage d'enjeux.

Ce dialogue partenarial s'entend à l'échelle locale, en s'appuyant sur les antennes Régionales et sur les espaces dédiés à l'accompagnement et à l'échange entre associations.

Cet objectif sera particulièrement renforcé en cette année 2025. Il s'ancre par ailleurs dans une démarche plus globale de dialogue permanent, dans le cadre de la Commission Régionale de la Vie Associative (CRVA), co-présidée par l'Etat et la Région) et réunissant aux côtés de divers partenaires publics, les principaux représentants associatifs en région.

BUDGET PRIMITIF 2025

PRESIDENT DE LA MISSION REV3

Monsieur Frédéric MOTTE

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**11 200 000**	**4 600 223**	**4 150 000**		**8 750 223**
907 - Environnement	11 200 000	4 600 223	4 150 000		8 750 223

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**1 810 800**	**3 282 600**	**627 400**		**3 910 000**
936 - Action économique	370 800	375 710	51 400		427 110
937 - Environnement	1 440 000	2 906 890	576 000		3 482 890

Rev3, marqueur du mandat et modèle de développement durable de la Région, poursuit son déploiement au cœur de l'institution et de l'ensemble des politiques régionales.

La région se transforme avec rev3, vers une économie décarbonée, un environnement protégé et une qualité de vie améliorée.

L'ensemble du budget 2025 des vice-présidences porte cette ambition institutionnelle et territoriale forte qui vise, par l'action régionale, à réduire la consommation énergétique, augmenter la production d'énergies décarbonées et renouvelables, préserver les ressources naturelles, dans une logique d'économie circulaire et de stockage de carbone.

Depuis juin 2022, la Feuille de route rev3 a lancé la démarche, en mettant l'accent sur les filières d'avenir stratégiques et innovantes et sur la déclinaison territoriale et citoyenne de rev3.

La récente actualisation de cette Feuille de route, en juin 2024, a permis de préciser voire d'intégrer dans la démarche des enjeux décisifs tels que les filières industrielles et leur décarbonation, la sobriété foncière, l'adaptation au changement climatique, la biodiversité et le vivant, l'agriculture durable…

Le déploiement de rev3 dans l'institution se poursuit et la récente présentation du Rapport rev3 du développement durable pour l'année 2023 a permis de présenter et valoriser les avancées en la matière.

Dans contexte, la politique portée par la direction rev3 (DREV3) et sa déclinaison budgétaire, en particulier au titre du FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle), s'inscrivent par définition totalement dans la feuille de route rev3, dont la direction assure l'animation et la coordination interne et transversale, en lien avec l'ensemble des pôles et des directions de la Région.

Le budget de la DREV3 s'inscrit presque exclusivement dans le cadre du CPER et de la convention d'application du FRATRI signée avec l'Etat (ADEME), qui en fixe les modalités de cogestion.

1) FONCTIONNEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AE 640 000 € - CP 1 761 973 €

Il s'agit d'appuyer des structures relais de l'action publique régionale sur le bâtiment durable et les ENR partagées, notamment les pôles d'excellence en lien avec les programmes d'actions d'autres directions régionales, les collectifs opérationnels (méthanisation, REI, hydrogène, solaire, bois...).

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AE 0 € - CP 568 693 € (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire, dans l'appui à la feuille de route régionale de 2020. Depuis 2023 la Direction de la transformation des entreprises (DTER) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD de l'année 2023.

Stratégies régionales et territoriales : AE 800 000 € – CP 1 057 157 €

Il s'agit d'appuyer des structures relais de l'action publique régionale sur les stratégies territoriales et citoyennes en transition (par exemple le CERDD, la MRES…) mais aussi des acteurs académiques, des collectifs opérationnels.

Promotion et qualification des projets rev3 : AE 370 800 € - CP 427 110 €

Ce programme sera centré sur le soutien de la centrale d'achats des bornes d'électromobilité, sur le recours à une expertise externe autour des enjeux rev3 et sur le partenariat dans le projet européen « GEAR UP » piloté par la Région des Marches (Italie), au titre du programme DEAR (*Development Education and Awareness Raising*), qui se déploie sur 2024/2027. Les premiers travaux de collaboration ont démarré et cette année verra les appels à projets se poursuivre.

Programmes historiques : CP 95 065 €

2) INVESTISSEMENT

Efficacité énergétique, ENRR Energie Renouvelable et Récupération : AP 0 € - CP 2 512 449 €

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées jusque 2024 notamment dans les domaines suivants : démonstrateurs des énergies alternatives (solaire, méthanisation, géothermie, bois…) et partagées (réseaux intelligents, bâtiment producteur d'énergie…), efficacité énergétique en entreprise…

Il est rappelé que le déploiement massif des ENR est renvoyé sur des instruments financiers (SEM Energies) ou le FEDER.

Nouveaux modèles économiques et de consommation : AP 0 € - CP 1 580 323 € (MAD < 2023)

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées avant 2023 relevant de l'économie circulaire, dans l'appui à la feuille de route régionale de 2020. Depuis 2023, la Direction de la transformation des entreprises (DTER) prend en charge les nouvelles actions, ainsi que les MAD de l'année 2023.

Stratégies régionales et territoriales : AP 0 € – CP 112 213 €

Il s'agit de prendre en charge les mesures antérieurement décidées (MAD) et votées jusque 2024 dans le domaine de l'accompagnement des transitions citoyennes et territoriales.

Prévention des risques technologiques : AP 50 000 € - CP 16 100 €

Il s'agit d'un financement réglementaire à mobiliser aux côtés de l'Etat et des collectivités afin d'organiser la cohabitation des sites industriels à risques (site SEVESO par exemple) et des zones riveraines.

Instrument Financier FEDER : AP 10 000 000 € - CP 3 000 000 €

Inscription des crédits nécessaires à la mise en œuvre, à partir de 2025, de l'instrument financier FEDER inscrit dans le programme régional au titre du développement des énergies renouvelables.

Dispositif régional d'aide à la conversion au bioéthanol des véhicules roulant à l'essence : AP 0 € - CP 50 000 €

Compte tenu de la baisse récurrente des dossiers déposés, le dispositif n'est pas reconduit pour 2025, les crédits inscrits doivent permettre de prendre en charge les derniers dossiers déposés au titre de travaux réalisés fin 2024.

Dispositif régional d'aide à l'acquisition de chargeurs ou bornes pour les véhicules électriques des particuliers : AP 1 150 000 € - CP 1 150 000 €

Mise en place d'un nouveau dispositif d'aide individuelle aux particuliers à l'acquisition de chargeur ou borne de recharge pour véhicule électrique

Programmes historiques : CP 329 136 €

BUDGET PRIMITIF 2025

Conseiller régional délégué

Monsieur Daniel FASQUELLE

TOURISME

INVESTISSEMENT

Chapitres	AP 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AP historique (a)	Sur AP 2025 (b)	hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**3 930 000**	**2 447 000**	**930 000**		**3 377 000**
906 - Action économique	3 930 000	2 447 000	930 000		3 377 000

FONCTIONNEMENT

Chapitres	AE 2025	Crédits de Paiement 2025			
		Sur AE historique (a)	Sur AE 2025 (b)	hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
TOTAL /	**7 938 500**	**4 517 000**	**4 074 987**		**8 591 987**
936 - Action économique	7 938 500	4 517 000	4 074 987		8 591 987

L'économie touristique en HDF représente aujourd'hui plus de 6 milliards de consommation touristique (4% du PIB régional), en constante progression de 3 à 4 % chaque année avec près de 80.000 emplois (hors saisonniers) représentant 4,3% de l'emploi en région qui connaît depuis la fin du XVIII^{ème} siècle des vagues successives d'évolution des pratiques et des attentes de clientèles avec une place prépondérante prise par le digital et les entreprises qui exercent leur activité uniquement via Internet.

Toutefois, on constate ces dernières années une nouvelle tendance dans les attentes des clientèles pour leurs parenthèses touristiques avec des besoins de plus de proximité, plus d'authenticité, plus d'expériences à partager et plus de rencontres.

L'enjeu est donc de miser sur l'innovation et les transitions en confortant les atouts et saisissant les opportunités dont disposent la région et ses destinations pour agir sur la transformation de l'économie touristique en s'appuyant sur :

- Les préceptes des révolutions touristiques successives survenues depuis l'avènement du tourisme
- Les ambitions de la 3ème révolution industrielle en Hauts-de-France

pour contribuer à la transformation de l'image des Hauts-de-France et à son attractivité au travers des marqueurs de l'identité*, de la visibilité, de la notoriété et de l'image.

- **Identité*** : faire rayonner les totems correspondants à l'identité des territoires en s'appuyant sur les acquis des contrats de rayonnement touristique – les **destinations** des **HDF**
- **Visibilité** : agir sur les offres correspondantes aux attentes des clientèles et aux atouts de la région (vélotourisme, tourisme équestre, nautisme, plaisance, congrès/séminaires, digitalisation, IA, ludification des patrimoines (musées, entreprise du patrimoine vivant, savoir-faire) hébergement …) – **l'expérience HDF**
- **Notoriété** : faire connaître les HDF par le développement de projets régionaux (littoral – ambition maritime, mémoire, tourisme gourmand, tourisme brassicole, grands événements …) – les **phares** des **HDF**
- **Image** : concrétiser l'esprit des HDF en l'associant à la notion de convivialité et d'art de vivre – **la générosité naturelle des HDF**

La vision globale serait d'aller vers un tourisme responsable, durable et innovant, notamment socialement, qui se structure sur l'identité* des territoires qui n'est pas délocalisable en agissant sur la performance économique, sociale et environnementale des offres tout en respectant la qualité de vie des habitants et la valeur expérientielle et mémorable du voyage.

**Une identité créatrice de liens, de valeur, de sens et de différences*

Les opportunités liées à la 3ème révolution industrielle correspondent pleinement aux mutations identifiées de la 4ème révolution du tourisme et guideront les actions mises en œuvre dans les démarches et projets initiés dans le cadre de la politique régionale de développement touristique au regard de 3 éléments clés :

• L'enjeu des transitions (sociétale, économique, écologique, …) dans le tourisme
• La prégnance de la proximité : le « made in à côté » et l'expérience conversationnelle
• La fin du cash, l'arrivée de la 5G : la place du digital et du numérique

L'innovation touristique sous toutes ses formes et le tourisme durable constitue ainsi le socle de mise en œuvre de ces démarches et projets qui s'articulent sur 3 axes.

1- La transformation des territoires en destinations touristiques

2- Un marketing affinitaire et partagé : la générosité naturelle des Hauts-de-France

3- Les marqueurs régionaux au service de l'attractivité

1) La territorialisation de la politique de développement touristique

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local, est également un vecteur de développement et d'aménagement du territoire. Le dialogue avec les territoires joue ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs, en valorisant l'identité et les atouts des territoires dans une logique de proximité.

2025 sera l'année de développement de la 2ème génération des contrats avec les territoires dans le cadre de **contrats de destination touristique** plus axés sur les attentes de la clientèle dans un objectif de transformation de l'offre pour y répondre et en faire des destinations uniques par leur identité et leur authenticité.

12 contrats ont été finalisés en 2024 et 14 contrats sont en cours de définition. Ils couvriront plus de 90% de l'espace régional.

2) Le marketing territorial

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et à l'international, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale de marketing territorial qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Outil de mise en œuvre de la politique globale de marketing territorial de la Région, le comité régional du tourisme et des congrès Hauts-de-France (CRTC) a redéfini sa plateforme de marque avec une marque unique, **Hauts-de-France Tourisme** et une nouvelle signature : ***la générosité naturelle*** afin de valoriser la destination et les territoires avec un positionnement à la fois légitime, spécifique et en lien avec les nouvelles tendances et valeurs sociétales et de développer la fierté d'appartenance des habitants en leur transmettant les arguments et les outils pour être ambassadeurs de leur région.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, Hauts-de-France Tourisme contribue ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région, en s'appuyant notamment sur une stratégie de marketing territorial dont les principales concrétisations sont ;

- le portail www.tourisme-en-hautsdefrance.com
- la plateforme d'intermédiation www.weekend-hautsdefrance.com/

qui sont les portes d'entrée de l'écosystème digital construit par le CRTC pour capter et fidéliser les clientèles.

Ces outils de marketing ont par ailleurs été complétés par un guichet unique en capacité de fédérer toute l'offre de services disponible pour accompagner les socioprofessionnels et les porteurs de projets dans leurs mutations et transformations.

3) L'attractivité touristique régionale

Il s'agit ici d'accompagner les filières touristiques, les aider à se structurer et se professionnaliser par le développement de projets régionaux pilotés par la Région en lien avec les partenaires identifiés pour accélérer leur mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que sont déployés les projets concernant :

- le développement du tourisme gourmand avec la poursuite d'actions structurantes suite à l'année 2023 consacrée au déploiement du label « région européenne de la gastronomie », notamment le projet de création d'une cité de la bière en Hauts-de-France pour révéler l'identité culinaire des Hauts-de-France et faire de cette filière un vecteur d'attractivité régionale ;

- la poursuite du développement de la plateforme Hauts-de-France Innovation Tourisme (HIT) dont l'objectif est de miser sur l'innovation et les transitions pour agir sur la transformation de l'écosystème, des méthodes et des acteurs en lien avec les orientations de Rev3 ;

- La mise en place d'un référentiel tourisme durable>Rev3 pour accompagner les porteurs de projet dans leur transition ;

- Le tourisme de savoir-faire par le développement de la visite d'entreprises ;

- La mise en tourisme des itinéraires doux et notamment des véloroutes en lien avec le Plan Vélo et de la Route d'Artagnan en lien avec le Plan Cheval ;

- Le tourisme de mémoire avec les « chemins de mémoire 14/18 » pour faire des Hauts-de-France la région de la 1ère Guerre Mondiale (projet faisant l'objet d'une présentation spécifique dans le présent budget) ;

- Une réflexion sur le tourisme de répit des aidants familiaux.

4) Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique

Cet axe a fait l'objet d'un appel à projets permanent clôturé par décision de la Commission permanente du 28 novembre 2024 (délibération n° 2024.01660).

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2014-2020

FONDS	NPdC	Picardie	Total Hauts-de-France
FEDER	854,95M€	308,64 M€	1 163,60 M€
FSE	149,56 M€	72,57 M€	222,13 M€
IEJ	34,25 M€	11,46 M€	45,71 M€
FEADER	168,13 M€	196,46 M€	364,59 M€
FEAMP			16,84 M€
Total	**1 206,89 M€**	**589,13 M€**	**1 812,87 M€**

La Région Hauts-de-France est Autorité de Gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de **1,81 Mds d'euros**, ces fonds participent au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.

Pour la nouvelle initiative **React-EU**, la Région a bénéficié d'une enveloppe complémentaire globale de FEDER à hauteur de **266,81 M€** pour les deux PO.

La Région est également autorité de gestion de deux Programmes de Développement Rural (PDR) **FEADER** (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural). Les modalités de gestion sont exercées de manière partagée avec l'État.
Ces deux programmes de la période 2014-2020 ont été prolongés de 2 ans, ainsi une enveloppe complémentaire FEADER et un fonds de relance FEADER ont été attribués pour un montant global de **111,32 M€** au titre des deux PDR (Picardie et Nord pas de Calais).
Ces deux programmes représentent une enveloppe de **364,59 M€** pour le territoire des Hauts de France sur la période 2014-2020.

Aussi, la Région Hauts de France s'est vue confier par l'Etat, la gestion déléguée de certaines mesures du Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche (**FEAMP**).
Le FEAMP représente une enveloppe de **16,84 M€** pour le territoire des Hauts-de-France sur la période 2014-2020.

A l'exception du FEAMP, les fonds européens mobilisables en Région Hauts-de-France restent territorialisés à l'échelle des deux anciens périmètres régionaux, l'accord de partenariat liant la France à l'Union Européenne pour la période 2014-2020 ayant été approuvé avant la loi de création des nouvelles Régions.

La mise en œuvre des fonds reste donc assurée par versant, seul le FEAMP disposant d'une enveloppe commune à l'échelle des Hauts-de-France.

Rappel des maquettes financières par fonds pour la période 2021-2027

Sur la programmation 2021-2027, l'ensemble des Fonds européens mobilisables sont maintenant territorialisés et sont contractualisés à l'échelle de la région des Hauts-de-France, à l'exception du Fonds pour une Transition Juste (FTJ) mobilisable uniquement sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et de dispositifs territorialisés spécifiques (appels à projets urbains et ruraux, dédiés au bassin minier, Investissements Territoriaux Intégrés pour les métropoles de Lille et d'Amiens).

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion du Programme Régional FEDER/FSE+/FTJ (Hauts-de-France) sur la période 2021-2027.

La Région des Hauts de France a de nouveau accès aux quatre fonds européens intervenant traditionnellement sur notre territoire :

- **FEDER, FTJ et FSE +** : A ce jour, **1,36 Md €** sont mobilisables à travers le Programme régional Hauts-de-France 2021-2027 sur le FEDER, le FSE+ et le Fonds pour une Transition Juste (FTJ).

FONDS	Hauts de France
FEDER	897,42 M€
FTJ	227,83 M€
FSE +	232,45 M€
FEAMPA	17,94 M€
FEADER	144,00 M€
total	**1 519,64 M€**

Il est à noter que le **Fonds pour une transition juste (FTJ)** intégré comme priorité, prévu pour la période 2021-2027, résulte de la communication de la Commission européenne du 11 décembre 2019 sur le pacte vert européen (feuille de route ayant pour objectif de rendre l'économie de l'UE durable avec un objectif : l'amélioration de l'empreinte environnementale par la mutation industrielle des territoires).
Le Fonds pour une transition juste est l'un des principaux outils dont dispose l'Union pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050.

Le Fonds pour une transition juste est essentiel pour soutenir les territoires les plus touchés par la transition vers la neutralité climatique et éviter l'aggravation des inégalités régionales. Ses principaux objectifs sont d'atténuer les effets de la transition en finançant la diversification et la modernisation de l'économie locale.

En Hauts de France, le FTJ finance des projets qui s'inscrivent dans une logique de diversification économique découlant de la transition vers une économie bas carbone. Il agit à travers une mobilisation des filières génératrices de valeur ajoutée associée à l'économie circulaire. En voici quelques exemples :

- La mise en œuvre à l'échelle industrielle d'unités de production de molécules biosourcées et leur transformation en molécules d'intérêt ou matériaux innovants à plus forte valeur ajoutée
- Le développement de plateformes de préparation et mise en circulation des matériaux issus

de la déconstruction/rénovation des bâtiments, et des chantiers de travaux publics
- Le recyclage des métaux stratégiques peut être soutenu comme les catalyseurs, le recyclage de chutes ou de déchets d'alliage à forte valeur ajoutée.

Le montant de ce fonds alloué dans le cadre du programme Régional HdF 2021/2027 s'élève à **227,83 M€** pour soutenir les territoires du Nord et du Pas-de-Calais dans leur transition vers la neutralité climatique.

Le **FEAMPA** qui s'inscrit également dans le calendrier 2021-2027 et qui, comme pour la période actuelle, fait l'objet d'un programme national dont une part de l'enveloppe est déléguée en gestion aux Conseils régionaux.
Le montant de l'enveloppe s'élève à **17,94 M€.** Le FEAMPA doit permettre d'accompagner la mise en œuvre du plan d'action régional pour la filière halieutique qui a été voté le 22 juin 2023, notamment sur le volet innovation de l'ensemble de la filière. Ces innovations viseront notamment l'amélioration de l'efficacité énergétique des navires, des entreprises aquacoles ou de transformation des produits halieutiques. Par ailleurs, le FEAMPA accompagne les investissements permettant l'amélioration des conditions de travail pour rendre attractive l'ensemble de la filière.

Le **FEADER** qui connaît une situation différente des trois autres fonds. Le Programme actuel a été prolongé pour 2021/2022, avec une dotation financière complémentaire, préemptée sur le budget 2021-2027 et complétée par des crédits européens de relance (Cf. Point 4.1 ci-dessus). Cela a donc permet donc de poursuivre les dispositifs déjà en vigueur, dans un cadre de gestion similaire à celui en place. Depuis 2023, un nouveau cadre d'intervention pour la Politique Agricole Commune est entré en vigueur, avec la mise en place dans chaque Etat Membre d'un Plan stratégique national pour l'ensemble de la Politique Agricole Commune, au sein duquel sera répartie la gestion des mesures entre l'Etat et les Régions. Le montant de la maquette est de **144,00 M€.**

Prévisions 2025 présentation croisée (dépenses/recettes)

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FSE + IEJ	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	- €	- €
05100007 - PO 2021 2027 FSE	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	- €	
FSE HDF Programmation 2021/2027	15 000 000,00 €	15 000 000,00 €	- €	- €
61N00001 - Egalité accès apprentissage-N	- €		- €	
61N00002 - Egalité accès à l'Ens Sup-N	- €		- €	
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	- €		- €	
61N00004 - FSE (NORD)	- €		- €	
FSE PO NPDC Programmation 2014/2020	- €	- €	- €	- €
61S00001 - ESS (SUD)	- €		- €	
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	- €		- €	
61S00005 - SAS Apprentissage	- €		- €	
61S00006 - Développeurs apprentissage	- €		- €	
FSE PO PICARDIE Programmation 2014/2020	- €	- €	- €	- €
FEDER	67 170 073,80 €	67 170 073,80 €	120 229 379,44 €	120 229 379,44 €
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	50 790 073,80 €	66 870 073,80 €	78 510 172,20 €	114 830 172,20 €
052000032 - Fonds de transistion Juste	16 080 000,00 €		36 320 000,00 €	
FEDER HDF 2021/2027	66 870 073,80 €	66 870 073,80 €	114 830 172,20 €	114 830 172,20 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €		- €	
FEDER REACT-UE NPDC	- €	- €	- €	- €
62N00001 - Infra développement R&I -N	- €		- €	
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	- €		- €	
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	- €		- €	
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	- €		- €	
62N00007 - Applications TIC (NORD)	- €		- €	
62N00008 - Prod distrib énergie renouv -N	- €		- €	
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	- €		- €	
62N00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-N	- €		- €	
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	300 000,00 €		1 990 578,24 €	
62N00014 - Strat faible Em carbo Trans -N	- €		- €	
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	- €		- €	
62N00016 - Tech fble em carbo-Valo éco -N	- €		- €	
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	- €		- €	
62N00018 - Patrim naturel et culturel -N	- €		1 559 629,00 €	
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	- €		- €	
62N00020 - Environn urbain et friches -N	- €		- €	
62N00021 - Adaptation chgt climatique -N	- €		- €	
62N00024 - FEDER (NORD)	- €	300 000,00 €	- €	3 550 207,24 €
62N00025 - Assistance technique FEDER -N	- €		- €	
FEDER PO NPDC Programmation 2014/2020	300 000,00 €	300 000,00 €	3 550 207,24 €	3 550 207,24 €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €		- €	
FEDER REACT-UE PICARDIE	- €	- €	- €	- €
62S00001 - Infra développement R&I - S	- €		- €	
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	- €		- €	
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	- €		- €	
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	- €		- €	
62S00005 - Croissance PME marchés -S	- €		- €	
62S00006 - Très Haut Débit (SUD)	- €		- €	
62S00007 - Applications TIC (SUD)	- €		- €	
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	- €		- €	
62S00009 - Eff énergétique, ENR ds ent -S	- €		- €	
62S00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-S	- €		- €	
62S00011 - Eff énergétique,ENR lgt soc -S	- €		1 311 000,00 €	
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	- €		- €	
62S00013 - Filiere Eco Batiment (SUD)	- €		- €	
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	- €		- €	
62S00018 - Risques naturels (SUD)	- €		- €	
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	- €		- €	
62S00020 - Environn urbain et friches -S	- €		- €	
62S00022 - Service en milieu urbain (SUD)	- €		- €	
62S00023 - Hebergement d urgence (SUD)	- €		538 000,00 €	
62S00024 - FEDER (SUD)	- €		- €	1 849 000,00 €
62S00025 - Assistance technique FEDER -S	- €		- €	
FEDER PO PICARDIE Programmation 2014/2020	- €	- €	1 849 000,00 €	1 849 000,00 €
FEADER	8 500 000,00 €	8 500 000,00 €	60 000 000,00 €	60 000 000,00 €
630N0001 - FEADER NORD	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	20 000 000,00 €	20 000 000,00 €
PDR NPDC	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €	30 000 000,00 €	20 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €
PDR PICARDIE	3 500 000,00 €	3 500 000,00 €	30 000 000,00 €	30 000 000,00 €
0580001 - PSN	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
PSN - Programmation 2021/2027	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	10 000 000,00 €	10 000 000,00 €
FEAMP	261 146,30 €	261 146,30 €	1 655 312,69 €	1 655 312,69 €
63100001 - FEAMP	- €		- €	
04100003 - FEAMPA	261 146,30 €	261 146,30 €	1 655 312,69 €	1 655 312,69 €
TOTAL FEAMP	261 146,30 €	261 146,30 €	1 655 312,69 €	1 655 312,69 €
	90 931 220,10 €	90 931 220,10 €	181 884 692,13 €	181 884 692,13 €

Prévisions de dépenses pour l'année 2025

Les prévisions de dépenses en matière de fonds européens sur l'exercice 2025 s'élèvent à **272,82 M d'euros dont 181,89 M d'euros en investissement et 90,93 M d'euros en fonctionnement**, tous programmes et tous fonds confondus.

L'exercice 2025 est marqué par ;

- La poursuite et l'accélération de la programmation et des certifications 21-27 afin d'assurer les cibles du dégagement d'office fixées par la Commission européenne,
- La fin des mandatements 14-20 prévoyant ainsi un apurement des AP/AE sur 2025,
- La fin de la programmation des deux PDR FEADER et l'inscription des crédits de paiement compte tenu du dernier exercice comptable,
- Le début de la programmation du PSN (Plan Stratégique National),
- La poursuite de la programmation et des certifications du FEAMPA 21-27.

Pour 2025, **les 272,82 M€ de crédits européens prévus se répartiront à 66,67 % sur de l'investissement et à 33,33 % sur du fonctionnement**. Seuls le FSE+ au regard de la nature des actions qu'ils financent, ne portent que sur du fonctionnement.

FONDS	Investissement (chap. 9005) & (chap. 900)	Fonctionnement (chap. 9305) & (chap. 930)	Total Hauts-de- France
FEDER 14-20	5,40 M€	0,30 M€	5,70 M€
FEDER 21-27	78,51 M€	50,79 M€	129,30 M€
Fond JUSTE	36,32 M€	16,08M€	52,40M€
FSE+	0,00 M€	15,00 M€	15,00 M€
FEADER	50,00 M€	6,50 M€	56,50 M€
FEAMPA	1,66 M€	0,26 M€	1,92 M€
PSN	10,00 M€	2,00 M€	12,00 M€
Total	**181,89 M€**	**90,93 M€**	**272,82 M€**

Avec **135 M€**, la part du FEDER représentera à elle seule **49,48 %** du soutien européen sur le territoire des Hauts de France.

Le FEDER soutient des projets ayant un effet structurant sur l'économie et les territoires. Il intervient à travers 3 thématiques :
L'Objectif stratégique 1 Une Europe plus compétitive et plus intelligente : tourné vers la transformation économique, l'innovation et les TIC ;

L'Objectif stratégique 2 Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone évoluant vers une économie à zéro émission nette de carbone ;
L'objectif stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens : tourné vers les projets des territoires.

Le **FSE+** participera au financement de la politique régionale de formation professionnelle pour **15 M€** en fonctionnement.

Le FEADER consacrera **60 M€** en investissement pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations agricoles, les exploitations agricoles s'engageant dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale à travers les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides pour l'agriculture biologique. Tandis que les **8,50 M€** en fonctionnement permettront de soutenir l'animation des sites Natura 2000 et de cofinancer les moyens mis en œuvre par la région dans ses missions d'Autorité de gestion.

La programmation FEAMPA se poursuivra sur 2025. Les montants prévus en investissement pour 1,66 M€ doivent contribuer à l'installation de jeunes pêcheurs ainsi qu'à la remotorisation de navires améliorant leur efficacité énergétique. Ils doivent aussi contribuer à la modernisation de sites mytilicoles ou de pisciculture. Ces crédits d'investissement sont destinés également à accompagner les entreprises de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture dans leur modernisation.

Un des objectifs est d'améliorer les conditions de travail pour rendre les filières plus attractives.

Les dépenses de fonctionnement pour 0,26 M€ doivent permettre aux Groupes d'action locale dans le cadre du développement territorial d'accompagner les projets.

Détail des dépenses d'investissement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
052- FEDER	**120 229 379,44 €**
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	78 510 172,20 €
052000032 - Fonds de transistion Juste	36 320 000,00 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €
62N00001 - Infra développement R&I -N	- €
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	- €
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	- €
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	- €
62N00007 - Applications TIC (NORD)	- €
62N00008 - Prod distrib énergie renouv -N	- €
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	- €
62N00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-N	- €
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	1 990 578,24 €
62N00014 - Strat faible Em carbo Trans -N	- €
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	- €
62N00016 - Tech fble em carbo-Valo éco -N	- €
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	- €
62N00018 - Patrim naturel et culturel -N	1 559 629,00 €
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	- €
62N00020 - Environn urbain et friches -N	- €
62N00021 - Adaptation chgt climatique -N	- €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €
62S00001 - Infra développement R&I - S	- €
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	- €
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	- €
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	- €
62S00005 - Croissance PME marchés -S	- €
62S00006 - Très Haut Débit (SUD)	- €
62S00007 - Applications TIC (SUD)	- €
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	- €
62S00009 - Eff énergétique, ENR ds ent -S	- €
62S00010 - Eff énergétique, ENR Bat pub-S	- €
62S00011 - Eff énergétique,ENR lgt soc -S	1 311 000,00 €
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	- €
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	- €
62S00018 - Risques naturels (SUD)	- €
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	- €
62S00020 - Environn urbain et friches -S	- €
62S00022 - Service en milieu urbain (SUD)	- €
62S00023 - Hebergement d urgence (SUD)	538 000,00 €
0580- FEADER	**60 000 000,00 €**
630N0001 - FEADER NORD	20 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	30 000 000,00 €
05800001 - PSN	10 000 000,00 €
0581- FEAMP	**1 655 312,69 €**
63100001 - FEAMP	- €
04100003 - FEAMPA	1 655 312,69 €
TOTAL	**181 884 692,13 €**

Détail des dépenses de fonctionnement :

Programmes	Dépenses aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	**15 000 000,00 €**
05100007 - PO 2021 2027 FSE	15 000 000,00 €
61N00001 - Egalité accès apprentissage-N	- €
61N00002 - Egalité accès à l'Ens Sup-N	- €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	- €
61N00004 - FSE (NORD)	- €
61S00001 - ESS (SUD)	- €
61S00005 - SAS Apprentissage	- €
61S00006 - Développeurs apprentissage	- €
052- FEDER	**67 170 073,80 €**
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	50 790 073,80 €
052000032 - Fonds de transistion Juste	16 080 000,00 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €
62N00001 - Infra développement R&I -N	- €
62N00002 - Invest entreprises R&I - N	- €
62N00003 - Favoriser esprit ent - N	- €
62N00005 - Croiss PME sur les marchés -N	- €
62N00007 - Applications TIC (NORD)	- €
62N00009 - Eff énergétique, ENR ent -N	- €
62N00011 - Eff énergétique,ENR lgt -N	300 000,00 €
62N00015 - Strat fble Em carb Nat ville-N	- €
62N00017 - Tech faible em carbone-REC -N	- €
62N00019 - Protect Biodiversité & sol -N	- €
62N00025 - Assistance technique FEDER -N	- €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €
62S00001 - Infra développement R&I - S	- €
62S00002 - Invest entreprises R&I - S	- €
62S00003 - Favoriser esprit entreprise-S	- €
62S00004 - Favo esprit ent : ESS - S	- €
62S00005 - Croissance PME marchés -S	- €
62S00007 - Applications TIC (SUD)	- €
62S00008 - Prod distri énergie renouv -S	- €
62S00012 - Eff énergéti, ENR lgt priv -S	- €
62S00013 - Filiere Eco Batiment (SUD)	- €
62S00014 - Strat faible Em carbo Trans -S	- €
62S00018 - Risques naturels (SUD)	- €
62S00019 - Protect Biodiversité & sol -S	- €
62S00025 - Assistance technique FEDER -S	- €
0580- FEADER	**8 500 000,00 €**
630N0001 - FEADER NORD	3 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	3 500 000,00 €
05800001 - PSN	2 000 000,00 €
0581- FEAMP	**261 146,30 €**
63100001 - FEAMP	- €
04100003 - FEAMPA	261 146,30 €
TOTAL	**90 931 220,10 €**

Prévisions de recettes pour l'année 2025

Les recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses remontées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre de chaque fonds.

La Région, en tant qu'autorité de gestion des programmes opérationnels 14/20 et du programme régional 21/27, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès de la Commission européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Pour la nouvelle programmation 2021-2027, la Région réalise désormais ces appels de fonds pour le FEDER, le FSE+ et le FTJ.

Au stade de la préparation budgétaire, et comme le prévoit l'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour les périodes 2014 – 2020 et 2021 - 2027, « les recettes attendues de l'Union européenne en contrepartie des dépenses exposées au titre de la gestion des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines ». Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2025 sur la fonction « Gestion des fonds européen » sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses, soit **272,82 M€ dont 90,93 M€ en fonctionnement et 181,89 M€ en investissement**.

Par ailleurs, la Région est bénéficiaire directe de recettes européennes pour les projets menés sous sa propre maîtrise d'ouvrage. Ces fonds européens cofinancent à titre d'exemple les dépenses de formation professionnelle portées par la Région (recette prévue de **15 M€** sur le chapitre 932) ou encore l'assistance technique de la Région, c'est-à-dire l'ingénierie mise en place pour la gestion et le suivi des fonds FESI (recette prévue de **4,9 M€** sur le chapitre 930).

Détail des recettes d'investissement :

Programmes	Recettes aux CHAP 9005 & 900 (pour le FEAMPA)
052- FEDER	**120 229 379,44 €**
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	114 830 172,20 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €
62N00024 - FEDER (NORD)	3 550 207,24 €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €
62S00024 - FEDER (SUD)	1 849 000,00 €
0580- FEADER	**60 000 000,00 €**
630N0001 - FEADER NORD	20 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	30 000 000,00 €
05800001 - PSN	10 000 000,00 €
0581- FEAMP	**1 655 312,69 €**
63100001 - FEAMP	- €
04100003 - FEAMPA	1 655 312,69 €
TOTAL	**181 884 692,13 €**

Détail des recettes de fonctionnement :

Programmes	Recettes aux CHAP 9305 & 930 (pour le FEAMPA)
051 - FSE	**15 000 000,00 €**
05100007 - PO 2021 2027 FSE	15 000 000,00 €
61N00003 - Initiative Emploi Jeunes FSE-N	- €
61N00004 - FSE (NORD)	- €
61S00001 - ESS (SUD)	- €
61S00002 - Initiative Emploi Jeunes FSE-S	- €
052- FEDER	**67 170 073,80 €**
05200030 - PO 2021 - 2027 - FEDER	66 870 073,80 €
052N0026 - React-EU (Nord)	- €
62N00024 - FEDER (NORD)	300 000,00 €
052S0026 - React-EU (Sud)	- €
62S00024 - FEDER (SUD)	- €
0580- FEADER	**8 500 000,00 €**
630N0001 - FEADER NORD	3 000 000,00 €
630S0001 - FEADER SUD	3 500 000,00 €
05800001 - PSN	2 000 000,00 €
0581- FEAMP	**261 146,30 €**
63100001 - FEAMP	- €
04100003 - FEAMPA	261 146,30 €
TOTAL	**90 931 220,10 €**

Enfin, le règlement UE 2021/1060 prévoit le versement de préfinancements destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements constituent des avances de trésorerie de la part de la Commission européenne et seront calculés au regard des demandes de paiement déjà formulées.

PARTIE 4 : EQUILIBRE DU BP

La balance générale du budget primitif 2025 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2025 - Budget Principal

	Dépenses		Recettes	
Investissement	Dépenses réelles	1 679 769 289,30	Recettes réelles	892 118 141,53
	dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette	*219 048 529,35*	*dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette*	*219 048 529,35*
			Emprunt équilibre	510 398 314,59
	Dépenses d'ordre	995 038 000,00	Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	938 712 000,00
			Virement de la section de fonctionnement	333 578 833,18
	Total investissement	**2 674 807 289,30**	**Total investissement**	**2 674 807 289,30**
Fonctionnement	Dépenses réelles	2 620 572 272,53	Recettes réelles	2 897 825 105,71
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	896 112 000,00	Recettes d'ordre	952 438 000,00
	Virement à la section d'investissement	333 578 833,18		
	Total fonctionnement	**3 850 263 105,71**	**Total fonctionnement**	**3 850 263 105,71**
	Total du budget	**6 525 070 395,01**	**Total budget**	**6 525 070 395,01**